



HAL
open science

Sociologues et économistes face à la demande de savoirs. Participation et contournements

Maryse Bresson, Jean Cartier-Bresson, Monique Hirschhorn

► **To cite this version:**

Maryse Bresson, Jean Cartier-Bresson, Monique Hirschhorn. Sociologues et économistes face à la demande de savoirs. Participation et contournements. MSH Paris-Saclay Éditions, 4, pp.296, 2019, Actes, 978-2-490369-03-4. <hal-03257141>

HAL Id: hal-03257141

<https://rnmsh.hal.science/hal-03257141v1>

Submitted on 10 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

SOCIOLOGUES ET ÉCONOMISTES FACE À LA DEMANDE DE SAVOIRS PARTICIPATION ET CONTOURNEMENTS



DIRECTION

Maryse Bresson
Jean Cartier-Bresson
Monique Hirschhorn

JOURNÉE D'ÉTUDES

« Action collective et action publique »
UVSQ, 20 avril 2017

COLLOQUE INTERNATIONAL

« Ce que la demande sociale fait aux sciences sociales »
UVSQ, 15-16 février 2018



4

SOCIOLOGUES ET ÉCONOMISTES FACE À LA DEMANDE DE SAVOIRS

Participation et contournements

JOURNÉES D'ÉTUDES

« Action collective
et action publique »
UVSQ, 20 avril 2017

COLLOQUE INTERNATIONAL

« Ce que la demande sociale
fait aux sciences sociales »
UVSQ, 15-16 février 2018

DIRECTION

Maryse Bresson
Jean Cartier-Bresson
Monique Hirschhorn



©MSH Paris-Saclay Éditions, 2019.

61 avenue du Président Wilson, 94230 Cachan

www.msh-paris-saclay.fr

ISBN 978-2-490369-03-4

Sociologues et économistes face à la demande de savoirs

Participation et contournements

Textes issus de deux rencontres :

Journée d'études « Action collective et action publique »
(UVSQ, 20 avril 2017)

&

Colloque international « Ce que la demande sociale fait aux sciences sociales »
(UVSQ, 15-16 février 2018)

Sous la direction de

Maryse BRESSON, Jean CARTIER-BRESSON & Monique HIRSCHHORN

SOMMAIRE

Introduction générale par Maryse BRESSON, Jean CARTIER-BRESSON & Monique HIRSCHHORN	7
Première partie. Une recherche encadrée	
1. Martine MESPOULET Les statisticiens russes (1880-1953). Une profession confrontée à un État autoritaire	27
2. Svetla KOLEVA Les sociologues bulgares face à la demande sociale. Du Comecon à l'UE	45
3. Jean-Yves LE TALEC Enjeux de la recherche en sciences sociales sur le VIH/sida en France	57
4. Patrice CORRIVEAU, Jean-François CAUCHIE & Christopher GRECO La recherche indépendante au Canada : les injonctions d'un modèle managérial ?	75

Deuxième partie. Les usages des savoirs

5. Jean CARTIER-BRESSON
Le gouvernement par les nombres et la participation.
Le cas des pays les moins avancés 93
6. André TORRE
Relations de production et gouvernance aux origines
des processus de développement des territoires 111
7. Maryse BRESSON
Demande de savoirs et usages de la sociologie
des politiques sociales en France 127

Troisième partie. Réinventer des pratiques de recherche

8. Isabelle DROY
Re-InVEST : un projet de recherche pour réinvestir
dans le social en Europe 147
9. Nathalie Burnay, Martin DESSEILLES, Laurent RAVEZ,
Éric CORNÉLIS & Florence DEBACQ-CHAINIAUX
D'une sollicitation institutionnelle à une appropriation collective.
Histoire d'une recherche interdisciplinaire 165
10. Didier VRANCKEN
Les sciences sociales à l'épreuve de la cité 177

Quatrième partie. La production des savoirs, enjeux théoriques et éthiques

11. Stefano BOSI & Maria del Carmen CAMACHO-PEREZ
Les théories de la décision et de l'équilibre général
confrontées à leurs limites 195
12. Gaëtan FLOCCO
La pluridisciplinarité au service de la critique 215
13. Jean-Louis GENARD
Lorsque l'exigence épistémologique de neutralisation
axiologique devient une demande sociale 233
14. Lise DEMAILLY
Face à la demande sociale de sociologie :
ruser, résister, émanciper... dans la mesure du possible 251
- Postface par Marc-Henry SOULET 269
- Auteur-es 277

Introduction générale

Maryse Bresson, Jean Cartier-Bresson
& Monique Hirschhorn

En dépit des doutes quant à l'utilité ou la pertinence d'une partie des savoirs qu'elle produit¹, la recherche en sciences sociales est confrontée à une demande plurielle. D'abord celle des pouvoirs publics qui, afin d'éclairer l'action publique, mettent en place des instances comme, depuis les années 1980-1990, les programmes cadres de recherche et développement européens, des programmes nationaux comme ceux de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) en France, avec des objectifs aussi divers que de contribuer à l'innovation (industrielle, environnementale, sociale...), d'aider à répondre aux besoins sociaux (liés au vieillissement, au handicap, à la lutte contre la pauvreté) ou encore, de contribuer à des objectifs de compétitivité internationale, de mobilité, de développement territorial... Ensuite, la demande du secteur privé, des associations, de groupes constitués. Enfin, la demande, plus diffuse et relayée par les médias, des citoyens eux-mêmes, de décrire et d'expliquer des phénomènes sociaux, politiques et économiques. On peut y ajouter la demande interne, émanant des chercheurs, de leur désir d'arriver à saisir des phénomènes dont la signification leur échappe. Il s'agit donc d'une demande plurielle et protéiforme de savoirs qui ne mobilise pas seulement l'activité proprement dite de recherche, productrice de données et d'analyses, mais fait souvent appel à l'évaluation, l'expertise, voire la vulgarisation.

¹ Le manque de reconnaissance de leur discipline et la mauvaise compréhension de ses concepts et explications est une idée qui se retrouve dans de nombreuses publications en sciences sociales (Lahire, 2002 ; Rubinstein, 2012).

Ce constat peut être considéré comme « positif » en ce qu'il traduit la reconnaissance de l'importance qu'ont prise les sciences sociales dans nos sociétés. Mais il ne dit rien de la façon avec laquelle ces savoirs sont diffusés, des modalités de leur appropriation par les différents acteurs, de l'utilisation qu'ils en font, rien non plus des conditions de leur production. Et cette demande multiple peut aussi présenter des dangers. Ne risque-t-elle pas d'obliger les chercheurs académiques à travailler, comme les professionnels, en réponse à des appels d'offre qui encadrent étroitement leurs recherches ? Ne met-elle pas en cause, si l'on suit Bronner et Gehin (2017), la qualité même du travail scientifique ? Qu'en est-il de l'autonomie des chercheurs dans le choix de leur objet, de leur cadre théorique, de leur méthodologie, si les financeurs sont en position de décider *a priori* d'une démarche de recherche au détriment des autres ? Qu'en est-il de l'organisation de la recherche, de sa temporalité, du contenu des résultats, de leur présentation, de leur diffusion ? De façon générale se pose la possibilité qu'existe, à l'intérieur d'une discipline, des orientations différentes : une sociologie critique, une économie non orthodoxe, la production de savoirs savants et pas seulement référés à des besoins sociaux et politiques. Elle se pose avec d'autant plus de force que – est-il nécessaire de le rappeler ? –, les sciences sociales ont une singularité épistémologique par rapport aux autres sciences, identifiée dès le XIX^e siècle par la *Methodentstreit* qui agita l'université allemande, à savoir l'absence d'extériorité du chercheur à son objet, les savoirs étant produits au sein de leurs contextes sociaux, faisant de leur légitimité savante une conquête permanente.

Il n'est donc pas excessif de voir dans la relation entre les chercheurs en sciences sociales et les demandes de savoirs une relation en tension que ce livre se propose d'analyser en sollicitant la « réflexivité » des chercheurs (Gouldner, 1970 ; Bourdieu, 1997), c'est-à-dire, leur capacité de faire et de se regarder faire ou, plus précisément, de faire la science de la science, de s'interroger sur les conditions sociales de la recherche et ses effets.

Sa première originalité est de donner la parole aussi bien à des épistémologues et des historiens des disciplines qu'à des « praticiens » de la recherche qui n'ont pas toujours l'occasion de rendre publique l'analyse qu'ils font de leur propre pratique de recherche ou des pratiques de recherche qu'ils ont pu observer. Mais ce n'est pas là sa seule originalité.

Une deuxième tient à l'origine des contributions qui viennent de deux colloques : « Action publique, action collective » et « Ce que la demande fait aux sciences sociales »², inscrits dans le cadre d'un « projet émergence » de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Paris Saclay – qui prolonge et développe des réflexions pluridisciplinaires et internationales en sciences sociales menées depuis huit ans, autour d'un « noyau » commun de chercheurs en sociologie et en science économique.

Ces échanges ont ainsi permis l'association stimulante, mais peu fréquente, de deux disciplines : la sociologie et l'économie qui, en France, est portée par une tradition forte, celle des « sciences économiques et sociales » enseignée aux élèves de lycée, mais qui reste un défi dans un contexte universitaire où la « scientificité » de l'économie est pensée à l'aune des modèles économiques mathématisés souvent fort éloignés de la tradition argumentaire en sociologie.

Une dernière originalité est, enfin, la dimension internationale qu'apporte notamment l'Association internationale des sociologues de langue française, partenaire du second colloque : « Ce que la demande sociale fait aux sciences sociales ». Elle ne se contente pas d'ajouter à la diversité des contributions, mais leur donne aussi plus de force en montrant, s'il en était besoin, l'importance que revêt le contexte sociétal et institutionnel.

Les textes réunis pour ce livre visent donc à développer une posture lucide par laquelle les chercheurs eux-mêmes s'interrogent sur la réalité de formes renouvelées d'encadrement et de contraintes (politiques, socioéconomiques) qui « pèsent » sur la recherche. Mais ils conduisent aussi à explorer des situations où les chercheurs disposent d'une incontestable

² La première manifestation « Action publique, action collective » s'est déroulée le 20 avril 2017 avec des sociologues, des économistes, des géographes et des politistes. Elle est à l'origine du projet de colloque en sociologie et en économie « Ce que la demande sociale fait aux sciences sociales » en février 2018, soutenu par l'Association internationale des sociologues de langue française. Les deux manifestations, organisées à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, ont exploré la relation entre les recherches en sciences sociales ; les décideurs qui demandent du savoir pour le transformer en action ; et les citoyens ou les organisations qui agissent collectivement pour faire entendre leurs demandes de politiques publiques.

liberté ou, et c'est un point à souligner, dans lesquelles des instances qui organisent la recherche et des chercheurs mettent eux-mêmes en cause la séparation entre le savoir académique et le savoir des acteurs sociaux, ce qui amène à s'interroger sur les enjeux épistémologiques, théoriques et éthiques de ces situations.

Aussi le fil conducteur de cet ouvrage collectif invite-t-il à dépasser l'idée de contrainte, en refusant d'opposer « recherche en sciences sociales » et « demandes de savoirs », pour développer une réflexion plus juste, et mieux articulée sur la manière dont toute recherche en science sociale, loin de l'image du chercheur isolé, s'élabore elle-même comme une forme de participation à l'action publique et/ou collective, conjointement avec diverses autres formes, dans une relation complexe avec d'autres chercheurs et d'autres acteurs incarnant une « demande sociale » élargie. Le développement de cette idée éclaire le cheminement proposé en quatre parties.

La première partie du livre : « Une recherche encadrée » regroupe quatre textes qui s'attachent à mettre en évidence les contraintes auxquelles sont soumis les chercheurs en sciences sociales dans différents contextes politiques, contractuels ou institutionnels. Les contributions soulignent combien il leur est impossible de ne pas tenir compte des multiples demandes qui leur sont adressées. Mais au-delà de ce constat, la question est de savoir s'ils peuvent choisir leurs objets de recherche, leurs cadres d'analyse et leur méthodologie, contrôler le contenu des savoirs qu'ils produisent ainsi que l'utilisation qui en sera faite ? Qu'en est-il de la liberté du chercheur ? Pour tenter de répondre, les chercheurs prennent pour objet leur propre fonctionnement et les contraintes qui peuvent peser sur l'exercice de leur activité. L'adoption d'une perspective historique s'avère particulièrement pertinente, car elle permet d'apprécier les effets des transformations des contextes sur les pratiques de recherche. Si, le plus souvent, la recherche est très contrainte, il arrive également que les chercheurs puissent développer des espaces de liberté, y compris dans des situations que l'on pourrait croire défavorables.

Dans les deux premiers chapitres, **Martine Mespoulet** reconstitue l'histoire du groupe professionnel des statisticiens russes depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1930 et **Svetla Koleva** présente l'histoire de la

sociologie bulgare pendant le Comecon et depuis l'entrée dans l'Union européenne. Leur point commun est d'illustrer comment des spécialistes des sciences sociales peuvent passer, du fait du changement de contexte politique, d'une situation dans laquelle ils arrivaient à maintenir leur indépendance à une situation très contraignante. En Russie, à la fin du XIX^e siècle, des intellectuels, opposants au régime tsariste furent recrutés par les *zemstva*, administrations de gestion locale, pour produire des données statistiques. Soucieux de construire le savoir de leur nouvelle discipline et d'affirmer leur autonomie par rapport au politique, ils structurèrent en réseau leur communauté professionnelle à travers des congrès qui permettaient des débats scientifiques et politiques. Avec l'arrivée au pouvoir des bolcheviks, et la création de la TsSU, Direction centrale de la statistique du nouvel État dont ils prirent les commandes, ils pouvaient penser que le projet politique respecterait leurs normes et valeurs professionnelles. Mais, après une phase de production statistique intense et de grande qualité, ils rentrèrent à partir de 1926 dans un monde orwellien. Les données produites ne convenant pas à l'administration, il leur fut demandé de les falsifier, ce qu'ils refusèrent. La TsSU devint un secteur du Gosplan et les statisticiens perdirent progressivement tout contrôle. Une partie d'entre eux furent victimes des purges de 1937, les autres devinrent des techniciens des chiffres à la marge de liberté très réduite.

L'histoire de la sociologie bulgare, moins caricaturale, raconte toutefois aussi une mise au pas de la recherche. De façon assez étonnante, selon l'analyse de Svetla Koleva, c'est dans la période du monopole de l'État communiste qui impose le marxisme-léninisme comme le seul cadre de référence et se présente comme le principal commanditaire des enquêtes, que les sociologues bulgares ont réussi à préserver leur autonomie tant du point de vue des objets que des démarches de recherche. L'examen de trois grandes enquêtes réalisées entre 1960 et 1990 montre que, même si elles ont reçu l'accord et le soutien financier de l'État, elles ne sont pas le produit d'une commande étatique mais de l'initiative des chercheurs qui ont su négocier, proposer des sujets en conformité thématique avec les lignes du Parti, tout en préservant leur autonomie scientifique en matière de conceptualisation des problèmes, de choix des théories et de la méthodologie. La seule concession a porté sur l'interprétation et la

diffusion des résultats. Les stratégies de résistance, de ruse que prône Lise Demailly (en quatrième partie de cet ouvrage) montrent ici leur efficacité.

Mais, et il y a là un paradoxe qui doit retenir l'attention, c'est avec la sortie du communisme et l'adhésion à l'Union européenne en 2007, que les chercheurs vont perdre cette autonomie. Le plus grand demandeur d'expertise sociale, l'État bulgare, ayant choisi de subventionner *a minima* le secteur de la recherche et les entreprises, ayant une demande étroitement centrée sur leur développement commercial, ils n'ont plus pour financer leurs recherches que les programmes-cadres de l'UE. Or, ceux-ci impliquent de se plier à un ensemble de directives politico-bureaucratiques tant pour le choix des sujets, les modalités de leur réalisation (participation obligatoire de trois pays), que pour la présentation des résultats. Une partie importante du travail porte sur la production régulière de rapports d'activité et sur la gestion des fonds, ce qui entrave la dynamique même de la recherche : pas de possibilité de prendre du temps pour réinterroger la pertinence des concepts, déplacer les cadres théoriques, modifier les procédures d'enquête.

De ces deux histoires, celle des statisticiens russes et celle des sociologues bulgares, il ressort que l'indépendance des chercheurs est fragile et que ce n'est qu'en jouant avec les contraintes qu'ils peuvent obtenir une marge de liberté.

L'histoire en France de la recherche sur l'infection à VIH/sida que reconstitue **Jean-Yves Le Talec** dans le troisième chapitre montre pourtant que la relation entre la demande et la recherche peut prendre une autre forme où la demande d'action publique confère une légitimité à la recherche et permet de la financer, assurant de ce fait aux chercheurs l'autonomie qui leur est nécessaire. Après une première période d'incertitude où ce sont les associations qui tentent de répondre dans l'urgence à la crise provoquée par l'épidémie, c'est l'État qui va coordonner les politiques menées et mettre en place dès 1987 un programme national de recherche sur le sida auquel succédera ensuite l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). Cela va permettre aux chercheurs en sciences sociales de prendre comme objet d'étude les représentations liées au sida ainsi que la stigmatisation qui en résulte, les modes de vie du groupe à risque que constituent les homosexuels, leur perception de la menace et leurs réactions à l'épidémie.

Ce programme aura permis aussi de faire émerger des thématiques de recherche jusqu'alors restées dans l'ombre : la sexualité, la toxicomanie... Plusieurs facteurs ont joué dans cette réussite : le choix politique, lié à l'arrivée de la gauche au pouvoir, de répondre à l'urgence par la structuration et le financement de la recherche publique ; une animation scientifique qui a su tenir compte des premiers travaux sur le sida menés par Michael Pollack, dont l'implication critique a été décisive dans la compréhension du phénomène ; le positionnement de l'épidémiologie comme un pôle distinct, laissant toute sa place aux sciences sociales, sans empêcher le développement de projets pluridisciplinaires. Une réussite dont il faut toutefois souligner les limites. Elle n'a concerné qu'un petit nombre de chercheurs, dans un champ de recherche déterminé, et elle ne dit rien des conditions dans lesquelles travaillaient les chercheurs qui prenaient d'autres objets de recherche ni des moyens de financement qu'ils pouvaient obtenir.

À cet égard, le texte qui clôt cette première partie apporte une actualisation et une mise en perspective féconde, pour trois raisons. Son objet est plus large puisqu'il s'agit de toute recherche universitaire faite à l'initiative du chercheur. Il porte sur la période actuelle. Les nouvelles contraintes décrites ici ont commencé à se manifester à partir des années 2000. Enfin, portant sur la situation des chercheurs au Canada, il repose, comme le texte de Svetla Koleva, la question essentielle de savoir si le financement de la recherche est compatible avec le respect des valeurs scientifiques, à ceci près que les contraintes ne viennent pas de la bureaucratie européenne mais des universités elles-mêmes, du fait d'un mécanisme pervers que **Patrice Corriveau, Jean-François Cauchie, Christopher Greco** mettent à jour. À l'inverse d'autres pays, la recherche universitaire au Québec a toujours été financée pour une part par des organismes externes, privés et publics. Ce n'est donc pas l'existence de ces financements qui fait problème, mais l'importance nouvelle qui leur est accordée. Car non seulement ils apportent aux universités des rentrées dont elles ont de plus en plus besoin, mais ils constituent aussi un élément de leur réputation internationale. Les bons chercheurs ne sont plus ceux qui réalisent les travaux les plus intéressants, mais ceux qui se montrent capables d'obtenir le plus de financements externes. Cette nouvelle donne

affecte les objectifs des programmes de financement. Il ne s'agit plus d'identifier les bons programmes de recherche indépendants, mais de mettre en valeur les chercheurs qui ont le plus de visibilité, ceux qui ont déjà obtenu d'autres financements. Les critères de sélection ont également changé. Comme dans les appels d'offre européens, on accorde une grande importance à la planification de la recherche, à la forme des résultats et à leur diffusion, à la quantification. Sauf à se marginaliser, à ne plus obtenir de promotions, les chercheurs sont obligés de se soumettre à ces exigences qui, bien que produites dans un contexte libéral, font peser pour l'avenir de la recherche des dangers que l'on pensait réservés à un État autoritaire.

Par ailleurs, l'idée de contrainte ou d'encadrement est en réalité insuffisante et même impropre car ce qui est en jeu n'est pas seulement la capacité à se réappropriier ou résister aux injonctions tant il est vrai que les chercheurs en sciences sociales apportent aussi une contribution. Ils tissent un lien fort avec diverses formes d'action publique et/ou d'action collective qu'ils participent à élaborer ou à légitimer, que ce soit grâce à d'autres activités que la recherche, comme les études, les expertises, la diffusion des savoirs, ou à travers l'appropriation de leurs résultats par d'autres acteurs réflexifs, souvent formés aux connaissances et savoirs en sciences sociales.

La deuxième partie : « Les usages des savoirs » poursuit cette réflexion en soulignant que la production de savoirs est en grande partie déterminée par l'usage qui en sera fait. Les trois chapitres qui la composent présentent des expériences qui s'efforcent d'améliorer le lien entre la production des savoirs académiques et les demandes légitimes de savoirs par des utilisateurs divers, dans le respect de chaque « logique d'action » : celle des chercheurs, de leur autonomie intellectuelle et de leur rigueur, comme celle des groupes intéressés à la problématique traitée (décideurs, praticiens, ayant besoin de savoir *Policy oriented*, ou citoyens cherchant les informations nécessaires pour être actifs). Chacun ayant ses priorités légitimes dans son champ d'intervention.

Jean Cartier-Bresson propose une lecture de la méthode des cadres logiques (MCL) en cherchant un équilibre entre la critique des instruments et la nécessité de ceux-ci. La MCL sert à piloter et à évaluer les politiques publiques dans les pays en développement. Elle s'impose

donc aux évaluateurs, qui sont au service des bailleurs de fonds. Les professionnels de l'évaluation sont en général des ingénieurs économistes qui possèdent des compétences académiques (doctorat). Ils ne se privent pas de prendre une certaine distance avec leurs pratiques techniques et avec les hypothèses théoriques des modèles sous-jacents à leur travail. Leur esprit critique est même parfois sollicité par leur hiérarchie, qui de façon pragmatique cherche à comprendre le manque d'efficacité des engagements dans les pays aidés. Dès que les évaluateurs pensent les limites de leur exercice, cherchent à améliorer leurs résultats et surtout l'utilisation de ceux-ci par leur hiérarchie, souvent réticente à les utiliser (même quand ils ne sont pas dérangeants), ils sont dans un travail de réflexion théorique, de prise de distance sur la pratique routinière et donc, aussi, dans une démarche académique. C'est en grande partie à la suite de l'appui des organisations non gouvernementales (ONG), que les évaluations participatives ou co-construites sont devenues la norme. Cependant, les difficultés que rencontrent la gouvernance et l'évaluation participative résident pour Jean Cartier-Bresson dans des processus participatifs entre des acteurs inégaux en termes de pouvoir, d'éducation, de richesse et de réseaux de soutien.

La contribution d'**André Torre**, traitant du développement territorial, concerne un cas de gouvernance exceptionnel pour plusieurs raisons. Tout d'abord elle est efficace et peu critiquée, tant le pilotage « co produit » (ce terme, s'il n'est pas d'André Torre, illustre bien comment sa contribution se rattache aux sujets du livre) des *clusters* industriels dynamiques et innovants est créateur de très fortes richesses. Ensuite, ce pilotage articule deux types de gouvernance : celle qui coordonne les entrepreneurs et celle qui organise la participation de l'ensemble des parties prenantes (entrepreneurs, administration, hommes politiques et population). Enfin, dans un moment où la rhétorique des hommes politiques et de la haute administration semble s'apparenter souvent au « marche ou crève » des militaires, la gouvernance participative, profitant des oppositions à l'innovation et assumant la fécondité des conflits afin de rectifier pragmatiquement les erreurs, est un cas d'école. Les raisons des succès du développement territorial se trouvent selon André Torre dans une coordination entre les parties prenantes fondée sur un très fort capital social qui autorise la circulation des savoirs et des

informations, qui profitent à tous comme un bien collectif. La forme *cluster* a émergé « spontanément » mais graduellement par essai erreur, et non à la suite d'un savoir savant. Dans cette histoire, le chercheur est intervenant comme observateur, puis comme force d'explication, grâce à sa distanciation et à sa boîte à outils conceptuel. Pour comprendre l'origine du succès, ses limites, les conditions préalables à toutes les tentatives de s'en inspirer, la leçon réside selon André Torre dans une coordination volontaire selon la logique de l'inscription libre à un club. À tout moment le triptyque de l'action collective d'Hirschman joue. La loyauté aux normes de l'échange d'informations et aux décisions adoptées collectivement n'existe que par un intérêt mutuel et par la possibilité de contester (*Voice*) et de sortir (*Exit*). Cette loyauté implique aussi des partenaires ayant un pouvoir relativement symétrique.

La difficulté de relier le savoir savant (registre de la vérité scientifique, neutre et rigoureuse) et son utilisation pour l'action des décideurs, praticiens et usagers (qui n'accordent souvent, pour l'action, ni légitimité ni efficacité aux savants) est l'objet du chapitre proposé par **Maryse Bresson**. Grâce à sa posture réflexive sur sa longue pratique d'analyse sociologique des SDF, elle montre comment s'est érodée sa méthode de résolution de la tension entre les deux savoirs, et qu'il est aujourd'hui plus difficile de prendre une position de sociologue citoyenne. La sociologue citoyenne pouvait intervenir dans le registre de l'action ou du conseil mais à trois conditions : maintenir, sinon la prééminence, tout au moins la différence entre le savoir savant et les autres ; bien gérer la mise à distance nécessaire de la logique d'action pour ne pas rejeter la neutralité axiologique ; et enfin séparer le savoir et l'usage politique pour ne pas sombrer dans des polémiques sur la fragilité des résultats de la science savante. L'érosion de la posture de sociologue citoyenne à trois origines. La première réside dans la montée des financements sur contrat et de leurs critères d'excellence, exclusifs d'autres priorités. La seconde tient au brouillage des frontières entre savoirs pratiques et académiques lié, dans son domaine de recherche, à la revendication d'une science du travail social, et enfin la troisième s'explique par la territorialisation qui accentue la demande de retombées économiques de la recherche. Dans ce contexte, Maryse Bresson appelle à chercher les moyens de retrouver notre liberté de savant engagé dans la Cité.

S'ils illustrent la fragilité du pont reliant savoir et utilisation, le point de vue défendu dans les trois chapitres diffère, puisque Maryse Bresson part de l'hypothèse qu'il puisse exister une vérité scientifique dans les sciences humaines, alors que Jean Cartier-Bresson réfute cette possibilité en critiquant le scientisme et le positivisme qui envahit sa discipline. Par ailleurs, la violence des polémiques intradisciplinaires (théoriques, conceptuelles, méthodologiques) et la grande difficulté à s'investir, de manière reconnue, dans des recherches pluridisciplinaires et non simplement dans des dialogues (comme ce livre le fait), rappelle que le savoir savant est turbulent et donc peu facile à transformer en action.

Un autre enseignement des trois chapitres sur les usages du savoir concerne les acteurs sociaux impliqués dans l'offre et la demande de savoir (le savant, le décideur, le praticien et l'utilisateur). Leur histoire, leurs pouvoirs, leurs ressources plus ou moins asymétriques, déterminent en grande partie la possibilité et les conditions d'une co-construction des savoirs. C'est aussi une difficulté pour renforcer le pont entre le savant et le politique : les cas étudiés sont impossibles à dupliquer, reproduire à l'identique dans des situations historiques différentes, comme le montre très bien la contribution d'André Torre.

Les trois chapitres semblent enfin converger vers une position médiane concernant l'articulation de l'offre et de la demande de savoirs. Si chacun demeure dans son registre (savoir ou action), et accepte de participer à l'échange, celui-ci est bénéfique et fécond pour les deux parties à la seule condition que les individus ne soient pas étouffés par leur bureaucratie, et une doxa de société « fermée ».

La troisième partie : « Réinventer des pratiques de recherche » vient modifier et amender d'une autre manière, par l'exemple de pratiques dites « innovantes » (ou de nouveaux positionnements) l'image sombre, mais qui n'est que partiellement exacte, d'une recherche qui serait de plus en plus assujettie.

Il s'agit donc d'explorer ici les possibilités de contournements et les espaces de liberté qu'offrent aux chercheurs la transformation des demandes institutionnelles auxquelles ils peuvent d'ailleurs contribuer. Un premier exemple est fourni par **Isabelle Droy**, avec l'appel à projet

européen « Re_Invest » qui vise à fournir les moyens de « reconstruire une Europe inclusive fondée sur les valeurs de solidarité et de confiance à travers l'investissement social » et qui, pour ce faire, propose une méthodologie participative : association d'une recherche quantitative sur l'emploi et les conditions de vie avec une recherche qualitative sur des groupes vulnérables, mise en place d'équipes composées de chercheurs et de praticiens, élaboration d'un diagnostic co-construit. Il s'ensuit un changement du statut des savoirs produits. Les chercheurs n'en ont plus le monopole. Mais la confrontation entre savoirs savants, savoirs des associatifs, savoirs des personnes en situation de vulnérabilité vise à développer une capacité collective de trouver une solution. Cela ne signifie pas que ce type de recherche ne pose pas de problèmes : celui de passer de l'échelle micro à une échelle macro, celui de la temporalité qui reste celle des programmes de recherche classique, difficilement compatible avec la participation des populations en situation de vulnérabilité, celui de la gestion des inégalités de statut. Enfin, l'élargissement des cadres de la recherche qui conduit, si le processus va jusqu'à son terme, à ce que « le chercheur se disso[lv]e dans le collectif réfléchissant » est-il compatible avec les exigences en terme d'activité scientifique d'une carrière de chercheur ?

Le deuxième exemple est aussi celui d'une recherche suscitée, cette fois-ci par l'université de Namur avec les projets *Namur Transdisciplinarity Research Impulsion Program* (NATRIP). Fondés sur l'hypothèse que la transdisciplinarité allait faire émerger des recherches novatrices assurant la visibilité de l'établissement, les projets Natrip ont laissé une grande liberté aux chercheurs : aucune contrainte en matière de thématique et de méthodologie, des financements assurés, une temporalité longue (de trois à cinq ans). En ont-ils réellement profité ? Même si la recherche n'est pas encore terminée, **Nathalie Burnay, Martin Desseilles, Laurent Ravez, Éric Cornélis, Florence Debacq-Chainiaux** proposent d'en tirer un premier bilan. L'association de chercheurs venant de disciplines différentes (deux sociologues, une biologiste, un éthicien, un mathématicien, un psychiatre) a effectivement permis de sortir de l'enfermement disciplinaire pour poser une question de recherche et mettre en œuvre une méthodologie qui ne relèvent plus uniquement de la biologie ou des sciences humaines – ce qui dans la thématique du vieillissement est particulièrement pertinent.

En revanche, cette nouvelle façon de travailler, comme dans le cas de la recherche participative présentée par Isabelle Droy, se heurte à des contraintes institutionnelles qui continuent à exister. Comment satisfaire à l'impératif de publication alors que les revues restent essentiellement disciplinaires, comment organiser un colloque qui ne soit pas le reflet des préoccupations de chaque discipline ?

Avec le chapitre qui termine cette partie, il ne s'agit plus simplement d'appels à projets, mais de la création d'une entité institutionnelle : la Maison des sciences de l'Homme à l'Université de Liège. Cette dénomination ne désigne pas, comme en France, une structure qui réunit dans un même lieu un ensemble de laboratoires de recherche, mais une structure où il s'agit, comme l'explique **Didier Vrancken**, auteur du chapitre et l'un des promoteurs du projet, d'expérimenter une nouvelle forme du rapport de l'université à la cité, et des sciences de l'Homme à la société civile. Et, au regard de la thématique de cet ouvrage, elle pose un autre problème que celui de l'indépendance du chercheur par rapport aux contraintes institutionnelles : la question, déjà posée aussi par Isabelle Droy, de la distinction binaire entre celui qui sait et celui qui ne sait pas. Dès lors, il ne s'agit plus seulement d'ajuster une offre universitaire à une demande sociale plus ou moins formulée ou de faciliter la diffusion des savoirs savants, ni même de faire se rencontrer et dialoguer dans le cadre d'initiatives citoyennes des chercheurs, des praticiens, des acteurs de la société civile. Ce dont il est question, c'est d'un changement du régime de connaissance, visant à dépasser les oppositions binaires du sujet connaissant et de l'objet de la connaissance, du savant et du profane, des sciences dures et de celles qui ne le sont pas. Il ne s'agirait alors plus seulement de solliciter l'effort des universitaires afin qu'ils répondent à des demandes, par une articulation des savoirs savants aux autres savoirs, mais, de favoriser l'émergence d'un nouveau régime de connaissance qui refuse la mise à distance épistémologique du public profane. Si l'on retrouve ici des éléments des expériences précédentes, la solution proposée diffère, allant jusqu'à l'effacement des frontières disciplinaires qui n'auraient de sens qu'à l'intérieur de l'université, et la promotion de la rencontre entre chercheurs, praticiens, acteurs de la société civile pour aboutir à des savoirs pensés comme opérationnels, car co-construits.

La quatrième partie : « La production des savoirs : enjeux théoriques et éthiques » apporte alors des réponses à la question urgente de savoir ce que peut signifier l'idée d'une « autonomie » des chercheurs, compte tenu à la fois du renouvellement des contraintes et des formes d'encadrement d'une part ; de savoirs co-construits et de libertés d'expérimenter d'autre part.

Cette double évolution n'est contradictoire qu'en apparence. Car les acteurs de la recherche en sciences sociales comme les décideurs, les citoyens ou les organisations sont divers, et leurs interactions transforment autant les savoirs que les agendas et leur mise en œuvre. L'exigence d'autonomie ne saurait signifier l'impossible fermeture au reste du monde – et les sciences sociales ne sauraient perdre de vue leur objectif d'expliquer le monde social et ses transformations. C'est ce préalable que vient d'abord souligner la contribution de **Stefano Bosi et Maria del Carmen Camacho-Perez**, qui revient sur les fonctionnements et aussi les limites internes au monde académique. En effet, la science économique s'identifie largement, à l'échelle mondiale, à la théorie néoclassique qui le domine par une certaine faiblesse des autres paradigmes, mais aussi par les critères de sélection qui informent les carrières. Pourtant, ce succès académique ne doit pas cacher ses vices et son échec dans l'exercice du conseil à l'adresse du prince. Ainsi, la théorie de l'équilibre général explique comment les échanges se réalisent à travers la détermination des prix relatifs. Elle considère l'interaction des marchés, mais elle est profondément liée à la théorie de la décision et limitée dans sa puissance explicative par ses hypothèses sur la manière de décider des acteurs économiques. Face aux questions du futur, aux multiples transitions qui nous concernent (écologique et numérique *in primis*), Stefano Bosi et Maria del Carmen Camacho-Perez appellent la science économique à dialoguer avec les autres sciences, à s'outiller de nouvelles catégories et représentations, plus interdisciplinaires.

Cet appel à l'interdisciplinarité fait écho, mais, aussi, se démarque de celui de **Gaëtan Flocco**, qui rappelle comment les appels à l'interdisciplinarité se sont multipliés ces dernières années y compris, entre les sciences sociales et les « autres sciences », suivant le *credo* actuel

de la Maison des sciences de l'Homme Paris-Saclay³. Personne n'est donc vraiment contre l'interdisciplinarité aujourd'hui et cet auteur s'en félicite. Mais à partir de là, l'une des questions est de savoir à quelles fins elle doit servir. Prenant alors parti dans les débats académiques, Gaëtan Flocco argumente qu'elle ne s'impose pas d'elle-même, dans l'optique de la seule cumulativité ou exhaustivité des savoirs. Mais elle doit servir aussi à la construction d'un point de vue cohérent entre les disciplines, à l'image d'une critique sociale contestant pied à pied la société en présence afin de remettre en question l'ordre social existant, aussi bien d'un point de vue économique que philosophique, sociologique, psychologique, etc. S'interrogeant alors sur les conditions pour qu'une telle interdisciplinarité soit possible et sur les obstacles à franchir pour y parvenir, Gaëtan Flocco en expose trois : admettre l'impossible neutralité des sciences sociales ; s'opposer au dogmatisme empirique qui ne conçoit comme légitimes que les seules investigations de terrain ; et enfin reconnaître le pluralisme théorique et politique dans les sciences sociales, au sein duquel prend place la critique sociale parmi d'autres types d'approche. Si ces propositions ne font pas aujourd'hui l'unanimité dans le monde académique, elles contribuent à reposer la question de ce que peut signifier, dans le contexte actuel, l'impératif d'objectivité et de neutralité axiologique (et simultanément, de ce qu'il en coûterait d'y renoncer).

Pour y répondre, **Jean-Louis Genard** choisit un angle d'approche à dominante épistémologique. Il porte sur ce qu'on pourrait considérer comme des demandes d'ajustement à des modèles de scientificité. Le point de départ est celui des controverses récentes où se sont mêlées des accusations provenant du monde politique pour reprocher à la sociologie d'excuser des délinquants et des terroristes et, parallèlement des critiques épistémologiques venant de spécialistes de la discipline. Dans les deux cas, il s'agissait de demandes adressées aux sociologues de demeurer dans des formats disciplinaires que leurs propos, selon eux, outrepassaient. Ces controverses portent au jour des entremêlements entre méthodologie,

³ La MSH Paris-Saclay a été créée en 2015, dans le contexte d'émergence du pôle universitaire de Paris-Saclay, lui-même issu de la fusion d'un ensemble d'universités et d'écoles du sud-ouest parisien.

épistémologie, éthique, politique et critique que la recherche académique cherche souvent à euphémiser, à occulter ou à taire. En rapportant ces controverses à l'objet du présent ouvrage, Jean-Louis Genard propose de les analyser comme une demande adressée aux chercheurs académiques par d'autres chercheurs académiques de demeurer à l'intérieur des conditions circonscrivant la pratique de la discipline, en particulier l'impératif wébérien de neutralisation axiologique. Soulignant la dramatisation récente de ces controverses, l'auteur souligne qu'au-delà de leur vérité ou leur fausseté, l'enjeu de ces accusations était ailleurs, dans la légitimité de l'engagement des sociologues dans ces questions. Finalement, il invite à placer les critiques adressées à la sociologie dans une contextualisation politique, celle qui, depuis les années 1980, avec la montée de la pensée libérale ou plutôt néolibérale, tend à restaurer la grammaire responsabilisante dans des espaces où sa place semblait avoir été réduite.

Face aux défis que la demande sociale contemporaine de savoirs tend à induire sur leur travail, **Lise Demailly** invite finalement le chercheur à « ruser, résister, émanciper... dans la mesure du possible ». Puisque les chercheurs sont confrontés à la fois à une instrumentalisation de la recherche et à un rapport dominé par les institutions commanditaires, elle explore comment les sociologues peuvent « résister » aux injonctions et aux contrôles, et mettent en place quelques ruses individuelles ou collectives pour protéger leur autonomie au travail. Au-delà, la question qu'elle pose est de savoir si la recherche en sciences sociales peut apporter, et comment, une contribution, non au pouvoir des institutions, aux idéologies dominantes et à leurs différentes variantes, mais aux processus d'émancipations individuelles et collectives – pour ne servir aucun maître et contribuer au développement de la démocratie. Même si cette aide à l'émancipation lui paraît finalement souvent plus illusoire que réelle, Lise Demailly rappelle que le sociologue a des responsabilités dans la cité puisque sa pratique et son discours ne sont jamais sans effets. De ces prémices découle un principe : l'épistémologie sociologique comporte une dimension éthique essentielle, particulièrement sensible aujourd'hui.

Cette dernière idée se retrouve également dans la postface de **Marc-Henry Soulet**, qui distingue, tout en les invitant à composer, les sciences

sociales académiques de trois figures de l'exercice des sciences sociales – les sciences sociales embarquées, citoyennes, diffuses. La question de la demande en sciences sociales est toujours ouverte, car elle est, *in fine*, au cœur même de la définition des sciences sociales et, également, de leur importance dans la dynamique des sociétés.

Références bibliographiques

- BOURDIEU P., 1997. *Les Usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Une conférence-débat organisée par le groupe Sciences en questions (Paris, INRA, 11 mars 1997), Paris, INRA Éditions.
- BRONNER G., GEHIN É., 2017. *Le Danger sociologique*, Paris, Presses universitaires de France.
- GOULDNER W.A., 1970. *The Coming Crisis of Western Sociology*, New York, Basic Books.
- La rédaction de *SociologieS*, 2017. « Éditorial », *SociologieS* [En ligne], « Débats, La situation actuelle de la sociologie ». Mis en ligne le 25/01/2017, consulté le 24/07/2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3585>
- RUBINSTEIN A., 2012. *Economic Fables*, Cambridge, Open Book Publishers.

Première partie
Une recherche encadrée

1. Les statisticiens russes (1880-1953)

Une profession confrontée à un État autoritaire

Martine Mespoulet

Le devenir des professions intellectuelles en URSS après la révolution d'Octobre 1917 occupe une place particulière dans l'histoire sociale de la Russie, car la formation de certains groupes professionnels, à la fin du XIX^e siècle, a nourri l'émergence d'une société civile à la fin de la période tsariste, avant l'arrivée au pouvoir des bolcheviks. Ces nouveaux professionnels souhaitaient voir instaurer un régime constitutionnel et parlementaire en Russie. Acteurs d'une société civile naissante dont les aspirations n'étaient pas entendues par l'État, ils fondèrent leur identité sociale sur leur profession (Balzer, 1996 ; Pirumova, 1977). Celle-ci devint un support pour revendiquer une place plus grande dans l'espace public. Sur fond d'opposition à l'autocratie tsariste, ces groupes se structurèrent autour d'associations, de congrès et de revues. Comme dans d'autres pays européens, l'affirmation de leur autonomie face à l'État fut un élément essentiel de la construction de l'identité professionnelle de leurs membres (Charle, 1996). En Russie, toutefois, leurs efforts pour s'organiser de manière autonome se heurtèrent à un État autocrate¹.

Des membres de ces professions participèrent au gouvernement provisoire qui dirigea l'État russe de mars 1917 à la révolution d'Octobre. Après celle-ci, ils furent nombreux à constituer les premiers cadres de l'administration et des entreprises de l'État bolchevik, désireux de

¹ Sur l'exemple des médecins, voir J.F. Hutchinson *in* H.D. Balzer (1996) ; sur les professeurs d'université, S. Kassow *in* H.D. Balzer (1996).

participer au projet modernisateur des nouveaux hommes au pouvoir².

Comment de telles aspirations pouvaient-elles être prises en compte par des dirigeants dont le projet politique reposait théoriquement sur une autre base sociale, sur la promotion des ouvriers ? Suite à la suppression en décembre 1917 des *zemstva* et des administrations de gestion locale des provinces de la partie européenne de l'Empire russe créées en 1864³, les membres de leurs anciens groupes professionnels durent se reconvertir dans d'autres institutions, en particulier dans les administrations du nouvel État.

Parmi eux, les statisticiens offrent un cas particulièrement intéressant, car l'administration statistique a occupé une place centrale dans le projet de l'État bolchevik, qui se définissait comme un État savant. La création, en juin 1918, de la Direction centrale de la statistique de l'État soviétique, la TsSU⁴, présente une particularité. De manière paradoxale en apparence, cette administration d'État centralisée a été construite sur la base des anciens bureaux statistiques des *zemstva*, administrations de gestion locale. Or, dès la création de ceux-ci dans les années 1880, les statisticiens avaient toujours défendu l'autonomie du travail statistique face au pouvoir politique, qu'il fût local ou d'État, conformément aux résolutions des Congrès internationaux du XIX^e siècle⁵. Cette attitude ne pouvait qu'être source de tensions avec des dirigeants bolcheviks qui avaient une tout autre conception de la statistique et de son rôle pour l'État.

Après avoir retracé les principales caractéristiques de la constitution du groupe professionnel des statisticiens des *zemstva*, nous montrerons

² Sur les ingénieurs, voir K. Bailes (1978), H.D. Balzer in L. Graham (1990 : 141-167) ; sur les académiciens, voir L. Graham (1967), B. Kaganovitch (1994).

³ Les assemblées territoriales des *zemstva* avaient été créées en 1864 pour gérer les intérêts locaux des provinces, *gubernii*, de la partie européenne de l'Empire russe et de leurs districts ruraux. Les *zemstva* étaient chargés d'organiser et de financer certains services obligatoires imposés par l'État, et disposaient d'une plus grande liberté d'action dans d'autres domaines. À côté de cela, dans chaque province, les différents services des administrations d'État étaient placés sous l'autorité d'un gouverneur, qui était le représentant de l'État dans la province, dont le rôle était comparable à celui d'un préfet en France. Voir R. Philippot (1991).

⁴ TsSU: Tsentral'noe Statisticheskoe Upravlenie

⁵ M. Mespoulet (1999, 2001).

comment l'organisation de la TsSU a reposé, dès 1918, sur les normes et valeurs professionnelles de ce groupe. Enfin, nous analyserons comment celui-ci a été confronté à un processus de déprofessionnalisation à partir du milieu des années 1920, qui a abouti à ce que l'on peut désigner comme la défaite d'une profession et, au-delà, d'un groupe social.

Constitution d'un corps de professionnels

À l'image de son directeur, la majorité des premiers responsables de la TsSU fut issue de la statistique régionale des *zemstva*. Ainsi, le processus de construction de cette administration au cours des années 1920 s'est-il confondu avec le devenir d'un groupe professionnel formé avant 1917, dans un contexte institutionnel et politique complètement différent. Selon différentes sources, le nombre de salariés employés dans les bureaux de statistique des *zemstva* à la veille de 1917 peut être estimé à 3 000 ou 3 500 personnes, dont 1 200 statisticiens (Abramov, 1996).

La manière dont ce groupe se constitua dans les années 1880-1900 présente les caractéristiques d'une organisation sur le modèle d'une profession. Ce terme est employé ici pour désigner un regroupement d'individus pratiquant un même métier et présentant un ensemble de traits spécifiques, en particulier une spécialisation dans un certain nombre de tâches ou de fonctions, l'usage de critères de sélection à l'embauche fondés sur le degré d'acquisition d'un savoir et d'un savoir-faire précis, le contrôle d'un système de formation spécifique, et l'existence d'associations représentatives. Parler de professionnalisation revient à désigner le processus selon lequel un corps de métier tend à s'organiser progressivement sur ce modèle. Plus précisément, en même temps que l'ensemble des pratiques d'un groupe de personnes spécialisées dans un champ donné tend à obéir à des règles de plus en plus strictes et codifiées, les membres du groupe prennent conscience de manière de plus en plus aiguë de la spécificité de leur activité, qui les différencie d'autres spécialistes d'autres domaines.

La première caractéristique de ce groupe professionnel est qu'il se constitua dans une situation particulière : celle de l'expérience de l'exil intérieur au sein même de l'État tsariste.

Une expérience collective de l'exil

Dès le début des années 1880, les chemins de l'exil politique intérieur conduisirent en province de nombreux étudiants et intellectuels frappés par une condamnation politique qui les privait du droit de résidence à Moscou ou Saint-Pétersbourg, et leur interdisait d'occuper un poste dans une administration d'État. Certains furent recrutés comme statisticiens par les institutions des *zemstva*. Confrontées à la nécessité de disposer d'informations précises pour prendre des décisions dans les domaines économiques et sociaux qui relevaient de leur compétence, celles-ci durent embaucher des statisticiens pour collecter les données dont elles avaient besoin. Faute de pouvoir recourir à une main-d'œuvre qualifiée formée sur place, elles firent appel à ces hommes venus de l'extérieur (Mespoulet, 1999, 2001). Ainsi, beaucoup d'exilés politiques du Tsar devinrent statisticiens pour trouver un emploi dans leur ville d'accueil. Leur arrivée dans un premier bureau fut souvent le début d'un périple qui les mena d'un *zemstvo* à un autre. Dans les années 1890, les statisticiens qualifiés restaient rarement plus de trois ans dans un même bureau. Ces nombreux déplacements d'une province à une autre ont contribué à tisser des relations de travail et de solidarités entre les individus et à constituer la communauté des statisticiens des *zemstva* sur la base d'un vaste réseau d'interconnaissance à l'échelle de l'ensemble du territoire de la partie européenne de l'Empire russe.

Certains *zemstva* furent plus accueillants que d'autres pour ce genre d'exilés politiques. Quand leurs conseils étaient composés de nobles opposés à l'autocratie tsariste, ils recrutaient volontiers ce genre d'exilés qualifiés. À la recherche d'un personnel expérimenté pour diriger leurs différents services administratifs, ils n'hésitèrent pas à profiter de la possibilité qui leur était ainsi offerte de recruter un personnel qualifié formé dans les universités de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Pour beaucoup de ces étudiants et intellectuels chassés des villes capitales, venir à la statistique ne fut pas seulement l'occasion de trouver un emploi pour vivre. Ce fut également une manière de satisfaire leur soif de connaissances sur le monde paysan, qui était partagée par l'ensemble des milieux intellectuels progressistes russes à cette époque⁶.

⁶ Voir le témoignage de V.A. Obolenski (1988).

Acteurs de la société civile locale

Les statisticiens des *zemstva* font songer à la figure du savant du XIX^e siècle, héritier des Lumières, épris de connaissance et de progrès. Observateurs du social, ils étaient soucieux également d'agir au niveau local et national. Leur engagement social se confondait avec leur activité professionnelle. Aussi, en toute logique, participaient-ils activement à la vie des sociétés scientifiques, des cercles culturels et des sociétés d'assistance ou d'entraide locales. Une sociabilité locale se constituait autour des diverses sociétés dans lesquelles les statisticiens côtoyaient bien souvent leurs administrateurs du *zemstvo* (Mespoulet, 1999).

Notons aussi le rôle joué par les statisticiens qui, d'origine noble, étaient membres de l'assemblée du *zemstvo* de leur district rural ou de leur province. Représentants élus par leurs pairs, ils participaient aux discussions et décisions de celle-ci, prenant part directement à la gestion des affaires publiques locales. L'exemple le plus connu, Fedor A. Chtcherbina, fut à la fois membre de l'assemblée du *zemstvo* de Voronej et directeur de son bureau de statistique pendant près de vingt ans, de 1884 à 1903.

Cette alliance entre administrateurs nobles et statisticiens fut d'autant plus facile à réaliser quand ceux-ci étaient issus de milieux sociaux identiques ou proches et partageaient les mêmes références intellectuelles. Tous étaient opposés à l'autocratie tsariste, beaucoup réclamaient un régime constitutionnel et parlementaire. Alliés de fait par un même comportement d'opposition au pouvoir tsariste et par une même aspiration au changement, ces hommes trouvèrent dans les commissions de l'assemblée d'un *zemstvo* un champ d'action concret commun pour mettre en œuvre leurs projets de construction d'une autre forme d'économie et de société.

Une communauté nationale structurée en réseau

Le mouvement de professionnalisation des statisticiens des *zemstva* a reposé sur la structuration en réseau de leur communauté professionnelle à l'échelle nationale et la construction en commun des pratiques d'enquête et de traitement des données, ainsi que des formes de savoir qui en sont issues (Mespoulet, 2003). Formés aux mêmes sources à Moscou ou

Saint-Pétersbourg, ces professionnels constituaient un réseau à l'échelle du pays tout entier, structuré autour des statisticiens des années 1880 et de leurs disciples, et dont les membres partageaient un même système de références intellectuelles et éthiques qui dépassait le cadre d'un seul *zemstvo* et les reliait de fait à une seule communauté professionnelle et scientifique. Solidaires dans l'exil, les plus anciens, arrivés dans les années 1880, recrutèrent les relégués en province des années 1890.

Les collectifs de travail qui se formèrent dans un tel contexte étaient unis par une même culture professionnelle et scientifique que les congrès et un apprentissage collectif de la pratique d'enquête ont largement contribué à renforcer.

La participation aux opérations d'enquête sur le terrain était un moment privilégié d'acquisition des savoirs et savoir-faire, mais aussi des normes et des valeurs d'une profession. Au cours de ces expéditions, chaque enquête était réalisée par une équipe constituée d'un ou deux hommes expérimentés accompagnés par un ou deux jeunes collègues qui, tout en se formant au travail d'enquête, enregistraient les informations sur des formulaires de collecte. L'apprentissage des méthodes d'enquête s'effectuait au contact du terrain, au moyen d'une formation par la pratique des plus jeunes auprès des plus expérimentés, selon le principe du compagnonnage.

Élément structurant d'un corps de professionnels, la formation développe l'acquisition de compétences spécifiques à un domaine particulier, à un ensemble de tâches et de fonctions précises. Elle contribue à forger une identité professionnelle en faisant passer de la simple accumulation de savoirs et de savoir-faire spécifiques à un métier, à l'ensemble des valeurs et des normes constitutives d'une profession qui la délimitent par rapport aux autres, et qui servent de repères communs à ceux qui la composent. Elle constitue un moment de socialisation professionnelle au cours duquel les comportements, représentations et valeurs des individus se construisent au contact de ceux qui forment. Dans les *zemstva*, l'apprentissage sur le terrain aux côtés des plus âgés et des plus expérimentés remplissait ce rôle.

Les congrès professionnels, espaces de débat politique

Les congrès jouèrent un rôle clé dans la structuration d'un réseau de professionnels de la statistique à l'échelle de l'ensemble du pays pendant les années 1890-1914. Leur convocation régulière n'était pas une pratique spécifique aux seuls statisticiens, mais plutôt d'une habitude partagée par nombre de professions, sur fond de mouvement de libération des *zemstva*, dans un contexte de forte effervescence politique et sociale (Pirumova, 1977 ; Galai, 1973). Les congrès de statisticiens constituèrent des lieux de construction collective du savoir. Les discussions à propos des questions méthodologiques et théoriques posées par l'élaboration des enquêtes, la collecte et le traitement des données structurèrent progressivement une communauté professionnelle autour de la définition de pratiques harmonisées, de normes et de valeurs communes.

La fréquence des congrès professionnels locaux et nationaux contribua par ailleurs à la constitution progressive d'un mouvement d'opposition des *zemstva* au pouvoir tsariste mêlant les membres de la noblesse élus à la tête de ces institutions locales et ceux des différents groupes de professionnels employés par eux. Le processus de structuration de la communauté des statisticiens à travers ses sociétés et ses congrès est inséparable de celui du mouvement de libération des *zemstva*, et, à ce titre, doit être replacé plus largement dans le contexte de la constitution de la société civile russe dans la période prérévolutionnaire (Balzer, 1996).

Dans le cadre de ces espaces de débat, les questions posées et les analyses effectuées passèrent du champ local au champ national. Les liens des statisticiens avec différents acteurs du monde réformateur et leur participation à différentes sociétés d'assistance ont joué un rôle majeur dans ce processus.

Champ d'expérimentation d'un projet politique opposé au pouvoir autocratique du tsar et d'un projet scientifique au service du social, les *zemstva* formèrent un espace d'intersection entre deux réseaux qui reliaient des hommes qui, bien qu'ancrés dans les préoccupations de gestion locale, n'en concevaient pas moins leur activité dans le cadre d'un système de références politiques ou professionnelles national. À partir de la fin du XIX^e siècle, les administrateurs progressistes des *zemstva* formaient un réseau cimenté par un projet politique constitutionnel et

parlementaire. À côté, les préoccupations scientifiques et professionnelles des statisticiens revêtaient également une expression politique. Ces deux réseaux se croisaient dans des espaces communs, notamment les congrès professionnels. À partir de la fin de l'année 1905, bon nombre de statisticiens parmi les plus connus furent membres ou sympathisants du parti constitutionnel-démocrate.

À la veille d'Octobre 1917, le groupe professionnel des statisticiens des *zemstva* présentait des caractéristiques communes avec d'autres corps de professionnels constitués en Russie à la fin du XIX^e siècle, instituteurs, médecins, infirmiers, sages-femmes, statisticiens, ingénieurs, agronomes, vétérinaires.

Ces nouveaux professionnels étaient particulièrement nombreux dans les *zemstva* au début du XX^e siècle (Philippot, 1991 : 114-119), et y partageaient une même condition : au service d'une administration de gestion locale, malgré un niveau de formation et de qualification comparable à celui des fonctionnaires de l'État, ils ne bénéficiaient pas d'un statut social équivalent. Dans une société encore structurée en ordres sociaux, les *soslovia*⁷, leur activité professionnelle ne leur donnait droit à aucun rang social reconnu institutionnellement. Le système électoral censitaire aboutissait à l'exclusion du vote de nombreux membres de professions qui jouaient un rôle de plus en plus actif dans la vie publique locale. Après 1906, malgré quelques améliorations, le droit de vote resta restrictif. En revanche, l'étendue du domaine d'intervention des *zemstva* offrit à ces nouveaux professionnels un champ d'action large et la possibilité d'une implication de plus en plus forte dans l'espace public local, assortie d'une forme de reconnaissance sociale locale liée à leur activité professionnelle. L'argument professionnel revêtit un sens politique.

Les statisticiens crurent que le nouvel État issu de la révolution d'Octobre leur ouvrirait la possibilité de réaliser un projet scientifique et politique nourri de longue date. Ils en organisèrent l'administration statistique.

⁷ Sur le système des *soslovia*, voir notamment A. Leroy-Beaulieu (1990 : 211-243).

Formation d'une nouvelle administration d'État de la statistique

La création de la TsSU, Direction centrale de la statistique du nouvel État bolchevik, s'est caractérisée par une continuité des hommes qui s'incarna, au début des années 1920, dans une continuité des méthodes et des formes d'organisation héritées de la statistique des *zemstva*.

Une continuité des hommes et des formes d'organisation

La Première Guerre mondiale a joué un rôle déterminant dans le passage de la statistique régionale des *zemstva* au statut d'une statistique d'État, au lendemain d'Octobre 1917. La mise en place, à partir de 1914, de diverses institutions liées à la gestion des conséquences économiques et sociales immédiates de la guerre assura une forme de transition institutionnelle entre ces deux formes de la production des données.

Ainsi, la collecte des données du premier recensement agricole général russe, effectué en 1916, fut confiée aux bureaux de statistique régionaux des *zemstva*. En mars 1917, Pavel I. Popov, directeur du bureau de statistique du *zemstvo* de Toula, fut nommé directeur du bureau du traitement de ce recensement par le Gouvernement provisoire. De l'aveu même de P.I. Popov, cet organe se comporta de fait comme un véritable bureau central de statistique⁸.

Après la révolution d'Octobre, tous les anciens bureaux des *zemstva* et des municipalités furent rattachés institutionnellement au bureau du recensement agricole. Intégré tout d'abord au nouveau commissariat à l'Agriculture, celui-ci devint, en décembre 1917, un bureau central de la statistique à part entière, rattaché au Conseil suprême de l'économie nationale (VSNKh). À sa tête, P.I. Popov devenait de fait le chef de la statistique du nouvel État. Quand, en juillet 1918, P.I. Popov prit la tête de la TsSU, nouvellement créée, cinq des six autres statisticiens responsables de l'ancien bureau du recensement du VSNKh y devinrent chefs de département⁹.

⁸ P.I. Popov, « Avtobiografia » [Autobiographie], RGAE [Archives d'État de Russie de l'économie], fonds 105/1/29/5-15.

⁹ RGAE, fonds 1562/1/30/63.

Les statisticiens des *zemstva* se retrouvèrent ainsi aux commandes de la TsSU. Dans un premier temps, loin d'être un obstacle au changement, cette continuité des hommes et des pratiques institutionnelles permit de faire face aux difficultés de tous ordres, aggravées par le contexte de la guerre civile, et favorisa le changement. L'organisation de l'administration statistique de l'État bolchevik fit l'objet, en effet, d'une réelle mobilisation de l'ensemble des anciens statisticiens des *zemstva*. Leur projet scientifique rencontra le projet politique des bolcheviks. Néanmoins, ils affichèrent d'emblée leur volonté d'organiser la TsSU selon les principes adoptés en 1867 par le Congrès international de la statistique de Florence, et placèrent l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique au cœur de leurs exigences.

Dans cet esprit, même si elle ne fut pas considérée comme un commissariat du peuple à part entière, l'administration statistique bénéficia néanmoins des mêmes prérogatives et d'un domaine de compétence spécifique. Son directeur était nommé par le Conseil des commissaires du peuple et avait rang de commissaire du peuple avec voix consultative.

Un réseau dense de bureaux régionaux

Dans la continuité de l'organisation des bureaux de statistique des *zemstva*, la TsSU créa, sur l'ensemble du territoire russe, un réseau de bureaux de statistique régionaux dépendant directement de la Direction centrale, organisés comme celle-ci, en départements.

Pendant les années 1920, la production des données de la TsSU reposa sur un maillage serré de bureaux répartis sur l'ensemble du territoire russe qui nécessita un personnel nombreux. Néanmoins, le gonflement rapide du personnel ne s'est pas fait au détriment des exigences de qualification, bien au contraire. Celle-ci fut un critère essentiel de sélection et de promotion du personnel, et la TsSU décida de développer son propre appareil de formation et ses propres programmes dès 1919 sur la base des principes en usage dans les bureaux des *zemstva*.

Une effervescence de la production statistique dans les années 1920

Un contexte d'effervescence de la production de données chiffrées, d'enquêtes et de recensements caractérisa les premières années d'activité de la TsSU. La soif d'informations chiffrées du nouveau pouvoir rencontra

L'impatience des anciens statisticiens des *zemstva*, pressés d'effectuer des recensements généraux dans des domaines variés. À peine constituée, la TsSU s'engagea au plus vite dans la préparation d'un deuxième recensement général de la population, vingt ans après celui de 1897. Il eut lieu à la fin de l'été 1920. Seules l'expérience et la bonne connaissance du territoire local et de la population qu'avaient les statisticiens des anciens bureaux de province et de district des *zemstva* peuvent expliquer la réussite de la conduite des opérations de ce recensement en pleine guerre civile, notamment dans les régions où la lutte armée sévissait encore dans les campagnes (Mespoulet, 1997). Un nouveau recensement démographique général eut lieu en 1926.

Par ailleurs, dans la continuité des premières enquêtes par sondage organisées dès la seconde moitié des années 1880 et de la réflexion menée sur la construction des échantillons, les années 1920 apparaissent comme un âge d'or du développement de la pratique des enquêtes par sondage en Russie (Mespoulet, 2000). Au cours des années 1920, celles-ci devinrent un instrument de choix pour satisfaire la soif de chiffres du pouvoir soviétique et des statisticiens de la TsSU.

Toutefois, à partir de 1926, de nombreuses divergences d'analyse opposèrent les statisticiens de la TsSU à leurs collègues d'autres administrations centrales, à certains dirigeants politiques et à Staline lui-même. La campagne d'accusations et de purges dont la Direction centrale fut l'objet en 1924-1925 ne fut que la face apparente d'un mouvement plus profond qui, en déstabilisant les usages et les pratiques de tout un corps de professionnels, allait réduire petit à petit le contrôle des statisticiens sur l'administration qu'ils avaient eux-mêmes organisée. Les purges de 1937 constituèrent le point culminant de cette déstabilisation d'une administration par le pouvoir stalinien (Blum & Mespoulet, 2003).

Déprofessionnalisation et défaite d'une profession

Sur fond de début de la planification et de collectivisation de l'agriculture, la fin des années 1920 marqua un tournant en URSS¹⁰. Appartenant à la fois à la sphère des activités scientifiques et à celle de la gestion de la

¹⁰ Le premier plan quinquennal entra en vigueur en 1928, et la collectivisation des

vie économique et sociale, la production des données statistiques connut de profondes transformations dans son organisation institutionnelle et dans l'usage des outils et des méthodes. Après le limogeage de son premier directeur, P.I. Popov, en janvier 1926, la TsSU fut restructurée en 1927 pour mieux adapter l'organisation de la production des données chiffrées à l'introduction du calcul de la planification dans la gestion de l'activité économique.

De nouveaux usages politiques des chiffres

À partir de 1926, des différends au sujet des méthodes d'estimation des récoltes, de l'élaboration des chiffres de contrôle pour le plan, puis de la balance fourragère, confrontèrent les statisticiens de la TsSU à leurs collègues de l'administration du plan, le Gosplan, et du commissariat à l'Agriculture. Ces discussions et ces conflits entre différentes administrations furent l'expression d'une concurrence forte pour la production des chiffres et la maîtrise de la collecte des données qui reposait sur une définition différente des usages des données statistiques. Les statisticiens de la TsSU refusèrent de céder à la logique de simplification, puis de falsification, imposée par l'usage politique des chiffres.

Étape symbolique, la Direction centrale de la statistique perdit son autonomie institutionnelle en janvier 1930 en devenant un secteur du Gosplan. Conçue comme un instrument de comptabilité et de gestion, la statistique devait être au service du plan. En 1932, Valerian V. Ossinski, nouveau directeur de la statistique au sein du Gosplan, formula une « théorie du dépérissement de la statistique » : sous le socialisme, la statistique n'avait plus de raison d'être et devait être assimilée à la comptabilité (Ploshko & Elisseeva, 1990, chap. 8). N'étant utile que pour étudier les fluctuations, c'est-à-dire dans la situation d'une économie capitaliste, elle n'était plus nécessaire sous le socialisme puisque la planification supprimait les fluctuations. La soumission de la statistique à la logique du plan appauvrit l'observation des phénomènes économiques et sociaux et l'usage des outils statistiques.

exploitations agricoles devint une priorité à la fin de l'année 1929. Ces années sont couramment désignées par l'expression de « Grand tournant ».

Une dépossession progressive

Les calculs de corrélation et de régression disparurent presque complètement de la pratique de l'administration statistique. Les contacts scientifiques avec des statisticiens étrangers cessèrent. Aucun ouvrage de statistique étranger ne fut publié en URSS jusqu'à la seconde moitié des années 1950.

Au cours des années 1930, le recours aux enquêtes par sondage diminua parallèlement à l'affaiblissement des discussions méthodologiques sur l'usage des probabilités dans la statistique (Ploshko & Elisseeva, 1990). Les enquêtes de budget continuèrent à être effectuées, mais leur forme fut adaptée aux exigences du calcul de la planification. Elles ne servirent plus d'outils d'observation approfondie du mode de vie. La constitution des échantillons des enquêtes par sondage fut l'objet de débats, le Parti s'en mêla. En 1937, celui-ci critiqua vivement la méthode d'observation des budgets kolkhoziens de l'administration statistique. Le procédé de sélection des échantillons d'exploitations par tirage appelé « mécanique » fut objet de suspicion, suspecté d'être un instrument de « sabotage » (Mespoulet, 2001a, chap. 12).

L'organisation du recensement de la population lui-même commença à échapper au contrôle des statisticiens dès la seconde moitié des années 1920. Si la réussite du déroulement du recensement démographique de 1926 fut une victoire professionnelle pour eux, elle fut également porteuse de menaces pour leur profession dans la mesure où elle ne fut possible que grâce à l'appui matériel et humain apporté par le Parti pour l'organisation des opérations sur le terrain et la campagne d'information de la population. À partir de cette date, les statisticiens furent déposés progressivement de leur rôle premier dans l'organisation du recensement démographique au profit d'une appropriation de celle-ci par le Parti et par ses organisations relais. À travers l'intervention croissante des membres de ses organisations sociales dans les opérations d'information préalable de la population et de la collecte des données, le Parti s'introduisit dans l'organisation et la conduite de cette activité fondamentale et symbolique du travail de statisticien. Le statisticien vit son rôle réduit progressivement à celui de technicien de la comptabilité.

Lors du recensement de la population de 1937, qui fut organisé, à la demande de Staline, sous un contrôle strict du Parti, les comités régionaux de celui-ci veillèrent eux-mêmes au recrutement du personnel d'encadrement et des agents recenseurs. L'appartenance au Parti fut considérée comme un critère plus important que l'expérience déjà acquise à l'occasion de la participation à un recensement antérieur.

Cette surveillance politique de l'organisation et de la réalisation de la collecte des données n'aboutit pas pour autant aux chiffres escomptés par Staline. À l'occasion du XVII^e congrès du Parti en janvier 1934, celui-ci avait annoncé un nombre prévisible de 180 millions de Soviétiques en 1937. Or, le chiffre communiqué par l'administration statistique à l'issue du recensement ne fut que de 162 millions, faisant apparaître de manière brutale ceux que le pouvoir voulait passer sous silence, les morts de la famine de 1932-1933¹¹. Staline contesta ce résultat, l'annula par décret et décida de faire refaire le recensement¹². Les principaux statisticiens responsables du recensement de 1937, à la Direction centrale et dans les bureaux régionaux, furent accusés de sabotage et arrêtés (Volkov, 1992 : 23-59). Les purges dont ils furent victimes posèrent de manière violente la question de la relation entre statistique et politique (Blum 1998, 169-195)¹³. La réaction de Staline peut être interprétée comme un aveu d'échec du pouvoir politique face au comportement de résistance d'une profession. La raison statistique n'avait pas cédé à la raison politique ; celle-ci triomphait toutefois d'une autre manière.

Transformer le statisticien expert en technicien des chiffres

Dès le début des années 1920, les statisticiens avaient utilisé l'argument de la qualification pour résister aux diverses tentatives d'intrusion du Parti dans leur administration et dans leur travail. Ils défendirent

¹¹ Staline avait annoncé une telle prévision sur la base de chiffres donnant une croissance de la population de l'Union soviétique de 160,5 millions d'habitants, à la fin de 1930, à 168 millions à la fin de 1933, ce qui correspondait à une augmentation annuelle de 2,5 millions de personnes. Sur l'histoire du recensement de 1937, voir A. Volkov (1992) ; V.B. Jiromskaïa, I.N. Kisselev, Iu. A. Poliakov (1996).

¹² Le nouveau recensement eut lieu le 17 janvier 1939.

¹³ Voir aussi M.V. Kurman (1993).

toujours la compétence en statistique comme critère central pour le recrutement du personnel. À leurs yeux, être membre du Parti ne pouvait pas suffire. Cette tactique rencontra néanmoins ses limites déjà à la fin des années 1920, puis définitivement au cours des années 1930. Des négociations et du compromis on passa alors à la condamnation d'un modèle professionnel et des hommes qui l'incarnaient. Les purges qui suivirent le recensement de 1937 en restent le symbole le plus brutal. Elles condamnèrent définitivement une forme de comportement professionnel et dessinèrent une nouvelle définition du métier de statisticien d'État, avec de nouveaux critères de compétences et de sélection.

Le contrôle du dispositif de formation du personnel interne à la TsSU et la socialisation progressive des opérations du recensement de la population illustrent tout particulièrement l'effort entrepris par le Parti pour transformer de l'extérieur les pratiques d'une profession. Ce processus a progressivement dépossédé les statisticiens du contrôle de leur profession, notamment des différentes formes organisationnelles qu'ils avaient mises en place et développées depuis la fin du XIX^e siècle. Symbole de cela, il n'y eut plus de convocation de congrès de statisticiens dans les années 1930.

*

Un nouveau modèle professionnel, qui était l'exact contre-pied de celui de la statistique des *zemstva*, s'est mis en place à la fin des années 1930. Pour les statisticiens, il n'était plus possible de préserver la distance avec le politique comme garantie de leur indépendance scientifique. Bien au contraire, cette distance était devenue suspecte. Une expérience antérieure en statistique n'était plus exigée pour un recrutement. Le parcours d'un individu dans le Parti remplaça l'apprentissage par la pratique sur le terrain, et la possession de la carte du Parti se substitua au critère de la qualification. La formation demandée n'était plus statistique, mais politique. Le traitement des données étant effectué dans une logique purement comptable, l'acquisition des techniques suffisait et exigeait moins de temps d'apprentissage.

Toutefois, tous les responsables de la statistique n'ont pas été victimes des purges de 1937. Des comportements d'adaptation ont été développés par ceux qui ont survécu aux purges. De fait, même à l'époque des *zemstva*, les statisticiens russes se sont toujours adaptés aux contraintes fortes imposées par un État autoritaire. Il convient néanmoins de distinguer deux types de parcours, les parcours d'adaptation et les parcours d'évitement (Mespoulet, 2009)¹⁴. S'adapter ou éviter n'a pas toujours été un choix non plus. La construction de ces parcours a varié selon les conditions concrètes de protection d'eux-mêmes qui s'offraient aux statisticiens confrontés à des menaces pour leur liberté ou pour leur vie. L'étude fine d'exemples de tels parcours est nécessaire pour comprendre les formes de résistance des professionnels aux formes d'injonction du pouvoir stalinien.

Références bibliographiques

- ABRAMOV V.F., 1996. « Zemskaia statistika: organizatsia i praktika » [La statistique des zemstva : organisation et pratique], *Voprosy statistiki*, 3, p. 65-72.
- BAILES K., 1978. *Technology and Society under Lenin and Stalin: Origins of the Soviet Technical Intelligentsia, 1917-1941*, Princeton, Princeton University Press.
- BALZER H.D., 1990. « Engineers: The Rise and Decline of a Social Myth », in L. Graham (ed.), *Science and the Soviet Social Order*, Cambridge, Harvard University Press, p. 141-167.
- BALZER H.D. (ed.), 1996. *Russia's Missing Middle Class: The Professions in Russian History*, Armonk – London, M.E. Sharpe.
- BLUM A., 1998. « À l'origine des purges de 1937, l'exemple de l'administration de la statistique démographique », *Cahiers du monde russe*, 39 (1-2), p. 169-195.
- BLUM A., MESPOULET M., 2003. *L'Anarchie bureaucratique. Statistique et pouvoir sous Staline*, Paris, La Découverte.
- CHARLE Chr., 1996. *Les Intellectuels en Europe au XIX^e siècle. Essai d'histoire comparée*, Paris, Éd. du Seuil.
- FRIEDEN N.M., 1981. *Russian Physicians in an Era of Reform and Revolution, 1865-1905*, Princeton, Princeton University Press.

¹⁴ L'apport d'Albert Hirschman peut être mobilisé pour ce type d'analyse (Hirschman, 1970).

- FRIEDEN N.M., 1982. « The Politics of Zemstvo Medicine », in T. Emmons & W.S. Vucinich (eds), *The Zemstvo in Russia: An Experiment of Local Self government*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 315-342.
- GALAI Sh., 1973. *The Liberation Movement in Russia, 1900-1905*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GRAHAM L., 1967. *The Soviet Academy of Sciences and the Communist Party, 1927-1932*, Princeton, Princeton University Press.
- GRAHAM L., 1990. *Science and the Soviet Social Order*, Cambridge, Harvard University Press.
- HIRSCHMAN A.O., 1970. *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge, Harvard University Press (trad. française, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1972).
- HUTCHINSON J.F., 1996. « Politics and Medical Professionalization after 1905 », in H.D. Balzer (ed.), *Russia's Missing Middle Class: The Professions in Russian History*, Armonk – London, M.E. Sharpe, p. 89-116.
- JIROMSKAÏA V.B., KISSELEV I.N., POLIAKOV IU. A., 1996. *Polveka pod grifom sekretno. Vsesoiouznaïa perepis naselenia 1937 goda* [Un demi-siècle sous le sceau du secret. Le recensement général de la population de 1937], Moskva, Naouka.
- KAGANOVITCH B., 1994. « Načalo tragedii » [Le début de la tragédie], *Zvezda*, 12, p. 124-144.
- KASSOW S., 1996. « Professionalism among University Professors », in H.D. Balzer (ed.), *Russia's Missing Middle Class: The Professions in Russian History*, Armonk – London, M.E. Sharpe, p. 197-221.
- KURMAN M.V., 1993. « Vospominania M.V. Kurmana » [Souvenirs de M.V. Kurman], *Cahiers du monde russe et soviétique*, 34 (4), p. 589-629.
- LEROY-BEAULIEU A., 1990. *L'Empire des tsars et des Russes*, Paris, Robert Laffont.
- MESPOULET M., 1997. « Les relations entre centre et régions au moment de la mise en place des bureaux statistiques de gubernii. L'exemple du gubstatbiuro de Saratov, 1918-1923 », *Cahiers du monde russe*, 38 (4), p. 489-510.
- MESPOULET M., 1999. « Statisticiens des zemstva : formation d'une nouvelle profession intellectuelle en Russie dans la période prérévolutionnaire (1880-1917). Le cas de Saratov », *Cahiers du monde russe*, 40 (4), p. 573-624.

- MESPOULET M., 2000. « Du tout à la partie. L'âge d'or du sondage en Russie (1885-1924) », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 31 (2), p. 5-49.
- MESPOULET M., 2001a. *Statistique et révolution en Russie. Un compromis impossible*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- MESPOULET M., 2001b. « Une lutte pour l'autonomie professionnelle : être statisticien dans une région au début des années 1920 », *Le Mouvement social*, 196 (3), p. 63-88. DOI : 10.3917/lms.196.0063.
- MESPOULET M., 2003. « Pratique de l'enquête et construction du savoir statistique en Russie à la fin du XIX^e siècle », *Genèses*, 52 (3), p. 96-118. DOI : 10.3917/gen.052.0096.
- MESPOULET M., 2008. *Construire le socialisme par les chiffres. Enquêtes et recensements en URSS de 1917 à 1991*, Paris, Éd. de l'INED.
- MESPOULET M., 2009. « Survival Strategies in the Soviet Bureaucracy: The Case of the Statistics Administration », in Don K. Rowney & E. Huskey (eds), *Russian Bureaucracy and the State. Officialdom from Alexander III to Vladimir Putin*, New York, Palgrave Macmillan, p. 152-168.
- OBOLENSKI V.A., 1988. *Moia jizn. Moi sovremenniki* [Ma vie. Mes contemporains], Paris, YMCA-Press.
- PHILIPPOT R., 1991. *Société civile et État bureaucratique dans la Russie tsariste. Les Zemstvos*, Paris, Institut d'études slaves.
- PIRUMOVA N.M., 1977. *Zemskoe liberal'noe dvizhenie* [Le mouvement libéral des zemstva], Moskva, Nauka.
- PLOSHKO B.G. & ELISSEVA I.I., 1990. *Istoria statistiki* [Histoire de la statistique], Moskva, Fynansy i statistika.
- VOLKOV A., 1992. « Le recensement de la population de 1937. Mensonges et vérité », *Annales de démographie historique*, p. 23-59.

2. Les sociologues bulgares face à la demande sociale

Du Comecon à l'UE

Svetla Koleva

Intrinsèque à la sociologie dès sa genèse, la question du rapport de la pratique sociologique à la demande sociale se place aujourd'hui au cœur des débats sur l'inscription sociale de la discipline et sa dimension scientifique. L'examen de cette question à travers l'espace-temps sociohistorique permet de voir aussi bien ce qui change que ce qui persiste dans la dynamique entre ce que les acteurs de la société demandent et la façon dont les sociologues y répondent. À cet égard, le choix de la société bulgare, comme terrain privilégié de cette réflexion, n'est pas fortuit. Il ne s'explique pas seulement par l'origine et le parcours professionnel de l'auteure qui sont, comme toujours, contingents, mais par une raison plus substantielle. Parce qu'elle a été l'objet en l'espace de cinquante ans de deux transformations radicales, la société bulgare offre en effet l'opportunité de dégager l'invariant de la relation entre demande sociale et sociologie dans des conditions politiques, économiques, idéologiques fort différentes, voire opposées.

Si, à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, la Bulgarie se retrouva dans la zone d'influence de l'Union soviétique et participa aux structures communes visant l'unité et le contrôle des anciens pays socialistes de l'Europe centrale et de l'Est (Comecon, Pacte de Varsovie, Kominform/Bureau d'information des partis communistes), quarante-cinq ans plus tard, le pays entreprit le chemin de la reconstruction démocratique et de l'économie de marché qui l'a conduit à l'adhésion à l'Union européenne en janvier 2007. Comment, dans le cadre de deux ensembles géopolitiques

opposés appartenant à des périodes sociohistoriques différentes, les sociologues bulgares exerçaient-ils leur discipline et continuent-ils de la pratiquer en tenant compte des besoins de la société ?

Observations, enquêtes réalisées et expérience personnelle à l'appui, la thèse défendue ici est la suivante : dans le contexte de monopole de l'État-parti communiste sur tous les plans, y compris celui de l'offre et de la demande d'enquêtes sociologiques, des sociologues bulgares ont fait preuve d'initiative scientifique et de désobéissance politique, sociale et civile. En revanche, dans les conditions de pluralisme démocratique, économique, scientifique créées (ou développées) après 1989 et surtout depuis l'entrée dans l'UE, c'est l'obéissance aux organismes subventionnaires et commanditaires de recherche qui a l'emportée.

Développée en deux temps, la démonstration repose sur : 1) des enquêtes sociologiques des années 1960-1980, et 2) un bref aperçu des caractéristiques de la pratique sociologique depuis l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne en 2007, qui permettent, après avoir mis en évidence les particularités les plus significatives, de dégager les tendances qui se sont affirmées et se sont renforcées durant les deux périodes. L'article se conclut en montrant que ce que fait la demande sociale à la sociologie dépend de la façon dont la sociologie se positionne dans une société donnée et se saisit de la demande sociale. Les façons dont les sociologues répondent à diverses demandes sociales expriment leur capacité ou non à prendre distance avec l'ethos dominant de l'époque.

L'autonomie relative des sociologues bulgares avant 1989

Indépendamment de l'évolution de la société bulgare depuis l'installation définitive du pouvoir communiste en 1948 jusqu'à la chute du régime politique, il y a quelques éléments constants qui caractérisent le contexte d'exercice de la sociologie. L'État-parti communiste exerce un contrôle total sur toutes les sphères d'activités, y compris sur l'enseignement supérieur et la recherche en sociologie. Le marxisme-léninisme acquiert le double statut d'idéologie d'État et de paradigme théorique dominant. Il devient le cadre de référence incontournable aussi bien sur le plan axiologique qu'épistémologique et méthodologique. Il est donc fort tentant de faire l'hypothèse que l'État-parti communiste fut le principal

commanditaire des enquêtes sociologiques et que le modèle auquel la pratique sociologique devait se conformer amalgamait des impératifs politiques, éthiques, scientifiques, la vérité scientifique à découvrir devant être conforme à celle prédéfinie par l'État-parti. Cependant, comme toute pratique sociale, la pratique sociologique s'est avérée plus riche que les présuppositions théoriques. Ce que montrent trois grandes enquêtes : « Religiosité en Bulgarie » (1962), « Ville et village » (1968, 1986)¹, « Conflit ethnique en Bulgarie, 1989 » (1989), représentatives de l'activité scientifique pendant cette période. Les deux premières témoignent des efforts des chercheurs bulgares, venus de diverses disciplines, de légitimer la sociologie comme science autonome empirique, différente du matérialisme historique dominant. Les chercheurs font preuve d'une rigueur méthodologique exemplaire d'autant plus étonnante qu'à part Jivko Oshavkov qui dirige les deux enquêtes (en 1962 et 1968), tous les autres sont néophytes et autodidactes quant à l'étude empirique de la société (Koleva, 2011, 2018). La troisième recherche sur le conflit ethnique en Bulgarie est effectuée en mai-juillet 1989, quelques mois avant la chute du régime communiste et le commencement de ce qui sera appelé « Le grand changement » par la génération des sociologues formés dans les années 1960. Elle porte sur une très grave crise politique, économique, sociale et culturelle dans le pays, provoquée par l'exode des Bulgares d'origine turque qui quelques années plus tôt avaient été forcés à changer de noms. Après avoir violé les droits de ces citoyens bulgares, le Comité central du Parti communiste bulgare (CC du PCB) prend la décision, au printemps 1989, d'ouvrir la frontière vers la Turquie en présentant ce geste comme un respect de leurs droits et libertés.

Ce qui est commun aux trois enquêtes, c'est qu'elles ne résultent pas d'une demande quelconque. Elles ne répondent à aucune sollicitation extérieure à la communauté professionnelle qui est en train de se former ou déjà formée. Ce sont des enquêtes à l'initiative des chercheurs eux-mêmes. Les projets de recherche reçoivent, bien sûr, la bénédiction politique du CC du PCB et le soutien financier de l'État – deux

¹ Cette enquête a eu deux éditions effectuées selon le même modèle théorique et méthodologique, ce qui permet une analyse comparée de l'évolution de la société bulgare.

conditions absolument indispensables pour leur réalisation étant donné le mode de structuration et de fonctionnement de la société. Mais ces deux conditions n'ont influencé ni le modèle théorique, ni les méthodes de recherche, ni la cueillette des données, ni l'interprétation des résultats². Il faut quand même mettre un bémol à ce tableau quant à la présentation et la diffusion des résultats. En fonction du lieu et du public, les chercheurs changeaient le registre et le contenu à communiquer. Par ailleurs, pour l'enquête sur le conflit ethnique, l'autorisation politique de sa réalisation a été liée à la promesse de ne pas diffuser les résultats. Une promesse qui n'a pas été finalement respectée, comme le rapporte le regretté Krastyo Petkov, directeur de l'Institut de sociologie de l'époque et responsable de l'équipe, dans son analyse vingt-huit ans plus tard (Petkov, 2017)³.

Il est à noter que ces trois enquêtes comme toutes les autres ne se sont pas déroulées dans un contexte de liberté politique et institutionnelle. Bien au contraire, il existait des consultations, des négociations, des réunions entre chercheurs et représentants des instances du CC du PCB et il y avait un certain nombre de sociologues qui détenaient une importante position dans l'appareil politico-administratif de l'État-parti et dans les structures organisationnelles du Komsomol. Ce positionnement entre politique et science permettait d'obtenir le soutien financier de

² À part les témoignages des chercheurs participant aux enquêtes mentionnées (Koleva, Nenkova & Treneva, 2012), de nombreuses publications bulgares issues de ces recherches montrent que le travail scientifique était effectué en conformité avec les règles épistémologiques de la discipline.

³ Une fois le rapport de recherche terminé et remis au Comité central du Parti communiste bulgare comme convenu, les chercheurs bulgares étaient confrontés à un nouveau défi. La tenue de la réunion du CR 10 « Participation, démocratie organisationnelle et autogestion » de l'Association internationale de sociologie prévue en septembre 1989 en Bulgarie était menacée d'annulation car plusieurs sociologues étrangers étaient prêts à se désister « en signe de protestation contre la politique répressive du régime et la violation des droits démocratiques de la minorité musulmane. Les collègues d'Europe voulaient savoir quelle était notre position de sociologues professionnels à l'égard de la forte campagne médiatique à l'appui de la déportation » (Petkov, 2017 : 18). Pour ne pas compromettre ce forum international et répondre à l'intérêt de leurs collègues étrangers, l'équipe bulgare décide de présenter le rapport de recherche sans aucune révision devant les participants à la réunion internationale transgressant l'ordre politique. Ainsi, le rapport est rendu public sans autorisation d'en haut.

grandes manifestations sociologiques ainsi que de défendre des projets et des résultats de recherche défavorables au pouvoir. En même temps, il y avait toujours le risque de tomber dans le conformisme, d'adapter les résultats sociologiques aux exigences idéologiques, de sacrifier des objectifs scientifiques au nom des intérêts politico-étatiques ultimes. La position hybride du sociologue – fonctionnaire politique confirme l'hypothèse que le processus de légitimation disciplinaire de la sociologie comme science autonome en Bulgarie supposait un « jeu » avec le pouvoir politique dans le contexte d'une liberté délimitée et octroyée par le parti communiste (Koleva, 2011).

Ces trois enquêtes montrent cependant quelque chose d'autre. Dans une société hiérarchique, mono-centrique, contrôlée par le Centre, la demande sociale est créée soit par le Centre, soit par ceux qui peuvent l'accomplir. Dans les années 1960, c'étaient les sociologues qui proposaient les problèmes à étudier en conformité thématique avec les directives du parti communiste, mais conceptualisés selon les règles de la discipline. Mais, l'État-parti ayant pris progressivement conscience de l'importance de l'information sociologique, il mit en place ses propres commanditaires/demandeurs de connaissances sociologiques en obligeant les grandes entreprises à mettre en place des laboratoires, à embaucher des sociologues et des psychologues ou en constituant des centres de recherche dans des institutions d'État – tels la radio, la télévision, le Comité de la culture, le Comité du sport, etc. Une fois créées, quoique avec la bénédiction politique, les institutions sociologiques construisirent leurs propres zones d'autonomie et, au fur et à mesure de leur propre développement, elles furent capables de proposer des problèmes à étudier qui ne s'inscrivaient plus dans l'agenda politique. Bien au contraire, ils allaient à l'encontre de celui-ci et le déstabilisaient (Koleva, 2018). Les sociologues ont donc fait preuve d'ingéniosité tant scientifique que stratégique pour étudier ces problèmes « impensables » du point de vue du pouvoir, pour combler les carences de moyens et d'expérience, pour accéder à la réalité empirique de façon la plus objectivement possible en surmontant les barrières que constituaient les contraintes politiques et idéologiques. L'enquête sur le conflit ethnique en Bulgarie effectuée en mai-juillet 1989 est un des exemples les plus significatifs de combinaisons d'initiatives individuelles,

de volonté institutionnelle, d'inventivité scientifique, de collaboration interdisciplinaire et de courage citoyen. Face à l'exode sans précédent des citoyens bulgares d'origine turque et au grand désordre dans le pays, quelques chercheurs de l'Institut de sociologie de l'Académie bulgare des sciences se proposent de mener une enquête *in situ* pour comprendre les causes et les enjeux des tensions ethniques qui venaient de surgir. L'équipe de recherche innove sur tous les plans : dès la constitution de l'équipe (composée de sociologues, psychologues, philosophes, économistes, historiens) jusqu'à l'approche, l'appareil conceptuel et les méthodes utilisées en passant par les sous-problèmes à étudier (les attitudes des communautés bulgares et musulmanes, la psychose d'exode et les problèmes de ceux qui sont retournés en Bulgarie ; l'économie municipale en situation extrême, les attitudes de l'appareil du Parti communiste).

Pour conclure, bien que durant le régime communiste, le principal demandeur d'information et d'expertise sociologique soit demeuré l'État, les sociologues, en jouant le jeu avec l'État et son superviseur politique – le PCB – ont pu faire des concessions quant à l'interprétation et la diffusion des résultats tout en préservant l'espace épistémique de l'élaboration du modèle théorique et méthodologique de la recherche et en restant extrêmement vigilants à l'égard de la rigueur méthodologique de la recherche. Serait-il trop osé de dire que, dans le contexte de monopole paradigmatique et idéologique du marxisme-léninisme, ils ont trouvé, au fur et à mesure de leur propre perfectionnement, les moyens de répondre à la commande (presque toujours politiquement sanctionnée et surveillée) sans perdre leur âme de chercheurs ? En m'inspirant des suggestions de Nacira Guénif dans une discussion ayant lieu à Lyon en février 2018⁴, je pourrais qualifier ces formes de réponse à la demande sociale dans la partie purement cognitive (relative au processus de production de connaissance) de désobéissance épistémique, de résistance épistémique, de souveraineté épistémique.

⁴ Il s'agit du séminaire « Socialist Time and Construction of Sociology » organisé par LIA Post-Western Sociology/Axe Triangle Sciences Sociales et Circulation des savoirs et tenu le 12 février 2018 à l'ENS de Lyon sous la direction de Laurence Rouleau-Berger.

Depuis 1989 : des sociologues aux prises avec les exigences des commanditaires

Le développement scientifique en Bulgarie après 1989 jusqu'à présent a traversé chronologiquement deux périodes marquées par deux grands tournants. Tout d'abord, l'effondrement du régime communiste qui a provoqué l'effritement des structures de recherche toutes sciences confondues, ensuite l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne, qui, débutant en 2007, a ouvert la voie de l'intégration aux différents programmes de recherche européens.

Pris uniquement dans leur dimension institutionnelle, les changements ont reconfiguré le champ aussi bien des acteurs de la recherche en sciences sociales que des demandeurs de leurs résultats. La recherche nationale, y compris en sociologie, est désormais portée par trois types d'acteurs – public, privé et non gouvernemental – qui œuvrent dans des institutions académiques, telles les unités de recherche de l'Académie bulgare des sciences et les universités publiques et privées, et dans des institutions hors du champ purement académique. La demande sociale vient également du public, du privé et de l'associatif. Pour se procurer de l'expertise sociologique, le privé se tourne généralement vers les agences de sondages créées dans leur majorité par des sociologues. Quant à l'associatif, il incorpore des chercheurs dans ses structures sans que l'on puisse savoir comment ils font réellement de la sociologie. Enfin, celui qui devait être le plus grand demandeur d'expertise sur le social, l'État bulgare (dont la composition politique de centre droite est presque la même depuis une dizaine d'années) a délibérément abandonné le rôle de principal bailleur de fonds pour le secteur public de la recherche. Depuis 2000, la part du budget national allouée à la recherche scientifique en Bulgarie toutes sciences confondues ne dépasse pas 0,4 % du PIB, ce qui revient à la plus faible contribution étatique au développement scientifique dans le cadre de l'Union européenne. L'absence d'intérêt des sciences sociales pour les autorités bulgares se voit très clairement dans la *Stratégie nationale des recherches scientifiques* votée par le Parlement bulgare en juillet 2011 et considérée comme une réponse nationale à la *Stratégie de l'Europe 2020*. Les priorités nationales de la recherche telles quelles sont

définies par la *Stratégie* n'incitent les chercheurs bulgares qu'à développer cinq domaines de portée stratégique : a) énergie, efficacité énergétique et transport ; technologies vertes et écologiques ; b) santé et qualité de vie ; biotechnologie et produits écologiques ; c) nouveaux matériaux et technologies ; d) héritage culturel et historique ; et e) technologies de l'information et de la communication. Aucune mention de la dimension « sociale ». La seule concession à la sociologie est l'obligation de recourir à l'expertise sociologique pour chaque projet d'intérêt public lancé par un ministère. Mais la demande étant définie par avance, il reste peu de place pour cette expertise et encore moins pour l'imagination sociologique.

L'autre grand absent du marché des demandes sociales sont les entreprises qui se sont débarrassées des sociologues professionnels au lendemain de la chute du régime communiste. Celles qui ont réussi à survivre à la réforme structurelle de l'économie ont rarement recours aux compétences sociologiques pour résoudre un problème ou un autre. Les grandes compagnies internationales établies en Bulgarie s'intéressent avant tout à des analyses des besoins, des préférences, des comportements des consommateurs potentiels, des moyens de les stimuler (Koleva, 2014) et leurs besoins sont satisfaites par des agences et des bureaux d'étude traitant de *Big Data*.

Quant aux programmes-cadres de l'Union européenne et au dernier programme Horizon 2020, ils sont conçus selon une demande bureaucratiquement préfigurée qui ne laisse pratiquement à aucune équipe nationale – membre de l'équipe internationale – la possibilité d'influencer l'orientation du projet. Comme tous les éléments sont strictement fixés et soumis à un contrôle permanent, la rectification du tir théorique et méthodologique est presque impossible. Les questions relatives à la pertinence des concepts et des notions, à leur adaptation à la réalité de chaque pays étudié, au-delà de la traduction linguistique, à la prise en compte des jargons des différents topos sociaux, aux disparités de sens... sont rarement discutées. Bien plus l'accent est mis sur le management, la publicité, la diffusion des résultats d'un projet de recherche au détriment de ce qui est distinctif d'un travail de recherche – la liberté d'essayer, de se tromper, de se reprendre pour découvrir et produire du savoir nouveau. Aux items standardisés d'un appel d'offre répondent des connaissances conformes. À l'exigence de fournir des rapports d'activité (pas de recherche) à des périodes régulières, une répartition

du temps de travail où la gestion administrative l'emporte sur l'activité de recherche. Le chercheur se transforme en gestionnaire des fonds. Et, de façon un peu surprenante, bien que les sociologues aient souvent montré les effets négatifs de la bureaucratisation, ils n'en font guère la dénonciation lorsqu'elle s'applique à leur recherche. Il s'impose de savoir s'il s'agit d'un rétrécissement de la marge d'action des chercheurs sous contraintes économiques.

Brossé à grands traits, ce tableau de trente ans de mutation économique et politique en Bulgarie fait voir que non seulement la structure des besoins de savoirs sociologiques s'est modifiée mais également celle des demandeurs solvables. Parmi ceux qui peuvent se permettre de satisfaire des besoins d'information sociologique se trouvent avant tout des ministères, agences d'État, acteurs privés. Le dénominateur commun à tous ces usagers est qu'ils demandent des connaissances « prêtes-à-être-appliquées ». Face à la recomposition du champ de la demande sociale et à des politiques scientifiques qui favorisent des recherches économiquement justifiables et financièrement rentables, la vocation de la sociologie de rendre le social intelligible avec en arrière-plan le souci d'application raisonnée du savoir scientifique est mise en cause. Quand le travail quotidien du sociologue n'est plus que d'alimenter les politiques publiques de connaissances vite applicables à des situations changeantes, de produire des expertises dans l'immédiat d'un événement, de faire des commentaires des fluctuations de l'opinion publique, de faire écho au discours dominant, il est évident que l'équilibre entre la vocation scientifique et la vocation sociale de la sociologie est quelque part brisé.

Il est donc pertinent de poser la question de la posture professionnelle des sociologues bulgares dans ce contexte. Pourquoi, face à une multitude de demandeurs d'expertise sociologique, les sociologues bulgares continuent-ils de produire des données sans transformer les demandes sociales en curseurs susceptibles de pointer les problèmes de société dignes de débats et d'attention de toute la société bulgare ? Y a-t-il d'autres raisons que purement économiques pour se soumettre aux impératifs d'efficacité productiviste et d'imposition des solutions des bailleurs de fonds, pour renoncer à se présenter sur la scène publique comme producteurs d'analyses perspicaces et éclairantes ?

Le cas de figure de la sociologie bulgare post-totalitaire est révélateur du rapport de la discipline à la société. Niklas Luhmann à l'appui, il n'est pas faux de dire que, durant la période de reconstruction démocratique, la sociologie en Bulgarie n'a pas réussi à reconstruire ce rapport selon un principe qui transforme la différence dehors-dedans en posture épistémologique binaire (Luhmann, 2010). Ouverture sur l'extérieur et vigilance/intransigeance à l'égard des normes et des règles du champ disciplinaire sont les deux facettes d'une pratique disciplinaire respectant à la fois ses propres principes de production scientifique et les demandes spécifiques de divers acteurs sociaux ayant besoin de savoirs bien fondés. Pour que la sociologie soit à la hauteur de ce double défi scientifique et social, il est nécessaire de tenir compte de la dynamique complexe du rapport pratique sociologique/demande sociale tout en faisant la distinction entre les exigences des producteurs et celles des utilisateurs de savoirs sociologiques ainsi qu'entre leurs déontologies relatives. Ce n'est qu'en ne confondant pas les visées scientifiques, politiques, éthiques, managériales que les sociologues peuvent accomplir la vocation de leur discipline et apporter des savoirs scientifiquement valables et socialement utiles.

L'expérience des sociologues bulgares dans deux périodes sociohistoriques opposées aide à saisir un invariant de la relation entre la sociologie et la demande en provenance de divers acteurs sociaux. Indépendamment des contraintes du contexte, soient-elles d'un régime non démocratique ou d'un éthos politique, idéologique, économique dominant, les sociologues pourraient rester maîtres de leur propre travail si la réflexion sur la mission de la sociologie et sa place dans l'espace scientifique et public accompagnait toujours leur rapport à la société qu'ils étudient et dont ils font partie.

Références bibliographiques

- KOLEVA S., 2011. « La sociologie en Bulgarie des années 1945-2010 : une trajectoire disciplinaire à l'épreuve de l'histoire », *Sociologies pratiques*, 23 (2), p. 127-141. DOI : 10.3917/sopr.023.0127.
- KOLEVA S., 2014. « L'expérience post-totalitaire des sociologues bulgares », *Sociologies pratiques*, 3 (HS 1), p. 9-18. DOI : 10.3917/sopr.hs01.0009.

- KOLEVA S., 2018. *Totalitarian Experience and Knowledge Production: Sociology in Central and Eastern Europe 1945-1989*, Leiden, Brill (Post-Western Social Sciences and Global Knowledge 2).
- KOLEVA S., NENKOVA D., TRENEVA S. (dir.), 2012. *La Sociologie en Bulgarie à travers le regard des générations (interviews avec des sociologues bulgares)*, Sofia, Pensoft, [Колева С., Ненкова Д., Тренева С., *Социологията в България през погледа на поколенията (интервюта с български социолози)*, София, Пенсофт / *Bulgarian Sociology through the Eyes of the Generations (Interviews with Bulgarian Sociologists)*] (en bulgare).
- LUHMANN N., 2010. *Systèmes sociaux. Esquisse d'une théorie générale*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- РЕТКОВ К., 2017. « Le conflit ethnique en Bulgarie – 1989. Analyse rétrospective et implications contemporaines » [Етническият конфликт в България – 1989 година: ретроспективен анализ и съвременни импликации / The Ethnic Conflict in Bulgaria – 1989: A Retrospective Analysis and Present-day Implications], *Problèmes sociologiques* [Социологически проблеми / Sociological Problems], 3-4, p. 9-20 (en bulgare).

3. Enjeux de la recherche en sciences sociales sur le VIH/sida en France

Jean-Yves Le Talec

La révélation et la concentration du sida dans des groupes minoritaires et marginalisés (essentiellement homosexuels masculins et toxicomanes par voie intraveineuse) crée une situation quasi expérimentale de mise à l'épreuve des valeurs de tolérance, de liberté individuelle et des capacités d'une société moderne à répondre rapidement à une menace imprévue pour la santé (Pollak, Dab & Moatti, 1989 : 111-112).

De même que les sciences biomédicales ou la santé publique, les sciences sociales ont contribué à répondre à la demande sociale, face à l'émergence d'une maladie épidémique nouvellement identifiée, l'infection à VIH. Il s'agit ici de restituer les temps forts de la dynamique qui s'est instaurée entre cette demande et les travaux développés pour y répondre. L'analyse est rétrospective et située, se limitant au contexte « occidental » de l'épidémie, plus précisément à son développement dans le contexte sociopolitique français. Il serait en effet trop ambitieux, dans le cadre de cet ouvrage, d'envisager une étude globale des productions en sciences sociales au cours de l'histoire de l'épidémie, en raison de la diversité des engagements et des contraintes de recherche dans les différentes régions du monde.

La représentation occidentale de l'épidémie – en termes de temps, d'espace et d'épidémiologie – s'est imposée comme une référence dominante au plan international, alors qu'elle ne restitue que partiellement la dynamique de l'infection à VIH, dont on sait aujourd'hui qu'il s'agit d'une zoonose (une maladie transmise de l'animal à l'être humain), dont la forme contemporaine

prend sa source en Afrique centrale, au début du xx^e siècle (Faria *et al.*, 2014). L'équipe de recherche menée par Nuno Faria a montré que l'essor épidémique du VIH groupe M peut être situé autour des années 1960 dans l'actuelle République démocratique du Congo, à la faveur des changements sociaux liés à la décolonisation du Congo belge, aux mouvements de population le long des voies de communication, à l'urbanisation, à l'évolution du commerce du sexe et à l'usage médical de matériel d'injection non stérile. Par la suite, le retour de travailleurs émigrés haïtiens dans leur pays a permis l'extension de l'épidémie vers les Amériques. L'histoire de la pandémie s'avère donc plus vaste que celle d'une maladie à dominante homosexuelle, apparue aux États-Unis au début des années 1980 ; elle souligne que les enjeux sociaux tiennent une place prépondérante dans la compréhension de son expansion, d'abord africaine, puis nord-américaine et enfin mondiale. De ce point de vue, les sciences sociales ont contribué à éclairer cette compréhension.

Une chronologie politique

En conservant ici le cadre de l'épidémie « occidentale », dont les premières alertes épidémiologiques publiées marquent « l'origine » en 1981 de manière assez arbitraire¹, il est possible d'en proposer rétrospectivement un schéma chronologique en trois temps : la première période, relativement brève, est celle d'une grande incertitude, et corollairement de multiples hypothèses étiologiques, jusqu'à ce que soit établie la preuve qu'il s'agit d'une infection virale transmissible ; la deuxième période est celle de la « crise du sida », marquée par l'expansion de l'épidémie et par la certitude du décès des personnes atteintes à plus ou moins brève échéance, parce qu'il n'existe pas jusque-là de traitement efficace ; la troisième période, à partir de la seconde moitié des années 1990, est dite de « post-crise du sida », avec la mise sur le marché de combinaisons thérapeutiques permettant de contrôler l'infection, mais non de la guérir, de juguler ses conséquences et d'améliorer durablement l'état de santé des personnes séropositives.

¹ Deux alertes sont publiées en juin et juillet 1981, dans le *Morbidity and Mortality Weekly Report*, le bulletin des *Centers for Disease Control* aux États-Unis. Ces deux articles font remonter les premières observations de cas aux trente mois précédents, dès janvier 1978 (CDC, 1981a et 1981b).

Cette trame chronologique fait aujourd'hui référence, d'autant plus depuis l'essor des outils de prévention biomédicale, notamment de la prophylaxie pré-exposition (Vernazza *et al.*, 2002, 2008 ; Grant *et al.*, 2010).

Dans le cas de la France, cette périodisation peut être affinée en fonction des conditions politiques locales. Il est ainsi possible de distinguer un temps d'incertitude très court, dans la mesure où les premiers cas d'infection à VIH ont été détectés en 1982 et le virus identifié dès 1983, et un temps de « crise non régulée » jusqu'en 1987, durant lequel l'État et les pouvoirs publics se sont peu investis dans la gestion de cette « crise », contrairement au tissu associatif qui a mis sur pied les premières actions de prévention et de soutien aux personnes atteintes. À partir de 1987 s'ouvre un temps de « crise régulée », marqué par un train de mesures d'abord pragmatiques (libre accès aux outils de prévention), puis structurelles (organisation de l'action publique en matière de lutte contre le VIH/sida) : l'État coordonne dès lors un ensemble de politiques concertées engageant l'administration, les agences publiques, les associations et les secteurs professionnels du soin, de l'action sociale et de la promotion de la santé, et organise le secteur de la recherche dans toutes les disciplines. Enfin, survient le temps de « post-crise », toujours actuel, caractérisé par une amélioration des traitements et de l'état de santé des personnes atteintes, mais aussi par un questionnement sur la prévention, et un remaniement des politiques publiques de lutte contre l'épidémie.

Au fil de ces étapes, la demande sociale a progressivement évolué, de même que les programmes de recherche et les connaissances acquises dans l'ensemble des disciplines scientifiques. Au début de l'épidémie, elle se résume à un besoin de compréhension et de réassurance, associé à la peur que suscite une maladie jusque-là inconnue, que les spécialistes ne parviennent pas à expliquer clairement, jusqu'à la découverte du virus de l'immunodéficience humaine (Barré-Sinoussi *et al.*, 1983).

De la panique morale aux premiers travaux de Michael Pollak

Ces premières années de confusion vont conduire à configurer durablement les représentations associées à l'épidémie naissante. Certes, les premiers signalements dénotent une certaine prudence, en indiquant que « [b]ien qu'il ne soit pas certain que l'augmentation des cas [...] soit limitée aux

homosexuels masculins, leur grande majorité a été rapportée dans ce groupe de population » (CDC, 1981b : 307). Mais la dénomination initiale de *Gay Related Immune Deficiency* (GRID)² aux États-Unis vient souligner ce lien et s'accompagne d'hypothèses étiologiques mettant en cause le *style de vie gai* (Epstein, 2001 [1996] : 14-20). En France, cette homosexualisation du sida est symbolisée par l'expression « cancer gay », qui s'étale en une du quotidien *Libération* le 19 mars 1983.

Cette présentation a pour conséquence de capter l'attention du public et des médias, dans une configuration de « panique morale » :

Une situation, un événement, une personne ou un groupe de personnes viennent à être définis comme une menace pour les valeurs et les intérêts de la société [et] présentés de manière exagérée et stéréotypée par les médias de masse (Cohen, 2002 [1972] : 1).

L'anxiété sociale qui s'installe est alimentée par la peur de la maladie et tout autant par la crainte qu'inspire une minorité sexuelle, tout juste sortie du placard, et encore considérée par l'Organisation mondiale de la santé comme relevant de la pathologie³ (Briki, 2009). Ce phénomène de panique morale s'étend à d'autres groupes, touchés par l'infection à VIH : en raison de leurs origines ou de leurs pratiques, ils sont l'objet de jugements moraux et se trouvent désignés comme « responsables » de l'épidémie. Il s'ensuit un clivage stigmatisant :

Les journaux ont aussi eu tendance à faire une différence entre des victimes « innocentes » et « coupables ». Les décès de ceux qui avaient contracté la maladie suite à des pratiques « illégales » ou « moralement inacceptables » (gais, bisexuels, prostitué-e-s, usagers/ères de drogues) étaient présentés plus négativement dans les médias que les décès des personnes infectées suite à une transfusion sanguine ou à une autre cause accidentelle. (Thompson, 1998 : 74).

² La désignation GRID est utilisée durant l'année 1982, puis remplacée par une dénomination plus neutre, *Acquired Immuno-deficiency Syndrome* (AIDS), adoptée dès septembre 1982 par le CDC.

³ En France, l'homosexualité a été retirée de la liste des maladies mentales en juin 1981, tandis que l'Organisation mondiale de la santé l'a supprimée de sa propre nomenclature en mai 1993.

À partir des articles parus dans les principaux quotidiens nationaux entre juillet 1981 et juin 1986, Claudine Herzlich et Janine Pierret ont analysé la construction du « phénomène social sida » en France. Les auteures notent que beaucoup des premiers malades appartenaient aux classes moyennes cultivées, proches des médias, ce qui explique aussi en partie l'intérêt des journaux et le statut de « maladie médiatique » du sida. Dès 1983, les notions d'individus et de groupe « à risque » alimentent la « dimension morale et culturelle » du sida, qui prend une place dominante dans la presse, avec l'idée qu'également, « à partir de la malédiction atteignant un groupe spécifique minoritaire, une catastrophe bien plus large risque de se développer ». L'information sur le sida englobe à la fois un discours « sur l'autre », qui constitue une menace, et un discours « de l'autre », qui accuse et désigne : « Dans cette hypothétique parole de tous, chacun, quelles que soient ses positions, se trouve pris ». Les auteures estiment enfin qu'en 1986, « la construction du "phénomène social sida" est achevée », du moins dans la période de crise (Herzlich & Pierret, 1988). Une nouvelle évolution aura lieu après la diffusion des traitements antirétroviraux hautement actifs (Setbon, 2000).

Dans l'esprit du public, l'épidémie s'est donc construite selon une logique de l'altérité et une désignation de marges déviantes, pouvant constituer une menace potentielle ou réelle pour « les gens normaux », c'est-à-dire se pensant conformes aux normes sociales, et qui sans ces « autres » ne seraient pas concernés par le sida (Fumento, 1990). Cette représentation est nourrie par des accès successifs de panique morale, qui rebondit à chaque nouvelle information : le décès de personnalités (notamment celui de l'acteur Rock Hudson, venu se faire soigner en France), divers « scandales » (dont au premier chef celui du « sang contaminé »), les *fake news* (médicaments « miracles », théories du complot...) et les prévisions alarmistes. Aujourd'hui encore, même si l'esprit du public a évolué, la crainte continue de dominer la perception de l'infection à VIH : dans un sondage commandé en 2017 par l'association Aides, la moitié des personnes interrogées dit avoir « peur des risques de contamination » et un quart que « leurs enfants soient confrontés à une personne malade » (Brancourt, 2017 : 13).

Les défis posés aux spécialistes durant ces premières années sont donc nombreux : décrire la dynamique de l'épidémie, en comprendre les causes et tenter de désamorcer la stigmatisation associée au sida. C'est ce dont se charge dès 1982 le Groupe français de travail sur le sida (GFTS), un collectif pluridisciplinaire essentiellement biomédical, qui contribue à l'identification du VIH réalisée à l'Institut Pasteur. Toutefois, ce groupe et l'Association de recherche sur le sida qui lui succède, font preuve « [d']une certaine méconnaissance affichée en matière de prévention et de comportements sexuels, et plus globalement de sciences sociales » (Pialoux, 2011).

C'est d'un tout autre horizon que viennent les premiers travaux sociologiques : Michael Pollak, chargé de recherche au CNRS, proche de Pierre Bourdieu, entreprend dès 1985 d'initier une vaste enquête sur le sida et sur les modes de vie des homosexuels masculins, à partir d'un questionnaire diffusé dans la revue *Gai Pied Hebdo*. Ce sociologue s'est intéressé aux enjeux de l'identité (Pollak, 1986, 1990 et 1993), notamment dans le contexte de l'homosexualité dès le début des années 1980 (Pollak, 1982). La série d'enquêtes annuelles qu'il entreprend avec Marie-Ange Schiltz vise à mieux connaître ce « groupe à risque » et surtout à désamorcer les représentations stéréotypées qu'il suscite⁴. En analysant les modes de vie des homosexuels au prisme des contraintes liées à leur stigmatisation, et aussi en fonction de leur socialisation et de leur stratification sociale, il apporte des éléments d'explication sociologique à la configuration épidémiologique particulière de l'infection à VIH en restituant la manière dont ce groupe de population perçoit la menace de la maladie et les moyens de s'en protéger : il développe l'idée de « compromis acceptables », « entre la santé et les pulsions sexuelles [...], entre le risque de contagion et le risque de solitude » (Pollak, 1988 : 70). Il montre aussi que :

La plupart des homosexuels restent soumis à une gestion schizophrène de leur vécu, une source majeure de souffrance produite par la coupure relativement forte entre affectivité et sexualité : on ne naît pas homosexuel, on apprend à l'être (Schiltz, 1992).

⁴ L'enquête est menée annuellement de 1985 à 1991. Après la disparition de *Gai Pied Hebdo*, elle est diffusée périodiquement dans d'autres titres de presse (1993, 1995 et 1997), puis également sur Internet (2004 et 2011).

Lui-même homosexuel et séropositif, Michael Pollak suit une voie étroite entre implication personnelle et distance critique, entre approche empirique et théorisation, et entre travail scientifique et intervention sociale (Bédarida, 1993). Ses travaux, qui font toujours référence en France et en Europe, ont marqué l'entrée des sciences sociales dans le champ du VIH/sida en France (Pollak *et al.*, 1986 ; Pollak & Schiltz, 1987 ; Pollak, 1988). Il est décédé des suites du sida le 7 juin 1992.

Un programme pluridisciplinaire impliquant les sciences sociales

La décision d'imposer un dépistage obligatoire des dons du sang, prise à l'été 1985, inaugure l'implication de l'État dans la lutte contre l'épidémie :

[...] le sida n'est plus seulement le problème privé des malades ou le problème professionnel des médecins : il est de ceux que l'État se doit de prendre en charge et le sida ne cessera plus d'être l'objet de l'attention des politiques (Herzlich & Pierret, 1988 : 1125).

Par la suite, Michèle Barzach impose la levée de l'interdiction de publicité sur les préservatifs (1986), puis autorise la vente libre des seringues (1987) et place la lutte contre le VIH/sida sous l'égide de l'État (loi du 30 juillet 1987). Ces mesures sont complétées par Claude Évin qui met en œuvre les recommandations du rapport du professeur Claude Got, en créant le Conseil national du sida et l'Agence française de lutte contre le sida (1989). Cette évolution se déroule toutefois dans un climat tendu : diverses voix plaident pour l'adoption de mesures sanitaires coercitives, dans le champ politique⁵ et académique (Mazen, 1989).

L'implication de l'État se manifeste aussi par la création en 1988 d'une agence de recherche sur le sida⁶ (ANRS), qui permet l'organisation d'un programme pluridisciplinaire. L'un des pôles de recherche regroupe la

⁵ Lors de son intervention dans le débat télévisé *L'Heure de vérité*, le 6 mai 1987, le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, affirme que « Le sidaïque est contagieux par sa transpiration, ses larmes, sa salive, son contact. C'est un espèce de lépreux » ; il propose l'isolement des personnes atteintes dans des « sidatoriums » (Poultréniez *et al.*, 2017).

⁶ Depuis 2012, l'ANRS est une agence autonome de l'Inserm. En 2013, elle a pris le nom de « France recherche Nord & Sud sida-hiv hépatites ». Voir : <http://www.anrs.fr/fr>

santé publique et les sciences sociales : il inclut progressivement des travaux empiriques sur des populations et des pratiques sociales pouvant comporter des risques de transmission du VIH et sur le vécu des personnes séropositives. Il soutient un effort de clarification théorique et méthodologique, notamment sur le thème de la sexualité, et dépasse enfin largement le cadre de la sociologie de la santé, dont la structuration thématique est encore relativement récente en France (Herzlich & Pierret, 2010).

Dans sa revue des recherches menées en France durant la période de crise du sida, Marcel Calvez pointe plusieurs facteurs qui ont favorisé l'essor des travaux en sciences sociales soutenus par l'ANRS⁷. En premier lieu, le choix des personnes impliquées dans la gestion de la nouvelle agence et l'animation scientifique de son pôle santé publique s'opère en continuité avec les premiers travaux de recherche sur le sida de Michael Pollak, initialement soutenus par la Mission recherche expérimentation au ministère des affaires sociales (MIRE). En deuxième lieu, l'agence adopte une politique incitative, fondée sur des appels d'offres de recherche (le premier est lancé en 1989) qui attirent des équipes de sciences sociales. Enfin et surtout, les grandes enquêtes quantitatives, faisant l'objet d'une demande scientifique, administrative et politique explicite, font l'objet d'un soutien spécifique⁸, ce qui « ouvre un espace pour des recherches qualitatives aptes à produire une connaissance de secteurs dans lesquels les enquêtes quantitatives sont difficiles (par exemple la toxicomanie) ou bien permettant de compléter les enquêtes quantitatives (par exemple la sexualité, la perception des risques et des stratégies de prévention) » (Calvez, 2012 : 9). De plus, au sein de l'ANRS, l'épidémiologie constitue un pôle distinct, ce qui peut surprendre, puisqu'il s'agit de l'expertise de référence de la santé publique. De ce fait, les projets présentés au comité « Santé publique, sciences de l'homme et de la société » sont largement ancrés dans les sciences sociales. Les liens restent cependant forts et des projets interdisciplinaires sont également développés.

⁷ L'association Sidaction, fondée en 1994, a également joué un rôle important dans le financement de la recherche en sciences sociales sur le thème du VIH/sida.

⁸ Les études sur les comportements sexuels en France, sur les mécanismes et les obstacles de la prévention font l'objet d'actions coordonnées spécifiques et confiées à des opérateurs publics : les enquêtes *Knowledge, Attitudes, Beliefs, and Practices* (KABP) sont par exemple menées par l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France (Moatti *et al.*, 1990).

En septembre 1994, deux journées d'animation de la recherche sont organisées par l'ANRS sur le thème « Sexualité et sida », afin d'établir un état des lieux prospectif des travaux financés par l'agence. Cette thématique représente un axe majeur, avec plus d'une trentaine de recherches menées entre 1989 et 1993, auxquelles s'ajoutent plusieurs grandes enquêtes quantitatives, en premier lieu l'étude ACSF (Analyse des comportements sexuels en France). La publication issue de ces journées montre l'intense activité dans ce domaine, présentée selon quatre axes : la description et l'analyse de l'activité sexuelle ; les normes et les représentations de la sexualité ; les relations, les interactions et les réseaux ; l'adaptation aux risques de transmission sexuelle (Bajos *et al.*, 1995). Les comptes rendus des programmes achevés ou en cours donnent lieu à des questionnements théoriques : l'article de Michel Bozon, « Observer l'inobservable », annonce le développement de la sociologie de la sexualité en France (Bozon, 1995, 2001 et 2002). D'autres chercheur-es interrogent la notion de risque, entre approches objectiviste et constructiviste (Bajos, 1999 ; Calvez, 2004).

Il serait trop long de détailler ici toutes les études présentées dans ce volume ; une partie de leurs auteur-es ont durablement contribué aux recherches sur le VIH/sida en sciences sociales, jusqu'aux années 2000, et certaines ont joué un rôle majeur à la jonction de la recherche, des mobilisations collectives et de l'intervention en santé publique. C'est par exemple le cas d'Anne Coppel, dont les recherches ethnographiques, puis l'engagement auprès des groupes d'autosupport d'usagers et d'usagères de drogues ont favorisé l'adoption des mesures de réduction des risques en France (Coppel, 2002). D'autres ont mis l'accent sur l'expérience et les conditions de vie des personnes atteintes (Delor, 1997 ; Pierret, 2006).

En répondant à une demande publique et aux questions de la société, le développement d'un programme de recherches en sciences sociales soutenu par l'ANRS a permis, pendant la période de crise du sida, à « un nombre relativement limité de chercheurs » de travailler ensemble dans « un champ clairement délimité » (Calvez, 2012 : 8). La portée à long terme de ce programme s'avère considérable, sur le plan de la théorie (par la prise en considération du genre et de la sexualité en sociologie de la santé, voir par exemple Bajos & Bozon, 2008), des méthodes d'enquête

et des opportunités offertes à de jeunes chercheur-es. La collection « Sciences sociales et sida » éditée par l'ANRS a joué un rôle important dans la diffusion des résultats de recherche. L'agence n'est toutefois pas le seul foyer de réflexion sociale sur le sida durant cette période ; d'autres voix issues du mouvement militant (Defert, 1989 ; Arnal, 1993) contribuent aux questions de recherche. Et à l'Organisation mondiale de la santé, Jonathan Mann préfigure la prise en compte des rapports sociaux de genre, de classe et de race, en affirmant les liens entre santé et droits humains tout en appelant à combattre les discriminations, les inégalités d'accès à la prévention et à la prise en charge de l'infection à VIH dans le monde (*Journal du sida*, 1998).

La « normalisation » de l'épidémie et la critique des sciences sociales

La transition vers la période dite de post-crise se déroule en quelques années, d'abord avec l'idée d'associer entre elles des molécules proches de l'AZT, ce qui s'avère modérément probant. La véritable rupture survient avec la mise sur le marché d'une nouvelle classe thérapeutique, les antiprotéases qui, associées aux précédentes, se montrent beaucoup plus efficaces et donnent rapidement des résultats spectaculaires.

Le contexte de l'épidémie change radicalement. Pour les personnes séropositives, l'échéance d'une dégradation inexorable de leur santé fait place à la perspective de renouer avec une vie intime, sociale et professionnelle. Pour le monde médical, le temps de l'impuissance est révolu, et pour les associations, les modèles d'intervention doivent être repensés. Pour le grand public, enfin, la peur d'une épidémie incontrôlée s'estompe et la question du sida recule dans l'ordre des préoccupations des Français-es. Pourtant, et c'est là tout le paradoxe, les modes de transmission du VIH et l'enjeu de la prévention restent inchangés (Setbon, 2000). Ce changement profond du contexte de l'épidémie en France influe sur les recherches en sciences sociales, dans un sens plus appliqué et collaboratif, avec le monde médical et les associations de lutte contre le VIH/sida : « Ce tournant s'opère au détriment des recherches sociologiques telles qu'elles avaient pu être développées dans la décennie précédente » (Calvez, 2012 : 2).

Si le grand public tend désormais à reléguer le « problème du sida » aux personnes concernées, les spécialistes expriment de nouvelles

incertitudes : les nouveaux médicaments ont-ils un effet durable (se pose la question des résistances acquises par le VIH) et surtout dans quelles conditions un traitement quotidien à vie est-il acceptable (se posent les questions de l'observance et des effets indésirables) ? Le progrès thérapeutique suscite surtout la crainte d'un relâchement préventif, notamment chez les homosexuels masculins, ce qui se confirme dès 2000 (Semaille-Safar & Lot dir., 2007 : 89-90). Une panique morale se développe sur le thème des pratiques sexuelles non protégées chez les gais (*bareback*) et des « contaminations volontaires », ce qui alimente un climat de tension et de clivage généralisé et ouvre la voie à la pénalisation de la transmission du VIH (Le Talec, 2003, 2007 et 2010).

Ces questions sont intégrées à la reformulation de la demande publique en matière de recherche en sciences sociales. Désormais, l'objectif de compréhension des enjeux préventifs porte principalement sur des populations que l'épidémiologie identifie comme étant « vulnérables » et donc « prioritaires », ce qui remet implicitement en avant l'idée de « groupes à risque ». Le constat d'une épidémie toujours active dans la population française suscite de nombreuses réflexions sur la prévention, issues du savoir expert et de la recherche, mais aussi du savoir informel et du secteur militant, notamment homosexuel. Il est question de « réduction des risques sexuels » (Le Talec, Cook & Martinet, 2009), de « séroadaptation » (Le Talec & Jablonski, 2008), de prévention combinée, d'amélioration du dépistage et plus largement d'approche de santé sexuelle et globale (Jablonski, Le Talec & Sidéris, 2010). De débats en concertations, l'idée d'une refondation de la prévention fait son chemin : elle est argumentée sur le plan scientifique (Lert *et al.*, 2009) et actée par les pouvoirs publics dans un vaste plan de lutte contre le sida (ministère de la Santé, 2010). Ce plan s'appuie sur « une approche populationnelle tenant compte des caractéristiques épidémiologiques du VIH et des IST » et prévoit « des stratégies et des actions spécifiques à l'égard des publics les plus exposés et les plus vulnérables » : les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH), les lesbiennes, bi et transsexuel·les, les personnes migrantes et étrangères, les personnes détenues, les usagers et usagères de drogues, les personnes prostituées. Par contraste, le « grand public » n'est plus au premier rang des priorités de l'État.

Parallèlement, durant les années 2000, les sciences sociales se trouvent critiquées de manière croissante, en raison de leur incapacité supposée à « expliquer » la persistance de l'épidémie et à « améliorer » les approches préventives comportementales ; c'est un procès de leur « efficacité » qui se déroule à bas bruit. Au sein de l'ANRS, des chercheurs plaident en faveur d'essais quasi expérimentaux en prévention, c'est-à-dire de l'application du *golden standard* des sciences biomédicales au domaine de la santé publique. Cette nouvelle approche revient à « médicaliser » la prévention, en s'appuyant sur les progrès de sciences biomédicales et pharmacologiques, mais elle résulte aussi, au sein de l'ANRS, d'une influence croissante de la santé publique au détriment des sciences sociales. Deux essais sont notamment menés selon cette méthodologie, l'un sur l'effet de la circoncision sur la transmission du VIH (Avert *et al.*, 2005), l'autre sur l'efficacité de la prophylaxie pré-exposition (Ipergay Study Group, 2015). Ces essais ont en commun de mettre en œuvre des protocoles de comparaison avec des groupes témoins, ce qui soulève des réserves sur le plan éthique (Conseil national du sida, 2007), et de reléguer les sciences sociales au second plan des enjeux de recherche : il ne s'agit plus tant de comprendre la complexité des conduites humaines, mais d'appliquer de manière standardisée un protocole de type médical.

Les acquis des sciences sociales

Au début des années 2000, paraissent plusieurs ouvrages en forme de bilan qui, du point de vue des sciences sociales, revisitent les premières décennies de l'épidémie, la structuration du mouvement militant et les politiques publiques de lutte contre le sida (Paicheler, 2002 ; Pinell dir., 2002 ; Dodier, 2003 ; Calvez, 2004 ; Broqua, 2006...). Ils analysent les réponses apportées à la demande formulée par la puissance publique et la société civile en termes de recherche notamment :

Pendant quelques années, le sida a été une cause autour de laquelle une volonté collective d'action innovante appuyée sur la recherche s'est manifestée avec une ampleur exceptionnelle. Cette mobilisation d'acteurs sociaux divers a constitué la principale ressource pour répondre à l'urgence sanitaire. (Herzlich & Pierret, 2010 : 143).

Dans le domaine des sciences sociales, cet effort intense a durablement enrichi le champ de la sociologie de la santé ; il a également permis de structurer une sociologie de la sexualité en France et de développer les analyses de genre en santé. D'autres réflexions ont été développées sur les mobilisations collectives et sur l'action publique.

Un tel travail de bilan reste à mener sur la période de post-crise durant laquelle les recherches en sciences sociales ont été soumises à de plus fortes contraintes et ont vu leur pertinence questionnée. Une partie des chercheur·es précédemment investies se sont tournées vers d'autres horizons (Calvez, 2012). Il reste néanmoins à compter au rang des acquis de l'organisation de la recherche en sciences sociales sur le sida en France l'intégration de chercheur·es junior bénéficiant de contrats doctoraux et postdoctoraux, l'organisation de réseaux de recherche⁹ et l'initiative de nouvelles publications, sur le thème du genre et de la sexualité notamment¹⁰. Plus largement, la thématique du VIH/sida a durablement marqué et continue de mobiliser l'ensemble des sciences sociales, au-delà des réponses immédiates qu'elles ont pu et peuvent encore apporter à la demande sociale.

Références bibliographiques

- ARNAL F., 1993. *Résister ou disparaître ? Les homosexuels face au sida. La prévention de 1982 à 1992*, Paris, L'Harmattan.
- AUVERT B., TALJAARD D., LAGARDE E., SOBNGWI-TAMBEKOU J., SITTA R., PUREN A., 2005. « Randomized, Controlled Intervention Trial of Male Circumcision for Reduction on HIV Infection Risk: The ANRS Trial », *PLoS Medicine*, 2 (11) : e298.
- BAJOS N., 1999. « L'analyse des comportements face au risque de contamination par voie sexuelle du VIH : enjeux théoriques et préventifs des différentes approches en santé publique », *Médecinesciences*, 5, p. 725-730.

⁹ Le réseau francophone Jeunes chercheurs sciences sociales et VIH/sida a été fondé en 2008 et rassemble une centaine de membres. Il fait partie du réseau Santé et société et reçoit le soutien de l'ANRS. Voir : <https://shsvih.hypotheses.org/>

¹⁰ La revue francophone en ligne *Genre, sexualité et société* a été créée en 2009. Elle est ouverte aux spécialistes des sciences humaines et sociales, sur le thème du genre et de la sexualité. Voir : <https://journals.openedition.org/gss/>

- BAJOS N., BOZON M. (dir.), 2008. *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte.
- BAJOS N., BOZON M., GIAMI A., DORÉ V., SOUTEYRAND Y. (dir.), 1995. *Sexualité et sida. Recherches en sciences sociales*, Paris, ANRS.
- BARRÉ-SINOUSSE F. *et al.*, 1983. « Isolation of a T-Lymphotropic Retrovirus from a Patient at Risk for Acquired Immune Deficiency Syndrome (AIDS) », *Science*, 220 (4599), p. 868-871.
- BÉDARIDA F., 1993. « Préface », in M. Pollak, *Une identité blessée*, Paris, Éd. Métailié, p. 5-12.
- BOZON M., 1995. « Observer l'inobservable : la description et l'analyse de l'activité sexuelle », in N. Bajos *et al.* (dir.), *Sexualité et sida. Recherches en sciences sociales*, Paris, ANRS, p. 39-56.
- BOZON M., 2001. « Orientations intimes et construction de soi. Pluralité et divergences dans les expressions de la sexualité », *Sociétés contemporaines*, 41-42, p. 11-40.
- BOZON M., 2002. *Sociologie de la sexualité*, Paris, Nathan.
- BRANCOURT M., 2017. « Perception du VIH en 2017 : “pas sérophobe, mais...” », *Remaides*, 102, p. 10-13.
- BRIKI M., 2009. *Psychiatrie et homosexualité. Lectures médicales et juridiques de l'homosexualité dans les sociétés occidentales de 1850 à nos jours*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- BROQUA Ch., 2006. *Agir pour ne pas mourir ! Act up, les homosexuels et le sida*, Paris, Presses de Science Po.
- CDC, 1981a. « Pneumocystis Pneumonia – Los Angeles », *Morbidity and Mortality Weekly Report (MMWR)*, 30 (21), p. 250-252.
- CDC, 1981b. « Kaposi's Sarcoma and Pneumocystis Pneumonia among Homosexual Men – New York and California », *Morbidity and Mortality Weekly Report (MMWR)*, 30 (25), p. 305-308.
- CALVEZ M., 2004. *La Prévention du sida. Les sciences sociales et la définition du risque*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- CALVEZ M., 2012. « De la santé publique aux sciences sociales. Les recherches sur le sida en France entre 1985 et 1997 », *Socio-logos* [En ligne], 7. Mis en ligne le 09/02/2012 (consulté le 03/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/socio-logos/2627>.
- COHEN S., 2002 [1972]. *Folk Devils and Moral Panics*, London, Routledge.

- CONSEIL NATIONAL DU SIDA, 2007. *Rapport sur la circoncision : une modalité discutable de réduction des risques de transmission du VIH* [https://cns.sante.fr/wp-content/uploads/2015/2007-05-24_rap_fr_politique_internationale.pdf]
- COPPEL A., 2002. *Peut-on civiliser les drogues ? De la guerre à la drogue à la réduction des risques*, Paris, La Découverte.
- DEFERT D., 1989. « Le malade, réformateur social », *Gai Pied Hebdo*, 376, p. 58-61.
- DELOR F., 1997. *Séropositifs. Trajectoires identitaires et rencontres du risque*, Paris, L'Harmattan.
- DODIER N., 2003. *Les Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Paris, Éd. de l'EHESS.
- EPSTEIN S., 2001 [1996]. *Histoire du sida*, t. 1 : *Le virus est-il bien la cause du sida ?*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- FARIA N.R., RAMBAUT A., SUCHARD M.A., BAELE G., Bedford T., Ward M.J., TATEM A.J., SOUSA J.D., ARINAMINPATHY N., PÉPIN J., POSADA D., PEETERS M., PYBUS O.G., LEMEY Ph., 2014. « The Early Spread and Epidemic Ignition of HIV-1 in Human Populations », *Science*, 346 (6205), p. 56-61.
- FUMENTO M., 1990. *Le Mythe du sida hétérosexuel*, Paris, Albin Michel.
- GRANT R.M. *et al.*, 2010. « Preexposure Chemoprophylaxis for HIV Prevention in Men Who Have Sex with Men », *New England Journal of Medicine*, 363 (27), p. 2587-2599.
- HERZLICH C., PIERRET J., 1988. « Une maladie dans l'espace public. Le SIDA dans six quotidiens français », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 43 (5), p. 1109-1134.
- HERZLICH C., PIERRET J., 2010. « Au croisement de plusieurs mondes : la constitution de la sociologie de la santé en France (1950-1985) », *Revue française de sociologie*, 51, p. 121-148.
- IPERGAY STUDY GROUP, 2015. « On-demand Preexposure Prophylaxis in Men at High Risk for HIV-1 Infection », *The New England Journal of Medicine*, 373, p. 2237-2246.
- JABLONSKI O., LE TALEC J.-Y., SIDÉRIS G., 2010. *Santé gaie*, Paris, L'Harmattan – Éd. Pepper.
- JOURNAL DU SIDA, 1998. « Ne pas oublier ce qui nous unit », n° sp. « Jonathan Mann », 107.
- LE TALEC J.-Y., 2003. « Le *bareback* : affirmation identitaire et transgression », in Ch. Broqua, F. Lert & Y. Souteyrand (dir.), *Homosexualités au temps du sida. Affirmation sociale et tensions identitaires*, Paris, ANRS et CRIPS, p. 221-244.

- LE TALEC J.-Y., 2007. « *Bareback* et construction sociale du risque VIH chez les hommes gais », in M. Bozon & V. Doré (dir.), *Sexualité, relations et prévention du VIH/sida chez les homosexuels masculins : nouveaux enjeux, nouvelles recherches, nouvelles actions*, Paris, ANRS, p. 71-86.
- LE TALEC J.-Y., 2010. « Judicialisation de la santé et responsabilité médicale : l'exemple de la prise en charge de l'infection à VIH », in D. Carricaburu, M. Castra & P. Cohen (dir.), *Risque et pratiques médicales*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 251-266.
- LE TALEC J.-Y., COOK E., MARTINET L., 2009. *Réduction des risques sexuels chez les hommes gais : représentations et réalités, rapport de recherche remis à la DDASS de Haute-Garonne et à Sidaction*, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail – Aides délégation de Haute-Garonne, multigraphié.
- LE TALEC J.-Y., JABLONSKI O., 2008. « Seroadaptation Instead of Serosorting a Broader Concept and a More Precise Process Model », poster WEPE 0311, XVII AIDS International Conference, Mexico City, Mexico.
- LERT F., PIALOUX G., GIRARD G., YVERS E., 2009. *Prévention et réduction des risques dans les groupes à haut risque vis-à-vis du VIH et des IST*, rapport de mission « RDRS » [En ligne], consulté le 10/11/2018. URL : <http://vih.org/sites/default/files/RDRS%20rapport.pdf>.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ, 2010. *Plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST, 2010-2014*, [En ligne], consulté le 10/11/2018. URL : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_lutte_contre_le_VIH-SIDA_et_les_IST_2010-2014.pdf
- MOATTI J.-P., DAB W., POLLAK M. *et al.*, 1990. « Les attitudes et comportements des Français face au Sida », *La Recherche*, 223, p. 888-895.
- MAZEN N.-J., 1989. « SIDA et VIH. La pandémie, la peur et le droit », *Sciences sociales et santé*, 7 (1), p. 37-80.
- PAICHELER G., 2002. *Prévention du sida et agenda politique. Les campagnes grand public 1987-1996*, Paris, CNRS Éditions.
- PIALOUX G., 2011. « 30 ans de sida – 1982 : L'apport décisif du premier Groupe français de travail sur le sida » [En ligne]. Mis en ligne le 30/09/2019. URL : <http://vih.org/20111130/1982-lapport-decisif-du-premier-groupe-francais-travail-sida/57670>
- PIERRET J., 2006. *Vivre avec le VIH. Enquête de longue durée auprès des personnes infectées*, Paris, PUF.
- PINELL P. (dir.), 2002. *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France*

- 1981-1996, Paris, PUF.
- POLLAK M., 1982. « L'homosexualité masculine, ou le bonheur dans le ghetto ? », *Communications*, 35, p. 37-55.
- POLLAK M., 1986. « La gestion de l'indicible », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, p. 30-53.
- POLLAK M., 1988. *Les Homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie*, Paris, Métailié.
- POLLAK M., 1990. *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié.
- POLLAK M., 1993. *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié.
- POLLAK M., DAB W., MOATTI J.-P., 1989. « Systèmes de réaction au sida et action préventive », *Sciences sociales et santé*, 7 (1), p. 111-140.
- POLLAK M., SCHILTZ M.-A., LAURINDO L., 1986. « Les homosexuels face à l'épidémie de sida », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 34, p. 143-153.
- POLLAK M., SCHILTZ M.-A., 1987. « Identité sociale et gestion d'un risque de santé [Les homosexuels face au SIDA] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 68, p. 77-102.
- POULTRENIER E., LAFORGERIE J.-F., HENRY A., 2017. « FN et VIH : reconnais ton ennemi ! », *Seronet* [En ligne]. Mis en ligne le 03/05/2017 (consulté le 03/09/2019). URL : <https://www.seronet.info/article/front-national-et-lutte-contre-le-sida-reconnais-ton-ennemi-78458>.
- SCHILTZ M.-A., 1992. « Michael Pollak », *Gai Pied Hebdo*, 18 juin, 525.
- SEMAILLE-SAFAR C., LOT F. (dir.), 2007. *Lutte contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles en France : 10 ans de surveillance 1996-2005*, Saint-Maurice, Institut de veille sanitaire.
- SETBON M., 2000. « La normalisation paradoxale du sida », *Revue française de sociologie*, 41 (1), p. 61-78.
- THOMPSON K., 1998. *Moral Panics*, London, Routledge.
- VERNAZZA P.L., TROIANI L., FLEPP M.J., CONE R.W., SCHOCK J., ROTH F., BOGGIAN K., COHEN M.S., FISCUS S.A., ERON J.J., 2002. « Potent Antiretroviral Treatment of HIV-Infection Results in Suppression of the Seminal Shedding of HIV. The Swiss HIV Cohort Study », *AIDS*, 14 (2), p. 117-121.
- VERNAZZA P.L., HIRSCHEL B., BERNASCONI E., FLEPP M., 2008. « Les personnes séropositives ne souffrant d'aucune MST et suivant un traitement antirétroviral efficace ne transmettent pas le VIH par voie sexuelle », *Bulletin des médecins suisses*, 89 (5), p. 165-169.

4. La recherche indépendante au Canada : les injonctions d'un modèle managérial ?

Patrice Corriveau, Jean-François Cauchie
& Christopher Greco

Dès le début des années 2000, des chercheurs en sciences sociales pointent la contractualisation croissante de la recherche universitaire et son instrumentalisation par les pouvoirs économiques et politiques ; en particulier dans des domaines qui intéressent le plus les grandes organisations publiques ou privées. Cette contractualisation :

- ne prend pas seulement la forme explicite de “commandes” adressées aux centres de recherches par des pouvoirs extérieurs ou souvent même sollicitées par les premiers en quête de ressources ;
- elle s’effectue de manière moins visible mais tout aussi efficace à travers les programmes scientifiques nationaux et internationaux dont les orientations, de plus en plus pragmatiques, échappent, pour l’essentiel, aux universitaires.

Le poids croissant des demandes politiques oriente massivement la recherche vers des problèmes auxquels le grand public est sensible et pour lesquels il est mobilisable : la santé, la sécurité et l’environnement tout particulièrement (Van Campenhout, 2000).

Comme l’indiquait déjà Van Campenhout (2000), la recherche en sciences sociales semble avoir de plus en plus perdu la maîtrise des critères qui décident de sa valorisation, que ce soit l’identification des “problèmes de société” (“dysfonctionnement” des services publics, consommation des drogues, etc.) ou encore la manière de les aborder

(primauté des théories sociales intégratrices et non conflictuelles, prévalence des méthodes quantitatives, schémas expérimentaux teintés de positivisme, refoulement des questions normatives et éthiques...). Ceux-ci dépendraient ainsi toujours plus de critères d'évaluation externes ; même la mise en forme des recommandations, de plus en plus exigées dans les rapports des recherches subventionnées, doit suivre un canevas susceptible de permettre de consolider/légitimer les politiques et autres programmes déjà en place et dont les finalités ne peuvent plus être interrogées. Si la censure vient incontestablement d'abord de l'extérieur, Van Campenhoudt souligne qu'elle vient sans doute aussi des chercheurs eux-mêmes quand ils font des demandes de subvention.

Au Canada, la recherche universitaire a toujours été, à des degrés divers, liée au financement d'organismes externes, qu'il s'agisse d'entreprises privées, de mécènes, des ministères gouvernementaux ou encore des organismes subventionnaires étatiques tels que le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSHC) ou les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Ce qui a changé ces dernières années, c'est l'importance accordée à ce financement externe de la recherche par les universités, que ce soit pour assurer une partie de moins en moins acquise et en même temps de plus en plus nécessaire de leurs rentrées financières, pour améliorer leur réputation (inter)nationale en matière d'excellence (limitée de plus en plus au seul domaine de la recherche) ou encore, mais c'est évidemment lié, quand il s'agit d'octroyer des promotions aux professeurs-chercheurs (Laudel, 2005 ; Polster, 2007). Plus que jamais, l'avancement de la carrière semble en effet lié à la capacité des universitaires à dénicher du financement à l'extérieur des murs de l'institution (Polster, 2007).

La quête aux subventions est ainsi devenue aujourd'hui un leitmotiv tant pour les universités, obsédées par les classements universitaires (cette fierté d'être dans le top 10 des universités canadiennes en « intensité de recherche »¹), que pour beaucoup de professeurs, qu'ils soient en quête de promotion et de reconnaissances institutionnelles ou tout simplement

¹ L'intensité de recherche est essentiellement calculée selon le nombre de publications des universités et les fonds de recherche qu'elles ont accumulés.

parce qu'ils ressentent une forme de pression ou de devoir à soutenir leur département, leur faculté ou leur université (Polster, 2007). En sciences sociales plus particulièrement², cette course au financement soulève des questionnements sur la qualité et la diversité de la recherche, déjà parce que nombreux sont les travaux universitaires qui ne nécessitent pas ou très peu de financement pour aboutir à une avancée des connaissances.

Comment en est-on arrivé là ? Souhaitant identifier le plus clairement possible les critères de sélection présidant au financement de la recherche indépendante³ au Canada, nous avons analysé à la fois ceux qu'utilisent le CRSHC⁴ à cet effet, mais aussi ceux qu'on retrouve dans plusieurs programmes d'universités ontariennes et québécoises pour des subventions internes. La convergence entre ces critères est, sans surprise, frappante et l'hypothèse qui nous apparaît la plus plausible pour qualifier la logique qui les chapeaute est sans nul doute celle d'une gestion de plus en plus managériale de la recherche scientifique et universitaire.

Quelles injonctions cette logique impose-t-elle à la fois au milieu universitaire et aux demandes de subvention scientifique ? Elle apparaît obnubilée par la culture du résultat et de l'urgence, par la course à l'excellence (en fait, à une certaine conception de l'excellence – voir *infra*), par le *benchmarking* (entendez « le classement de Shanghai »), par la pression du toujours plus, etc. (Gaulejac, 2012 : 35). Certes, mais comment cette nouvelle donne se traduit-elle concrètement dans les concours internes et externes de financement de la recherche au Canada, lesquels sont par ailleurs devenus les fers de lance de la « réussite » académique ? Pour répondre à notre interrogation, nous procéderons en trois temps.

² Si les défis peuvent se poser également en sciences de la nature, les enjeux diffèrent néanmoins, compte tenu de la quasi-nécessité pour ces chercheurs d'obtenir du financement pour faire fonctionner leurs laboratoires.

³ Nous nous concentrons ici sur la recherche indépendante car les critères de sélection des recherches ciblées sont évidemment dictés non pas par la communauté des chercheurs mais par des intérêts particuliers (privés ou gouvernementaux).

⁴ Ces données sont particulièrement intéressantes, car le CRSHC demeure encore aujourd'hui la principale et la plus prestigieuse source de financement de la recherche indépendante en sciences sociales et humaines au Canada. Les auteurs tiennent à cet égard à remercier le CRSHC pour avoir facilité l'accès à ses données qualitatives et quantitatives aux chercheurs.

D'abord, nous présenterons quelques modifications substantielles qui ont été apportées dans les objectifs et les orientations des programmes de la recherche subventionnée. Ensuite, nous exposerons les principaux nouveaux critères et indicateurs de performance en recherche. Enfin, et en guise de conclusion, nous discuterons des effets de ces transformations sur le travail académique en général et sur la diversité de la recherche universitaire, notamment son « anglo-saxonnisation ».

Les transformations des objectifs des programmes de financement : du bon programme de recherche indépendant aux meilleurs chercheurs

Examinons tout d'abord les modifications qui ont été apportées dans les objectifs de sélection du CRSHC entre le programme Ordinaire de recherche de 2010 et le programme SAVOIR de 2017⁵. Le premier glissement qui saute aux yeux concernant les modifications apportées aux objectifs des deux concours tient au fait que l'appui aux « bons programmes de recherche indépendants » (2010) doit maintenant se tourner vers les « meilleurs chercheurs » (2017). Cette mise en valeur prioritaire des meilleurs chercheurs apparaît également dans nos universités canadiennes. Les co-chercheurs ne reçoivent en effet pas (ou peu) de reconnaissance pour leur participation à des recherches subventionnées⁶. Ce qui importe, c'est d'être le seul et unique chercheur principal de la subvention. Rien n'est donc fait pour encourager la collaboration entre les chercheurs, pourtant un autre des leitmotifs des universités et des organismes subventionnaires.

À l'université d'Ottawa par exemple, l'institution travaille constamment à valoriser et à rendre visibles ses « meilleurs éléments », ceux qui apparaissent les « plus performants » selon des critères institutionnels que nous aborderons ultérieurement. Cela se traduit par la création de multiples concours internes pour mettre en lumière ces « universitaires d'excellence ». *Jeune chercheur*, *Chercheur de l'année*, *Professeur facultaire*, *Prix d'excellence en relations médiatiques*, sont autant d'exemples de prix

⁵ En 2012, le CRSH a en effet transformé son programme Ordinaire de recherche en programme SAVOIR.

⁶ Le CRSH n'accepte par exemple qu'un seul chercheur principal.

internes mis sur pied afin de promouvoir et encourager celles et ceux qui « réussissent leur carrière académique ».

Ceci dit, cette multiplication des reconnaissances internes a également pour objectif d'aider ultérieurement les récipiendaires à recevoir des reconnaissances à l'extérieur de l'université, que ce soit sous forme de prix, de bourses prestigieuses ou en termes de médiatisation. Ces diverses formes de reconnaissance sont très importantes aux yeux des dirigeants universitaires et de plusieurs collègues. Non seulement elles aident les chercheurs à obtenir de nouvelles subventions externes de recherche en moussant la qualité de leur candidature comme chercheur d'excellence, mais elles sont aussi prises en compte dans les divers classements universitaires et viennent ainsi rehausser la cote de l'institution. Rien de mieux que d'avoir un prix Nobel ou, à l'échelle canadienne, un prix Killam⁷ pour améliorer la réputation de l'université⁸.

Or, si une telle approche fait en sorte que les gagnants vont toujours gagner plus (un prix aide à obtenir une subvention qui aide à recevoir une autre distinction et ainsi de suite), « malheurs aux perdants qui ne seront plus invités à concourir. L'alternative est claire, c'est l'excellence ou l'exclusion », dira V. de Gaulejac (2012 : 31). Et bien qu'il soit difficile d'être contre l'excellence et la mise en valeur de celle-ci, encore faut-il savoir ce que nous évaluons. À cet égard, force est de constater qu'en Amérique du Nord tout au moins, les critères institutionnels de l'excellence deviennent de plus en plus des critères quantifiables, que ce soit le nombre de publications, le montant des subventions reçues, le nombre de partenariats engendrés, la quantité d'étudiants aux études supérieures formés, etc.

La production sera appréciée sur le modèle de la mesure [plutôt que de l'analyse] de la productivité du secteur privé et de la production industrielle à partir d'indicateurs quantitatifs comme le nombre

⁷ « Les prix Killam sont remis à des chercheurs canadiens toujours actifs qui ont apporté une importante et remarquable contribution dans leurs domaines respectifs, soit en sciences humaines, en sciences sociales, en sciences naturelles, en sciences de la santé et en génie » (<https://conseildesarts.ca/financement/prix/prix-killam>)

⁸ Gulbrandsen et Smeby (2005), tout comme Philpott, Dooley, O'Reilly et Lupton (2011) voient là un effet de ce qu'ils nomment les « universités entrepreneuriales » (*entrepreneurial university*).

d'articles produits. Nous sommes soumis au règne de la bibliométrie, du facteur H, de l'*impact factor*, de la logique du classement des revues, des chercheurs, des établissements, des formations, des enseignements. L'ensemble de l'activité des enseignants et des chercheurs va être traduit en indicateurs de mesures censés rendre compte de la production réelle de l'enseignement et de la recherche. L'attractivité/impact va consister à mesurer cette production à partir de critères empruntés au marketing et à la communication (Gaulejac, 2012 : 49).

En langage managérial, cela se nomme *output* et *outreach*. À ce propos, on peut d'ailleurs difficilement passer sous silence le fait que dans le concours SAVOIR du CRSHC en 2017, il est justement fait mention de l'importance de constituer « une expertise en recherche axée sur les possibilités et les enjeux sociétaux », de « mobiliser les connaissances issues de la recherche qui proviennent du milieu universitaire ou d'autres milieux, ou qui leur sont destinées, et *qui sont susceptibles d'avoir une influence, un impact et des avantages* sur les plans intellectuel, culturel, social et économique » (nous soulignons). En 2010, les objectifs du concours étaient plutôt axés sur l'élaboration de nouvelles approches théoriques et méthodologiques, sur le développement de recherche dynamique et d'activités de recherche concertées et multidisciplinaires chez les chercheurs en sciences humaines et sur la diffusion des résultats de recherche à l'intérieur et à l'extérieur du milieu universitaire. Évidemment, ces changements dans les objectifs des concours de recherche ont eu une incidence sur les critères de sélection des travaux et des chercheurs financés, car, nous l'avons vu, en 2017, il est important d'appuyer non seulement les bons projets, mais surtout les « meilleurs chercheurs ».

Les modifications des critères et indicateurs de performance : vers une gestion stratégique de la faisabilité et des impacts de la recherche

Entre 2010 et 2017, nous avons assisté à une modification des grands critères/catégories d'évaluation au sein du CRSHC. Alors que dans le programme Ordinaire de recherche (2010) les deux critères d'évaluation étaient la qualité du Programme de recherche (40 %) et les réalisations en recherche (60%), dans le programme SAVOIR (2017), trois critères sont désormais pris en compte :

1. Défi – objectif et importance de l'activité de recherche (40 %) ;
2. Faisabilité – plan visant l'atteinte de l'excellence (20 %) ;
3. Capacité – potentiel de réussite (40 %).

La qualité du chercheur s'évalue donc dorénavant sur sa capacité à planifier sa recherche de façon à assurer sa réussite. Autrement dit, dans le programme SAVOIR, les membres du jury doivent désormais s'attarder de façon spécifique à la capacité du chercheur à développer un plan stratégique et à respecter ses « livrables », pour utiliser un terme issu de la gestion de projet. Certes, l'aspect de faisabilité était déjà pris en compte en 2010, mais uniquement comme un indicateur de performance parmi d'autres (*possibilité de réaliser et diffusion des résultats*) du critère général *Programme de recherche*. La faisabilité n'était pas une catégorie d'évaluation en soi et pour soi définie en tant qu'atteinte de l'excellence, comme c'est le cas dans le programme SAVOIR.

À cet égard, une des stratégies élaborées par les universités pour aider leurs chercheurs à prouver la faisabilité (critère 2) et le potentiel de réussite (critère 3) d'un projet de recherche consiste à mettre sur pied des concours internes de financement. En effet, une fois financé, le chercheur peut ensuite expliquer dans sa demande de subvention externe que ladite recherche est tout à fait réalisable puisqu'elle reçoit déjà un appui financier et qu'elle est déjà bien entamée. Comme si le fait de recevoir de l'argent d'une tierce partie garantissait en quelque sorte la faisabilité et la qualité du projet...

Un autre constat intéressant dans l'évolution des critères de sélection et des indicateurs de performance, c'est l'importance accordée aujourd'hui aux stratégies et aux plans pour atteindre les résultats anticipés et à la capacité de prévoir l'impact et l'influence des résultats au sein et à l'extérieur de la communauté des chercheurs. Autrement dit, plutôt que de s'intéresser à la qualité d'un projet de recherche qui devrait produire des connaissances scientifiques, on semble dorénavant se préoccuper davantage de la capacité du chercheur à anticiper sa production de résultats valables ; des résultats évidemment quantifiables, que ce soit en terme de diffusion ou de collaborations éventuelles avec des intervenants variés.

Si en 2010 il est fait mention dans les indicateurs de performance de « l'importance et la pertinence de la diffusion de résultats de recherche auprès de publics non universitaires (*le cas échéant*) » ainsi que de « la pertinence et de l'efficacité des plans prévues visant à diffuser les résultats de la recherche à la fois à l'intérieur et, *le cas échéant*, à l'extérieur du milieu universitaire », en 2017, le chercheur doit maintenant prouver aux évaluateurs qu'il a prévu des plans de mobilisation des connaissances et de ses impacts dans les trois grands critères d'évaluation (Défi ; Capacité et Faisabilité). Par ailleurs, dans les deux critères les plus importants, soit *Défi* (40 %) et *Capacité* (40 %) ces indicateurs deviennent des impératifs et non plus des indicateurs facultatifs⁹. Le seul critère d'évaluation qui présente encore cette demande comme facultative est celui de la Faisabilité, qui ne compte que pour 20 % de l'évaluation¹⁰. Et, faut-il le rappeler, dans le programme SAVOIR de 2017, on retrouve comme objectifs officiels la mobilisation des connaissances « susceptibles d'avoir une « influence, un impact et des avantages sur les plans intellectuel, culturel, social et économique » et le financement « d'expertise en recherche axée sur les possibilités et les enjeux sociétaux ».

N'est-il d'ailleurs pas paradoxal de demander aux chercheurs d'anticiper les résultats et les effets de leurs travaux avant même d'avoir entamé ces derniers ? Tout se joue alors dans l'art de la communication. Les chercheurs doivent prétendre déjà savoir où leurs recherches les conduiront, comme c'est le cas dans la gestion de projet où il est important de montrer les entrants et les extrants avant même d'avoir débuté ledit projet. Comme le soulignait si bien V. de Gaulejac (2012 :

⁹ Dans le critère *Défi* sont attendus « l'influence et l'impact probables des résultats du projet au sein et à l'extérieur de la communauté des chercheurs en sciences humaines » ; dans le critère *Capacité*, de faire la « démonstration d'autres activités de mobilisation des connaissances (par exemple films, prestations, rapports commandés, synthèses des connaissances, expériences de collaboration ou d'interaction avec des intervenants, contributions aux débats publics et médiatiques) et de l'impact sur les pratiques professionnelles, les politiques et services sociaux, etc. ».

¹⁰ « [...] des plans de mobilisation des connaissances, y compris la diffusion des connaissances, les échanges et la collaboration efficaces avec les intervenants au sein et à l'extérieur de la communauté des chercheurs *s'il y a lieu* ».

49) à propos du modèle managérial, « l'attractivité/impact va consister à mesurer cette production à partir de critères empruntés au marketing et à la communication. Le management stratégique et l'organisation par projet bouclent ce système de pouvoir ». Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la capacité à faire la « démonstration d'autres activités de mobilisation des connaissances (par exemple films, prestations, rapports commandés, synthèses des connaissances, expériences de collaboration ou d'interaction avec des intervenants, contributions aux débats publics et médiatiques) et de l'impact sur les pratiques professionnelles, les politiques et services sociaux, etc. » devient un indicateur de performance en soi en 2017.

Et encore une fois, quoi de mieux pour les chercheurs que de souligner aux évaluateurs qu'ils ont déjà mené diverses activités de mobilisation des connaissances pour prouver leur capacité à diffuser leurs résultats de recherche à un public élargi ? Chan (2002) parle ainsi de la commercialisation et de la marchandisation (*commodifying*) des résultats de la recherche. C'est d'ailleurs aussi dans cette optique que plusieurs universités canadiennes ont décidé de créer des concours internes pour valoriser les chercheurs qui s'impliquent médiatiquement et dans la communauté. Bien que toujours au cœur de l'université, faire de la recherche pour faire progresser les connaissances du champ scientifique ne semble plus suffisant en soi. Les chercheurs doivent dorénavant prouver que leurs travaux seront « utiles » et qu'ils seront diffusés et publicisés au plus grand nombre par l'entremise de multiples plateformes (conférences savantes, articles scientifiques, mais aussi médias sociaux, etc.).

Autre élément à noter dans les modifications des indicateurs de performance (là encore, tant pour les subventions internes des universités que pour celles des concours externes), l'importance accordée à la formation des étudiants. Si en 2010 la formation des étudiants pouvait ou non s'appliquer selon la nature du projet, en 2017, cet indicateur devient une condition *sine qua non* pour obtenir du financement. Qui plus est, il est désormais demandé aux chercheurs de veiller à rendre les chercheurs émergents performants, c'est-à-dire à s'assurer qu'ils soient eux aussi « communicants » et « publiants ». En effet, rien de plus payant dans cette catégorie d'évaluation que de souligner que leurs recherches précédentes ont permis à leurs anciens étudiants de faire des

conférences savantes et de publier des articles scientifiques, idéalement avec eux. La capacité du chercheur à convaincre les évaluateurs de la nature pédagogique de son projet devient donc elle aussi un enjeu majeur pour être financé. Des collègues, dont la nature des travaux ne nécessite pas la collaboration ou l'embauche d'étudiants, nous ont en outre avoué ajouter des étudiants dans leur demande, sachant pertinemment que sans cela, ils n'auront que peu de chance d'être sélectionnés.

Les effets du modèle managérial sur le travail académique : vers l'« anglo-saxonnisation » de la recherche

Comme nous venons de le voir, les nouveaux critères de sélection du financement de la recherche mettent l'accent davantage sur les impacts, les résultats et l'extériorisation des résultats de recherche que sur la qualité intrinsèque de celle-ci. Ces transformations s'inscrivent dans un modèle managérial où tout doit être quantifiable et comptabilisable au nom de l'efficacité, de la reddition des comptes et d'une certaine conception, discutable, de l'excellence (tant du côté des objectifs – « appuyer les meilleurs chercheurs » – que de celui des critères de sélection – « Faisabilité : plan visant l'atteinte de l'excellence »).

Et si ce modèle managérial est à certains égards difficile à remettre en cause : « comment être contre plus d'efficacité, plus d'excellence, plus de performance, plus de qualité ? Comment s'opposer à une meilleure organisation, à l'évaluation de la production et du service rendu, au principe de l'avancement du mérite ? » (Gaulejac, 2012 : 32), il n'en produit pas moins toute une série d'injonctions paradoxales au sein de l'université et pour les chercheurs en particulier. Si la quête de l'excellence en recherche constitue en effet un objectif louable en soi, son opérationnalisation selon des critères managériaux pose de sérieux problèmes à la qualité de la recherche et à son indépendance.

La pression de la publication à tout prix résumée par le fameux *Publish or Perish* fait par exemple en sorte que de plus en plus de chercheurs, en particulier les plus jeunes et ceux qui non pas encore la permanence, vont prioriser des recherches éclair qui leur permettront de publier rapidement des données de recherche. Dans ce modèle, toute réflexion, toute approche de terrain, mais aussi toute analyse des données qui exigeraient un temps

plus long commencent à disparaître¹¹. Comme le constatent par ailleurs De Rond et Miller (2005 : 322).

Indeed, recruitment, promotion, and tenure appear to be decided primarily based on the number of articles published in a fairly select group of peer-reviewed journals, based on their relative impact, selectivity, and relevance [...] As is regularly pointed out, this risks an emphasis on productivity at the expense of innovation, generating output that may be seen as relatively incremental, lacking in significance and substance, and too often restating the obvious¹².

Les chercheurs « doivent avant tout être “publiants”. Leur préoccupation première doit être de se mobiliser sur des projets de recherche rentables, sur la publication dans des revues qui rapportent des points » (Gaulejac, 2012 : 38). Or cette obsession de publier dans de « bonnes revues », celles avec un bon « facteur d’impact », ne va pas sans nuire indirectement à la recherche en français puisque ces nouveaux critères d’évaluation et d’excellence sont « conçus sur les normes anglo-saxonnes des sciences expérimentales dites dures qui sanctionnent toutes les sciences qui ne s’inscrivent pas dans les paradigmes positivistes, objectivistes et utilitaires » (Gaulejac, 2012 : 44).

Des chercheurs non anglophones vont inévitablement de plus en plus ressentir l’obligation de publier en anglais¹³. Ils estimeront cette stratégie plus « payante » institutionnellement au motif qu’elle les rendra davantage

¹¹ Un constat qui vaudra aussi de plus en plus pour les étudiants amenés à rendre des projets de recherche (thèses, mémoire) à l’issue de la maîtrise et du doctorat, qu’il s’agisse de remettre des travaux de plus en plus courts, de renoncer aux entretiens et à l’observation (bien moins rentables en temps et en énergie que des analyses statistiques – idéalement déjà compilées par d’autres – et autres analyses documentaires à moindre frais), etc.

¹² Même dans le cadre de la réflexion « managériale », cette situation apparaît paradoxale car si la connaissance (et sa qualité) « is considered to be a primary resource for wealth creation and economic growth [...], intellectual capital is a crucial resource of economic advantage in the knowledge economy [and] the role of the university as an economic and social institution has become increasingly important » (Muscio, Quaglione & Vallanti, 2013 : 64).

¹³ Certains programmes de doctorat obligeraient dorénavant les étudiants à publier au moins un article en anglais. Durand (2006 : 45) note d’ailleurs l’étendue de l’anglais, particulièrement dans le domaine de la science et la technologie. La situation est également préoccupante en sciences sociales, même si cela est pour le moment moins répandu (Tardy, 2004).

visibles dans la communauté universitaire¹⁴, et qu'elle leur donnera un meilleur « facteur d'impact » à mettre de l'avant dans les demandes de financement (Curry & Lillis, 2004 ; Tardy, 2004). Des groupes comme le *Science citation index* (SCI) et le *Social Sciences citation index* (SSCI) de la société américaine Thomson Reuters ne collectionnent d'ailleurs que les articles en anglais¹⁵. Bref, dès lors que les chercheurs savent que des évaluateurs accordent de la crédibilité à ces facteurs d'impact dans l'évaluation de la qualité ou non d'un chercheur, il devient clairement contre-productif de vouloir continuer à publier dans une autre langue que l'anglais¹⁶.

La logique voudrait d'ailleurs que de plus en plus de chercheurs canadiens non anglophones déposent maintenant des demandes de subvention directement en anglais, estimant avoir plus de chance de réussite... une intuition que ne démentent pas, du reste, les données quantitatives du CRSHC depuis 1998. En analysant les données de cet organisme subventionnaire sur 20 ans, nous avons en effet pu constater qu'à l'exception de quatre années (1998-1999 ; 2004-2005 ; 2006-2007 ; 2017-2018), les taux de réussite des demandes en français sont systématiquement inférieurs à ceux des demandes déposées en anglais. Coïncidence ou non, on note parallèlement une baisse quasi systématique du nombre de demandes produites en français depuis 1998. Comme le constataient déjà Curry et Lillis (2004 : 663), « dans de nombreuses institutions universitaires du monde entier, les publications en langue anglaise jouissent d'un statut plus élevé et constituent un critère majeur de promotion et d'appui aux demandes de bourses de recherche des universitaires » [notre traduction]¹⁷.

¹⁴ Ils considèrent avoir plus de chance d'être cités en anglais compte tenu du nombre important de recherche publiés dans la langue de Shakespeare et parce que la plupart des chercheurs se doivent de lire et de citer des recherches produites dans cette langue.

¹⁵ Pour une réflexion sur cette dérive de la bibliométrie, voir notamment Gingras (2014 et 2015).

¹⁶ Et tant pis, notamment, si les résultats de ces études resteront probablement peu accessibles à des chercheurs et à des étudiants du monde entier pour lesquels l'anglais n'est pas la langue première.

¹⁷ Voir aussi Bakewell (1992) et Di Bitetti & Ferreras (2017).

Un autre effet pervers du modèle managérial dans le milieu académique est celui du détournement de la tâche première des professeurs-chercheurs, à savoir la production de connaissances nouvelles et son enseignement. Avec la valorisation des critères d'excellence actuellement reconnus, les chercheurs sont plutôt encouragés à mettre en œuvre des stratégies de communication et de publication, développer une visibilité fondée sur la notoriété, s'insérer dans les réseaux qui dominent un champ disciplinaire... Le temps de la réflexion doit se soumettre à l'opérationnalité, à l'urgence, à la communication, ce qui crée inévitablement un antagonisme entre une exigence productiviste vis-à-vis de la science et la réalité quotidienne de l'activité de recherche, qui demande du temps, de la réflexion (Gaulejac, 2012 : 47).

Et quand la qualité s'efface au profit du quantifiable, quand l'excellence se calcule sur la base du nombre de publications ou sur le montant des subventions reçues, la question de la liberté de la recherche se pose. Pour voir ses travaux reconnus, le chercheur se doit de respecter les règles du jeu toujours plus imposées par le modèle managérial, lequel exige d'avoir des projets de recherche finançables et productifs. Au célèbre *Publish or Perish*, nous pouvons désormais ajouter le *Provide or Perish* de Polster (2007 : 601) ou encore *Money is Everything* (Abolafia, 1998 : 73). Au Canada comme ailleurs, les universitaires sont ainsi devant un dilemme cornélien : soit ils jouent le jeu de produire de la recherche subventionnée (ce qui signifie souvent sacrifier l'amour de la recherche pour la recherche et le temps de réflexion), soit ils s'y refusent au risque d'être marginalisés dans leur institution voire privés de promotion¹⁸.

¹⁸ Gaulejac (2012 : 48) fait ce constat pour plusieurs pays : France, Mexique, Brésil, Uruguay, Argentine. Selon ses observations, « les enseignants-chercheurs sont devant un dilemme permanent entre accepter ces nouvelles règles du jeu et perdre l'amour du métier jusqu'à se déconsidérer soi-même, ou les refuser au risque de se retrouver marginalisé, puis exclu. Ceux qui acceptent sont obligés de se livrer à des manœuvres peu glorieuses pour avoir leurs points, jusqu'à tricher en signant des articles qu'ils n'ont pas écrits, en falsifiant les données pour répondre à des grilles d'évaluation qui ne font pas sens pour eux. Ceux qui refusent se voient immédiatement sanctionnés, doivent renoncer à toute promotion, et sont mis en quarantaine parce que la course à l'excellence pénalise tous ceux qui n'y participent pas ».

Et c'est tout le paradoxe de la quête de l'excellence : « demander à chacun d'être hors du commun détruit le monde commun. Il ne suffit plus d'être satisfait de remplir ses objectifs à 100 %, de bien faire son travail. Il faut devenir excellent, c'est-à-dire hors du commun. Or, on ne peut pas à la fois exiger de chacun qu'il soit excellent et lui demander d'accepter de n'être qu'un parmi d'autres, à égalité, en solidarité avec les autres » (Gaulejac, 2012 : 36). Ce paradoxe risque d'engendrer des dynamiques de compétition malsaines au sein de nos universités et de voir l'influence de la recherche en français (et dans les autres langues que l'anglais en général) s'estomper encore et toujours. En espérant que les Éditions de la Maison de sciences de l'Homme ne deviennent pas la *Maison des sciences de l'Homme Éditions...*

Références bibliographiques

- ABOLAFIA M., 1998. « Markets as Cultures: An Ethnographic Approach », *Sociological Review*, 46 (S1), p. 69-85.
- BAKEWELL D., 1992. « Publish in English, or Perish? », *Nature*, 356 (6371), p. 648.
- CHAN D. (2002). « Policy Implications of Adopting a Managerial Approach in Education », in J. Mok & D. Chan (eds), *Globalisation and Education: The Quest for Quality Education in Hong Kong, Hong Kong*, Hong Kong University Press, p. 243-258.
- CURRY M., LILLIS T., 2004. « Multilingual Scholars and the Imperative to Publish in English: Negotiating Interests, Demands, and Rewards », *TESOL Quarterly*, 38 (4), p. 663-668.
- DE ROND M., MILLER A., 2005. « Publish or Perish: Bane or Boon of Academic Life? », *Management Inquiry*, 14 (4), p. 321-329.
- DI BITETTI M., FERRERAS J., 2017. « Publish (in English) or Perish: The Effect on Citation Rate of Using Languages Other than English in Scientific Publications », *Ambio*, 46 (1), p. 121-127.
- DURAND C., 2006. « If It's Not in English, It's Not Worth Reading! », *Current Issues in Language Planning*, 7 (1), p. 44-60.
- GAULEJAC Vincent (DE), 2012. *La Recherche malade du management*, Versailles, Éd. Quae.

- GINGRAS Y., 2014. *Les Dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie*, Paris, Raisons d'agir.
- GINGRAS Y., 2015. « Dérives et effets pervers de l'évaluation quantitative de la recherche : sur les mauvais usages de la bibliométrie », *Recherche en soins infirmiers*, 121, p. 72-78.
- GULBRANDSEN M., SMEBY J.-C., 2005. « Industry Funding and University Professors' Research Performance », *Research Policy*, 34 (6), p. 932-950.
- LAUDEL G. (2005), « Is External Research Funding a Valid Indicator for Research Performance? », *Research Evaluation*, 14 (1), p. 27-34.
- MUSCIO A., QUAGLIONE D., VALLANTI G., 2013. « Does Government Funding Complement or Substitute Private Research Funding to Universities? », *Research Policy*, 42 (1), p. 63-75.
- PHILPOTT K., DOOLEY L., O'REILLY C., LUPTON G., 2011. « The Entrepreneurial University: Examining the Underlying Academic Tensions », *Technovation*, 31 (4), p. 161-170.
- POLSTER C., 2007. « The Nature and Implications of the Growing Importance of Research Grants to Canadian Universities and Academics », *Higher Education*, 5 (5), p. 599-622.
- TARDY C., 2004. « The Role of English in Scientific Communication: Lingua Franca or Tyrannosaurus Rex? », *Journal of English for Academic Purposes*, 3 (3), p. 247-269.
- VAN CAMPENHOUDT L., 2000, « La responsabilité de la recherche universitaire », *Éthique publique* [En ligne], 2 (2). Mis en ligne le 15/11/2016 (consulté le 03/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2669> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.2669

Deuxième partie
Les usages des savoirs

5. Le gouvernement par les nombres et la participation

Le cas des pays les moins avancés

Jean Cartier-Bresson

Durant les années 1950, les économistes ont commencé à penser les politiques publiques à partir de la notion d'offres par les pouvoirs publics de biens et services collectifs qui rencontrent des demandes formulées par les citoyens grâce à leurs votes, ou par des groupes de pression grâce à leur capacité organisationnelle, d'expertise et leur moyen financier. Dès que l'offre a tenté de se rationaliser en promouvant une amélioration de l'allocation de ressources toujours trop rares au vu des enjeux multiples, elle a été influencée par les experts (ingénieurs économistes) capables de manier des instruments de calcul. Dès les années 1960, l'émergence de l'évaluation des politiques publiques, des analyses coûts/bénéfices et la rationalisation des choix budgétaires pose la question de la relation entre le savant, les décideurs offreurs et les demandeurs. Le savoir expert produit les nombres, le décideur les utilise à des fins de connaissance, de rationalisation des interventions et afin de légitimer ses choix auprès des diverses demandes.

La tentation est grande chez les savants et les décideurs de présenter les résultats des expertises comme établis scientifiquement et donc vrais, la contradiction ne pouvant être construite que sur des arguments faux ou des démonstrations mal vérifiées. Le scientisme dans les sciences sociales débouche sur un monopole de l'expertise technicoscientifique. Qui dit monopole dit manque de pluralisme, d'innovation et routinisation des pratiques fermées aux débats. Le danger est alors un savoir jugé infaillible, ancré cependant de manière fragile sur une pensée monovalente, et donc

régulièrement sujet à déception. La doxa se maintient par un discours radical d'exclusion contre les autres. Il faudrait une « science » économique moins triomphante, avec ses analyses polyvalentes, pour lui rendre sa fonction herméneutique et discursive. En effet, les « bonnes » connaissances produites sont plausibles, rigoureuses, mais il existe souvent une troisième logique, entre le oui et le non, qui déradicalise le débat sur les alternatives. Les expertises sont alors discutables et donc à discuter. Le savant se doit donc d'ouvrir, avec ses ressources, le débat politique. L'incapacité à prévoir la grande crise de 2007 aurait dû rendre la discipline plus humble, cependant la règle académique scientiste productrice de hiérarchie n'a pas changé.

Le malaise dans l'évaluation technicienne des politiques publiques et vis-à-vis de l'utilisation abusive des indicateurs et des modèles a frappé encore plus durement les pays les moins avancés (PMA) dès lors que : 1) les attentes y sont encore plus fortes au vu des enjeux de lutte contre une pauvreté massive ; 2) le manque d'efficacité et d'effectivité des interventions y est criant et les conséquences dramatiques ; 3) les tensions politico-sociales y surplombent l'économie et produisent des incertitudes et une défiance généralisée. Pour pallier l'inefficacité des processus d'évaluation (et donc des politiques engagées) et aux blocages politiques érigés par les acteurs sociaux puissants, les agences d'aide ont encouragé des processus d'évaluation participative depuis les années 2000. Le point de vue concerné de ceux d'en bas est sensé offrir l'efficacité et la légitimité. A-t-on trouvé le graal après tant de déconvenues ? C'est la discussion que nous ouvrons dans ce chapitre. Au fameux triptyque : qui obtient quoi ? Quand ? Comment ? de Laswell, on peut ajouter dans une perspective complémentaire d'économiste sur le processus : qui demande des investissements publics ? Qui les planifie ? Comment ? Et dans quel but ?

Ce chapitre s'organise de la façon suivante. La première section expose le canevas théorique de la confrontation des offres et des demandes d'investissement ainsi que leur évaluation, la seconde présente cette dynamique dans le contexte du tournant vers le social opéré par les agences d'aide, la troisième section explicite le grand décalage entre la théorie de l'évaluation et les pratiques de mise en œuvre des politiques publiques d'investissement, enfin la quatrième partie expose les fortes limites que rencontre l'évaluation participative.

Le vote, le décideur et l'ingénieur

Dans les PMA, les dysfonctionnements fonctionnels organisant la confrontation des offres et demandes d'investissement et le poids des défis à relever expliquent le manque de bienveillance, de compétence et de légitimité des parties prenantes de l'évaluation des investissements, variables pourtant au cœur des hypothèses d'une évaluation efficace.

L'ingénieur économiste et les demandes de sa tutelle

Dans la perspective de l'Économie publique, les experts planifient techniquement les investissements dont la demande a été formulée par leur tutelle politique ou administrative. La légitimité de cette demande est offerte par le vote dans le cas d'un gouvernement démocratique, et elle se construit pour les bailleurs de fonds (institutions internationales et ONG) par l'apport des moyens financiers et humains, par leurs savoirs et par leurs discours. Cet ensemble de variables leur donnant un droit de contrôle. Les planificateurs puisent dans une « boîte à outils » issue de diverses hypothèses théoriques. Par exemple, la maximisation du surplus social des analyses coûts-bénéfices ou ils utilisent des conventions de modélisation telles celles de l'équilibre général calculable (cf. S. Bosi dans ce volume). Les questions qui leur sont adressées par leur tutelle concernent l'efficacité relative des investissements.

Il existe au moins deux types de planification des investissements collectifs. Le premier, le plus politique, concerne la planification stratégique ou, dit autrement, l'adaptation ou le changement du modèle structurel du pays. Ce niveau de planification est celui qui détermine la variété des capitalismes ou les grands changements. Le second type de plan est d'enjeu sectoriel (éducation, santé, logement) ou concerne leur déclinaison dans des projets locaux (la construction d'un groupe scolaire).

Ces deux types de plan impliquent un organisateur politique des choix collectifs (la tutelle de l'expert) confrontant une offre de changement stratégique (ou d'investissement sectoriel) à une demande de changement (ou d'investissement sectoriel) selon divers prix (le coût du changement ou de la production sectorielle). Une des fonctions du coordinateur politique est de rendre les deux types de plan cohérents et complémentaires selon un processus d'autorenforcement.

Les caractéristiques de la tutelle du planificateur

La notion traditionnelle de service public supposait dans les démocraties occidentales des décideurs animés par la recherche de l'intérêt général et deux processus complémentaires de contrôle des investissements publics : 1) un engagement fort des citoyens contribuables qui, par leur vote, non seulement formulaient leurs demandes de biens collectifs, mais étaient aussi en mesure de sanctionner tout écart ou toute inefficacité dans l'offre de ceux-ci ; 2) une administration parfaitement contrôlée par sa tutelle politique bienveillante dans une logique de subordination hiérarchique. Depuis la fin des années 1980, le sens civique et la pertinence des électeurs, des politiciens et des fonctionnaires ont été jugés insuffisants pour contrôler démocratiquement ou efficacement les investissements publics.

Ainsi, deux hypothèses théoriques opposées existent concernant l'organisateur des choix collectifs : il est bienveillant (il investit pour les citoyens) ou au contraire, il est utilitariste (il investit selon ses intérêts).

L'hypothèse standard de l'Économie du Bien-être (Samuelson) depuis les années 1950 est que la coordination des projets collectifs, choisie par une procédure de révélation des préférences, est opérée par le fameux dictateur. Le terme de dictateur signifie juste que le gouvernement est tout puissant pour réaliser les objectifs qui lui ont été assignés lors du vote. L'hypothèse est que le gouvernement est : 1) bienveillant, c'est-à-dire qu'il maximise le bien-être collectif (le surplus social) grâce aux analyses coûts-bénéfices ; 2) omniscient, c'est-à-dire qu'il possède toutes les informations nécessaires pour planifier et évaluer ; 3) omnipotent, c'est-à-dire qu'il ne rencontre aucune résistance à la politique qu'il doit mettre en œuvre.

La maximisation du surplus social et l'efficacité de l'allocation des ressources impliquent une intervention légitime de l'État dans les cas de défaillance de l'allocation marchande (la concurrence pure et parfaite) : la présence de biens collectifs, d'externalités ou de situation de monopoles naturels. Il revient à l'ingénieur de vérifier deux points. En premier lieu, il faut pour chaque projet que le coût marginal de celui-ci soit au moins égal au bénéfice marginal qu'il apporte et ainsi d'éviter le gaspillage des fonds publics. En second lieu, il faut allouer les fonds publics issus de l'impôt au projet dont le bénéfice marginal est le plus important.

L'École du *Public choice* (Buchanan) s'est constituée en opposition radicale à l'Économie du Bien-être qui a dominé jusqu'en 1980. Son hypothèse centrale met au cœur de la réflexion les échanges entre les agents privés et les agents politiques et administratifs qui opèrent à travers les marchés politique et bureaucratique. Ces agents maximisent leur fonction d'utilité et non le bien-être collectif, et cela grâce à l'imperfection de ces deux marchés « bizarres » où règne l'asymétrie d'information et donc un coût exorbitant des contrôles. Les choix collectifs sont alors issus de procédures officielles (le vote), mais surtout de procédures opaques non officielles mises en œuvre par les groupes de pression les plus puissants (Olson). La concurrence imparfaite entre groupes de pression et l'impossibilité de sanctionner les engagements électoraux non tenus sont à l'origine d'une société de recherche de rentes. Ces rentes de monopole issues de l'intervention de l'État entraînent des coûts supérieurs aux bénéfices. Il faut alors laisser les marchés œuvrer. Les élites interventionnistes sont donc responsables de la faible dynamique de la croissance et de la société. En effet, les *outsiders* sont exclus du jeu de l'accaparement des rentes. L'utopie de ce courant tient alors à une hypothèse qui n'est pas plus démontrée que celle du dictateur bienveillant : la concurrence pure et parfaite sans régulateurs planificateur (car ils sont tous malveillants) crée une société plus transparente, plus juste (les facteurs de production sont payés à leur productivité marginale) et plus ouverte (le pouvoir des *outsiders* est supposé être supérieur car la loi ne protège pas les rentes des *insiders*).

Les deux courants opposés politiquement partagent une référence néoclassique à la concurrence pure et parfaite walrasienne (équilibre, rationalité). Pour eux, les ingénieurs calculateurs des coûts et des bénéfices sociaux sont par hypothèse neutres, tout comme les mots, les concepts et les chiffres. C'est ce moment technicien qui rend ces économistes positivistes.

Le scientisme

La planification des investissements et l'évaluation qui l'accompagne dans les PED se fondent la plupart du temps sur une conception scientifique des sciences sociales, c'est-à-dire sur la croyance en la possibilité d'une conclusion technique et scientifique à un problème posé, selon le critère des sciences exactes (l'unicité méthodologique) et refuse l'hypothèse

du dualisme méthodologique. Il faut alors copier le processus de la recherche dans les sciences sociales sur celui des sciences de la nature. Le dualisme méthodologique adopte la proposition de M. Weber qui sépare d'un côté les sciences de la nature, sujettes à l'expérience et à la vérification d'une proposition de loi scientifique, et de l'autre les sciences sociales qui sont concernées par les interactions humaines qui impliquent des comportements, des motivations et des enjeux multiples souvent contradictoires. Pour un scientifique, la planification des investissements et leur évaluation (*ex ante* et *ex post*) est le fait des ingénieurs économistes qui cherchent à organiser scientifiquement, en expert, l'humanité. La critique de cette démarche se construit sur le caractère subjectif et construit des modèles et des données dans les sciences sociales. Celles-ci ne concernent pas les rapports mécaniques entre des objets (ou des cellules), mais le rapport des hommes aux objets ou des hommes entre eux. Comme l'exprime très bien A. Derosières (2008), dans les sciences dures l'objet préexiste au mot, alors que dans les sciences sociales il y a des mots mis en chiffre.

L'amélioration du capital humain : mise en œuvre et défis pour l'évaluation

À la suite d'un désenchantement de plus, l'apologie d'un État minimal du *Public choice* s'est effritée, et la seconde partie des années 1990 a vu un nouveau consensus néo-institutionnaliste s'installer (Coase, North, Ostrom). Il réhabilite une forme d'intervention régulatrice de l'État (la gouvernance) sensée produire l'ordre et la sécurité des biens et des personnes propices à la croissance. Selon ses promoteurs dans les organisations internationales, pour être efficace, cette nouvelle forme d'action publique doit être contrôlée grâce à de nouveaux instruments incitatifs issus du *New Public Management*. Cette proposition n'est d'ailleurs pas formulée par les théoriciens institutionnalistes. Les instruments sont sensés renforcer la conformité au modèle de la gouvernance grâce au *benchmarking* des meilleures pratiques. Mais le chiffre sera aussi mobilisé comme justification et comme preuve politique légitimant « scientifiquement » les nouveaux choix opérés pro-marché, pro-démocratique et tournée vers des investissements dans le secteur social et non plus, comme dans les années 1960, vers le secteur productif.

La méthode du cadre logique : la planification par indicateurs

Les OMD (2000-2015) et les ODD (2015-2030) et leur réhabilitation des politiques publiques à dimension sociale traduisent la façon dont l'Aide publique au développement (APD) ou le travail des ONG est orientée. Ces Objectifs possèdent une finalité normative : la réduction de la pauvreté dans le monde ; et une stratégie se fondant sur deux piliers complémentaires : 1) des investissements sectoriels concernant le capital humain (santé, éducation) sensés améliorer la productivité et donc déclencher la croissance ; et 2) des investissements renforçant l'inclusion des personnes par le vote et la participation citoyenne.

La gestion et l'évaluation des projets d'investissement concernant les deux piliers empruntent la méthode du cadre logique (MCL). Celle-ci intervient après la validation du projet par l'analyse coûts-bénéfices qui aura permis de choisir le projet le plus productif relativement aux autres. Il s'agit à la fois d'un exercice et d'une méthode d'analyse, aussi bien que d'une mise en forme des résultats de cet exercice, qui permet de présenter de façon systématique et logique les objectifs d'un projet et leurs liens de causalité, d'indiquer les modes de vérification du degré de réalisation des objectifs et de définir les hypothèses extérieures au projet qui peuvent influencer sa réussite. Il s'agit de s'assurer qu'un projet est pertinent, réalisable et viable. Ce cadre doit de plus, depuis quelques années, servir de dialogue entre les différents acteurs du projet et favoriser la dynamique participation/responsabilité/propriété.

La MCL doit être utilisée au cours de toutes les phases du cycle du projet et comporte neuf étapes : Analyse du contexte ; Analyse des parties concernées ; Analyse des problèmes que doit résoudre le projet et de son origine (qui touche-t-il ? Raison de l'absence de solution sans intervention extérieure) ; Analyse des objectifs du projet ; Plan d'activités ; Planification des ressources ; Choix des indicateurs et mesure de la réalisation des objectifs ; Analyse des risques internes et externes avec un calcul de probabilité de leur réalisation ; Analyse des hypothèses critiques, c'est-à-dire des conditions préalables à la réalisation des objectifs.

Des hypothèses critiques optimistes et le retour du positivisme

Les deux hypothèses critiques les plus problématiques retenues dans la MCL sont : 1) la présence « externe » au projet d'une gouvernance de bon niveau (absence de corruption, de détournement de fonds ou de marché publique truqué), dit autrement : la présence d'un décideur et d'un planificateur bienveillant et omnipotent face à une administration compétente ; et 2) une participation forte et efficace des parties prenantes permettant la révélation des préférences de chacun, de son vrai consentement à payer sans stratégie de passager clandestin, et enfin des négociations faciles et rapides entre les parties prenantes pour trouver la quantité et la qualité du bien à produire alors que les demandes de ce bien sont forcément hétérogènes. Les coûts de transaction et les coûts de contrôle de la réalisation du projet sont très faibles, car chacun sera intéressé par l'*output* et sera donc très vigilant. La participation permet donc l'omniscience du planificateur. On peut synthétiser le déroulement d'un plan sectoriel ainsi : la finalité étant la réduction de la pauvreté, on avance un objectif intermédiaire, tel l'augmentation de la scolarisation primaire, avec comme réalisation la construction d'écoles supplémentaires et comme moyen la passation de marchés publics. Tout le monde veut la réalisation des écoles : les parents pour leurs enfants et le maire pour sa popularité. Donc chacun va gratuitement contrôler le bon déroulement du processus.

Dans le domaine de la gestion publique un tableau de bord a pour fonction de traduire la mission et la stratégie d'un projet par un ensemble d'indicateurs de performance et de les regrouper en un système de pilotage de la stratégie. La MCL se fonde donc bien sur l'utilisation massive et permanente d'une batterie d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Elle s'intègre dans le *New Public Management* et le gouvernement par le nombre.

Dans un article important, Giovalucchi et Olivier de Sardan (2009) montraient les limites d'un exercice de pure gestion technique apolitique, centré sur les facteurs quantifiables développant une vision linéaire et mécanique des causalités. La MCL présenterait une vision naïve de la relation entre l'expertise et la décision, très déconnectée du contexte politico-administratif local souvent caractérisé par des conflits sociaux de natures multiples. La MCL participe alors pour nos auteurs d'une épistémologie positiviste dépassée de la planification qui va à l'encontre de

l'approche des tenants de l'expérimentation pragmatique. Cette dernière privilégie le retour sur expérience, l'adaptation rapide et l'imputabilité claire face à des planistes rigides, sourds et jamais responsables des échecs qu'ils imputent toujours aux autres. Ils mobilisent les enseignements de March et Olsen avec le modèle de la poubelle. Selon ce modèle, il faut rester flexible durant tout le processus, et prêt à réagir au fur et à mesure que les résultats sont ou non conformes aux attentes. Il s'agit de trier en permanence par observation des succès et des échecs... et donc s'éloigner de la planification des ingénieurs... et d'une forte bureaucratisation des procédures qui se légitime par un discours scientifique. Giovalucchi et Olivier de Sardan affirment ainsi qu'en dépit d'une posture *bottom up* et participative, la MCL est *top down* et met en scène l'expert.

Cependant, pour Giovalucchi et Olivier de Sardan, qui refusent de tomber dans le déconstructivisme, l'exercice a comme principal intérêt de créer un récit de politique publique faisant œuvre de référentiel et de permettre aussi de maintenir une certaine cohérence dans les programmes. Les chiffres font juste partie du récit. Ils rappellent enfin que les objectifs choisis sont construits et ne vont pas de soi, laissant entière la question de « qui demande quoi ? » Un retour vers les processus collectifs et politiques s'impose donc et le grand problème de la révélation et de l'agrégation des préférences resurgit.

La vraie vie de l'investissement public

En cherchant une position ni déconstructiviste tuant le rôle des évaluations et du chiffre ni naïve, plusieurs auteurs peuvent guider les réflexions visant à renforcer les effets positifs de l'APD.

Nécessité et limites des instruments

Alain Derosières (1993 et 2008), dans sa magistrale démonstration, montrait que la quantification et les statistiques étaient à la fois un « outil de preuve » et un « outil de gouvernement ». Outil de preuve dans « la visée de la réalité » et outil de gouvernement car la production de statistiques découle de l'État et de sa conception de l'intervention sur la société. Dans cette dernière dimension, c'est alors le contexte institutionnel et le jeu des

acteurs qui expliquent la façon dont les hommes se posent des questions et y répondent, et la production du chiffre est construit historiquement et vient de la problématisation dominante portée par les élites. Selon Derosières, à la suite du dépérissement de l'État keynésien, l'État néolibéral, s'érige en ingénieur du social (plus qu'en puissance productive) et crée une forme spécifique de la demande publique pour le chiffre : le *benchmarking*. Celui-ci remplace la tradition de la comptabilité nationale. Ce qui intéresse majoritairement le monde social, et particulièrement le monde des décideurs politiques, c'est que la raison statistique fournisse une banque de données directement utilisable et maniable à la façon d'une « cartouche de science indiscutable ». A. Derosières assume qu'il faut rationaliser l'action publique et donc recourir à l'évaluation, aux statistiques, à la modélisation, mais que ces différentes opérations ne sont pas techniques, mais construites politiquement à partir d'une problématisation historique des problèmes à résoudre.

Nous pourrions dire ainsi que les chiffres et les indicateurs sont à la fois des instruments offrant une légitimité à l'action de l'État légal rationnel et des instruments permettant un processus de légitimation pour les autorités publiques par l'aide dite « scientifique » à la communication. Cette dernière a pour fonction de valider le plus indiscutablement possible les choix opérés. La légitimation s'appuie dans des proportions diverses (selon les périodes ou les pays) sur les dépenses collectives, les résultats observables, mais aussi sur les mots et les chiffres afin d'imposer un paradigme, un agenda et de susciter l'adhésion.

À quoi servent finalement les évaluations ?

Les évaluations sont des instruments, mais sont-elles des instruments de rationalisation des politiques ? Des instruments d'influence ? Ou encore de domination ? Cela dépend partiellement de ce que recherche les diverses parties prenantes associées au projet. Voyons leur utilisation par les décideurs.

J. Delarue, J.-D. Naudet et V. Sauvat (2009) dissocient trois modèles d'explication de l'utilisation des recherches ou des évaluations par les pouvoirs publics : le modèle instrumental, le modèle incrémental, et le modèle stratégique.

– Selon le modèle instrumental de la décision, la connaissance scientifique des experts est toujours rationnellement et spontanément utilisée par les décideurs qui ont commandé la recherche pour résoudre un problème. Face au constat du fossé entre chercheurs et décideurs s'est imposé au début des années 2000, pour sauver ce modèle, l'*evidence base policy* proposant l'utilisation de faits probants de nature causale et directement utilisables dans les projets grâce à la mise en œuvre systématique d'évaluations randomisées¹.

L'hypothèse positiviste de ce mouvement est que les décisions de politique publique proviennent de la connaissance issue de la recherche qui fournit des résultats non seulement utilisables mais encore indiscutables scientifiquement. La technique de mesure est objective car elle se développerait sans référence à la moindre norme. Le calcul est capable de résoudre rigoureusement les problèmes posés par le décideur et de répondre à leur angoisse qui est toujours liée à un problème d'imputabilité d'un effet positif ou négatif lié à leur décision et à leur action. L'affirmation du monopole de la rigueur est consubstantielle de l'approche. La qualité scientifique est gagée sur les publications des études dans les meilleures revues académiques.

– Le modèle incrémental fait l'hypothèse d'une influence indirecte et/ou cumulative mais surtout interactive. Le changement de vision du monde, des défis à relever et des politiques appropriées opère dans des réseaux de politiques publiques. Ces réseaux de connaissance, d'intérêts, de communication, mêlant des acteurs divers (politiques, académiques, lobbies, ONG) sont capables de produire des ruptures grâce à la confrontation large de plusieurs types de savoirs. La difficulté se trouve dans le processus de tri et de sélection des savoirs (ou méthodes) les plus pertinents au regard de la question posée et du projet à évaluer. La recherche aide à identifier et à sélectionner les réponses et celle-ci n'est qu'un élément d'un faisceau d'information.

– Dans le modèle tactique la recherche est instrumentalisée à des fins politiques. Les résultats de la recherche sont utilisés pour justifier des positions déjà adoptées et ignorent les résultats qui sont contradictoires.

1 Pour une approche critique, voir Cartier-Bresson, 2013.

Le régime de croyance et de preuve opère par la sélection des travaux soutenus et largement diffusés. Une expérience pilote réussie devient alors la *success-story*, généralisable sans grande attention aux contextes du succès. Concrètement, ce modèle peut renvoyer à la puissance financière et/ou de persuasion d'un des groupes œuvrant dans le réseau de politiques publiques.

Dans la réalité, il est probable qu'en étudiant un projet concret on retrouve des bribes plus ou moins importantes de ces trois modèles. Le dosage du cocktail dépend fortement de la nature et de la qualité des parties prenantes.

La réalité du terrain : une prééminence de l'économie politique

Les réflexions d'A. Derosières ont fortement marqué le programme de recherche de P. Lascoumes et P. Le Galès sur « Gouverner par les instruments » (2004 et 2012). Les instruments sont emblématiques « des rapports entre gouvernants et gouvernés » et ne sont donc évidemment ni neutres ni techniques, mais politiques. Ils ne sont ni bons ni mauvais en soi. Leur efficacité sociale dans un monde incertain et chaotique est fonction des capacités stratégiques des acteurs ou de leur force structurelle, et donc *in fine* des processus de l'action collective.

Nos deux auteurs, reprennent les constats qui ont renouvelé l'approche de la sociologie de l'action publique, dont certains viennent de l'analyse économique (Simon, March, Buchanan) :

1. La défense du bien commun et la présence d'un État impartial, courageux et visionnaire est une fiction ;
2. Il n'y a pas unicité de l'État et l'influence des groupes de pression et des réseaux fragmente ses décisions ;
3. Il n'y a donc pas toujours un rôle prééminent de l'État et de sa hiérarchie *top down* ;
4. Les stratégies volontaristes sont souvent diluées (voire bloquées) dans l'action lors de multiples négociations avec les acteurs sociaux, puis peuvent s'épuiser dans leur confrontation avec le terrain (le principe de réalité) ;
5. Les processus concrets sont guidés par le principe de rationalité

limitée car l'information est incomplète, voire inexistante, les savoirs sur les situations d'incertitude très insuffisants et très discutables et enfin les contrôles sont coûteux ou peu efficaces.

La leçon, qui rejoint celle de F. Giovalucchi et J.-P. Olivier de Sardan, est que l'amélioration de l'action publique par l'évaluation doit alors éviter des applications standards d'instruments déconnectés du contexte, de l'histoire locale, et des compromis passés selon des normes non officielles. La démarche de l'évaluation doit absolument permettre de comprendre l'écart entre les programmes et leur mise en œuvre, les raisons de leur manque de cohérence, les difficultés de la coordination entre des acteurs sociaux aux intérêts divergents, les effets des conflits politiques sur l'application concrète, et enfin l'inertie des organisations guidées par des routines qui les empêchent de rectifier pragmatiquement le projet lors de la constatation d'échecs.

Mais, comment gérer cette injonction d'historiciser et de contextualiser la planification dans les États fragiles aux régimes autoritaires, prédateurs, clientélistes, à la souveraineté limitée et qui subissent de plus fréquemment des chocs très violents ? Évidemment, les évaluations doivent s'adapter au contexte et à l'histoire, mais nul pour le moment n'a trouvé la solution. C'est bien l'origine du malaise dans l'évaluation évoqué dans l'introduction. Le défi intellectuel est d'autant plus complexe que, dans les PMA, il est impossible de planifier un investissement sectoriel sans un minimum de bonne gouvernance et que cette dernière n'existe pas sans un minimum de biens collectifs (infrastructure, sécurité, santé, éducation). Les PMA sont, en effet, piégés dans des trappes à pauvreté en très grande partie par l'impossibilité d'articuler une dynamique vertueuse des investissements dans le capital humain et dans les institutions.

L'évaluation participative comme alternative ?

Selon de nombreuses agences d'aide ou d'ONG, si les décideurs sont utilitaristes, les ingénieurs peu insérés dans le contexte, les entrepreneurs peu respectueux du code des marchés publics, etc., seule la mobilisation des consommateurs de services publics permet d'exiger la réalisation de certains projets, de contrôler leur mise en œuvre et de vérifier la qualité

du produit. Évidemment, dans les régimes autoritaires, cette mobilisation est toujours risquée. La forme la plus aboutie d'un processus participatif implique que le problème posé soit formulé par la communauté locale et que la solution adoptée soit issue d'une délibération entre experts et acteurs locaux (cf. dans ce volume I. Droy).

Trois questions se posent. Quelles sont les conditions préalables d'une participation dynamique et efficace ouvrant la possibilité de la coopération ? Quels sont les domaines où le processus participatif peut s'appliquer ? Et, enfin, ces domaines peuvent-ils amorcer un décollage ?² En effet, agréger des préférences hétérogènes nécessite toujours d'arbitrer entre le coût marginal en temps de la recherche d'un consensus et le coût marginal de l'adoption rapide mais plus coercitive d'une politique.

Quelles conditions pour que l'auto-organisation soit plus légitime et efficace que l'État ?

Le modèle de l'auto-organisation d'E. Ostrom (1990) semble la référence la plus pertinente pour concevoir dans les PMA un « contournement » d'un gouvernement inefficace, utilitariste, et peu informé. E. Ostrom propose de toujours comparer les coûts et les bénéfices des systèmes alternatifs (le Léviathan *versus* l'auto-organisation ou le marché) visant à éviter les passagers clandestins. L'auto-organisation est plus efficace que l'action publique si le capital humain, le capital social local et la maîtrise de l'information par les acteurs directement concernés sont d'une qualité satisfaisante. La variable clé est l'absence de coûts de transaction élevés durant les nombreuses phases de négociation pour trouver la quantité optimale de production de biens collectifs avec leur financement. Évidemment, plus le groupe est grand, sujet à conflit (matériel ou symbolique), plus les inégalités sont fortes, rendant complexe un financement redistributif, plus l'avenir est incertain et les projections subjectives impossibles, plus le contrôle des engagements est difficile, plus les coûts de transaction augmentent et rendent de nouveau possible une efficacité supérieure d'un État, même très imparfait.

² Ces trois questions se posent pour les clusters évoqués dans ce livre par A. Torre. L'adhésion à un club est volontaire et en cas de conflit il est toujours possible de prendre la parole, de sortir ou de se conformer à la règle de façon loyale.

Les incertitudes « vécues » par les acteurs de l'auto-organisation sont ainsi au moins aussi grandes que celles auxquelles font face les experts, les partis politiques et les administrations. Par ailleurs, la progression de l'influence des pauvres sur les choix est incertaine, car elle est fonction de la progression du capital humain et de la qualité des institutions. Mais la question la plus dérangementante concerne le paternalisme. En effet, la voix des pauvres est forcément légitime, mais ses conséquences ne sont pas forcément souhaitables en terme d'efficience si les habitus locaux sont « destructeurs de richesse et de bien-être »³. Au bilan, l'évaluation participative ne peut se déployer de façon réelle qu'à la condition qu'existe au niveau local une forme de délibération démocratique (le pouvoir de tous), éclairée (pas de solutions techniquement ou socialement rétrogrades) prenant place dans un contexte apaisé.

Le réseau social local (voire l'ONG) doit donc être bienveillant, omniscient et omnipotent, isolé de la règle du jeu national. Dit autrement, pour prendre un exemple, le clientélisme partidaire et le néopatrimonialisme ne doivent pas être « descendus » jusqu'au niveau local. La capture locale des élites ou des ONG – ou bien le manque d'information fiable sur les préférences et les quantités optimales – doit alors être inférieure à la capture (ou le manque d'information) opérant au niveau national.

La somme des petits projets a-t-elle un effet systémique ?

Une fois opéré le calcul coût-bénéfice relatif au Léviathan planificateur tel qu'il est et de l'auto-organisation telle qu'elle est, et que le résultat est en faveur de cette dernière, le processus d'évaluation participative peu enfin être entamé. Ce calcul proposé par E. Ostrom n'est jamais réalisé par les bailleurs de fonds et les ONG appuyant les micro-projets et l'auto-organisation.

L'évaluation participative prend place *ex ante* (qui veut quoi ? et à quel

³ Il y a une tension entre deux principes contradictoires : 1) le paternalisme qui permet à l'expert de dire qu'il sait mieux que les individus ce qui est bon pour leur bien-être, et 2) le principe de la liberté individuelle, même si celle-ci semble à l'expert engluier les individus dans la myopie, ne lui laissant que son logos pour persuader...

prix ?), durant le processus (les gens concernés sont mobilisés comme contrôleur d'un projet qui leur tient à cœur car ils l'ont choisi) et enfin *ex post (idem)* à la « réception des travaux ». Tout le monde sait que ces processus participatifs ne peuvent concerner que la partie observable à court terme des petits projets contrôlables et non leurs effets indirects et plus lointains, ou encore leur soutenabilité de long terme une fois que l'aide de départ est supprimée.

Pour reprendre notre exemple illustratif sur la MCL : les gens réclament une réduction des inégalités et savent que cela passe par une augmentation de l'éducation primaire. Ils ont une demande d'éducation qui justifie une aide et la construction de l'école et ils sont mobilisés pour contrôler celle-ci (marché public, présence des professeurs, etc.). Mais ils n'ont aucune information présente sur la relation entre l'éducation et l'emploi, aucune capacité d'anticipation sur le futur de cette relation et enfin ils n'ont aucun pouvoir sur l'état du marché du travail et sur les revenus que tireront leurs enfants ayant accompli leur cycle complet de formation. Personne (ni les acteurs sociaux concernés ni les planificateurs) ne peut connaître « scientifiquement » les effets de la somme des petits projets, car les effets sont déterminés par l'environnement macrosystémique futur, qui dans les PMA est plus qu'incertain.

Résumons-nous. Les points forts en cas de capital social et humain d'une qualité suffisante sont une meilleure révélation des préférences et un contrôle efficace (à moindre coût car souvent volontaire, voire bénévole) des processus de production des biens collectifs. Les points faibles résident dans l'incapacité des acteurs concernés (les fameuses parties prenantes) à prendre en compte les effets systémiques des investissements qui se révèlent au fur et à mesure de la mise en œuvre de la politique publique, se déploient dans le long terme, et peuvent subir des chocs négatifs et des effets de seuil importants (Cartier-Bresson, 2015).

Au bilan, le domaine de pertinence de l'auto-organisation est limité à la gestion « routinière » de petits projets locaux peu sensibles à l'influence extérieure, aux effets linéaires (sans effets de seuil), rapides, observables et aux causalités simples. Ce type de projet a d'ailleurs la faveur des ONG rarement intéressées par les questions macroéconomiques. J.-D. Naudet (2012) expliquait que seul un processus d'évaluation incrémentale

permettait d'évaluer des projets opérant des ruptures avec le mode de régulation politico-social. Mais celui-ci, au vu des enjeux politiques, implique une interaction entre les élites pour permettre un changement de vision du monde. Vaste chantier sur lequel les experts n'ont aucun pouvoir. Le risque est alors que seuls les projets aux effets marginaux sans conséquences majeures collatérales seront jugés scientifiques et dignes d'une évaluation sérieuse et d'un soutien par les agences d'aide.

Il ne peut donc y avoir selon nous de changement structurel par accumulation de petits projets, même si ceux-ci peuvent améliorer la vie quotidienne des individus.

*

L'aide au décollage des PMA par les bailleurs de fonds rencontre deux types d'obstacles. Le premier réside dans la grande difficulté d'articuler les investissements sectoriels et stratégiques – articulation qui relève plus de l'art que de la simple planification, car chaque contexte est englué dans des contraintes politiques, économiques et sociales spécifiques, mais dont le fondement général réside dans des systèmes clientélistes qui prospèrent dans les États rentiers. Le second tient au fait que les investissements stratégiques visant à affermir la démocratisation (prise de parole, révélation des préférences et des consentements à payer) connaissent des effets de seuil très important.

Ces faits rendent complexe l'observation de la relation dynamique entre l'amélioration de l'environnement institutionnel, l'amélioration de l'accès aux services publics et le renforcement de la compétitivité du système productif. Croire que l'on peut surmonter techniquement ces deux obstacles amène de nombreuses déconvenues, car une fois de plus l'épaisseur historique et politique aura été oubliée.

Pour les évaluateurs, le grand défi réside donc bien dans l'intégration des phénomènes politiques, administratifs et économiques dans des contextes de chevauchement de ceux-ci. Progresser dans l'ambiance positiviste du moment semble bien délicat.

Références bibliographiques

- CARTIER-BRESSON J., 2013. « Le pouvoir du positivisme et ses limites : microéconométrie et macroéconométrie actuelles du développement », *Cahier du CEMOTEV*, 3.
- CARTIER-BRESSON J., 2016. « Conflits de temporalités de la réforme des politiques publiques dans les pays en développement », in M. Bresson, J. Cartier-Bresson & V. Geronimi (dir.), *Le Temps dans les sciences sociales. Temporalités plurielles et défis de la mesure*, Paris, GEMDEV-Karthala, p. 25-53.
- DELARUE J., NAUDET J.-D., SAUVAT V., 2009. « Les évaluations sont-elles utiles ? Revue de littérature sur connaissances et décisions », *Agence française de développement, Série Notes et méthodologiques*, 3.
- DESROSIÈRES A., 1993. *La Politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.
- DESROSIÈRES A., 2008. *L'Argument statistique*, t. 1 : *Pour une sociologie de la quantification* ; t. 2 : *Gouverner par les nombres*, Paris, Presses de l'École des Mines.
- GIOVALUCCHI F., OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2009. « Planification et gestion dans l'aide publique au développement », *Revue Tiers Monde*, 198, p. 473-498.
- LASCOUMES P., LE GALLÈS P., 2004. *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses FNSP.
- LASCOUMES P., LE GALLÈS P., 2012. *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- NAUDET J.-D., DELARUE J., BERNARD T., 2012. « Évaluation d'impact : un outil de redevabilité ? Les leçons tirées de l'expérience de l'AFD » (9^e Conférence de l'Agence française de développement/European Research Development Network), *Revue d'Économie du développement*, 20 (4), p. 27-48.
- OSTROM E., 1990. *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.

6. Relations de production et gouvernance aux origines des processus de développement des territoires

André Torre

La production, puis l'innovation sont toujours mises au premier plan des analyses du développement, y compris régional. Il est moins courant de se préoccuper des problématiques de gouvernance. Pourtant, elles occupent une place déterminante au niveau des territoires, car les processus de développement impliquent une participation ou provoquent une opposition des populations locales, sans oublier les problématiques de gouvernance de la production.

En effet, les différents acteurs des territoires (les fameuses parties prenantes, ou *stakeholders*) doivent s'entendre sur les projets de territoires et arriver à un accord sur les développements futurs de ces espaces, ainsi que sur les grandes options pour leur avenir. Il ne s'agit pas seulement de mettre en avant tel ou tel type de production, ou de renforcer les réseaux de producteurs et d'innovateurs, mais également de décider quels types d'activités seront mises en avant ou aides par les politiques publiques, et donc, partant, de choix de développement qui impliquent les populations locales, mais aussi les modes d'occupation des sols, leur destination et leur impact en termes économiques, sociaux et environnementaux.

L'objectif de cet article est de montrer qu'il est nécessaire de se pencher sur les deux moteurs du développement territorial, à savoir la production et la gouvernance, ainsi que d'analyser leurs modalités de fonctionnement et leur impact sur les processus de croissance et les changements sociaux et institutionnels qui les caractérisent. Nous commençons par présenter notre définition du développement territorial, avant d'aborder successivement ses

dimensions productives et de gouvernance, de manière à tracer les grandes pistes d'une approche renouvelée des moteurs du développement et de leurs principales caractéristiques.

Le développement territorial

Le terme de développement territorial est plutôt récent. La dimension territoriale a commencé à s'imposer avec les districts industriels, puis avec les milieux (Camagni & Maillat, 2006) et les clusters (Porter, 2003), qui défendaient une approche micro-située du développement, fondée sur les regroupements localisés de firmes et/ou de laboratoires, souvent autour d'activités communes ou complémentaires. S'est ainsi installée une analyse du développement local (Aydalot, 1986 ; Greffe, 2002) de nature fortement systémique, essentiellement fondée sur l'analyse des relations de production ou d'innovation, dont les derniers avatars concernent les recherches en termes de géographie de l'innovation ou de géographie évolutionniste. Elle a donné naissance à différentes politiques locales, en particulier en termes de cluster ou systèmes localisés de production.

Si la notion de développement territorial a lentement émergé, c'est parce que le concept de territoire a progressivement trouvé sa place, non sans résistances quelquefois. Au-delà de son caractère plurisémiotique (Levy & Lussault, 2003), on l'adopte avant tout aujourd'hui parce qu'il fait référence, plutôt qu'à des frontières délimitées, à des relations organisées, des groupes ou des populations particulières, qui se reconnaissent dans des projets communs (Sack, 1986). Productions collectives résultant des actions d'un groupe humain, avec ses citoyens, ses dispositifs de gouvernance et son organisation, les territoires ne sont pas seulement des entités géographiques. En construction permanente, ils s'élaborent par les oppositions et compromis entre acteurs locaux et extérieurs, et s'inscrivent dans le long terme, avec une histoire et des préoccupations ancrées dans les cultures et les habitudes locales, la perception d'un sentiment d'appartenance, ainsi que des formes d'autorités politiques, des règles d'organisation et de fonctionnement spécifiques.

Du coup, le développement territorial, qui concerne avant tout des aires géographiques de taille plutôt restreinte, s'est imposé par enrichissements successifs (Jean, 2008 ; Courlet & Pecqueur, 2014 ; Torre, 2015). Cette analyse étendue aux territoires aux fonctions industrielles réduites impose

trois importantes lignes de césure par rapport à celles du développement régional (plutôt macroéconomique), et du développement local (avant tout de nature productive) :

1. les processus de développement territorial ne peuvent être réduits aux seuls comportements des acteurs productifs et des institutions en charge des politiques de développement, mais s'étendent à d'autres parties prenantes des territoires : collectivités locales ou territoriales, services déconcentrés de l'État, organismes consulaires, dispositifs locaux de gouvernance (PNR, Pays...) et monde associatif ;
2. les processus de coopération et de construction sociale sont à intégrer à l'analyse des dynamiques de développement (Baudelle *et al.*, 2011). Loin d'être anecdotiques, les nouvelles pratiques sociales et institutionnelles se trouvent au cœur des processus d'innovation territoriale, sans oublier la volonté des réseaux d'acteurs locaux à piloter leur propre modèle de développement, qu'il s'agisse d'actions collectives ou d'oppositions manifestes à la volonté des États ou des grandes sociétés ;
3. les problématiques contemporaines de rareté et de concurrence des terres, d'usure des sols et de *land grabbing* des États à la recherche des terres fertiles positionnent les dimensions d'occupation de l'espace au cœur des processus et projets de développement. L'introduction des questions d'usage des sols et de choix des modes d'aménagement contribue ainsi à réconcilier les disciplines du *land use* avec celles de la science régionale.

La mise au premier plan des problématiques d'occupation des sols comme de la mosaïque des parties prenantes des territoires appelle à un élargissement des thématiques. En effet, s'il est courant de s'intéresser aux relations de production quand on évoque la question du développement, la prise en compte des modalités de pilotage de ce dernier, au-delà de l'analyse des politiques publiques locales, reste généralement limitée. Il devient important d'analyser les modalités de participation des populations à la prise de décisions concernant les projets de développement et leur réalisation, ainsi qu'aux oppositions qu'ils peuvent susciter, afin de prendre en compte et d'analyser les deux moteurs du développement territorial : la production, mais également la gouvernance.

Relations de production. L'accent sur les systèmes productifs localisés et l'innovation technologique

Des économistes classiques aux réflexions sur les pays émergents, la définition du développement est inséparable de celle de la production. La littérature sur les processus de développement local ou territorial ne fait pas exception, concentrée sur les activités productives et leur ancrage (Zimmermann, 2005). La production y est considérée comme le moteur principal du développement, avec une insistance sur deux dimensions centrales : l'innovation technologique et le caractère systémique des relations locales. Il s'agit ainsi avant tout d'une affaire de réseaux et de technologie, une position que l'on retrouve dans l'analyse des relations de proximité, rarement intéressées par les problématiques de développement, mais fortement centrées sur les questions de production et surtout d'innovation.

Pendant longtemps, le développement local s'est largement confondu avec l'analyse des systèmes locaux de production, qu'il s'agisse des districts industriels marshalliens, redécouverts en Italie dans les années 1970 (Brusco, 1982), puis des milieux et SPL (systèmes productifs locaux), qui mettent l'accent sur un modèle plus générique, davantage axé sur les relations formelles et les échanges, dans lequel la production de connaissances est essentielle au développement territorial (Camagni & Maillat, 2006). Porter (1985) a ensuite imposé le terme canonique de clusters, où l'on retrouve l'idée d'un regroupement de firmes et de laboratoires travaillant dans des industries liées, au sein d'un environnement proche, et dont les interactions en termes de technologies et de savoir-faire permettent d'augmenter les performances, la compétitivité et le niveau d'innovation, suivi par des avatars plus récents, comme les écosystèmes d'affaires (Mira-Bonnardel *et al.*, 2012) ou les tiers-lieux (Oldenburg, 1991), qui mêlent savoirs savants et profanes et reposent sur des relations innovantes pas toujours *high tech*.

On considère généralement que l'innovation est à l'origine du développement. L'intuition fondatrice de Schumpeter (1911-1926) d'une innovation brisant la routine des processus de production et donnant naissance à des phénomènes de destruction créatrice est remise à

l'honneur par les économistes évolutionnistes, qui montrent comment la transformation des connaissances et des inventions en innovations se traduit par des trajectoires technologiques (Nelson & Winter, 1982), résultant des fortes opportunités offertes par certaines combinaisons techniques et économiques. Mais cette analyse ne s'applique pour l'essentiel qu'à des innovations fortes, ou de ruptures, portées par un paradigme dénommé sociotechnique, mais qui s'avère avant tout de nature technologique. Or, une part importante des innovations territoriales est clairement : 1) modeste ou frugale ; 2) avant tout de nature sociale et organisationnelle.

Problématiques de gouvernance. Le rôle des parties prenantes

Le développement recouvre bien d'autres dimensions que la seule production, avec les changements mentaux et sociaux des populations, ou les évolutions des structures institutionnelles (Perroux, 1969). Pour décider de leur avenir et tenter de maîtriser leur devenir, les territoires ont intérêt à prendre en main leur futur et à initier leurs propres projets de développement. Ainsi, le développement territorial ne peut s'appréhender indépendamment des processus de gouvernement et de gouvernance de la chose publique.

La « bonne gouvernance », prônée par la Banque mondiale ou le FMI est très normative. Mais le terme s'applique également à la coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs communs et de participer aux décisions, rompant avec l'approche pyramidale ou hiérarchique du gouvernement au profit de formes plus souples et plus proches des hommes et des organisations. On considère ainsi les réseaux d'acteurs économiques et sociaux, avec leurs volontés et capacités d'expertise et d'innovation (Kooiman, 2000), l'intégration des partenariats public-privé à la définition des objectifs de développement (Wettenhal, 2003), la participation d'organisations diverses (associations, entreprises, ONG...) à l'élaboration des lois, règles et réglementations (Pierre ed., 2000), ou les dispositifs facilitant l'implication de parties prenantes, toujours mieux informées et organisées, aux processus de décision. C'est à cette gouvernance que nous nous référons. Elle peut se définir comme un processus de coordination entre des parties prenantes ou des acteurs de différentes natures (productifs, associatifs, particuliers, pouvoirs publics ou collectivités locales), aux ressources asymétriques,

réunis autour d'enjeux territorialisés et contribuant avec l'aide d'outils et de structures appropriés à l'élaboration, parfois concertée, parfois conflictuelle, de projets communs pour le développement des territoires.

Dans une optique normative, les conflits d'usage de l'espace sont désignés comme des obstacles à la « bonne » gouvernance. Nous considérons plutôt qu'ils participent de ce processus et jouent leur rôle dans l'acceptation ou le refus des décisions prises par différentes catégories d'acteurs, en particulier les pouvoirs publics ou les grandes entreprises, et constituent l'expression des résistances et des oppositions à certaines décisions qui laissent insatisfaite une partie de la population locale (Darly & Torre, 2013). À côté de la coopération, ils représentent l'autre manière d'entrer en discussion sur les enjeux et les chemins du développement territorial, car leurs protagonistes peuvent espérer infléchir les décisions en prenant part au processus dont ils avaient été exclus (Dowding *et al.*, 2000) ou en changeant les modalités techniques, voire, de manière plus radicale, en les refusant. Certaines nouveautés ou propositions d'innovations – infrastructures, choix d'occupation des sols, structures de gouvernance – provoquent des oppositions plus ou moins importantes. Au cours du conflit apparaissent des innovations, sociales et organisationnelles (constitution de nouveaux groupes d'acteurs), institutionnelles (nouvelles normes ou règlements) ou techniques (nouvelles solutions). Une partie des propositions se voit refusée, mais d'autres sont amendées et améliorées par ce processus d'apprentissage collectif.

La gouvernance territoriale se présente ainsi en interaction entre des forces qui poussent à la coopération et d'autres au conflit. Pouvoirs publics locaux ou décentralisés, entreprises privées, plus rarement monde associatif, particuliers... proposent des nouveautés, qui sont examinées et testées par essais et erreurs par les autres acteurs (Rey-Valette *et al.*, 2014). Relativement bien reçu, un projet innovant fait l'objet de critiques ou de modifications mineures. Perçu comme opposé aux intérêts ou contraire au bien-être d'une partie de la population, il provoque des blocages : des personnes ou des associations vont tenter de s'opposer à sa mise en place, par des moyens légaux ou relevant de la sphère sociale (manifestations, interventions médiatiques... ; Pham *et al.*, 2013). Chaque nouveauté peut ainsi rencontrer trois solutions : rejet, modification des dimensions techniques ou des structures organisationnelles en charge du projet, ou acceptation dans la forme initialement proposée.

Les deux grandes catégories d'innovations territoriales

Tout pousse à aller au-delà de la vision technologique de l'innovation. De nombreux exemples attestent en effet d'une capacité large de créativité des acteurs locaux, y compris dans des territoires qui ne présentent pas une forte intensité technologique ou qui sont périphériques. Des innovations modestes ou frugales fleurissent et reposent souvent sur la valorisation ou la spécification des ressources locales (Torre, 2015), tout en occupant une large part de l'emploi et des activités locales (Moulaert *et al.* dir., 2013).

Il est utile de se référer à une définition élargie de l'innovation. À la suite de Schumpeter, nous pouvons dire que toute nouveauté qui provoque un changement dans les modes de fonctionnement antérieurs peut être considérée comme une innovation, et retenir la distinction entre nouveautés et innovation, en réservant ce dernier terme aux changements technologiques et aux ruptures importantes, qui touchent de nombreux secteurs ou affectent la société dans son ensemble, alors que les nouveautés sont avant tout des changements de volume plus faible, ou des adaptations de changements réalisées ailleurs (Loreto *et al.*, 2016). Il s'agit d'innovations techniques ou technologiques, comme les nouveaux modes de production industrielle ou les nouveaux produits, mais également des nouveautés en matière d'organisation ainsi que d'innovations sociales (Klein *et al.* dir., 2014) et institutionnelles. Les savoirs issus de la société et de ses parties prenantes territoriales se trouvent alors mobilisés à côté de ceux des scientifiques, des ingénieurs ou des chercheurs. Ainsi, des innovations telles que les circuits courts alimentaires, le *co-working* ou une bonne partie des nouveautés produites dans les tiers-lieux sont-elles issues des populations locales et non d'une réflexion préalable en termes d'innovation *high tech* ou d'ingénierie.

Les innovations territoriales, qui regroupent l'ensemble de ces catégories, ne renvoient à aucun jugement de valeur. Il s'agit de nouveautés sur le territoire, pouvant être soit produites par différentes composantes du tissu économique et social, en réponse à des impacts exogènes ou endogènes, ou des initiatives locales, soient importées et imitées d'expériences menées ailleurs. Chaque nouveauté est susceptible de contribuer au développement d'un territoire. Qu'elles soient jugées

positivement par les uns ou défavorablement par d'autres (exemple d'une centrale nucléaire ou d'une prison), l'important est la trajectoire qu'elles impulsent. La figure 1 illustre le parallèle du fonctionnement entre ces différents types d'innovation, selon qu'elles ont été préalablement testées par le marché ou par la société.

Innovations territoriales	
Innovations technologiques et organisationnelles	Innovations sociales et institutionnelles
Origine : invention	Origine : nouveau projet
Produites par la coopération ou la concurrence	Produites par la concertation ou le conflit
Acceptation (ou rejet) par le marché	Acceptation (ou rejet) par la société

Figure 1. Fabrication des différentes catégories d'innovations territoriales

Une autre lecture de la figure 1 permet de décomposer ces innovations en deux catégories. Les innovations coopératives ou concertatives résultent des processus de coopération, des projets collectifs, des élaborations menées en commun, qui produisent des formes nouvelles de relations et d'action collective, ainsi que de l'acceptation de propositions d'innovation ou de nouveautés venues de l'extérieur. Les innovations conflictuelles ou concurrentielles émergent en réaction à des initiatives prises par des acteurs publics ou privés, locaux ou extérieurs, qui conduisent à des processus de mise en concurrence de différentes solutions, ou à des réactions et oppositions à l'issue desquelles apparaît une solution acceptable.

Les premières reposent sur la mise en œuvre de relations de coopération, et parfois de confiance, entre différentes catégories de parties prenantes ou d'entreprises, ou sur l'acceptation de décisions

exogènes. Il s'agit d'innovations techniques, institutionnelles ou sociales. Les secondes résultent et accompagnent les relations conflictuelles et concurrentielles. Concurrentielles car une bonne partie des innovations technologiques met en jeu des processus de concurrence entre firmes et/ou laboratoires. Conflictuelles car l'opposition à des initiatives publiques ou privées donne également naissance à des innovations technologiques (nouveaux processus de production ou de recyclage), organisationnelles (nouveaux tours de tables ou restructurations des groupes de pression), institutionnelles (nouvelles modalités de débat public, organisation de groupes de négociation...) et sociales (changements de rapports de force entre groupes d'opposants...). Toutes les nouveautés ne sont pas bien reçues ou appropriées. Elles peuvent provoquer des résistances, voire des conflits, et se voir rejetées par tout ou partie des acteurs locaux.

Développement territorial et processus de gouvernance

Abordons maintenant les mécanismes de mise en action des processus de gouvernance en termes de développement territorial et leurs modalités de production des innovations territoriales. Afin de décrire le processus de développement, nous reprenons et étendons l'analyse du triptyque *exit*, *voice* et *loyalty* de Hirschman (1970), qui propose une puissante explication des modalités de coordination au sein d'un collectif d'acteurs. Les liens aux situations et processus d'innovation territoriale s'expriment ici à travers trois options possibles : la loyauté ou la coopération, la prise de parole ou la concurrence, l'*exit* spatial ou la délocalisation.

Dans une optique hirschmanienne, la loyauté consiste à accepter la décision prise par d'autres et à « jouer le jeu » en silence ou à co-construire l'innovation territoriale coopérative. C'est la participation aux dynamiques en cours et aux projets, l'absence d'opposition publique ou l'attente d'une sanction éventuelle par un passage ultérieur par les urnes. Elle correspond à l'approbation d'un projet de développement, ou encore à sa mise en œuvre à la suite d'un processus de concertation réussi, voire dans lequel les opposants renoncent et préfèrent se plier à la décision majoritaire ou à celle des organisations les plus puissantes. Sa mécanique repose sur des relations de proximité organisée, qualifiée de généralisée car l'ensemble de la communauté adhère à un même projet de développement.

La prise de parole, ou *voice*, consiste à s'opposer, de manière légale ou non, à une décision et à la contester publiquement. Les conflits sont une expression du *voice*, quand tout ou partie de la population est insatisfaite des décisions ou des projets, se sent négligée dans les négociations ou mal représentée dans les structures de gouvernance. Le *voice* peut être individuel, plutôt pour les petits conflits, ou collectif avec l'élargissement de l'espace de concernement et la mobilisation contre des projets de taille importante ou reconfigurant fortement les modalités de gouvernance territoriale (Dowding *et al.*, 2000). L'opposition est alors souvent dirigée vers les pouvoirs publics, dans l'objectif de remettre en question leurs décisions et d'influencer le processus de gouvernance.

L'*exit* correspond au vote avec les pieds (Tiebout, 1956) ou à la sortie du jeu, et en particulier du territoire. Cette solution de non-développement n'est pas toujours praticable ; par exemple, pour des raisons de coûts ou de prix du foncier (il est difficile de revendre à bon prix des terrains pollués ou proches d'une source importante de nuisances) ou d'opportunités de relocalisation. Nous la qualifions d'*exit* spatial, qui concerne des territoires touchés par la désertification, l'atonie ou l'isolement économique et institutionnel, comme certains espaces ruraux ou périphériques. Ou encore des zones de conflits si violents que toute régulation semble impossible dans l'immédiat et recommande l'exil.

Ainsi, à la situation souvent décrite de coopération, qui fait reposer la dynamique des projets sur la conjonction des volontés des parties prenantes (coopération/loyauté), répondent des dynamiques d'opposition et de séparation (conflits/*voice*). Il s'agit des processus conflictuels, qui font naître de nouveaux chemins de développement suite à la révision des plans initiaux des acteurs privés ou publics. Enfin, l'impuissance à générer ou maintenir des solidarités et des échanges – fussent-ils conflictuels – peut provoquer le départ du territoire d'une partie des acteurs (*exit* spatial), correspondant souvent à l'apparition de processus d'atonie et de déprise. Le non-développement prend alors le dessus.

Développement territorial et processus de production

Un exercice similaire permet d'appliquer la logique du tripode hirschmanien aux comportements productifs. La *coopération* entre entreprises correspond avant tout à une stratégie de mise en commun ou d'échange de compétences et de connaissances, dans l'objectif d'un gain productif ou de la fabrication de produits communs (réseaux, alliances, accords, joint-ventures...). La coopération s'appuie généralement sur la répétition des relations et sur une défiance réciproque et bien comprise, validée par des contrats, des accords formels ou des relations tacites. Elle peut également naître de la confiance entre acteurs appartenant à une même communauté par exemple, ou résulter de nombreuses interactions répétées et réussies, comme dans les systèmes productifs efficaces, une technopole ou un district par exemple.

Les rapports de *concurrence*, l'un des moteurs majeurs du capitalisme, ne sont pas toujours exacerbés au niveau productif local, où dominent souvent les situations d'oligopole et de monopole, excepté pour les activités de services et de commercialisation, où la compétition fait rage entre différentes enseignes ou commerçants. Toutefois, dans les systèmes localisés, les entreprises combinent souvent les relations de concurrence et de coopération, de type coopération (Nalebuff & Brandenburger, 1996), privilégiant comportements et stratégies d'alliance ou d'opposition selon les fonctions concernées (R&D, production, commercialisation...).

Les *délocalisations*, l'une des expressions industrielles de la sortie du territoire (Zimmermann, 2005), peuvent concerner le transfert de l'ensemble ou d'une partie seulement des fonctions d'un établissement (un volet de la production, une étape de fabrication, un *process* industriel ou un service ; Messaoudi, 2014). Longtemps limitées à des mouvements infranationaux, elles ont pris de l'ampleur avec la globalisation, en s'étendant aux déplacements vers d'autres pays. Qu'il s'agisse d'une cessation complète d'activité ou d'allers-retours des produits correspondant à la décomposition internationale des processus productifs, elles provoquent une perte d'emplois nette pour le territoire d'origine, en particulier les bassins d'emplois déjà fragiles ou spécialisés, accentuant la précarité du lien au territoire et la déconnexion des relations industrielles locales (Jennequin *et al.*, 2017).

Le processus de développement des territoires naît de l'entrelacs incessant des dimensions productives et de gouvernance, ainsi que du fonctionnement combiné de ces deux moteurs.

Les échanges et la communication, avec les accords qu'ils construisent, les oppositions qu'ils portent et permettent de clarifier ou de résoudre, constituent la matrice des processus de gouvernance et se trouvent au fondement du fonctionnement des sociétés humaines. Les territoires ne font pas exception. Discuter, élaborer, contester, y compris par l'intermédiaire des nouveaux moyens de communication comme les réseaux sociaux, représente une part essentielle des processus de développement territorial, et permet d'exprimer la diversité des intentions humaines. C'est à ce prix que peut émerger et s'entretenir le processus de destruction créatrice, avec sa dynamique, ses ambiguïtés et ses contradictions, et que les innovations territoriales naissent des conflits et des coopérations.

L'autre moteur du développement des territoires, l'activité productive, repose sur les entreprises, les services privés et publics et les exploitations agricoles, qui exploitent et génèrent les ressources territoriales. Les innovations technologiques et organisationnelles, élaborées localement ou transférées et adaptées de l'extérieur, induisent des modifications des structures de production, en favorisant l'apparition de nouveaux produits, de nouvelles méthodes de fabrication ou de nouvelles entreprises, de nouveaux rapports économiques, rendant obsolètes les anciennes manières de faire et menaçant les emplois et structures existants. Les irréversibilités auxquelles elles donnent naissance signent l'importance de la dimension technique et contribuent à la réorganisation et à l'évolution des tissus socioéconomiques locaux.

Les politiques et tout particulièrement l'action publique ne doivent pas chercher à contenir ou à freiner cette créativité et ces dynamiques, qui se manifestent au quotidien, y compris dans les territoires les plus périphériques. Il est sans doute plus judicieux de donner la possibilité de créer de nouveaux lieux de fermentation des idées, des techniques et des savoirs, et d'autoriser les expérimentations de tous types, institutionnelles et sociales, comme économiques, pour faire face aux défis contemporains du changement climatique, de la ségrégation spatiale des populations aux franges et de leur rapport au bien-être, ainsi que des inégalités sociales et économiques croissantes.

Références bibliographiques

- AYDALOT P., GROUPE DE RECHERCHE EUROPÉEN SUR LES MILIEUX INNOVATEURS (GREMI), 1986. *Milieus innovateurs en Europe*, Paris, Gremi.
- BAUELLE G., GUY C., MÉRENNE-SCHOUMAKER B., 2011. *Le Développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BRUSCO S., 1982. « The Emilian Model: Productive Decentralisation and Social Integration », *Cambridge Journal of Economics*, 6, p. 167-184.
- CAMAGNI R., MAILLAT D., 2006. *Milieus innovateurs : théorie et politiques*, Paris, Economica.
- COURLET C., PECQUEUR B., 2014. *L'Économie territoriale*, Presses universitaires de Grenoble.
- DARLY S., TORRE A., 2013. « Conflicts over Farmland Uses and the Dynamics of "Agri-urban" Localities in the Greater Paris Region », *Land Use Policy*, 33, p. 90-99.
- DOWDING K.J., JOHN P., MERGOUPIS T., VAN VUGT M., 2000. « Exit, Voice and Loyalty: Analytic and Empirical Developments », *European Journal of Political Research*, 37, p. 469-495.
- GREFFE X., 2002. *Le Développement local*, La Tour-d'Aigues, Éd. de L'Aube – Paris, DATAR.
- HIRSCHMAN A.O., 1995 [1^{re} éd. : 1970]. *Défection et prise de Parole*, Paris, Fayard [trad. de *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States*].
- JEAN B., 2008. « Le développement territorial : une discipline scientifique émergente », in G. Massicotte (dir.), *Sciences des territoires, Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- JENNEQUIN H., MIOTTI L., MOUHOUD E.L., 2017. « Mesurer et anticiper la vulnérabilité des territoires face aux risques de délocalisation : une analyse à partir de données sectorielles pour la France », *Économie et Statistique*, 497-498, p. 127-148.
- KLEIN J.L., LAVILLE J.L., MOULAERT F. (dir.), 2014. *L'Innovation sociale*, Toulouse, Eires Éditions.
- KOOIMAN J., 2000. « Societal Governance: Levels, Modes, and Orders of Social-political Interaction », in J. Pierre (ed.), *Debating Governance. Authority, Steering and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, p. 138-166.

- LEVY J., LUSSAULT M., 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Éditions Belin.
- LORETO V., SERVEDIO V.D.P., STROGATZ S.H., TRIA F., 2016. « Dynamics on Expanding Spaces: Modeling the Emergence of Novelties », in M. Degli Esposti, E.G. Altmann & F. Pachet (eds), *Creativity and Universality in Language*, Cham, Springer Verlag, p. 59-84.
- Messaoudi D., 2014. « Les délocalisations industrielles dans les mutations des systèmes productifs français », *Revue géographique de l'Est* [En ligne], 54 (1-2). Mis en ligne le 30/10/2014 (consulté le 04/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/rge/5153>.
- MIRA-BONNARDEL S., GENEAU I., SERRAFERO P., 2012. « Naissance d'un écosystème d'affaires. Entre stratégie délibérée et stratégie chemin faisant », *Revue française de gestion*, 222 (3), p. 23-134.
- MOULAERT F., MAC CALLUM D., MEHMOOD D., HAMDOUCH A. (eds), 2013. *International Handbook of Social Innovation: Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing.
- NALEBUFF B., BRANDENBURGER A., 1996. *La Co-opétition, une révolution dans la manière de jouer concurrence et coopération*, Paris, Village Mondial.
- NELSON R., WINTER S., 1982. *An Evolutionary Theory of Economic Change*, Cambridge, Belknap Press – Harvard University Press.
- OLDENBURG R., 1991. *The Great Good Place*, New York, Marlowe & Company.
- PERROUX F., 1969 [1^{re} éd. : 1961]. *L'Économie du XX^e siècle*, Paris, PUF.
- PHAM H.V., KIRAT TH., TORRE A., 2013. « Les conflits d'infrastructures en Île-de-France. Des révélateurs des imperfections de la décision publique dans les espaces ruraux et périurbains », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1, p. 223-229.
- PIERRE J. (ed.), 2000. *Debating Governance. Authority, Steering and Democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- PORTER M.E., 1985. *Competitive Advantage*, New York, The Free press.
- PORTER M.E., 2003. « The Economic Performance of Regions », *Regional Studies*, 37 (6-7), p. 549-579.
- REY-VALETTE H., CHIA E., MATHÉ S., MICHEL L., NOUGARÈDES B., SOULARD Ch., MAUREL P., JARRIGE Fr., BARBE E., GUIHENEUF P.-Y., 2014. « Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture », *Géographie, Économie, Société*, 16 (1), p. 65-89.

- SACK R., 1986. *Human Territoriality. Its Theory and History*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SCHUMPETER J.A., 1911-1926. *Théorie de l'évolution économique*, Paris, Dalloz.
- TIEBOUT Ch., 1956. « A Pure Theory of Local Expenditures », *Journal of Political Economy*, 6, p. 416-424.
- TORRE A., 2015. « Théorie du développement territorial », *Géographie, Économie, Société*, 17, p. 273-288.
- ZIMMERMANN J., 2005. « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial », *La Revue de l'Ires*, 47 (1), p. 21-36.

7. Demande de savoirs et usages de la sociologie des politiques sociales en France

Maryse Bresson

L'objectif du présent texte est de mettre en évidence comment le contexte institutionnel et politique actuel de la recherche met en cause les modes d'articulation traditionnels entre « l'usage savant » et « les autres usages » de la sociologie des politiques sociales. Le raisonnement s'appuie sur un retour réflexif et critique sur une conception que j'ai défendue dans mes travaux de recherche en me revendiquant à la fois : « sociologue et citoyenne » (Bresson, 2010). Il s'agissait par cette formule de réaffirmer l'objectif de « neutralité axiologique », souvent associé à Max Weber ; tout en composant avec la réalité de mon implication sur le terrain, et sans m'interdire toute forme d'engagement citoyen – la condition principale que je posais alors étant de pratiquer l'analyse à un moment distinct. Or, cette posture me semble aujourd'hui difficile à tenir – ce que je propose d'expliquer par la remise en cause du postulat, longtemps consensuel dans la recherche universitaire en France, selon lequel l'usage « savant » constitue le premier usage légitime de la sociologie, par différence avec les autres usages (notamment, « dans l'action ») considérés comme à la fois distincts et inférieurs.

Les difficultés aujourd'hui à appliquer la démarche « sociologue et citoyenne » s'éclairent par trois processus que j'identifie comme : la transformation des modes de financement de la recherche, au bénéfice de financements sur contrats et sur objectifs ; le contexte européen de réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche – notamment la réforme dite « LMD », Licence-Master-Doctorat, qui, dans le domaine

de la sociologie des politiques sociales, relance la revendication ancienne au développement de la recherche « en/dans/sur » le travail social ; enfin, le tournant « territorial » et « néolibéral » des politiques publiques, à l'échelle mondiale et nationale.

Pour la démonstration, je mobilise une relecture de mes travaux sur la précarité et l'intervention sociale, en discutant la démarche comme « sociologue et citoyenne » – exposée notamment dans deux livres issus de ma thèse de doctorat en sociologie (Bresson, 1997) et de mon mémoire d'habilitation à diriger des recherches (Bresson, 2010) –, que je mets en perspective avec des éléments d'analyse fondés sur mon vécu des transformations du monde de la recherche universitaire en France depuis plus de 20 ans.

Sociologue et citoyenne ; une posture révélatrice des attentes de la recherche universitaire dans le monde des politiques sociales

Dans la démarche « sociologue et citoyenne » que j'ai élaborée au long de mon parcours, l'objectif de scientificité et de reconnaissance académique passe par une distinction claire entre la démarche de connaissance, inscrite dans le cadre de la sociologie d'une part ; et les « obstacles » à l'établissement de la vérité que constituent les perturbations introduites par la logique d'action, depuis la collecte des données jusqu'à la diffusion et la valorisation des résultats de recherche. Cette distinction, classique, fonde une certaine conception de la sociologie comme science sociale, qui pose deux problèmes à résoudre : d'une part, un·e sociologue se « compromet » nécessairement dans la réalité sociale et politique qu'il/elle étudie ; d'autre part, la connaissance « savante » ne donne pas de légitimité particulière pour descendre dans l'arène sociale et politique. En ce sens, cette démarche m'apparaît, *a posteriori*, révélatrice des attentes d'une conception « traditionnelle » des usages de la sociologie académique qui postule la prééminence du savoir savant (l'objectif de connaissance pour la connaissance) ; tout en invitant à séparer cet usage « savant » des usages « en action » liés à l'implication du chercheur dans la recherche et à l'engagement de l'intellectuel dans la cité.

L'affirmation de la prééminence du savoir savant

En tant que sociologue universitaire ayant comme objet d'études les politiques sociales, en France, j'ai rapidement été confrontée à l'enjeu professionnel et identitaire de mettre à distance les usages sociaux des connaissances savantes. La fonction sociale reconnue d'une chercheuse académique est en effet de produire un savoir savant, à l'encontre des fausses évidences et indépendamment de la demande sociale : ce qui permet à la fois, de justifier d'appartenir au champ des sciences sociales et, implicitement, de légitimer un statut d'emploi « protégé » (enseignant-chercheur, fonctionnaire d'État).

La sociologie universitaire repose donc sur la conviction, sinon d'une supériorité, du moins d'une différence et d'une valeur intrinsèques du « savoir savant », capable de restituer le sens caché de réalités sociales ignorées des acteurs eux-mêmes – ambition par ailleurs régulièrement contestée par lesdits acteurs, mais qui bénéficie d'une reconnaissance assez générale. En ce sens, le premier usage légitime de la sociologie des politiques sociales est de produire la connaissance « pour la connaissance ». C'est vrai sur le plan académique, mais pas seulement – puisque les décideurs, praticiens et « usagers » s'accommodent (plus ou moins) de l'ambition revendiquée de la sociologie dans le domaine de la connaissance, sans reconnaître toutefois au sociologue ni efficacité ni légitimité pour orienter leur action sociale ou politique.

C'est pourquoi, à travers la démarche « sociologue et citoyenne », je me suis efforcée de distinguer différents registres de discours, avec des objectifs différents. Pour l'analyse sociologique, je revendiquais la neutralité, la rigueur et même l'« objectivité » de la connaissance, au regard des critères de scientificité de la discipline. Par ailleurs, je proposais d'isoler ce moment, mais de m'autoriser à produire à la suite un point de vue en tant que citoyenne et à intervenir dans la vie sociale et la vie de la cité, en faisant intervenir alors la valeur morale, l'intérêt, la pertinence, la faisabilité des actions avec des arguments qui pouvaient ou non, convaincre.

Cette ligne de conduite repose sur plusieurs présupposés. Je n'ai jamais voulu revendiquer pour ma part la « supériorité » de la connaissance savante sur la connaissance commune. Reprenant à mon compte l'analyse d'A. Schütz, j'ai toujours considéré qu'il n'y a pas une seule « connaissance

commune » mais des savoirs multiples, que l'acteur mobilise pour les recomposer dans sa vie quotidienne (je rejoins sur ce point l'analyse par P. Bourdieu du « sens pratique »). C'est aussi de cette manière que se construit l'argumentaire des politiques, en puisant dans des savoirs multiples. Ce raisonnement postule que l'action sociale et politique relève d'une logique distincte de la connaissance savante. Un acteur peut la mobiliser, comme tout savoir, mais il l'intègre alors à un raisonnement qui échappe en partie aux critères scientifiques (notamment, par sa dimension normative).

Cette démarche établit ainsi une frontière entre « vérité » de l'analyse, ou « réalité » des observations, d'une part, bien-fondé et efficacité de l'action, d'autre part. Une connaissance savante, une fois produite, peut recevoir des « applications » en termes d'action, mais celles-ci peuvent être réalisées par n'importe quel citoyen. C'est pourquoi le produit de la recherche échappe au chercheur, dès qu'il est diffusé à usage social, économique ou politique. Le sociologue qui souhaite s'engager n'a pas de légitimité particulière à le faire, mais en tant qu'individu et que citoyen, il n'est pas moins légitime qu'un autre.

La mise à distance de la logique d'action : neutraliser l'implication du chercheur

La question du rapport entre connaissance et action est classiquement présentée comme un « problème » du point de vue de l'objectivité du chercheur. En sociologie des politiques sociales, pour accéder à son terrain, le sociologue doit s'impliquer personnellement.

Quand le sociologue travaille avec ceux dont les droits s'affaiblissent dans les zones de vulnérabilité et de désaffiliation sociale, il ne peut être qu'impliqué sinon il n'est pas toléré. (Rouleau Berger, 2000)

Quand il prend comme objet d'étude le travail social, le sociologue est également sollicité pour justifier ou améliorer les pratiques professionnelles. Dès lors, sa proximité avec l'intervenant social, « évidente » aux yeux des acteurs, renforce parfois, en réaction, sa revendication de se démarquer. Pour un sociologue, l'intervenant est toujours « trop » impliqué, « trop » engagé, il n'a pas la distance nécessaire à la démarche de connaissance savante. Le sociologue, qui pourtant est, lui aussi, impliqué, revendique de réussir à « neutraliser » son propre rapport aux valeurs, à l'action pour réduire les biais dans les données recueillies.

Comment résister aux appels des acteurs, qui demandent de prendre parti ? Par exemple, comme bénévole d'une association offrant une adresse (domiciliation) aux personnes sans domicile fixe, j'agis si j'accepte de remplir un document pour un demandeur sans papier qu'une autre bénévole n'a pas voulu aider. Dans une observation participante, un·e sociologue intervient et transforme la vie du groupe – en s'adaptant toutefois à un fonctionnement qui préexiste. Et acteur·rice parmi d'autres, ce n'est pourtant pas un·e acteur·rice comme les autres, tant qu'il/elle continue à s'obliger à rendre compte de ce qu'il/elle voit : à tenir un journal (même quand il/elle mélange d'abord différents types de notes) et à faire un travail d'analyse, ensuite.

Le problème de l'implication, dans une logique de partition des usages, se pose quand elle déborde sur l'analyse. Sur le terrain, l'acteur prend parti, mais se forge aussi des opinions, des jugements de valeur. C'est le problème de la distance avec l'objet : les convictions forgées au moment de la collecte des données, ont tendance à influencer le raisonnement et la formulation des hypothèses. Pourtant ce problème classique trouve classiquement une solution : celle de la progression d'une recherche qui laisse se « dérouler » la logique de connaissance, suivant sa dynamique propre, ainsi qu'une prudence au moment de livrer les résultats, en resituant les limites. Un·e sociologue universitaire soumet, de plus, ses résultats à la critique savante, à travers des publications dans des revues de la discipline. Et dans cette démarche critique, la diffusion des résultats auprès des acteurs sociaux permet aussi d'enrichir ou éventuellement, de rectifier l'image qu'on leur renvoie d'eux.

Par ailleurs, revendiquer l'ancrage sociologique d'une analyse ne signifie pas, considérer que cette analyse est « neutre ». Suivant P. Berger et T. Luckmann, tout savoir produit du sens, contribue à construire la réalité. La connaissance savante peut être interprétée dans une logique d'action, d'autres acteurs s'en emparent et j'ai pu, dans certains contextes, être aussi tentée de la mobiliser pour donner des conseils, « intervenir ». C'est alors la question de « l'engagement » dans la vie sociale et la vie de la cité.

*La mise à distance de la logique d'action :
séparer le savoir de l'usage politique et citoyen*

En dépit de la prééminence accordée par la sociologie académique, à l'usage « savant » des connaissances, les sociologues ont depuis longtemps une tradition d'intervention dans les problèmes de la cité – particulièrement sans doute, dans le domaine des politiques sociales. Ainsi, en théorisant le concept de solidarité, E. Durkheim a contribué à donner à la République en quête de légitimité une voie d'action vers la protection sociale. Ou encore, le rôle du sociologue comme inspirateur des politiques sociales a été revendiqué par A. Giddens, auprès du Premier ministre britannique T. Blair. De manière générale, toute sociologue des politiques sociales, même apprentie sociologue ou étudiante, est confrontée à l'attente de demandes d'expertises pour « évaluer » un problème, poser un diagnostic, suggérer des « préconisations ». Les figures du sociologue, conseiller du prince ou expert des politiques sociales sont incontournables – le ministère des Affaires sociales possède d'ailleurs en France sa propre mission recherche (la Mire), qui finance des appels à projets. Une sociologue expert des politiques sociales côtoie aussi souvent le sociologue militant (quand les deux ne se confondent pas). Il/elle doit savoir composer avec les exigences des commanditaires de la recherche, de son éditeur... D'où le soupçon, depuis longtemps formulé dans le champ des politiques sociales : le sociologue ne serait-il pas, au fond, un intervenant social comme un autre ?

Dans la logique de l'action, le label « sociologique » d'une analyse peut être un atout qu'on ne peut surestimer toutefois, puisque les acteurs peuvent aussi privilégier le « bon sens » et l'efficacité sur les raisonnements des « intellectuels ». En revanche, pour la sociologie académique, l'engagement de chercheurs, au nom du savoir qu'ils produisent, peut être perçu négativement. Les erreurs, les contradictions, les engagements opposés, ne discréditent-ils pas l'image d'un savoir « objectif » et « cumulatif » ?

Du point de vue de la connaissance savante, la diffusion du savoir en dehors du cercle savant, sous des formes « vulgarisées », produit des déformations. S'engager met non seulement une chercheur·e en danger mais peut aussi, dans certains cas, entraîner dans une spirale de discrédit

sa discipline¹. Mais même si le/la sociologue « évite » de s'engager, l'analyse savante existe en dehors, fait l'objet d'interprétations à usage social et politique, reçoit des applications.

Suivant la posture que j'ai revendiquée de « sociologue et citoyenne », j'ai moi-même choisi de vulgariser certaines de mes analyses, de prendre aussi la parole comme « citoyenne » – tout en veillant à annoncer que je quittais alors le registre de l'analyse « sociologique ».

Comme sociologue académique, pourquoi publier à destination de travailleurs sociaux par exemple ? Le point de départ, en ce qui me concerne, est (presque) anecdotique : à savoir, la publication des résultats de ma thèse sous forme de livre, dans une collection qui revendiquait de donner des avis aux politiques, et aux intervenants sociaux². Procéder successivement et de manière séparée à l'analyse sociologique, puis à l'exposé de mes avis de citoyenne me permettait donc de satisfaire l'éditeur, tout en préservant sur l'essentiel de la publication, les exigences académiques. De plus, dans la mesure où des revues de travailleurs sociaux proposent des comptes rendus, ma responsabilité me semblait de toute manière engagée à travers des usages « en action » d'analyses qui m'échappaient : je voyais plus d'inconvénients que d'avantages à ne pas proposer « mon » interprétation. Par ailleurs, j'espérais favoriser la diffusion de mes travaux. Aussi, après un moment de doute, j'ai choisi d'assumer l'engagement, par des remarques, des conseils – ainsi, dans un séminaire de préparation d'un diplôme d'assistantes sociales, j'ai conseillé à ces futures professionnelles d'éviter de rejeter définitivement un SDF après le premier retard, en m'appuyant sur ma connaissance des multiples contraintes horaires auxquelles ils sont en réalité soumis. Je m'étais auparavant engagée dans la revue *Lien social*

¹ Par exemple, la thèse de sociologie soutenue au début des années 2000 par E. Teissier, astrologue médiatique, son engagement en faveur du retour de l'astrologie dans l'Université et de la reconnaissance de l'astrologie comme science, ont soulevé un tollé d'une partie de la communauté des sociologues, au motif que toute la sociologie se trouvait discréditée.

² La collection « Technologie de l'Action sociale », chez L'Harmattan pour le livre *Les SDF et le nouveau contrat social. L'importance du logement pour combattre l'exclusion*, 1997. Mais d'autres éditeurs m'avaient fait la même recommandation de faire une partie « applications » (ESF notamment).

pour critiquer la loi contre les exclusions, en 1998, en argumentant que la multiplication des « activités » dans le cadre du RMI ou des « petits boulots » ne résoudrait pas le « phénomène SDF », si ces activités ne permettent pas l'accès à un logement.

Dans mon livre sur les centres sociaux, à la suite de trois parties d'analyse sociologique, j'ai écrit une quatrième partie de « contribution au renouveau » pour inviter les responsables de centres sociaux à réfléchir à la place et au rôle des administrateurs – souvent confinés à un rôle d'exécutants, ce qui alimente le malaise des militants et la division des « deux équipes », professionnels et bénévoles (Bresson, 2002 : 241 *et sq.*).

La tentation de vouloir développer des usages en action de mes analyses sociologiques s'appuyait ici sur ma conviction que le chercheur peut s'engager, comme n'importe quel citoyen ordinaire, dans un régime démocratique qui, par ailleurs, accorde à tous les avis la même valeur. L'image du savoir savant qui échappe au chercheur me permettait de préserver l'idée que la « logique de la connaissance » prévalait, tout en justifiant mes incursions dans une logique d'action.

J'ai aussi été confrontée aux dilemmes de l'engagement dans le cadre de recherches contractuelles. J'ai vécu plusieurs fois une réorientation des objectifs d'un travail, ou même un refus des résultats d'un pré-rapport en fonction des exigences du financeur. Par exemple, à propos de la protection sociale, le financeur (la Mire) posait par principe qu'il n'y avait pas de problème d'accès à la protection sociale (quatre à cinq ans avant la mise en place de la loi sur la Couverture Maladie Universelle).

Dans de telles situations, la démarche de sociologue et citoyenne m'a semblé permettre de maintenir l'exigence « d'objectivité » comme but à poursuivre, tout en m'autorisant à rester citoyenne. Cette voie, étroite, m'est longtemps apparue comme légitime et réaliste – et *a posteriori*, elle m'apparaît comme révélatrice d'une attente partagée dans le monde de la sociologie académique. Mais cette démarche me semble de plus en plus compliquée à tenir, en raison de la transformation en cours des usages de la sociologie des politiques sociales.

Les difficultés d'application de la démarche, symptômes d'une articulation brouillée entre usage savant et autres usages de la sociologie des politiques sociales

Aujourd'hui, le regard réflexif que je porte sur le « métier de sociologue » dans le monde académique me conduit à considérer que l'équilibre entre l'usage savant et les autres usages « en action » se transforme – avec des conséquences que j'évalue encore imparfaitement sur ma pratique de recherche en sociologie. Pour le montrer, je reviendrai d'abord sur les effets du développement des financements contractuels de la recherche, qui rendent plus poreuse la frontière entre usage savant et autres usages des savoirs ; je reviendrai ensuite sur la revendication à la reconnaissance d'une science du travail social ; enfin, je remettrai en perspective les nouvelles orientations des politiques publiques (territorialisation, nouvelle gestion publique) et leurs effets sur la sociologie des politiques sociales.

Financements sur contrats et porosité de la frontière usage savant/autres usages

Le financement sur contrats de la recherche est une réalité ancienne, qui concerne toutes les sciences. En sociologie aussi, elle a une histoire, évoquée par exemple dans le livre de Michel Amiot, *Contre l'État, les sociologues* (1986). Dans cet ouvrage, l'auteur affirme que les sociologues de l'urbain en France étaient à la fois « contre » l'État mais aussi « tout contre ». En effet, selon cet auteur, la sociologie urbaine française a négocié dès sa naissance avec l'État comme « auteur de discours savants et auto-justificatifs », et plus encore après le tournant planificateur de 1945. Dans le cadre du « Plan Urbain », l'État sollicite l'avis d'experts et il finance (déjà) des appels d'offre, des recherches, auxquels répondent des sociologues. Ainsi, sur le logement des ouvriers, P.H. Chombart de Lauwe et son équipe évaluent en 1961-1962 les besoins et indiquent même des normes à respecter pour la construction, en termes de m² habitables... Michel Amiot souligne que l'enjeu est à cette époque de se démarquer du statut de l'intellectuel planificateur, partie intégrante de l'appareil d'État, en mettant en œuvre différents types de reformulation des questions posées par les commanditaires des recherches, en défendant les droits de conceptions différentes.

Le champ des politiques sociales se prête aussi aux financements sur contrats, par exemple, provenant de la Mire (la mission recherche du ministère des affaires sociales), devenue la DREES-Mire, ou encore de l'INSERM, dans le champ sanitaire. Le changement pour la sociologie des politiques sociales, depuis les années 1990 ne vient donc pas de l'existence d'une recherche financée sur contrats, mais de son poids (croissant) dans l'ensemble des financements, et de la position hiérarchique de ce type de recherche par rapport à l'usage savant – avec un retournement de sa position d'une place inférieure à une place supérieure – y compris au sein du champ de la recherche.

En effet, ce n'est plus au titre du partenariat entre un secteur ministériel d'un côté et la recherche universitaire de l'autre que se développe la pratique des financements sur contrats ; mais c'est au titre de « l'excellence scientifique », le ministère de la Recherche encourageant désormais sa promotion comme critère d'excellence académique. Parmi les dispositifs qui s'empilent, citons les programmes européens en recherche et développement (PCRDT), les projets du CNRS, les investissements d'avenir et tous les dispositifs d'excellence (Idex, Labex...). L'Agence nationale de la recherche (ANR) ou l'Europe et les investissements d'avenir incarnent ce nouveau modèle. Selon l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), la quote-part des financements par projet dans la recherche publique est passée de 4,4 % en 2007 à 20,5 % en 2011³.

S'il existe différentes manières de compter, la tendance est confirmée par tous les observateurs et analystes et correspond à une volonté politique assumée. Un rapport de la Cour des comptes sur « le financement public de la recherche, un enjeu national », rendu public le 10 juin 2013, présente l'évolution de la part des financements sur projets depuis 2006 comme « une hausse bénéfique à poursuivre » et mentionne :

Le financement sur projets, qui permet d'allouer des financements aux thématiques prioritaires et aux meilleures équipes, s'est développé. Il reste néanmoins inférieur à ce qui avait été prévu en

³ David Larousserie & Isabelle Rey-Lefebvre, « Quelle réforme pour la recherche ? », *Le Monde* [En ligne]. Mis en ligne le 22/11/2012 (consulté le 05/09/2019). URL : http://www.lemonde.fr/sciences/article/2012/11/22/six-questions-pour-une-reforme_1794742_1650684.html

2006 et ne représente encore qu'une faible part du financement de la recherche (10 % à 14 % des crédits publics consacrés à la recherche). Le programme des investissements d'avenir (PIA) y a contribué en créant de nombreux nouveaux dispositifs de financement de la recherche, sur la base d'une mise en concurrence réelle [...]. La pertinence de certains investissements devra être confirmée avant que les bénéficiaires ne reçoivent la totalité des financements prévus⁴.

Cette citation, qui explicite les attentes des décideurs et financeurs publics de la recherche, permet aussi d'esquisser ses conséquences dans le monde académique. L'usage savant de la recherche (l'objectif de connaissance pour la connaissance), qui sous-tend le projet scientifique et la « liberté » du chercheur de définir ses objectifs et méthodes, est désormais minoré, au profit d'autres usages, économiques et sociaux.

Plus que le poids effectivement croissant des contrats dans le financement de la recherche, le changement majeur, depuis les années 2000 notamment, me semble le fait que l'obtention de contrats soit aujourd'hui présentée au sein même du monde académique comme un signe de « l'excellence » – comme l'illustre par exemple la mise en valeur sur la page d'accueil d'un site internet d'université, qu'une équipe de chercheurs a obtenu un financement ANR⁵. Si l'on considère que, pour un chercheur, le taux d'échec à un projet ANR avoisine les 90 %, il en résulte que seule une minorité de chercheurs en bénéficie en réalité. Pourtant, en présentant les financements sur contrats comme des signes d'excellence académique, « l'usage savant » de la recherche se trouve minoré par rapport aux « autres usages » – renforçant ainsi la pression pour se conformer au modèle et aux attentes de la recherche sur contrats.

L'ambition affichée par le rapport de la Cour des comptes, au travers de formules comme : « allouer des financements aux thématiques prioritaires et aux meilleures équipes », ou encore le souci de confirmer « la pertinence » de certains financements me semblent révélateurs de cette volonté politique

⁴ La page web de la Cour des comptes n'étant plus valide, cf. l'article en ligne de la note 3.

⁵ <http://www.uvsq.fr>, page d'accueil du site de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, actualité du 22/07/2014, « Deux projets portés par des chercheurs (de l'université) sélectionnés par l'ANR ».

de modifier la hiérarchie des usages de la recherche – pour revaloriser, voire prioriser les usages relevant de logiques économiques et sociales.

L'analyse est confirmée *a contrario* par les mouvements de résistance observés comme, les manifestations et pétitions contre la remise en cause du statut des enseignants-chercheurs, contre les lois LRU, contre la suppression du Comité National des Universités, garant traditionnel de l'évaluation nationale par les pairs et aussi, contre le développement de la recherche sur contrats et la multiplication de chercheurs recrutés sur ces contrats. Ainsi l'association professionnelle « Sauvons la recherche », née en 2003, annonce comme objectif de « défendre le financement de la recherche française par les pouvoirs publics » et dénonce « une vision de court terme et productiviste des orientations gouvernementales pour la recherche publique »⁶.

L'enjeu en filigrane me semble donc celui de deux conceptions concurrentes de la légitimité du savoir scientifique et de ses usages : en simplifiant, l'objectif de « Sauvons la recherche » entend réaffirmer l'usage « savant » et l'autonomie de la recherche académique comme prééminents voire, comme seuls légitimes. Mais cette interprétation s'oppose aux financeurs publics désireux de développer l'usage économique, en mobilisant les « meilleures équipes » sur ce type d'objectif.

Cette forme de dévalorisation de l'usage savant se double d'autres formes de mise en cause.

Renouveau des revendications d'une science du travail social et effets de brouillage entre usage savant et autres usages de la sociologie des politiques sociales

La valorisation, soutenue par les pouvoirs publics, des usages économiques et sociaux de la connaissance se manifeste également par le soutien institutionnel et financier des pouvoirs publics à des recherches restées jusqu'ici en marge des circuits académiques (pour des professions intégrant une part d'observation et d'analyse). Cela me semble le cas du travail social. S'il a déjà acquis le statut de science dans d'autres pays, les revendications à développer une recherche en/dans (et pas seulement, « sur ») le travail social ont reçu en France un soutien récent – évolution qui interroge en retour et contribue à transformer les « usages » de la sociologie des politiques sociales.

⁶ http://fr.wikipedia.org/wiki/Sauvons_la_recherche

Pour la sociologie des politiques sociales en France, l'émergence possible d'une « science » reconnue du travail social peut être perçue comme l'arrivée d'un concurrent, par exemple, pour capter des financements contractuels. De ce point de vue, l'avantage du travail social est de paraître à la fois plus immédiatement « appliqué » et aussi, plus « docile » pour répondre aux attentes des décideurs. Cet effet peut toutefois être brouillé dans la mesure où les chercheurs de différentes disciplines peuvent aussi se retrouver partenaires au sein des mêmes équipes, y compris pour répondre à des appels ; et aussi parce qu'il existe une porosité : les chercheurs titulaires d'un doctorat universitaire ou même, de l'habilitation à diriger des recherches pouvant être embauchés dans une école de travail social, par exemple.

Inversement, les chercheurs « en travail social » cherchent aussi à obtenir une légitimité académique – ainsi, puisque le doctorat en travail social n'est pas reconnu en France, le Cnam propose un doctorat en sociologie ou en science de l'éducation, spécialité « travail social ».

Dans cette évolution, ce n'est pas tant la place de l'usage savant dans la hiérarchie des savoirs que la difficulté nouvelle à distinguer ce qui relève de l'usage savant ou d'autres usages qui me semble le principal défi, pour le chercheur en sociologie académique qui participe à des recherches collectives avec des chercheurs en travail social. En, effet, la science du travail social est généralement présentée comme inséparable de l'objectif d'amélioration de la pratique professionnelle – ce qui revient à assimiler usage savant et usage social, comme l'illustre par exemple la quatrième de couverture du livre de Stéphane Rullac : *La Science du travail social, hypothèses et perspectives* :

Au-delà de simples enjeux théoriques, entre spécialistes, la nature scientifique du travail social se pose aujourd'hui institutionnellement à travers la réorganisation de l'appareil de formation, dans le cadre européen, qui vise explicitement une universitarisation des diplômes, dans une convergence théorie-pratique. Ce processus européen percute les divers équilibres nationaux qui étaient susceptibles de disqualifier la formation professionnelle par rapport aux disciplines théoriques représentant la référence épistémologique. C'est notamment le cas en France.

L'objectif, tel qu'il est formulé ici, n'est donc pas de construire et faire reconnaître la nature scientifique du travail social dans le champ académique – on décèle même un certain mépris du seul usage savant dans les formules : « simples enjeux théoriques, entre spécialistes ». Mais la revendication de se faire reconnaître « institutionnellement » comme science est référée à un autre usage : être autorisé à former dans les écoles de travail social, en dehors de l'université, des étudiants au niveau master (donc avec une dimension recherche, ce que signifie l'expression diplômés « universitarisés »). Par ailleurs, la citation réaffirme le refus de la hiérarchie académique traditionnelle qui place la science au-dessus des autres savoirs (notamment, le savoir professionnel). La tension entre ces deux revendications (se faire reconnaître comme science tout en restant un savoir d'usage au service de la pratique) éclaire le refus non seulement de hiérarchiser, mais également de distinguer savoir savant et savoir professionnel, comme l'illustrent les expressions : « convergence théorie-pratique » ou encore l'espoir formulé de « percuter les équilibres », afin de légitimer par la construction institutionnelle (plutôt que par la légitimité savante) la « nature scientifique » du travail social. Ce qui revient à vouloir faire reconnaître la « science » du travail social en minorant l'usage savant et en mettant en avant son utilité sociale, professionnelle et dans le domaine de la formation.

Pour un·e sociologue des politiques sociales, il s'agit alors non seulement de se positionner par rapport à un nouveau venu dans le champ de la science académique, mais aussi par rapport à la recomposition que celui-ci revendique des usages et même de la nature des savoirs.

C'est ce que confirme la suite de la quatrième de couverture du livre de Stéphane Rullac :

Aujourd'hui, l'opportunité de développer un doctorat, des centres de recherche, des revues scientifiques ou encore des institutions de type Hautes Écoles [...] questionne une nouvelle fois [...] la cohérence du savoir professionnel produit aujourd'hui et demain. Cet ouvrage tente d'instruire rigoureusement l'hypothèse d'une scientification du travail social. Il peut accompagner les chercheurs, les formateurs, les étudiants ainsi que les responsables associatifs et décideurs de l'action sociale souhaitant participer à la réflexion sur les enjeux posés par la nature du savoir des travailleurs sociaux.

Ainsi, la sociologie des politiques sociales se trouve confrontée à l'émergence d'un nouvel acteur dans les deux champs de la science et de la formation. Au-delà des questions habituelles de la concurrence ou de la complémentarité, elle est bousculée par la revendication de la « science du travail social » de brouiller la distinction traditionnelle entre usage savant et autres usages et simultanément, de modifier la nature des savoirs, à l'échelle du champ des savoirs. Or, cette ambition rejoint aussi les nouveaux objectifs des pouvoirs publics en matière de politique de recherche.

*La territorialisation des politiques publiques :
vers une mise au pas politique de la recherche ?*

La multiplication des niveaux et des échelles de territoire, combinée avec le tournant néolibéral des politiques publiques contribue à transformer le monde de la recherche et de la formation, dans les universités comme dans les écoles de travail social.

Le rapport de la Cour des comptes, rendu public le 10 juin 2013⁷ (déjà cité ci-dessus) énonce un reproche principal :

Le système public de recherche se préoccupe insuffisamment des retombées économiques de la recherche, qui demeurent peu prises en compte dans les indicateurs de performance de la dépense publique. Le lien entre la recherche publique et les entreprises est un enjeu majeur pour l'innovation et la création de valeur.

Il énonce par ailleurs les recommandations suivantes :

La priorité accordée à la recherche a justifié, depuis près de dix ans, que ce secteur soit exempté des mesures les plus contraignantes de régulation de la dépense publique. Cette exception à la politique budgétaire nationale doit avoir des contreparties, par un effort de sélectivité dans l'allocation des moyens et une exigence d'évaluation des activités et des résultats. Elle doit également pouvoir s'appuyer sur une gestion prévisionnelle des emplois et une attention renforcée aux retombées économiques des résultats de la recherche sur le territoire national. La Cour formule donc cinq axes de recommandations :

⁷ La page web de la Cour des comptes n'étant plus valide, cf. l'article en ligne de la note 3.

1. Mieux retracer, fiabiliser et programmer le financement public
2. Poursuivre le développement du financement sur projets
3. Se remobiliser pour obtenir plus de crédits européens
4. Améliorer la gestion des établissements
5. Renforcer les retombées économiques

Parmi les effets de ces orientations, la référence faite à la « gestion prévisionnelle des emplois », directement liée à « l'attention aux retombées économiques des résultats de la recherche », tend à accréditer les craintes, exprimées lors des diverses réformes et tentatives de réformes du statut d'enseignant-chercheur, d'une montée des incertitudes sur le métier de chercheur·e en sociologie – et, au-delà, pour la profession de savant·e, puisque le statut de fonctionnaire constitue une forme de protection pour le chercheur, qui le rend autonome dans le choix de ses objets de recherche comme dans la formulation de ses résultats.

De plus, la référence à l'Europe, au territoire national ne doit pas masquer l'intervention grandissante d'autres financeurs publics que sont les « territoires » (infranationaux). Les lois d'autonomie des universités inscrivent en effet le monde académique dans un rapport de subordination nouveau avec les pouvoirs publics locaux, évolution qu'a déjà connue le monde du travail social, avec les lois de décentralisation. Les régions, départements, communautés d'agglomérations, grandes villes... sont de plus en plus impliquées dans les conseils d'administration (*via* les personnalités « extérieures » nommées) et aussi, dans le financement de dispositifs de formations et de recherche. Or, cette « territorialisation » contribue à orienter les axes de recherche, à définir des « priorités » à usage non seulement économique ou social, mais aussi politique.

C'est dans ce contexte que s'explique la difficulté à « tenir » la posture comme « sociologue et citoyenne ». De même, ce n'est plus par choix, comme citoyenne (en dehors des attentes académiques), que je suis désormais invitée à participer à l'interprétation et la valorisation de mes résultats ; mais c'est à l'intérieur même du monde académique que je reçois des injonctions à chercher des financements pour ma recherche académique et à participer aux grands enjeux « prioritaires » définis par les décideurs-financeurs – ceci dès en amont, en orientant d'emblée

mes choix d'objets de recherche, pour qu'ils correspondent aux appels à projets, pour mener l'enquête et/ou financer l'embauche de jeunes chercheurs en doctorat ou sur des contrats postdoctoraux.

Et puisque des mutations similaires s'observent aussi dans le champ des politiques sociales et du travail social, confronté à la « territorialisation » et à la « nouvelle gestion publique » (Bellot, Bresson & Jetté, 2013), de ce point de vue aussi il existe une forme de brouillage – à savoir que le travail social et la recherche universitaire sont concernés en même temps, par les mêmes inflexions des politiques publiques – ce qui rend encore plus complexe le rapport que je peux entretenir avec mon objet, comme sociologue des politiques sociales.

*

La sociologie des politiques sociales connaît une transformation importante : le brouillage entre son usage « savant » et ses autres usages interroge de manière renouvelée ce qui légitime à la fois sa revendication à être un savoir « scientifique » et l'engagement du sociologue dans les affaires de la cité.

Le développement des financements sur contrats comme mesure de l'excellence académique, l'ambition du travail social à se faire reconnaître comme science constituent des défis qui l'invitent à redéfinir les objectifs et les critères du savoir produit. Les enjeux qui transforment le monde académique apparaissent souvent confusément parce qu'ils sont mêlés à d'autres, tout aussi importants. Le même contexte de réformes qui s'applique aux politiques sociales bouscule aussi la recherche publique et le statut de chercheur – l'incitant à suivre des « priorités » définies en dehors du champ académique ou à développer des formes complexes de partenariat/concurrence avec les nouveaux acteurs de la recherche.

Qu'est-ce qui fait des résultats d'une recherche un savoir « savant » et scientifique reconnu ? Qu'est-ce qui légitime de former et d'enseigner aux étudiants (en sociologie, et/ou aux futurs travailleurs sociaux), les savoirs ainsi produits ? Ce sont ces questions que j'invite à reposer si nous ne voulons pas nous laisser imposer nos questions de recherche voire, les réponses par des financeurs-décideurs. Au-delà de la question des frontières entre les

savoirs, ou de l'émergence de nouvelles disciplines, mais pour préserver l'idée même de science sociale, il s'agit alors d'inventer de nouvelles manières de re-légitimer l'objectif de connaissance pour la connaissance, tout en continuant à différencier divers types de savoirs, et d'usages.

Références bibliographiques

- AMIOT M., 1986 [1981]. *Contre l'État, les sociologues. Éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, Éd. de l'EHESS.
- BERGER P., LUCKMANN Th., 1986 (1966). *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens – Klincksieck.
- BELLOT C., BRESSON M., JETTÉ Ch., 2013. *Le Travail social et la nouvelle gestion publique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BRESSON M., 1997. *Les SDF et le nouveau contrat social*, Paris, L'Harmattan [Publié à partir de la thèse de doctorat en sociologie « La construction de l'identité sociale des sans-domicile-fixe », soutenue à l'Université Paris X-Nanterre en décembre 1994].
- BRESSON M., 2002. *Les Centres sociaux, entre expertise et militantisme*, Paris, L'Harmattan.
- BRESSON M., 2010. *Le Précaire et le Militant*, Éditions universitaires européennes [Publié à partir du document d'HDR de l'auteur].
- CHOMBART DE LAUWE P.-H., 1961-1962. *Recherches sur l'évolution de la vie sociale en milieu urbain. L'intégration du citoyen à sa ville et à son quartier*, Paris, Centre d'études des groupes sociaux.
- COUR DES COMPTES, 2013. *Le Financement public de la recherche, un enjeu national*, Rapport thématique [<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Le-financement-public-de-la-recherche-un-enjeu-national>]. Ce lien n'est plus valide le 06/09/2019.
- ROULLEAU-BERGER L., 2000, « Le chercheur et le citoyen face à la question des discriminations », in P. Fritsch (dir.), *Implication et engagement. En hommage à Philippe Lucas*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 161-170.
- RULLAC S. (dir.), 2012. *La Science du travail social, hypothèses et perspectives*, Paris, ESF Éditeurs.
- SCHÜTZ A., 1987 [1945]. *Le Chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens – Klincksieck.

Troisième partie
Réinventer des pratiques de recherche

8. Re-InVEST : un projet de recherche pour réinvestir dans le social en Europe

Isabelle Droy

Durant les années qui ont suivi la crise de 2008, les inégalités sociales se sont aggravées dans de nombreux pays européens, comme on peut le voir à travers l'évolution de l'indicateur composite de justice sociale qui intègre plusieurs dimensions du développement humain (Schraad-Tischler *et al.*, 2017). Face à la montée de l'exclusion sociale des groupes les plus vulnérables, une réflexion a alors été engagée à l'échelle européenne pour inciter les gouvernements nationaux à donner une nouvelle orientation aux politiques sociales, en mobilisant le cadre des capacités « à faire et à être » (Sen, 2005 ; Robyens, 2005). La notion d'« investissement social » qui y est associée « vise à mieux équiper et accompagner les individus dans leurs parcours de vie [...] et a en particulier pour ambition de compléter l'approche correctrice et réparatrice des politiques sociales traditionnelles (compenser les difficultés lorsqu'elles adviennent) par une approche plus préventive et « capacitante » (prévenir, anticiper et préparer pour avoir moins à réparer) » (Avenel *et al.*, 2017 : 7).

Le projet de recherche européen Re-InVEST (*Rebuilding an Inclusive, Value-based Europe of Solidarity and Trust through Social Investments*)¹, dans lequel s'inscrit l'étude présentée ici, a pour objectif d'analyser l'impact social de la crise et de proposer des pistes d'action pour réinvestir dans le social

¹ Le projet Re-Invest (2015-2019) a bénéficié d'un financement européen à la recherche et à l'innovation H2020, agrément n° 649447. Les résultats sont disponibles sur le site <https://www.re-invest.eu/> (en accès libre).

en Europe. Le diagnostic sur les conséquences sociales de la crise sur les revenus, l'emploi, les conditions de vie des populations les plus vulnérables est réalisé à partir de l'analyse des nombreuses données statistiques disponibles et selon une démarche analytique éprouvée². Cependant, ces outils peinent à saisir des dimensions qualitatives qu'il est essentiel d'intégrer dans une démarche s'appuyant sur le cadre des capacités, ce qui nécessite de saisir les aspirations, les représentations ou les perceptions des personnes en situation de vulnérabilité. La recherche participative permet d'initier une démarche de co-construction des connaissances, en croisant les savoirs des personnes en situation de pauvreté, des associations impliquées dans leur accompagnement et des chercheurs. En France, cette activité a été menée auprès d'un groupe de femmes immigrées vivant dans un quartier prioritaire de la banlieue parisienne. Ce chapitre en résume les principaux résultats, en relevant les limites et contraintes dans la mise en œuvre de l'approche dans le cadre d'un projet de recherche.

Re-InVEST, un projet de recherche participative

Après la crise, réinvestir dans le social en Europe

En Europe, la crise financière de 2008 a été le déclencheur d'une profonde crise économique et sociale qui s'est prolongée durant toute la décennie suivante. De nombreux États ont engagé des plans d'austérité drastiques, avec des conséquences sur les politiques sociales, alors même que la crise engendrait une hausse du chômage et de la pauvreté, avec une ampleur inégale selon les pays et les catégories sociales. De nombreux groupes vulnérables se sont retrouvés privés de droits fondamentaux (accès à un logement décent, à la possibilité de se soigner, à trouver un travail, etc.). Face à cette situation, la Commission européenne a mis en place, en 2013, un programme d'investissement social, le SIP (*Social Investment Package*) et a encouragé les États membres à réinvestir dans le social en rénovant des politiques qui n'étaient parfois plus adaptées aux nouveaux contextes de l'emploi (comme la dualisation du marché du travail) ou aux transformations sociales et familiales. L'objectif était aussi de travailler sur

² Pour la France, on peut citer parmi les nombreuses productions, le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES, 2014).

le développement humain à moyen et long terme, en mettant l'accent sur les services comme la petite enfance (lutter contre les inégalités avant qu'elles ne se cristallisent), l'éducation, la santé, le logement social ou encore sur les politiques d'accompagnement pour l'emploi, en particulier pour les jeunes sans emploi ni formation. Il s'agissait aussi de convaincre les États que ces dépenses sociales ne sont pas un « fardeau », comme cela est parfois présenté par les tenants des politiques néo-libérales, mais un investissement plus bénéfique pour la croissance que la montée des inégalités sociales, sources de tensions, de conflits et à terme, coûteuses autant sur le plan économique que sur celui de la cohésion sociale. Cette démarche s'appuie sur les droits humains, qui sont inscrits dans la constitution européenne telle qu'elle a été initiée par ses fondateurs, ainsi que dans les constitutions nationales (droit au travail et à la protection sociale, droit au logement, etc.). Cependant, cette nouvelle orientation s'est avérée difficile à concrétiser faute de financements suffisants, les contradictions demeurant fortes entre les injonctions de réduction des déficits budgétaires et les investissements nécessaires pour mettre en œuvre ces politiques (Nicaise & Shepers, 2014).

C'est dans ce contexte que le projet Re-InVEST « reconstruire une Europe inclusive fondée sur les valeurs de solidarité et de confiance à travers l'investissement social » a été monté. Ce projet, réunissant 19 partenaires de 12 pays, vise à faire travailler ensemble des acteurs de la société civile comme les associations ou parfois même des syndicats, tous engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, avec des universitaires voulant approfondir et renouveler les politiques sociales européennes dans le sens d'une plus grande équité et d'une meilleure inclusion des populations fragilisées par la crise. Le projet contribue au cadre théorique de l'investissement social à partir de l'approche des capacités et des droits humains ; il développe un volet quantitatif avec l'exploitation de bases de données nationales ou européennes sur l'emploi et les conditions de vie (santé, habitat, accès aux services) et mène une recherche qualitative avec les groupes vulnérables. Ces analyses alimentent la réflexion sur les fondements théoriques, institutionnels et opérationnels d'une nouvelle politique d'investissement social en Europe, ainsi que sur les moyens d'application grâce à la mobilisation des citoyens et de la société civile dans les différents pays dans une logique de co-construction.

Après la mise au point de méthodes innovantes et participatives à partir d'équipes mixtes combinant chercheurs et praticiens, les études de cas ont été menées dans 12 pays avec 13 groupes de populations vulnérables, afin d'établir un diagnostic co-construit de la crise et des de ses impacts. Les groupes étaient très divers selon les pays et les associations partenaires : des jeunes déscolarisés sans formation, des personnes en situation de handicap mental ou de handicap physique, des personnes sans-abri, des familles en risque d'expulsion de leur logement, des familles monoparentales dirigées par des femmes en situation de précarité, des migrants arrivés très récemment et sans papiers et des immigrés ou descendants d'immigrés dans des quartiers urbains pauvres. L'objectif était d'analyser comment la crise avait affecté leurs capacités et leurs droits humains, ainsi que leurs relations et leur insertion dans la société.

Cadre conceptuel et méthodologie du projet Re-InVEST

Le cadre théorique :

l'approche par les droits et l'approche par les capacités

Le cadre théorique est celui de l'approche par les capacités, combiné à celle des droits humains, comme composantes pour l'intégration sociale et le bien-être des individus (Sen, 2005 ; Nussbaum, 2011 ; Birdsall, 2014). Bien que les droits humains formels (comme le droit au travail ou à la protection sociale) soient reconnus dans les pays étudiés, les normes sociales peuvent toutefois les entraver (par exemple, en cas de discriminations liées à l'origine ou au genre). La concrétisation de ces droits auprès de toutes les catégories de population, y compris les plus vulnérables, nécessite des mesures spécifiques d'accès, ainsi que des politiques et des services publics permettant d'accroître les capacités individuelles (comme l'éducation, la santé, etc.). Les gouvernements peuvent aussi transférer des compétences et des ressources à certaines entreprises (comme celles d'insertion) ou à des organisations de la société civile dont l'objectif est de renforcer des capacités des personnes vulnérables. Les études de cas, réalisées dans les différents pays participant au projet et portant sur l'impact de la crise, permettent d'analyser à un niveau local comment le désinvestissement social a affecté les vies quotidiennes, des droits de l'homme et les capacités des groupes vulnérables (Nicaise, 2017).

Recherche participative et co-construction des savoirs

Les réflexions sur la participation ont connu une effervescence dans les années 1970, avec un objectif de transformation de la société, incluant aussi bien les dimensions économiques (y compris au sein des entreprises) que sociales ou politiques. Arnstein (1969 : 216) classe les niveaux de participation sur une échelle de 1 à 8, allant de la simple manipulation jusqu'au niveau le plus abouti qui est le partage du pouvoir et des décisions, comme la cogestion de projets ou de programmes :

*Citizen participation is a categorical term for citizen power. It is the redistribution of power that enables the have-not citizens, presently excluded from the political and economic processes, to be deliberately included in the future.*³

Dans le domaine de la recherche, les sciences participatives se sont développées ces dernières années, en particulier dans le domaine environnemental, mais avec désormais des extensions dans les domaines sociaux. Cela va de la fourniture de données, comme les habitants qui comptent les papillons, à la forme plus aboutie de partenariat collaboratif associant autour d'une question, d'un problème environnemental ou de santé publique, des professionnels du domaine (techniciens, etc.), des acteurs associatifs, des chercheurs et des citoyens dans le but d'explorer et de mieux comprendre une situation donnée à partir de plusieurs angles de vue (Le Crosnier *et al.*, 2013). Cette approche favorise des apprentissages mutuels, à partir d'une co-construction des connaissances associant savoirs techniques et des savoirs d'usage (Delmas, 2011), ce qui, *in fine*, renforce tous les acteurs impliqués. Callon *et al.* (2001) parlent de *forums hybrides*, qui sont nécessaires pour appréhender des questions de plus en plus complexes, qu'on ne peut aborder de façon cloisonnée. C'est une réponse au fossé qui s'est creusé depuis les années 1980 entre les citoyens et leurs représentants politiques d'une part, ainsi qu'entre les citoyens et les chercheurs d'autre part, suite à la double délégation décrite par Callon *et al.* : du côté de la

³ La « participation citoyenne » est une catégorie qui désigne le pouvoir des citoyens. C'est la redistribution du pouvoir qui permet aux citoyens, actuellement exclus des processus politiques et économiques, d'être délibérément inclus dans l'avenir [Traduction auteure].

décision publique, les citoyens ont progressivement perdu de l'agencéité au profit des professionnels de la politique et du côté des chercheurs, ceux-ci sont de plus en plus spécialisés, fonctionnent entre pairs et sont souvent éloignés des savoirs dits profanes des usagers. Dans le sillage des réflexions sur la démocratie participative, de nombreuses initiatives ont été conduites depuis plusieurs décennies pour impliquer les citoyens et intégrer leurs savoirs afin de transformer le champ de l'action publique qui fonctionne en France selon un mode descendant, mais le bilan reste mitigé, se limitant parfois à une « injonction participative » (Carrel, 2017).

Dans le cadre du projet Re-InVEST, nous mobilisons les approches de co-construction ou de croisement des savoirs sur la pauvreté, largement développées par l'association ATD Quart Monde (Agir tous pour la Dignité) avec les personnes en situation de grande précarité (Galvani, 1999 ; Godinot, 2008 ; Ferrand, 2013). Les parties prenantes dans l'élaboration des savoirs sont : 1) les personnes concernées par la question posée, comme des personnes en situation de vulnérabilité qui ont leurs propres savoirs issus du vécu de leur situation ; 2) les chercheurs qui ont un savoir académique avec leurs méthodes et leurs références ; 3) les associatifs qui ont un savoir issu de l'action. Les savoirs de ces parties prenantes doivent être confrontés et partagés. Par ailleurs, comme dans toute démarche participative, cette approche a aussi une ambition transformatrice pour toutes les parties prenantes : ainsi, par exemple, les personnes en situation de précarité sont en mesure de s'organiser et de proposer des orientations de politiques publiques. Cela permet notamment de passer du stade de l'individualisation du problème à la capacité de chercher collectivement sa résolution.

Il y a donc une double intention dans ces approches : une production des connaissances, qui seront plus riches que si on utilise les seules méthodes développées au sein des institutions académiques, et une vision transformative pour les acteurs eux-mêmes. Au sein du projet ReInVEST, ce processus a été plus ou moins abouti selon les groupes de travail. Dans certains groupes, des personnes en situation de vulnérabilité sont devenus des « pairs » (*peer-researcher*), participant à l'analyse et aux réunions. Dans le cas du groupe avec qui nous avons travaillé en France, cela a été un peu différent et nous en expliquons les raisons en dernière partie.

La crise et son impact sur les femmes immigrées dans un quartier de la politique de la ville : une étude de cas

La population choisie pour l'étude de cas en France est celle des immigrés ou descendants d'immigrés d'origine africaine vivant dans un quartier prioritaire de la ville d'Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis (région Île-de-France). Nous présentons ici les résultats du travail réalisé avec un groupe des femmes immigrées originaires d'Afrique subsaharienne.

L'impact de la crise : une aggravation des inégalités

En France, la crise de 2008 n'a pas affecté le pays d'une façon aussi brutale que certains autres pays européens. La France était moins engagée dans l'activité financière que le Royaume-Uni par exemple, et n'a pas connu d'éclatement de la bulle immobilière comme en Espagne ou en Irlande. La crise a touché plus particulièrement les secteurs d'activités traditionnels et la situation de l'emploi s'est dégradée, surtout pour les catégories de travailleurs les moins qualifiés, malgré les programmes d'investissement public (Nahapétian, 2011). À la différence des autres pays européens, la diminution des dépenses sociales et des transferts (minima sociaux, dépenses publiques de santé et d'éducation) n'a pas été brutale, bien que ceux-ci soient insuffisants pour enrayer l'appauvrissement d'une partie de la population avec l'accentuation des difficultés économiques. D'après l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES, 2018), la pauvreté monétaire au seuil de 60 % du revenu médian, affectait 14 % de la population métropolitaine en 2016 (soit 8,8 millions de personnes) ; ce taux est supérieur à celui précédent la crise avec près de 800 000 personnes supplémentaires qui ont ainsi basculé dans la pauvreté depuis 2008.

Des territoires plus gravement touchés

Les territoires ont résisté différemment à la crise et il y a eu un creusement des situations inégalitaires, aussi bien dans le pays (entre régions, départements), entre villes et à l'intérieur même de villes. On parle de décrochage de certaines zones ou de quartiers pauvres (appelés quartiers

prioritaires⁴) et c'est là que les dégâts de la crise ont été le plus importants, avec en 2016, un taux de pauvreté 3 fois plus élevé que pour le reste de la France métropolitaine (ONPV, 2018). Ces quartiers prioritaires sont pour la plus grande partie d'entre eux, au cœur ou à proximité immédiate des grandes agglomérations. Les quartiers les plus pauvres, au moins en région parisienne, comme en Seine-Saint-Denis⁵, sont aussi ceux où la population immigrée originaire d'Afrique (du Nord et subsaharienne) est la plus nombreuse, où il y a le plus de familles monoparentales, le plus souvent dirigées par des femmes, et où la mixité sociale est faible. Ce sont ceux aussi où les difficultés sociales sont les plus importantes (Bourdeau-Lepage & Tovar, 2013). Malgré de nombreux plans de rénovation de l'urbanisme et différents dispositifs innovants dédiés à ces quartiers et à leur population (sur l'emploi, l'habitat, l'accompagnement social, la sécurité, etc.), la situation reste très difficile. Les inégalités ont eu tendance à se creuser depuis le début de la crise, ces populations étant les plus touchées par le chômage et un taux élevé d'inactivité (ONPV, 2018). On constate aussi le décrochage scolaire des jeunes (dont plus d'un tiers ne sont ni en emploi ni en formation) et les problèmes de délinquance. Ces questions sont bien étudiées grâce à des dispositifs de type observatoire ou de grandes enquêtes comme Teo (Trajectoires et origines)⁶, qui ont permis de documenter les trajectoires des immigrés installés en France et les discriminations en fonction des origines.

En choisissant de travailler dans cette zone et en particulier avec des femmes immigrées originaires d'Afrique subsaharienne, l'objectif était de croiser trois types d'inégalités. Tout d'abord, les inégalités spatiales, propres à ces quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui

⁴ Quartiers prioritaires ciblés dans le cadre de la politique de la ville, en fonction du niveau de revenu particulièrement bas de ses habitants. Ils ont été définis en 2015, on compte 1 296 quartiers prioritaires en métropole avec une population de 4 800 000 habitants (<https://sig.ville.gouv.fr>).

⁵ Voir pour plus de détail, le site de la politique de la ville https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP_r%0c3%a9gions/fichiers/ATLAS-IDF-V3.pdf

⁶ Observatoire national de la politique de la ville <http://www.onpv.fr/>, Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale <http://www.onpes.gouv.fr/>, Observatoire des Inégalités <https://www.inegalites.fr>; Enquête TEO : <http://teo.site.ined.fr/>

cumulent des difficultés d'équipements, de services et d'accès. Ensuite, les inégalités liées aux origines, c'est-à-dire pour les immigrés ou descendants d'immigrés d'origine africaine⁷. Leur répartition sur le territoire est très hétérogène avec une concentration de cette population (40 %) dans les quartiers prioritaires, notamment en Île-de-France. Enfin, pour les personnes originaires d'Afrique et arrivées adultes en France, il y a souvent un écart de niveau de scolarisation entre femmes et hommes en raison des inégalités d'accès dans leur pays d'origine, ce qui conduit à un fort taux d'analphabétisme chez les femmes. On note également que la part des ménages monoparentaux dirigés par une femme est très importante (24 % à Aubervilliers par exemple contre 15 % pour le reste de la France).

Méthodologie de l'étude de cas

Dans le cadre du projet Re-InVEST, nous avons donné la parole à un groupe de femmes immigrées qui ont créé une association ayant des objectifs d'action citoyenne : faire du soutien scolaire (aide aux devoirs) auprès des enfants du quartier, mieux les suivre pour éviter qu'ils ne soient entraînés dans des activités délictueuses, tisser du lien entre parents, renforcer les capacités des femmes en proposant des cours d'alphabétisation. Toutes ces actions peuvent être analysées sous l'angle des capacités à faire et à être. Ces femmes se sont regroupées par voisinage (elles habitent Aubervilliers et pour la plupart le quartier de la Maladrerie), par affinité linguistique (elles parlent le malinké ou le bamabara), elles sont originaires du Mali, du Sénégal et de Guinée et elles sont musulmanes.

Nous avons mené ces recherches avec un acteur associatif, le GRDR (Migration-Citoyenneté et Développement) qui intervient auprès de ces populations dans différents projets : inclusion sociale des femmes immigrées, accès aux droits pour les personnes immigrées vieillissantes, employabilité des jeunes déscolarisés ayant un très faible niveau de formation.

⁷ Descendant d'immigré : personne née en France dont au moins un des parents est étranger né à l'étranger. En France, l'immigration d'origine africaine (Afrique du Nord et Afrique sub-saharienne) est récente et actuellement 37 % des descendants d'immigrés sont d'origine africaine.

Au cours de ce travail, nous avons réuni des *focus-groups* avec les femmes sur leurs perceptions de leur situation actuelle, sur leurs préoccupations et leurs aspirations principales, en abordant différentes dimensions : emploi, logement, accès à la santé, vie familiale, relations avec le pays d'origine, aspirations pour leur devenir, en s'appuyant sur une grille d'analyse des capacités (Droy *et al.*, 2016). À partir de là, nous avons réalisé 18 entretiens individuels très ouverts, qui ont été enregistrés. Ceux-ci ont été ensuite traités par analyse textuelle (avec le logiciel Alceste), qui permet une analyse statistique du matériel discursif obtenu lors d'entretiens⁸ ; cette méthode permet un traitement de contenu automatisé des discours (divisés en unités textuelles), afin de comprendre comment les points de vue s'organisent en fonction des caractéristiques des personnes interrogées. Enfin, nous avons recueilli cinq histoires de vie reprenant le parcours migratoire, les attentes et les aspirations. Les entretiens ont été retranscrits, soit intégralement, soit sous forme de prise de note. Les résultats et analyses (notamment analyses textuelles) ont ensuite été débattues, d'abord avec l'association puis avec d'autres associations lors d'une réunion publique en février 2018, à Aubervilliers.

Représentations et aspirations des femmes

Pour les femmes du groupe, il est difficile de dater précisément le début de la crise, mais on peut néanmoins parler d'une dégradation accrue de leur quotidien, avec une montée du chômage de leurs conjoints ou ex-conjoints, correspondant à la désindustrialisation de cette banlieue nord-est avec notamment la fermeture des usines de construction automobile qui avaient fait appel à de la main-d'œuvre immigrée. Face à ces difficultés, plusieurs des femmes de ce groupe, souvent analphabètes, sont entrées sur le marché du travail dans des emplois de service liés à la propreté (ménage des entreprises ou des rames de transports en commun). Les salaires sont faibles, et beaucoup d'entre elles sont à temps

⁸ Alceste ou son équivalent en logiciel libre IRaMuTeQ utilisent des techniques spécifiques (lemmatisation, segmentation du texte en unités de contexte élémentaire qui seront classées en fonction des cooccurrences des formes, classification descendante hiérarchique, suivant la méthode de Max Reinert (1983).

partiel avec des horaires décalés et des temps de transport élevés. Les difficultés matérielles sont une constante source de préoccupation et la dématérialisation d'un certain nombre de démarches ayant adopté les outils numériques et la diminution des contacts avec des personnes physiques rend l'accès aux droits de plus en plus difficile.

Analyse textuelle des discours des femmes

L'analyse textuelle des entretiens a permis de distinguer quatre types de discours qui sont représentées sur le graphique de l'analyse factorielle (fig. 1). Au-delà des questions matérielles, liées à l'emploi, au logement ou aux questions de sécurité, on voit apparaître aussi les préoccupations liées à l'identité et à la place dans la société française.

1) *La classe 1 « emploi et bien-être matériel »* (30 % des unités de texte) est la plus spécifique, elle est assez simple et se détache nettement des trois autres dans la classification ; elle s'articule autour des mots : payer, emploi, entreprise, contrat, sécurité sociale, loyer. Cette classe illustre les conditions matérielles, avec les principales préoccupations : avoir un emploi, un contrat de travail, la sécurité sociale, et suffisamment de revenus pour arriver à payer son loyer. À ces problèmes s'ajoute une réelle difficulté quant à la compréhension des dispositifs d'aide sociale : malgré l'aide des assistantes sociales, les personnes se sentent démunies face à un système qui leur semble de plus en plus complexe et lointain avec la dématérialisation.

2) *La classe 2 « éducation et culture »* (15 % des unités de texte) illustre le dilemme entre la culture du pays d'origine et la culture française. D'une part, les personnes expriment la volonté d'améliorer leurs potentialités par l'alphabétisation (avec les mots *lire, écrire, français, apprendre*), qui, pour les adultes, passe par les associations ; cela permettrait d'avoir un travail plus intéressant, de suivre le travail scolaire des enfants, d'être plus autonome et sécurisé dans une société où l'écrit est omniprésent, même pour les travaux peu qualifiés. Mais d'autre part, ces personnes expriment aussi le risque de perte de la culture malienne. Elles vivent concrètement le dilemme entre intégration et assimilation.

3) *La classe 3 « famille et relations sociales »* est importante avec 37 % des unités de texte. Les mots qui se détachent sont liés au rôle central de la mère et à la famille, notamment les parents restés au pays

(avec les mots *mère*, *aimer*). L'éloignement provoqué par l'émigration est une douleur (*venir*, *partir*, *rester*). Le départ a parfois été décidé sur une initiative personnelle avec un projet individuel, mais il faut aussi aider matériellement ses parents restés au pays, c'est le rôle des émigrés, même quand ils sont frappés par le chômage et en difficultés financières « lorsque ma maman était encore là, j'étais obligée d'envoyer de l'argent, parce que même si tu ne travailles pas, en Afrique, ils ne le savent pas ».

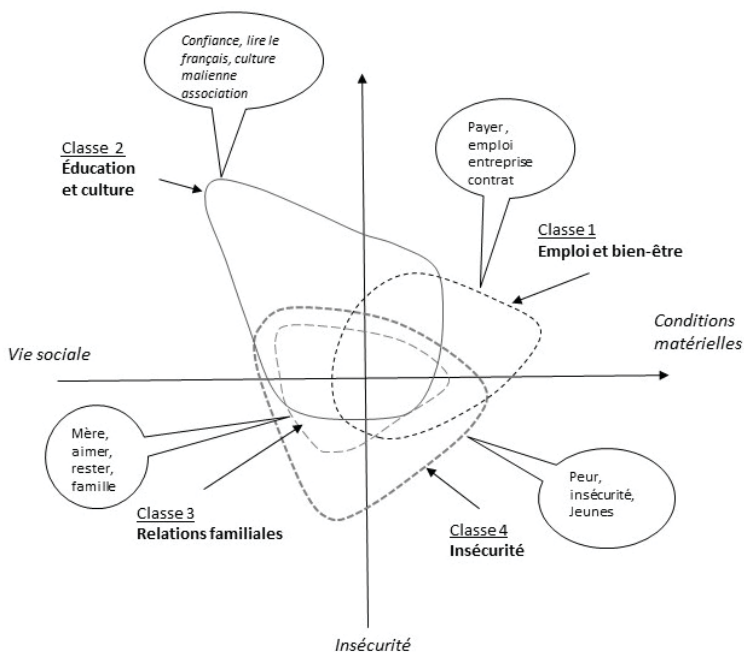


Figure 1. Représentations des classes de discours par analyse de correspondances multiples (logiciel Alceste)

Note : les points représentent des unités textuelles de discours qui sont classées en fonction de leur proximité. Par souci de lisibilité, les mots correspondant sont cités dans le texte mais ne sont pas reportés sur le graphique.

4) La classe 4 « *insécurité et problème des jeunes* » représente 18 % des unités classées. Elle est marquée par le contexte du quartier, qui est aussi une zone de sécurité prioritaire. Le discours des femmes traduit cette atmosphère générale qui s'avère pesante. Il est marqué par les mots *peur, jeune, rentrer*. Il y a d'abord une insécurité qui les affecte directement, du type vol à l'arraché de sacs à main ou de portables, particulièrement amplifiée pour les femmes qui travaillent en horaires décalés.

[...] j'ai peur, je me disais aussi que je devrais démissionner mais après j'ai réfléchi, si je démissionnais, je ne trouverais pas de travail parce que maintenant, le travail ce n'est pas comme avant, c'est plus dur. Mais pour une femme, tout de même à 4h du matin dans la rue, ce n'est pas facile.

Un espace de capacités contraint

La situation des femmes immigrées originaires d'Afrique subsaharienne, résidant dans un quartier pauvre, met en lumière le cumul des difficultés liées à la fois à leurs caractéristiques personnelles (origine, niveau de formation, situation familiale) et à leur environnement (quartier difficile). L'espace des capacités se trouve particulièrement contraint, la crise ayant eu des effets prolongés et délétères sur les populations les plus vulnérables, alors même que les politiques sociales nationales, mais aussi locales, amorçaient un repli pour des raisons budgétaires.

Cependant, dans ces entretiens, les femmes ont montré leur « capacité à faire et à être » pour faire face aux difficultés, que ce soit par le développement d'actions collectives, comme l'association (*agenceité*), ou par l'amélioration de leurs potentialités individuelles en s'attelant à l'alphabétisation. Leur rapport au quartier est ambivalent : si les femmes y trouvent de la solidarité par l'existence de réseaux et d'associations, c'est aussi un milieu de vie difficile, notamment en raison des problèmes de délinquance qui les affectent elles-mêmes, mais dont elles ont surtout peur pour leurs enfants, qu'elles ne sont pas certaines de pouvoir protéger d'un effet d'entraînement.

Le lien avec le pays d'origine est aussi souvent évoqué : elles sont nées et ont grandi en Afrique où elles ont encore de la famille, qu'elles visitent

et qu'elles aident dans la mesure du possible, mais elles expriment aussi la tension entre les deux cultures et les difficultés pour l'éducation de leurs enfants ; cela se traduit par une vision un peu mythifiée de l'éducation d'avant, dans leur pays, mais qu'elles ont des difficultés à adapter en France. D'autant que beaucoup de familles sont monoparentales, et que de nombreux pères sont, soit absents, soit au chômage ou en longue maladie, ce qui les met en porte à faux par rapport à leur statut dans cette culture qui reste patriarcale.

Apports et limites de ce groupe de travail

Quelles leçons tirer de ce travail réalisé par les trois parties, le groupe des femmes immigrées du quartier de la Maladrerie, le GRDR et les chercheurs ?

Tout d'abord, toutes les parties ont bénéficié de l'amélioration des connaissances sur les situations de précarité des femmes immigrées dans un quartier de la politique de la ville. Cela a été possible grâce à leur forte mobilisation pour parler de leur trajectoire, de leur situation, de leurs compétences et de leurs aspirations, avec leurs mots et parfois dans leur langue maternelle. Cela a participé à un sentiment de revalorisation des femmes impliquées qui, rappelons-le, sont souvent analphabètes, ont des emplois précaires peu valorisés et sont originaires d'une société avec des inégalités de genre marquées. Le sentiment de reconnaissance sociale engendré par ces processus participatifs est reconnu comme un des effets positifs sur les personnes et il est d'ailleurs fondateur de l'approche de croisement des savoirs d'ATD Quart Monde. Il ouvre sur l'*empowerment*, « c'est-à-dire le pouvoir pour les personnes en situation de pauvreté d'être acteur de leur vie, de leur choix, et de choisir de se mobiliser pour l'exercice de leurs droits ». (CNLE, 2011 : 19). Du côté du GRDR, les animateurs-trices impliqués ont souligné l'intérêt et l'apport pour leur pratique professionnelle de la participation à cette démarche qui était nouvelle pour eux, avec l'ouverture vers de nouvelles pratiques.

Cependant, nous avons été confrontés à différents écueils. Tout d'abord, le principal problème a été celui du temps imparti et du calendrier, en raison de l'inscription de ce travail dans un projet de recherche européen avec des échéances assez strictes. Les temps de préparation,

d'identification des partenaires et de formation sur ces méthodes ont limité l'approfondissement du travail. Ensuite, un autre écueil est celui de la pérennisation dans l'accompagnement des femmes de l'association. Après cette étape de co-construction des savoirs, le GRDR a contribué à la mise en réseau d'Avisa avec d'autres associations de femmes immigrées et a engagé des actions d'accompagnement de l'association sur des activités concrètes. Mais, cette démarche reste soumise à deux contraintes : (i) celle de la dynamique d'une petite association de quartier, qui est comme souvent, liée à quelques personnes qui, plus qu'ailleurs, sont tributaires d'accidents de la vie ou de changement de situation, (ii) celle des financements qu'un acteur comme le GRDR doit mobiliser pour continuer son accompagnement.

*

Les approches participatives mobilisées dans le cadre de projets de recherche ne sont pas récentes, mais connaissent depuis quelques années un regain d'intérêt. La complexité des questions sociales ou environnementales a conduit à une reconnaissance de savoirs différents et complémentaires des savoirs académiques ; l'implication des acteurs ou des parties prenantes permet à la fois une progression des connaissances, mais participe aussi à une action transformative sur les personnes impliquées, qui deviennent en quelque sorte expertes de leur situation, comme dans l'approche d'ATD Quart Monde, dont s'est inspirée la méthodologie développée dans le cadre du projet Re-InVEST.

Cependant, ces approches de co-construction des savoirs sont confrontées à plusieurs difficultés. Il y a la question de la contextualisation et des échelles ; ces travaux se font à des échelles micro sur des petits groupes et des problèmes situés. Cette recherche participative n'apporte de solution qu'au groupe qui participe et dans le lieu où on participe, mais pour être utile, il faut arriver à produire de l'outillage qui soit réutilisable. C'est ce que fait le projet Re-InVEST, en mobilisant ces résultats, et les insérant dans une réflexion théorique des capacités et au regard de l'exploitation de données quantitatives sur des sujets bien documentés grâce aux enquêtes statistiques sur l'emploi, l'habitat ou la santé.

La question des temporalités est particulièrement contraignante et, comme d'autres, nous y avons été confrontés dans le cadre du projet où nous avons dû imposer en quelque sorte notre calendrier aux autres parties, ce qui est souvent problématique pour des populations vulnérables faisant face à de nombreux problèmes de disponibilité, de transport, de santé. Par ailleurs, avec certains publics, comme les jeunes éloignés des dispositifs d'accompagnement ou d'insertion, le travail en groupe est particulièrement difficile et nécessite une longue mise en confiance.

Ensuite, vient la question de la position du chercheur : le processus le plus abouti est que le chercheur se dissous dans le collectif réfléchissant. L'entité de « chercheur collectif », réunissant des personnes en situation de pauvreté, des associatifs et des chercheurs, est cependant exposée au risque de dissymétrie dans la production du savoir académique au profit des chercheurs. Cela ramène à la question de la délibération où il est nécessaire « d'articuler la parole individuelle et privée avec une parole collective et publique, les habitants s'exprimant difficilement dans les espaces de débats traditionnels où il est attendu d'eux qu'ils se placent d'emblée dans le registre de l'intérêt général » (Carrel, 2017 : 34). Il y a alors souvent une réappropriation par les chercheurs des connaissances coproduites avec les autres acteurs et une analyse selon leur propre grille conceptuelle. Par ailleurs, les chercheurs académiques ont des contraintes de plus en plus fortes de publication, d'évaluation ou de réponse à des appels d'offres, qui prennent le pas sur leur propension à s'adapter au rythme du collectif réfléchissant. Les inégalités de statut restent importantes surtout avec les publics en situation de précarité, ce qui est sans doute un peu différent sur d'autres problématiques, comme les questions environnementales. Enfin, la question éthique de la propriété des données ne peut pas être évacuée, mais n'est pas résolue.

Malgré ces limites et ces contraintes, les différentes études de cas réalisées dans le projet Re-InVEST sur l'impact de la crise sur les groupes vulnérables ont révélé la richesse de ce processus, fournissant de nombreuses pistes pour repenser l'investissement social sous l'angle de l'élargissement des capacités et du renforcement des droits (Nicaise & Shepers, 2014).

Références bibliographiques

- ARNSTEIN S.R., 1969. « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, 35 (4), p. 216-224.
- AVENEL C., BOISSON-COHEN M., DAUPHIN S., DUVOUS N., FOUEL Ch., JULLIEN M., PALIER B., 2017. *Investissement social : quelle stratégie pour la France ?*, Paris, La Documentation française.
- BIRDSALL W.F., 2014. « Development, Human Rights, and Human Capabilities: The Political Divide », *Journal of Human Rights*, 13 (1), p. 1-21.
- BOURDEAU-LEPAGE L., TOVAR E., 2013. « Quelle fracture socio-spatiale à l'heure du Grand Paris ? Le cœur de l'Île-de-France à la dérive », *Revue d'Économie régionale & urbaine*, 2013/3, p. 491-521. DOI : 10.3917/rreru.133.0491.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001. *Agir dans un monde incertain, Essai sur la démocratie technique*, Paris, Éd. du Seuil.
- CARREL M., 2017. « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation », *Vie sociale*, 19 (3), p. 27-34.
- CNLE, 2011. *Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques*, Rapport du Comité national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale [<https://www.cnle.gouv.fr/recommandations-pour-ameliorer-la-829.html>]
- DELMAS C., 2011. *Sociologie politique de l'expertise*, Paris, La Découverte.
- DROY I., RICARDOU R., RABEMALANTO N., DUBOIS J.-L., 2016. *Social Disinvestment and Vulnerable Groups in Europe in the Aftermath of the Financial Crisis: The Case of African Immigrant Women Living in French Suburbs*, Marseille, IRD – Leuven, HIVA (KU Leuven) [<http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010071124>]
- FERRAND C., 2013. « Le croisement des savoirs et des pratiques, source de renouveau pour la démocratie », *Le Sujet dans la cité*, 4 (2), p. 56-67.
- GALVANI P., 1999. « Fertilisation croisée des savoirs et ingénierie d'alternance socio-formative. Le programme de recherche-formation-action Quart Monde/Université », *Revue française de pédagogie*, 128, « L'alternance : pour une approche complexe », p. 25-34.
- GODINOT X. (ed.), 2008. *Éradiquer la misère. Démocratisation, mondialisation et droits de l'homme*, Paris, PUF.

- LE CROSNIER H., NEUBAUER C., STORUP B., 2013. « Sciences participatives ou ingénierie sociale : quand amateurs et chercheurs co-produisent les savoirs ». *Hermès, La Revue*, 67 (3), p. 68-74.
- NAHAPÉTIAN N., 2011. « Retour sur la crise financière de 2007-2008 », *Alternatives économiques*, h.s. n° 50 « La France et ses territoires ».
- NICAISE I., 2017. *The Impact of Social Disinvestment on the Vulnerable Groups during the Crisis in Europ*, RE-Invest Policy Brief 09/2017
[<https://www.re-invest.eu/documents/policy-briefs>]
- NICAISE I., SCHEPERS W., 2013. « Social Investment: The New Paradigm of EU Social Policy? », *Belgisch Tijdschrift voor Sociale Zekerheid / Revue Belge de Sécurité Sociale*, 55 (3), p. 189-231. [<https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/btsz-2-2013-nicaise-schepers-nl.pdf>]
- NUSSBAUM M.C., 2011, « Capabilities, Entitlements, Rights: Supplementation and Critique », *Journal of Human Development and Capabilities: A Multi-Disciplinary Journal for People-Centered Development*, 12 (1), p. 23-37.
- ONPES, 2014. *Les Effets d'une crise économique de longue durée*, Rapport 2013-2014 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
[<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000379.pdf>]
- ONPES, 2018. « Qui sont les personnes pauvres ? Et selon quels critères ? » *Cahiers de l'ONPES*, 2 [http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/cahiers-onpes_n2-231118.pdf]
- ONPV, 2018. *Mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires*, Rapport 2017 de l'Observatoire national de la politique de la ville
[http://publications.onpv.fr/RAPPORT_2017]
- REINERT M., 1983. « Une méthode de classification descendante hiérarchique : application à l'analyse lexicale par contexte », *Les Cahiers de l'analyse des données*, 8 (2), p. 187-198.
- SCHRAAD-TISCHLER D., SCHILLER C., HELLER S., SIEMER N., 2017. *Social Justice in the EU – Index Report 2017. Social Inclusion Monitor Europe*, Gütersloh, Bertelsmann Stiftung.
- SEN A.K., 2005. « Human rights and capabilities », *Journal of Human Development*, 6 (2), p. 151-166.

9. D'une sollicitation institutionnelle à une appropriation collective

Histoire d'une recherche interdisciplinaire

Nathalie Burnay, Martin Desseilles,
Laurent Ravez, Éric Cornélis & Florence Debacq-Chainiaux

Un contexte institutionnel fort

En 2014, l'Université de Namur lance les projets NATRIP¹. Ces projets de recherche sont financés directement par l'institution et soutenus par une ligne rectorale prônant la recherche pluridisciplinaire. Parmi les thématiques concernées par l'appel à projets se trouve la question du vieillissement de la population.

L'Université de Namur est une institution du paysage universitaire francophone belge. Avec environ 6 600 étudiants inscrits, elle est de petite taille par rapport aux trois grandes universités que sont l'Université libre de Bruxelles, l'Université catholique de Louvain et l'Université de Liège qui comptent plus de 20 000 étudiants chacune. Sa taille modeste est contrebalancée par un management qui se veut de proximité, un mode de gouvernance qui prône le *bottom-up* avec une écoute bienveillante aux demandes des chercheurs.

C'est dans ce contexte que la proposition de financement de projets NATRIP voit le jour. Ces projets doivent permettre aux académiques et scientifiques statutaires de dégager du temps et de l'énergie afin de mener conjointement un projet de recherche qui vise entre autres à fédérer des

¹ NAMur Transdisciplinarity Research Impulsion Program.

ressources internes. L'objectif est double : faire collaborer ces chercheurs venus d'horizons différents, réunis par une même thématique, et proposer une recherche novatrice qui s'appuie sur leur complémentarité. L'appel à projets est clairement défini par les critères de sélection des projets :

Les critères de sélection se répartiront en trois catégories :

- la nature transdisciplinaire du projet de recherche proposé, y compris la méthodologie mise en place dans le groupe concerné pour garantir/renforcer cette nature ;
- la qualité scientifique du projet, sur la base des critères classiques (intérêt, méthodologie, adéquation des moyens, résultats escomptés...) ;
- la démonstration de l'implication personnelle des promoteurs.

Cette initiative correspond aux souhaits d'une nouvelle équipe rectorale de développer des synergies entre des chercheurs spécialisés dans des disciplines parfois très éloignées les unes des autres, mais travaillant sur des réalités proches et souvent complexes. Mais derrière ce premier enjeu se cache également une volonté d'asseoir l'Université de Namur dans des thématiques porteuses et de lui assurer ainsi une forme de visibilité dans le paysage francophone belge. Les thématiques sélectionnées sont à la fois inscrites dans des préoccupations sociales du moment et déterminées en fonction d'un potentiel de chercheurs susceptibles d'être intéressés par la problématique retenue. Cette notion de visibilité est déjà perceptible dans l'appel d'offre :

Les projets retenus pour financement seront choisis de manière à simultanément :

- faire intervenir les entités de recherche de l'UNamur, si possible en synergie ;
- ouvrir le champ des propositions à un nombre aussi grand que possible d'expertises avérées de notre université ;
- répondre, au moins partiellement, à la demande exprimée par l'Union européenne, la Région wallonne et la Province de Namur concernant les problématiques sociétales ;
- et, accessoirement, permettre une bonne visibilité de la recherche par les thèmes sur lesquels la communication est aisée.

Nous décidons, avec une amie biologiste, de proposer un projet s'inscrivant dans l'axe de recherche portant sur le vieillissement. Dans ce contexte,

nous réunissons une équipe de six chercheurs : deux sociologues, une biologiste, un éthicien, un mathématicien et un psychiatre. Cette sélection résulte à la fois de l'intérêt pour la problématique du vieillissement, mais aussi d'affinités interpersonnelles, critère indispensable à un bon fonctionnement de l'équipe. Finalement, peu de projets seront proposés et retenus : même si l'aspect pécuniaire est intéressant, la pluridisciplinarité n'est pas si facile à construire. Nous allons vite y être confrontés.

La question de la visibilité, déjà pressentie dans la phase de sélection, se révèle être importante, puisque le service de communication de l'université nous apprend que nous allons avoir un parrain pour soutenir un appel de *fundraising* garantissant un apport financier complémentaire. *In fine*, ce ne sera pas un parrain, mais un duo parrain-marraine. C'est en effet Benoît Poelvoorde et sa maman qui sont choisis pour incarner notamment notre projet sur le vieillissement (fig. 1). Figures emblématiques de Namur, ils sont connus dans toute la ville, dans toute la région et sans doute un peu plus loin encore...



Figure 1. « Bien vieillir, c'est pas du cinéma ! » Affiche de la première campagne de levée de fonds de l'UNamur parrainée par B. Poelvoorde et sa maman, J. Pappaert, pour le financement de trois projets de recherche sur le vieillissement

La renommée internationale de Benoît Poelvoorde est mise en avant, et il accepte sa mission (pour la première fois, nous dira-t-il) parce que sa maman est également mise à l'honneur. Elle est d'ailleurs tout aussi connue que lui à Namur pour avoir tenu pendant de longues années un commerce de proximité dans le quartier étudiant.

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire

Dans ce contexte institutionnel fort, la seule contrainte qui nous était imposée était de travailler ensemble, de faire équipe, de fédérer nos énergies : sans aucun objectif prédéfini, mais avec une volonté de pouvoir produire des résultats significatifs. Pour le dire autrement, la responsabilité de la problématique nous incombait, loin des habituels appels à projets très contraignants et très définis. Sans cette contrainte, il était possible de rêver à un projet de recherche, certes réaliste, mais loin des impératifs temporels pressants. Nous avions trois à cinq ans pour y travailler.

Il est rare de nos jours de pouvoir s'exprimer dans un tel contexte institutionnel où des moyens financiers sont dégagés pour nos dépenses, suffisamment généreux pour couvrir nos frais de fonctionnement, mais pas assez pour l'engagement de personnel sur la durée complète du projet (plus ou moins 150 000 euros répartis sur plusieurs années). Par ailleurs, il aurait été difficile de recruter de manière pérenne dans un contexte aussi diversifié disciplinairement. Malgré les contraintes institutionnelles limitées, la mise en place d'un véritable travail pluridisciplinaire s'est révélé être plus ardu que prévu initialement.

Le premier enjeu fut de déterminer un objet, puis une problématique au sein de cet objet. La question du stress sembla intéressante à explorer, tant toutes les disciplines étaient convoquées par cet aspect du vieillissement. Mais très vite, le concept de stress, bien que pertinent et légitime pour tous, se révéla multidimensionnel, voire même défini de manière très éloignée entre les disciplines. Pour certains, le stress s'entendait comme un facteur de changement cellulaire, pour d'autres comme une charge psychosociale... Cette entrée disciplinaire nous a permis de comprendre combien le savoir de chacun d'entre nous était ancré au cœur de disciplines différentes, et que chacune d'entre elles est « constituée d'un certain nombre de principes fondateurs, d'hypothèses générales, de concepts

qui déterminent un champ d'étude et permettent en même temps de construire le phénomène en objet d'analyse » (Charaudeau, 2010 : 200).

Devant de telles distorsions conceptuelles, seul un savoir médiateur a permis de sortir de cette impasse théorique grâce à une capacité de compréhension du savoir de l'autre et une faculté de traduction des différentes grammaires disciplinaires. C'est à un exercice de vulgarisation scientifique que chacun se soumit de manière à transmettre à la fois les codes et les schèmes interprétatifs nécessaires à la compréhension de la discipline. Ce travail a permis l'éclosion d'un savoir pluridisciplinaire, défini comme « la logique d'une mise en convergence de plusieurs disciplines, en vue d'examiner, sous plusieurs aspects, une question donnée » (Resweber, 2011 : 176). Le savoir produit par chacun d'entre nous pour chacun d'entre nous s'apparentait alors à une juxtaposition théorique et conceptuelle.

Cette étape, cruciale dans l'appréhension de l'autre, a permis une forme d'extériorisation de la pensée par un travail d'explicitation et de vulgarisation. C'est ainsi que l'épigénétique incarna un savoir issu de la biologie, situé aux contours des gènes et dont l'expression pouvait être mesurée par différents marqueurs ; ceux-ci pouvant dès lors être le reflet d'un stress particulier. Même si pour les généticiens l'épigénétique fait partie intégrante de la génétique, elle constitua à ce moment-là de nos recherches un signifiant suffisamment éloigné des préoccupations premières de chaque chercheur pour que tout le monde puisse se l'approprier et trouver un terrain de discussion aux confins de sa discipline.

Ce processus correspond à une forme d'axiomatisation, chère à Foucault, qui peut être définie comme un « processus d'intégration culturelle qui transforme les connaissances en savoirs apprivoisés » (Resweber, 2011 : 179). Pour le dire autrement, le processus de vulgarisation correspond à un travail de traduction du langage savant en un langage courant, accessible à tous et dès lors ouvert à devenir une forme de culture générale. Nous étions en train de constituer un savoir commun, certes vulgarisé, mais qui permettait échange et compréhension mutuelle. La question du stress pouvait se décliner sur des champs lexicaux différents et dans des grammaires différentes tout en demeurant accessible par tous. Il ne s'agissait pas d'effacer les spécificités disciplinaires, mais au

contraire de faire une incursion dans le savoir de l'autre en partageant un savoir commun, réduit, concis, mais suffisamment solide pour en percevoir la complexité et la spécificité.

Cette première étape a débouché sur la constitution d'une problématique de recherche centrée sur l'aidant-proche, défini comme un membre de la famille devant s'occuper d'un proche nécessitant une prise en charge lourde et une relation d'aide conséquente. Nous nous demandions si cette aide était génératrice d'une forme de stress. Notre projet s'est alors ouvert à d'autres disciplines complémentaires : la gériatrie et l'immunologie.

Échapper aux éventuels rapports de domination disciplinaire

Dans cette perspective pluridisciplinaire où chaque chercheur dispose de son savoir savant et d'une culture savante des autres disciplines (« Peut-on se comprendre entre nous ? »), le risque d'une concurrence entre les disciplines existe (« Quelles sont encore nos spécificités ? »), celui d'une domination d'un champ scientifique sur un autre (« Le champ de l'autre est-il plus important ? ») et cela d'autant plus que les épistémologies, les méthodologies et autres habitudes de recherche sont très éloignées les unes des autres (« N'est-il finalement pas plus confortable de rester chacun dans son champ ? »). Mais comme le propose Lacan, ce risque n'est qu'illusion, le discours de l'universitaire étant limité par sa structuration même et par le rôle de celui qui le prononce².

C'est ainsi que, très vite, deux grandes orientations se sont dégagées, révélant un antagonisme réel entre deux modes de pensées, entre deux conceptions de la relation entre aide et stress : la gériatrie, la biologie et l'immunologie d'une part, la sociologie, la philosophie et la psychiatrie d'autre part. Plus précisément, les premiers définissaient davantage l'aide en termes de charge et de stress, dans une vision plus négative de la relation ; les seconds préférant nuancer cette conception, sans en nier le fondement, par l'introduction d'une dimension expérientielle de la prise en charge. Dans cette perspective, l'aide est à la fois source éventuelle de stress, mais aussi expérience de vie potentiellement enrichissante. Cette théorisation suit en fait deux voies historiques de l'adaptation. Entre,

² <https://philolarge.hypotheses.org/87>

premièrement, la réaction ou le réflexe et, deuxièmement, l'activité spontanée et l'activité du psychisme, l'évolution de la physiologie du système nerveux délimite deux conceptions neuroscientifiques de l'adaptation. C'est donc assez logiquement, et sans nous en rendre compte au début, que nos discussions se sont organisées de manière parallèle aux deux courants historiques de l'adaptation, le stress pouvant être ici considéré comme une adaptation de l'aidant proche, dans sa dimension biologique et dans sa dimension psychique (Barbara, 2008).

Cette différence de focale est centrale dans l'élaboration d'un design de recherche puisqu'elle oriente à la fois le processus méthodologique et le cadre conceptuel. En reprenant les propos de Guillonnet :

Le chercheur doit se garder de toute illusion selon laquelle certaines techniques et méthodologies suffiraient à garantir la neutralité de sa démarche : qu'il s'agisse de questionnaires et statistiques, du travail en archives, des entretiens, de la reconstitution biographique ou de l'observation, les techniques d'enquête appliquées avec rigueur peuvent donner l'illusion d'accéder à une « vérité » qui n'est en réalité qu'une construction sociale à laquelle participent une multitude d'acteurs. (Guillonnet, 2015 : 45)

Cette recherche n'échappe pas au travail de construction sociale, rendu d'autant plus compliqué que les disciplines s'entrechoquent.

Or, cette rencontre entre disciplines pose la question des rapports de domination entre celles-ci. Plus exactement, elle s'inscrit inévitablement dans des enjeux de légitimité, souvent favorables aux sciences de la nature, d'ailleurs fréquemment qualifiées de "dures" en relation avec les sciences sociales, dites "sciences molles", lorsque le qualificatif de science lui est reconnu. Cette suprématie s'accompagne bien souvent d'une épistémologie poppérienne et d'une forme de méthodologie explicative, voire causale. Néanmoins, ce choc disciplinaire n'a pas eu lieu, il est resté confiné dans des univers de recherche lointains et n'a pas vraiment contaminé nos relations interpersonnelles. Cela relève probablement, en partie, du tempérament et du caractère des chercheurs impliqués dans le projet.

La raison de cette non-contamination est simple et complexe à la fois parce qu'elle repose sur un concept difficilement maîtrisable et reproductible, donc loin des canons scientifiques. Il nous semble,

en effet, que la question de la confiance est au cœur du dispositif de compréhension du fonctionnement de notre équipe de recherche et ainsi des raisons d'un écueil évité.

La confiance, pour A. Giddens, peut être définie comme un sentiment de sécurité justifié par la fiabilité d'une personne ou d'un système, dans un cadre circonstanciel donné, et cette sécurité exprime une foi dans la probité ou l'amour d'autrui, ou dans la validité de principes abstraits (Giddens, 1994 : 41). Plus précisément, l'élaboration d'un espace d'échanges construit sur un mode égalitaire de partage et d'écoute, propice à l'émergence de rapports de confiance interpersonnels, offre à l'individu une opportunité de dévoilement de soi, de ses croyances, de ses certitudes. Pour reprendre P. Ricœur : compter sur quelqu'un, c'est à la fois faire fond sur la stabilité d'un caractère et s'attendre à ce que l'autre tienne parole, quels que soient les changements susceptibles d'affecter les dispositions durables à quoi il se laisse reconnaître (Ricœur, 1990 : 176). Dans ce sens, les rapports de confiance doivent être compris comme une relation, un éprouvé et un construit qui nécessitent le regard bienveillant d'autrui et qui doivent sans cesse se donner à voir par des témoignages symboliques afin de rassurer sur leur existence.

Les conditions d'existence de cette relation de confiance interpersonnelle reposent sur les trois exigences suivantes :

- exigence de fiabilité tout d'abord : l'individu doit être convaincu que le partenaire ne trahira pas la relation établie ;
- exigence d'un espace de liberté ensuite : l'échange se construit à distance d'un rapport de pouvoir ou de contrôle social ;
- exigence temporelle encore : un temps long doit pouvoir s'installer, dénoué de toute contrainte de résultats à atteindre impérativement et immédiatement.

C'est ainsi, dans ces conditions d'émergence d'une confiance interpersonnelle, que le dispositif de recherche a pu être élaboré, dans une reconnaissance de l'autre, de ses spécificités et dans la recherche d'un savoir co-construit.

De la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité

De la confiance interpersonnelle est né un projet de recherche où chaque discipline a pu contribuer à renforcer la problématique construite. C'est ainsi qu'à progressivement émergé une question de recherche, mais aussi une méthodologie innovante issue d'un savoir hybride qui n'était ni clairement de la biologie, ni d'ailleurs complètement des sciences humaines.

Cette hybridation a pris du temps à s'imposer à nous. Plus encore que conceptuellement, c'est par la méthodologie qu'est venue la possibilité de faire science commune. À force d'échanges, d'explicitations et de confrontations, nous avons pu construire un design de recherche dont la méthodologie repose avant tout sur la récolte de données par questionnaires auprès des aidants-proches et des bénéficiaires de l'aide ainsi que sur des données biologiques provenant d'une prise de sang. Notre hypothèse principale (fig. 2) reposait sur le fait que les aidants proches de patients dépendants subissent de nombreux stress quotidiens qui engendrent une élévation chronique de l'activité pro-inflammatoire qui modifient leur fonction thymique et leur expression génique. Mais aussi que ces nombreux stress étaient vécus de manière différenciée en fonction de toute une série de facteurs psychosociaux liés à leur vie quotidienne : des difficultés pour concilier la vie privée et la vie professionnelle, des temps de déplacement professionnels importants, une activité professionnelle prenante, etc. Nous pouvons modéliser notre design de recherche de la façon suivante.

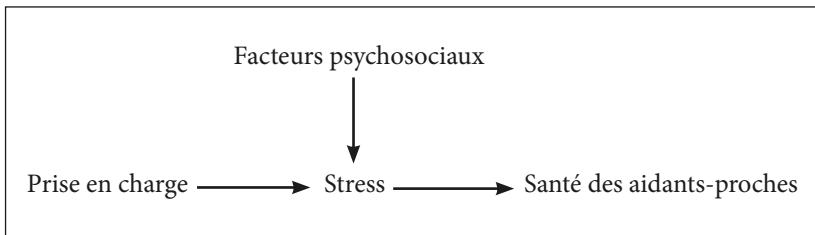


Figure 2. Hypothèse principale

L'objectif de la recherche est bien entendu de déterminer si la relation établie est vérifiée et, dans l'affirmative, d'évaluer comment la santé des aidants-proches est impactée par l'aide apportée, y compris dans ses dimensions épigénétiques ; les facteurs psychosociaux agissant comme médiateur ou comme modérateur dans la relation. Un groupe de volontaires contrôle a également été constitué de manière à pouvoir identifier avec précision les différences observées entre les deux groupes.

À côté de ce design très expérimental a été ajoutée une dimension qualitative où le chercheur prend note des propos échangés pendant la récolte des données et est également attentif au cadre dans lequel se déroule l'interaction. Ces données qualitatives viendront quelque peu enrichir la compréhension du phénomène, même si elles ne constituent pas à proprement parlé un corpus très étayé (sans doute un regret dans le projet).

Ce design de recherche repose sur les apports de chaque discipline. Mais plus encore, il n'est plus vraiment une juxtaposition de savoirs issus de disciplines différentes, il en devient un savoir hybride, novateur et sans doute davantage interdisciplinaire. Selon Resweber,

l'interdisciplinarité se définit par un échange de concepts entre diverses disciplines, mais elle se réalise, plus profondément, par le choc ou l'opposition des méthodes qu'elle provoque. En effet, c'est bien la méthode qui fait le lit de la discipline et c'est aussi l'adoption de nouvelles méthodes qui le défait, le refait et le refond. (Resweber, 2011 : 177)

Le savoir hybride né de nos échanges repose en effet sur une construction d'une méthodologie de recherche qui ne pourrait exister dans sa forme actuelle dans aucune des disciplines mentionnées, mais elle reflète bien une tentative de dépasser un certain clivage disciplinaire et même une forme de juxtaposition de contenus disciplinaires différenciés. C'est à cette condition que le savoir hybride créé s'apparente à une forme d'interdisciplinarité.

Savoir hybride et questionnements épistémologiques

L'expérience de cette recherche d'un genre particulier a donné lieu à la création d'un collectif fort et d'un savoir hybride issu de disciplines différentes. Certes, l'empreinte des sciences de la nature demeure

prégnante, mais il ne nous semble pas qu'elle soit hégémonique et toute-puissante dans le dispositif de recherche créé. Les sciences sociales sont davantage qu'un prétexte ou une simple inflexion à la marge dans un dispositif expérimental. Leur légitimité ne fait pas de doute et apporte véritablement un regard novateur sur la question épineuse de la relation entre l'aidant-proche et le bénéficiaire du soin.

Ainsi, du côté des sciences humaines, ce design procure une forme d'objectivation des conséquences de l'aide, inscrites à même les corps, au plus profond de nos cellules. À l'inverse, la biologie se nourrit des apports des sciences humaines pour élargir le prisme des relations étudiées par l'introduction de considérations psychosociales très peu associées habituellement. Mais c'est aussi leur capacité à percevoir l'aide autrement que comme une contrainte, génératrice d'une dégradation de la santé, qui constitue l'apport le plus intéressant des sciences humaines : percevoir la relation, l'expérience de vie, avec ses hauts et ses bas, dans toute sa complexité.

Mais si cet enrichissement mutuel ne fait aucun doute pour l'équipe de chercheurs, il est encore très difficile d'inscrire un tel design de recherche dans le champ scientifique, construit sur des logiques disciplinaires fortes, même si elles se réfèrent toutes au savoir scientifique. Pour le dire autrement, l'interdisciplinarité est légitime, mais son expression demeure éloignée des canons disciplinaires. Peu de revues acceptent en effet de publier des travaux issus d'une véritable construction interdisciplinaire, peu d'espaces scientifiques existent pour mettre en avant les fruits de notre travail. Pour preuve, la volonté du groupe d'organiser un colloque sur nos thématiques de recherche. Si l'idée en soit nous semblait pertinente, sa mise en œuvre fut un échec, tant nous ne pouvions échapper à une perspective disciplinaire où chaque atelier n'était finalement que le reflet des préoccupations scientifiques du champ disciplinaire concerné.

L'évaluation du processus n'est pas encore réellement possible parce que la recherche n'est pas terminée. Nous avons bouclé la phase de récolte des données, tant quantitatives que qualitatives. L'été 2018 sera consacré à l'analyse des données, en espérant que nous pourrions préserver cet espace créatif et original, soutenu par une institution ouverte aux expériences novatrices...

Références bibliographiques

- BARBARA J.-G., 2008. *L'Adaptation biologique et les neurosciences*, Journée « Adaptations », Journée de rentrée du REHSEIS (21 octobre 2008), organisée par J.-G. Barbara, C. Lefève, G. Gachelin [<http://www.rehseis.cnrs.fr/spip.php?article313>].
- CHARAUDEAU P., 2010. « Pour une interdisciplinarité “focalisée” dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, 17, p. 195-222.
- GIDDENS A., 1994. *Les Conséquences de la modernité. Théorie sociale contemporaine*, Paris, L'Harmattan.
- GUIONNET C., 2015. « Et si l'on réhabilite les difficultés méthodologiques ? », in C. Guionnet & S. Retif (dir.), *Exploiter les difficultés méthodologiques. Une ressource pour l'analyse en sciences sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 11-45.
- RESWEBER J.C., 2011. « Les enjeux de l'interdisciplinarité », *Questions de communication*, 19, p. 171-200.
- RICŒUR P., 1990. *Soi-même comme un autre*, Paris, Éd. du Seuil.

10. Les sciences sociales à l'épreuve de la cité

Didier Vrancken

Parler aujourd'hui du rôle et de la place des sciences humaines et sociales n'est pas anodin. Ce débat renvoie souvent à une question de positionnement, de légitimation et de la « place » occupée par les sciences de l'homme et les universitaires dans la cité, sujet à propos duquel nous disposons d'une abondante littérature. Peuvent-ils d'ailleurs encore y jouer un rôle, y trouver une « place », dans un monde qui se défie de plus en plus, en apparence à tout le moins, des places et des positions, en l'occurrence, expertes et professionnelles ? Peut-être la question mérite-t-elle d'être abordée autrement. Pas de front. Mais en posant le regard et en interrogeant une récente expérience de diffusion et d'animation des savoirs en sciences humaines et sociales.

Ainsi que nous le verrons au long de cet article, la mise sur pied de la première Maison des Sciences de l'Homme belge à Liège n'a pas, à proprement parler, répondu à une demande de positionnement ou de production de connaissances adressée à l'université par la société civile. Au contraire, l'expérience de cette Maison des Sciences de l'Homme se dérobe à ce mode de raisonnement consistant à repérer des offres, des demandes, des parts et des places offertes, occupées ou délaissées par les intellectuels et les sciences humaines, le tout présupposant qu'il y a, d'un côté, des détenteurs de connaissances, en position de surplomb, et de l'autre, des publics profanes. Publics en quête de vérité, en attente de réponses en provenance de savoirs savants, difficilement abordables, tant la condition même de leur accès pose aussitôt la question de leur mise à distance épistémologique. On se souviendra à cet égard de la

célèbre formule de Sartre illustrant cette distance tragique du savant lorsqu'il rétorqua à des critiques de gauche qu'« il ne faut pas désespérer Billancourt », pour signifier combien révéler la vérité aux ouvriers pouvait aussitôt les démoraliser profondément.

À mesure que nous relaterons et tenterons de comprendre l'expérience développée à la Maison des Sciences de l'Homme de Liège, nous tâcherons de montrer combien l'écho rencontré par cette dernière doit se comprendre à l'aune d'un mouvement bien plus vaste, celui de l'émergence progressive d'un autre régime de connaissance et de rapport de la science à la société. Un régime qui recompose les frontières entre disciplines, engage également les sciences dans leur rapport à un monde incertain, à saisir mais également à supporter dans la fragilité des connaissances et des existences mêmes.

Le début d'une histoire

L'histoire commence il y a quelques années déjà, en 2005, au moment de la création d'une petite Faculté de sciences humaines et sociales (alors dénommée l'Institut des sciences humaines et sociales) à l'Université de Liège, faculté que l'auteur de ces lignes a mise sur pied et dirigée pendant 9 ans et demi. L'enjeu pour notre université était alors ni plus ni moins de s'appuyer sur la réforme dite de Bologne et de développer de nouveaux programmes de bacheliers¹ et surtout de masters². Il s'agissait de faire d'un département de sciences sociales, de taille assez modeste – et organisant, jusqu'en 2005, la seule formation en sociologie –, une faculté de sciences sociales.

Pour mener à bien ce projet, il fallut partir quasiment de rien : peu de bureaux, peu de professeurs (quatre dont un allait être admis à la

¹ Soit l'équivalent, en France et dans d'autres pays de la francophonie, de programmes de « licence ». Les programmes organisés étaient en « sociologie et anthropologie » et en « sciences humaines et sociales ».

² Sept masters ont été mis sur pied : sociologie (120 crédits), anthropologie (120 crédits), sociologie et anthropologie (60 crédits), gestion des ressources humaines (120 crédits), sciences du travail (120 crédits), sciences du travail (60 crédits), sciences de la population et du développement (120 crédits). À ces masters sont par la suite venus s'ajouter de nouveaux masters de spécialisation ainsi que de nombreux certificats universitaires ou interuniversitaires.

retraite), peu d'étudiants (une centaine), peu de personnel administratif, peu de moyens financiers, peu de personnel d'encadrement pédagogique. Mais le soutien de l'institution fut, il faut le souligner, effectif.

Il fallut donc tout mettre en œuvre, ouvrir des charges de cours (chaires), engager du personnel administratif et d'encadrement pédagogique, solliciter les budgets à mesure que nous croissions, alors que cette croissance était sous surveillance et même évaluée en permanence en interne. À deux reprises, nous avons même été évalués par des experts internationaux qui vinrent à chaque fois souligner combien ce projet était une *success story*³.

Rapidement, nous nous sommes rendu compte qu'on ne pouvait réussir ce pari un peu fou sans nous ouvrir au monde extérieur, sans sortir de cette fameuse tour d'ivoire qui, à Liège, était symbolisée par l'implantation d'un campus au sommet de la colline du Sart-Tilman. L'enjeu était littéralement de descendre sur la ville et de faire connaître les sciences sociales au cœur de la cité. D'emblée, le choix fut de mettre sur pied une cellule de communication interne, de nous doter d'un site web, d'imaginer, rédiger et diffuser le plus largement possible une *Newsletter*, d'éditer des brochures de présentation de nos programmes d'études, de trouver un slogan (« des études à vivre pour agir sur l'avenir ») et le faire circuler *via* des *flyers*, des affiches, etc. Au-delà du recours aux outils et aux techniques de la communication, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait descendre de notre colline, aller vers les futurs étudiants, vers les anciens diplômés (dans un premier temps essentiellement en sociologie) et vers la population. La création d'un cercle d'étudiants fut encouragée, une association d'anciens étudiants fut lancée ainsi qu'un réseau web d'anciens. La cellule de communication assura l'animation des débats sur des enjeux de société au sein des théâtres de la ville et des environs, dans les salles de cinéma, dans les centres culturels, dans les lycées.

³ Le 18 novembre 2014, le comité des experts de l'évaluation SMAQ remettait son rapport. Il y constatait, positivement, « l'institutionnalisation réussie » des sciences sociales à l'université de Liège, l'investissement des chercheurs dans l'enseignement, la gestion administrative exemplaire, une offre d'enseignement diversifiée et flexible et une identité forte au sein de l'Institut.

Et le public se déplaça. Et la publicité fit connaître l'Institut. Les étudiants nous rejoignirent peu à peu⁴, le projet prenait forme. De jeunes enseignants motivés furent engagés⁵ et portèrent à bras le corps les nouvelles filières que nous mettions progressivement en place. Ces enseignants s'investirent dans l'enseignement mais également dans la recherche, contribuant à la création d'équipes de chercheurs qui s'étoffèrent à mesure que les contrats de recherche étaient conclus. Le projet prenait progressivement corps, non seulement en termes d'enseignement mais également de recherche et d'engagement vers le monde extérieur.

D'un Institut à une Maison des Sciences de l'Homme

Mais si la création d'un Institut de sciences humaines et sociales fut, d'un point de vue institutionnel, un indéniable succès, il faut avoir le triomphe modeste et reconnaître qu'autre chose de plus vaste, difficile alors à interpréter sans le recul nécessaire, s'était sans doute produit, bien en amont de ce mouvement. Partout où nous rendions pour animer des débats, rencontrer des jeunes, dialoguer avec des publics variés, partout où nous sentions un réel enthousiasme autour de ces rencontres avec des universitaires, pour les publics concernés, notre présence faisait sens avec tant d'autres conférences, d'autres rencontres qui avaient été précédemment organisées dans les mêmes lieux que ceux que le jeune Institut fréquentait. Mais là, c'était sans nous ou plutôt avec d'autres : avec tel historien, tel philosophe, tel psychologue, tel politologue de l'Université de Liège qui était également venu débattre mais à titre personnel, en tant que professeur ou en tant qu'expert scientifique, rarement en tant que représentant de l'Université de Liège, dont l'expertise en sciences humaines était finalement assez peu visible. Tout

⁴ Ainsi que le montre le Plan facultaire 2016-2021 de la Faculté des Sciences Sociales, le nombre total d'étudiants a été multiplié par un facteur de 5 en dix ans, entre les années académiques 2005-2006 et 2015-2016. Outre ce constat, ce document précise que la Faculté des Sciences Sociales comptait en 2016, 73 doctorants, soit un doctorant pour dix apprenants de premier ou de deuxième cycle.

⁵ Huit postes académiques « temps plein » ont été créés (contre trois perdus), depuis la création de l'Institut des sciences humaines et sociales et trois académiques issus d'autre facultés ont souhaité le rejoindre.

cela faisait sens, venait s'inscrire dans une longue chaîne de rencontres, d'expertises, de connaissances partagées. Mais celles-ci ne permettaient pas de positionner clairement l'institution universitaire au cœur de la cité. Certes, les « savants » étaient là, bien présents, mais à titre individuel, pas en tant que représentants d'une institution jouant un rôle majeur dans la région ! C'est sur la base de ce constat que naquit dès 2006 le projet de création d'une entité institutionnelle de l'Université de Liège destinée à mieux rendre visibles et à asseoir les compétences en sciences humaines au sein de la cité. À ce projet, nous avons donné le nom de Maison des Sciences de l'Homme, dans un sens toutefois quelque peu différent des Maisons des Sciences de l'Homme françaises (Brahya & Vrancken, 2016). En effet, contrairement à ces dernières, la Maison des Sciences de l'Homme de Liège, fondée en mars 2013, et première du genre en Belgique, est née autour de la « troisième mission » de l'université ou mission de « services à la société ».

Cette nouvelle entité propose un espace de réflexion et de débats autour des recherches menées à l'Université de Liège, espace qui vise la circulation et l'échange des savoirs. Les deux principales tâches qui lui ont été confiées sont : 1) de soutenir les membres de la communauté universitaire sur base de dépôts de projets visant à la diffusion des savoirs et à la mise en dialogue de ces derniers avec le monde extérieur et 2) de recueillir et d'examiner les demandes de projets de partenariat en provenance de la cité et des partenaires extérieurs de l'université de Liège.

Le référent qui prévalait au moment de la constitution de la Maison des Sciences de l'Homme à Liège fut d'emblée celui d'une université ouverte, davantage ancrée dans la cité et attentive aux rapports qu'elle développait avec cette dernière. Le Recteur en place à cette date était un fervent défenseur et un pionnier de l'*Open Access*. Avec la Maison des Sciences de l'Homme, il s'agissait de prolonger ce mouvement de mise à disposition des savoirs produits par l'université pour un plus grand public mais, cette fois, à travers les rencontres, les échanges et l'interactivité des débats, en particulier avec la vie associative et militante locale.

Rapidement, le projet rencontra un écho renouvelé d'année en année.

Plus de 2000 personnes participèrent aux différentes activités⁶ proposées entre les mois d'octobre et de mai. Les raisons de ce succès sont sans doute nombreuses mais questionnent profondément.

Remarquons toutefois que l'idée n'était pas originale en soi, elle ne faisait que juxtaposer, articuler et prendre appui sur des initiatives prises çà et là par des associations culturelles (cinémas, théâtres, centre culturels), des lycées, des Hautes Écoles et des organismes de la société civile qui se tournaient vers des collègues de l'université pour solliciter leur expertise individuelle. La Maison des Sciences de l'Homme venait occuper et remplir l'espace institutionnel que nous avions senti et qu'elle incarnait désormais en dehors de ses murs⁷. Mais cet espace institutionnel nous avait en quelque sorte préexisté, même si nous lui avions donné une forme concrète, à travers des échanges noués au gré des contacts entre l'université de Liège et le monde extérieur.

Une offre et une demande questionnées

Il faut toutefois bien faire le constat que nous n'étions en rien une avant-garde éclairée, capable de révéler l'objectivité de quelque besoin non exprimé publiquement. Sans doute mettions-nous sur pied des pratiques rencontrant des attentes ou l'expression d'existences, de subjectivités mais non pas l'expression de « demandes » formulées dans le cadre d'un rapport binaire « Offre-Demande », demandes ne pouvant qu'émerger, se mettre en forme, s'objectiver, se dévoiler, se mesurer. Pas plus qu'il n'y avait de demande clairement posée, il n'y avait d'offre très claire de notre part, si on entend, au sens classique, par « offre » une quantité de produits culturels offerte à des consommateurs potentiels, « demandeurs » de ces biens. Le tout, pour un prix donné, faudrait-il ajouter, ce qui n'était en rien notre cas puisque la gratuité de l'accès à tous nos événements était l'un de nos grands principes fondateurs.

⁶ <http://www.msh.ulg.ac.be/>

⁷ C'est là une caractéristique sur laquelle nous insistons beaucoup. La Maison des Sciences de l'Homme agit souvent en dehors des murs de l'Université. Elle organise des débats, des conférences et déploie de multiples actions en associant systématiquement des partenaires extérieurs.

Plutôt que de tenter de répondre à une demande improbable, nous nous inscrivons finalement plus dans une perspective de rencontre, de tâtonnement, d'expérience plutôt que de révélation. Notre approche ne s'inscrivait pas dans une démarche classique ayant pour postulats :

1. L'existence objective d'une demande et d'une offre à construire, à ajuster au plus près des attentes émanant de la cité ;
2. Une demande et une offre fondamentalement distinctes, différenciées, séparées ;
3. Toutes deux ne trouvant qu'à se rencontrer en un seul point d'équilibre : le prix pour les économistes, l'événement ajusté à des attentes, dans le cadre de cette contribution.

Mais sur le fond, offre et demande ne pouvaient être conçues que sur le mode de la différence, de la binarité, voire de l'opposition ou de l'écart à résorber, pas sur celui du mode de la conjonction, de l'appariement ou du *matching* qui nécessite davantage de reconnaissance respective des partenaires.

Loin d'être anodin, ce dilemme ainsi posé, nous semble illustratif de ce que Jean-Louis Genard (2007) qualifie de « glissement anthropologique » tant il porte en lui une profonde évolution de nos modes d'approche et de connaissance du monde environnant. À suivre les hypothèses de l'auteur, les XVII^e et XVIII^e siècles ont connu une profonde mutation dans le champ des connaissances, comme l'a bien montré Michel Foucault. L'homme s'est vu désormais pensé à travers un « doublet empirico-transcendantal », continuellement partagé entre des doublets conceptuels tels que autonomie et hétéronomie, liberté et déterminisme, capacité et incapacité, responsabilité et irresponsabilité, culture et nature, et tant d'autres encore ayant contribué à partager les hommes et leurs activités, à les polariser, à les opposer à travers de grandes dualités ou binarités clivantes mais néanmoins structurantes. Ces dualités étaient adossées à un régime de connaissance que l'on pourrait qualifier de disjonctif, de type « soit-soit », invitant au partage, au positionnement pour l'un ou pour l'autre terme de l'alternative. La loi de l'offre et de la demande s'inscrirait pleinement dans ce régime disjonctif de connaissance.

Prolongeant ces travaux, Jean-Louis Genard postule toutefois que nous serions passés, au cours des années 1950-1970, d'une vision anthropologique disjonctive (on est soit responsable, soit irresponsable, mais pas l'un et l'autre), « bornée » et limitative, à une vision conjonctive autorisant dorénavant la relativisation, les états limites, les passages (on peut être l'un et l'autre). Au partage net des êtres, de leurs actions et de leurs activités aurait succédé une anthropologie conjonctive appuyée sur la rencontre, le partage d'expériences, l'appariement, l'hybridation, la rencontre des différences et de la diversité des positions.

Rejoignant ces analyses, on pourrait dès lors postuler qu'une autre analyse que celle consistant à voir autour du projet de la Maison des Sciences de l'Homme l'affirmation d'une offre particulièrement ajustée à une demande, le tout se jouant souvent *a posteriori*, serait possible. Ainsi, le positionnement institutionnel de la part de l'Université – et en l'occurrence de la jeune Maison des Sciences de l'Homme – n'est pas en soi une preuve suffisante d'un quelconque ajustement particulièrement judicieux à une demande *stricto sensu*. Il ne s'agit pas en effet d'affirmer simplement que la rencontre d'une population avec une offre institutionnelle d'événements corrobore l'existence d'un besoin préalable qui se serait traduit en une demande objective adressée à l'Université de Liège.

Des savoirs pour supporter la cité

Une autre analyse réclame un élargissement de contexte et de la réflexion. Si les conférences et les actions proposées par la Maison des Sciences de l'Homme ont connu un tel écho, c'est, sans doute, moins en réponse à une demande qu'à un double mouvement actuellement en cours, mouvement que Danilo Martuccelli (2011) qualifierait d'existentialisation du social et de socialisation de l'existentiel. Comme le montre l'auteur, de plus en plus de questions subjectives, existentielles deviennent aujourd'hui de véritables questions sociales. Il en va ainsi de la parentalité, de la maladie, de la reproduction, de la fécondité, de la mort, de la bioéthique, des garderies, des crèches, des âges de la vie, de la victimisation, de la sécurité, du respect de la vie, etc. Se jouent là, derrière des épreuves singulières, de véritables défis de société, objets d'attention des politiques sociales dont ce n'était pas là, à l'origine, un objet de préoccupation, tant les politiques

sociales se voulaient non particularistes, désindividualisées⁸.

D'autre part, des questions sociales se voient de plus en existencialisées. Les politiques sociales – et même au-delà des pans entiers des politiques publiques – s'intéressent et portent davantage sur des questions subjectives. Derrière les retraites, les questions liées à la justice, à l'espérance de vie, à la vieillesse, aux thèmes des migrations, de véritables drames se jouent parfois au niveau des existences. Ces dernières deviennent l'objet d'attentions publiques et de nouvelles formes d'intervention et d'accompagnement. On pourrait même suivre Martuccelli et prolonger la réflexion, car il en va ainsi dans le domaine de l'environnement où des questions écologiques – au-delà des débats experts, techniques et politiques – renvoient tant à la vulnérabilité de l'environnement qu'à celle de l'existence ou des existences (Lewis & Vrancken, 2017).

Toutes ces questions « objectives », débattues, argumentées par les universitaires, sont ainsi illustratives de questions existentielles qui touchent et préoccupent profondément les citoyens car elles renvoient à leur santé, à leur épargne, à leur habitat, à leur ville, à leur famille, à leur couple, à leur corps, à leur intégrité physique et corporelle. Autant de questions liées à la vie elle-même et à son déploiement. Autant de questions qui mettent les connaissances en débat, voire en tension, avec les politiques, avec les experts mais aussi avec l'existence même de

⁸ Ainsi que je l'ai montré ailleurs (Vrancken, 2010), une distinction classique doit être rappelée entre politiques sociales assurantielles et politiques assistantielles. Ainsi, l'assurance sociale reposait-elle à l'origine sur des transferts contributifs (revenus versés aux cotisants ou à leurs ayants droit) visant à garantir le maintien d'un revenu lors d'une interruption d'emploi ou, plus généralement, d'une perte de salaire. Elle ne visait pas l'indigence mais devait assurer la continuité d'un niveau de vie. De son côté, l'assistance sociale était non contributive et particulariste tant elle s'adressait à des populations spécifiques. Elle s'appuyait sur des transferts sélectifs, effectués sous condition de ressources et donc largement conditionnels. Or, aujourd'hui, on assiste à une véritable reconfiguration à partir d'une perméabilité des frontières. Alors que les deux régimes étaient très nettement distincts, le social indemnisateur et protectionnel se voit saisi de nouvelles attentes et missions de plus en plus singulières et particularistes. Un social puisant largement son inspiration aux sources du travail relationnel et du travail social. Un social qui se « travaille » au plus près des personnes et se met en action par l'intermédiaire d'intervenants rompus aux techniques relationnelles et aux conduites d'entretien.

citoyens qui pensent, réfléchissent, agissent et produisent eux-mêmes des connaissances sur les situations qu'ils vivent et qui les engagent dans leur propre quotidien, en tant que patients, usagers, épargnants, retraités, etc.

Les savoirs ne sont pas simplement diffusés unilatéralement par l'université vers la cité, comme pour mieux l'éclairer. Ils entrent systématiquement en résonance avec le monde environnant, posent question, interpellent, produisent des effets sur la vie des citoyens, détenteurs d'expertises profanes et immédiates, certes, mais qui réfléchissent, réagissent, débattent, contribuent à redéfinir, à réinterroger et à redynamiser ces mêmes savoirs qui apparaissent avant tout comme supports cognitifs permettant d'habiter le monde, d'y vivre. En effet, plus le monde questionne, interpelle, voire « insupporte », plus se pose la question des supports aux réponses à apporter aux défis quotidiens de ce monde. Supports cognitifs, certes, mais également subjectifs pour rendre la vie « tenable » dans un monde incertain.

Dès le départ, la dynamique mise en place par la Maison des Sciences de l'Homme s'est défiée des binarités structurantes tant elle a privilégié les partenariats, les dialogues et les échanges de savoirs. Associant à chaque action des partenaires issus du monde extérieur, elle travaillait ainsi d'emblée avec des acteurs à la fois demandeurs de collaborations avec l'université et à la fois offreurs de services. Ces acteurs étaient en quête de « supports », comme si derrière les différentiels cognitifs structurants (offre-demande, juste-injuste, égal-inégal, etc.) apparaissaient des inquiétudes existentielles relatives à la vie elle-même et à son plein déploiement, comme si « l'inconsistance » (Martuccelli, 2011 : §131) ou l'inconfort positionnel qu'offrent désormais ces grandes dichotomies structurantes et inhérentes à la modernité s'ouvraient dorénavant sur « l'ex-position » permanente, celle liée à la vulnérabilité face à la mort, à la maladie, aux accidents, aux attentats.

Cette dimension existentielle, bien présente dans l'engouement actuel pour les débats publics, se retrouve dans de nombreux domaines de la vie sociale mais également dans le champ des politiques publiques traversées par une nouvelle économie morale de la vulnérabilité. Il n'est pas anodin de relever combien les figures de la victime et de la personne vulnérable occupent aujourd'hui une place non négligeable

en matière de politiques publiques. Elles deviennent les figures nodales autour desquelles se cristallise toute une dynamique de mise en forme des politiques actives et participatives. La diversité des entraves et des handicaps est précisément mise en avant là où l'État moderne visait autrefois à les gommer, à les neutraliser pour permettre aux individus d'exister socialement en tant que sujets égaux. Désormais, le différentiel de positions en termes d'inégalités sociales, économiques, culturelles se déplace et, de manière concrète, vers la question même de l'existence et du supportable. L'économie morale de la vulnérabilité se veut aussi une morale empirique privilégiant le sentiment pratique plutôt que la raison. Elle préfère les réponses concrètes, ancrées et singulières plutôt que les grandes causes et les prises de position purement idéologiques, comme si s'engager dans la cité, c'était avant tout supporter la cité. La supporter dans ses attentes et ses aspirations, ses inquiétudes aussi.

Sciences supportables, sciences insupportables

Mais ce double mouvement d'existentialisation du social et de socialisation de l'existentiel sur lequel s'est appuyé le développement de la Maison des Sciences de l'Homme n'est pas indépendant d'une évolution des modes de connaissance, loin s'en faut, tant les liens entre sciences et société se voient dorénavant profondément interrogés. Ainsi que le montrent Jacques Commaille et Françoise Thibault (2014), nous assistons aujourd'hui à l'avènement d'un nouveau régime de connaissance, différent du précédent. Un régime qui s'était alors essentiellement appuyé, aux siècles passés, sur un mouvement de différenciation nette, voire d'opposition entre sciences de l'esprit et sciences de la nature. On assiste désormais, affirment les auteurs, à une réelle porosité entre les frontières, les sciences humaines et sociales contribuant à une redéfinition de la place et de la définition même des sciences au sein de la société. Ainsi, les questions liées à l'environnement, à l'exploitation des terres et des ressources naturelles, au réchauffement climatique, si elles sont habituellement abordées à travers le prisme des sciences physiques, chimiques et biologiques, peuvent de moins en moins être dissociées d'enjeux politiques, éthiques et sociétaux. À titre d'exemple, on retiendra que les 17 objectifs du développement durable identifiés par

l'ONU s'ouvrent largement sur des enjeux de société autour de thèmes tels que la lutte contre la pauvreté, la justice, l'éducation, l'égalité entre les sexes, la réduction des inégalités, un travail décent et des emplois de qualité, etc. La santé, la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire, la transition énergétique appellent des pratiques de gestion durable des ressources et une prise en compte des comportements humains. Les enjeux planétaires contemporains nécessitent désormais une attention conjointe au monde de la nature et de la terre mais également au monde humain, là où autrefois, ils étaient envisagés de manière disjointe et séparée. Ce glissement d'un régime de connaissance disjonctif à un mode conjonctif où « les sciences humaines et sociales participent pleinement à la redéfinition de ce que sont les sciences au cœur de notre société » (Commaille & Thibault, 2014 : 14) s'appuie sur une prise de conscience progressive d'une « indissociabilité » des enjeux technologiques et naturels aux enjeux liés à l'existence. Une existence de plus en plus mise à l'épreuve, vulnérable, face à un monde de la nature, des techniques et du vivant lui-même vulnérable.

À travers ce glissement d'un régime de connaissance à l'autre se voient remis en cause les découpages disciplinaires hérités des siècles passés au profit d'un questionnement reposant sur une science plus globale et plus ouverte. Mais cette évolution des régimes de connaissance partagée aussi bien dans le monde des sciences que dans le monde des sciences humaines et sociales, s'est déclinée de manière spécifique au niveau de ces dernières. Alors que le régime précédent était principalement caractérisé par un alignement sur les théories critiques, sur les cloisonnements des champs et des disciplines et sur la crainte permanente d'une instrumentalisation des connaissances, le régime contemporain se décline sur base d'une triple exigence que Commaille et Thibault (2014) identifient autour des points suivants : 1) une identité propre mais plurielle des sciences humaines et sociales (diversité des objets, des théories, des méthodes, des approches, etc.) ; 2) un travail de réflexivité permanente sur les conditions de production, de diffusion des savoirs et de leur statut au sein des sociétés démocratiques ; 3) la capacité d'implication des savoirs des sciences humaines et sociales dans la mobilisation des savoirs issus des autres sciences. Nombre de causes militantes ont ainsi forcé les portes

de l'université pour y faire entrer de nouvelles thématiques et inspirer de nouveaux champs de recherche en matière de sexualité, de santé, d'environnement, de climat, etc. Elles ont contribué à la circulation des savoirs dans l'enseignement universitaire mais aussi vers le monde extérieur. Fondamentalement, des sciences impliquées sont des sciences tournées vers des coopérations larges et complexes entre universités, laboratoires, centres de formation, entreprises, associations, collectivités. Elles contribuent à la diffusion de connaissances ouvertes, pas seulement orientées vers l'action en soi, mais vers les supports cognitifs nécessaires à cette action.

Sans doute l'écho rencontré par le projet développé autour de la Maison des Sciences de l'Homme de Liège doit-il se comprendre à l'aune d'une évolution majeure. Il venait en quelque sorte se positionner à contre-pied d'une tendance à la disjonction croissante entre centres de décision et milieux de vie et même entre centres de production des connaissances et les populations. Si dans le régime précédent, il s'agissait de *ne pas désespérer Billancourt*, avec le régime conjonctif actuel, il s'agirait de *supporter la cité* plutôt que de la critiquer de manière systématique, de l'appuyer, pour rendre le monde supportable. Produire des sciences du supportable, en somme, face à des « sciences insupportables », en surplomb, purement déductivistes et *evidence based*. L'écho rencontré par le projet de la Maison des Sciences de l'Homme nous invite à prendre en considération non seulement l'importance des expertises citoyennes mais aussi les aspirations en provenance des formes organisées de la société civile en vue d'être associées à ce qui fait la science, à ce qu'elle produit et aux effets qu'elle génère sur le quotidien. Ce n'est qu'à ce prix qu'elles pourront se tourner vers les énormes défis du durable et du supportable qui les attendent tout au long de ce siècle.

*

Et s'il nous fallait supporter Billancourt ?

Mais cette insistance sur les supports n'est en rien une question superficielle. Au contraire. Comme le montre Martuccelli (2011 : §115), l'existence des supports ne se réduit ni à une question de construction identitaire ni à une question de ressources économiques, sociales ou autre. Se joue bien là, autour de l'articulation entre fragilité individuelle et supports collectifs⁹, « un problème central ouvrant à une conversion inédite entre questions existentielles et sociales ». Toutefois, la reconnaissance de l'existence de supports apparaît comme une véritable altération¹⁰ du projet moderne et libéral d'un individu souverain, autosuffisant, libre, autonome et maître de lui-même. En effet, les supports le constituent et en même temps l'invalident aussitôt en tant qu'individu libre, susceptible de se tenir seul et d'agir par lui-même. Il y a là, derrière toute cette « imagerie anthropologique », le postulat philosophique et politique indémontrable d'un individu souverain, préexistant à toute interaction. Et c'est au cœur de ces contradictions mêmes, de cette altération liée à l'existence de supports nécessaires à cet individu conçu telle une monade autoportée – mais au projet manifestement insuffisant – que trouve à se déployer une autre « vision accentuant, dès la conception même du sujet politique, une ouverture et une sollicitude envers les autres » (2011 : §116). Des autres saisis à travers leurs fragilités respectives qu'il s'agit de supporter, comme on supporterait Billancourt plutôt que de la désespérer.

Tout notre propos aura été de montrer combien cette interrogation s'inscrit dans un glissement de régime de connaissance qui interpelle le positionnement des sciences humaines et sociales et plus largement des sciences. Mais glissement ne signifie pas une fin ou une limite en soi. Un régime de connaissance ne remplace pas l'autre, il en relève les contradictions, ouvre des pistes, met les savoirs à l'épreuve, déplace le regard et force les interrogations sur les profonds changements en cours

⁹ Par supports collectifs, Martuccelli entend « des facteurs matériels ou symboliques, proches ou lointains, conscients ou inconscients, activement structurés ou passivement subis, toujours réels dans leurs effets, et sans lesquels, à proprement parler, il ne pourrait pas y avoir d'individu » (2011 : §116).

¹⁰ Pour sa part, Martuccelli parle d'« altérité ».

en nous amenant à articuler les connaissances aux attentes morales et subjectives. Ce qui frappe à nos portes est toutefois fait d'inquiétudes, de débordements excessifs potentiels, de sentiment d'abandon, de rejet, au nom précisément non plus d'un glissement mais d'un basculement, d'une sortie pure et simple de régime, faisant croire que si les intellectuels et si les institutions ne nous soutiennent plus, c'est qu'ils ne sont tout simplement plus là, sont devenus inutiles, voire démissionnaires. Comme s'ils avaient abandonné leurs places et positions...

L'heure est à l'écoute, au dialogue des connaissances, aux supports cognitifs, institutionnels et moraux pour répondre aux attentes existentielles, tant il y a urgence pour les sciences humaines et sociales.

Références bibliographiques

- BRAHY R., VRANCKEN D., 2016. « Les savoirs à l'épreuve d'une société en mouvement. Le cas de la maison des Sciences de l'Homme de l'Université de Liège », *Dérivations*, 2, p. 94-99.
- COMMAILLE J., THIBAUT FR., 2014. *Des sciences dans la Science*, Paris, Athena.
- GENARD J.-L., 2007. « Capacités et capacitation : une nouvelle orientation des politiques publiques ? » in F. Cantelli & J.-L. Genard (dir.), *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ, p. 41-64.
- LEWIS N., VRANCKEN D., 2017. « Vulnérabilités sociales, vulnérabilités de l'environnement », *Ethica*, 20 (2), p. 169-176.
- MARTUCELLI D., 2011. « Une sociologie de l'existence est-elle possible ? », *SociologieS* [En ligne]. Mis en ligne le 18/10/2011 (consulté le 09/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3617>
- VRANCKEN D., 2010. *Le Nouvel Ordre protectionnel*, Paris, Parangon.

Quatrième partie
**La production des savoirs,
enjeux théoriques et éthiques**

11. Les théories de la décision et de l'équilibre général confrontées à leurs limites¹

Stefano Bosi

Maria del Carmen Camacho-Perez

En aquel Imperio, el Arte de la Cartografía logró tal Perfección que el mapa de una sola Provincia ocupaba toda una Ciudad, y el mapa del Imperio, toda una Provincia. Con el tiempo, estos Mapas Desmesurados no satisficieron y los Colegios de Cartógrafos levantaron un Mapa del Imperio, que tenía el tamaño del Imperio y coincidía puntualmente con él.

Suárez Miranda (1658), *Viajes de varones prudentes*,
Libro IV, capítulo XLV, Lérida.

La théorie du choix social étudie la construction d'une préférence sociale par agrégation des préférences individuelles. La règle d'agrégation adoptée détermine le résultat et l'analyse positive des conséquences des différentes règles fonde l'analyse normative du choix de la procédure. Diversement, l'action collective résulte de la concertation d'un groupe de personnes pour atteindre un but commun. Elle diffère du choix

¹ Les auteurs remercient Laurent Baratin, Jean Cartier-Bresson et Daniel Diatkine pour leurs remarques constructives et l'Initiative de Recherche Scientifique ICODE2 de l'Université Paris-Saclay pour le support financier.

² « En cet Empire, l'Art de la Cartographie fut poussé à une telle Perfection que la carte d'une seule Province occupait toute une Ville et la carte de l'Empire, toute une Province. Avec le temps, ces Cartes Démesurées cessèrent de donner satisfaction et les Collèges de Cartographes levèrent une Carte de l'Empire, qui avait la taille de l'Empire et qui coïncidait avec lui, point par point. » [Traduit par les auteurs].

social parce qu'elle présuppose une volonté politique de coopération qui dépasse l'individualisme méthodologique au fondement de l'orthodoxie économique.

Le choix politique dépend du système de valeurs et de la représentation du monde. Le système des valeurs résulte d'une procédure d'agrégation des préférences, mais l'anticipation des conséquences du choix repose sur une modélisation arbitraire du réel. Les effets du choix politique peuvent s'écarter des prévisions à cause d'une représentation déformée et de l'incertitude. Dans ce contexte, la question du *buon governo* est posée. Les décideurs publics et privés sont confrontés à l'incertitude, ils reçoivent des signaux publics et privés, et ils ajustent le tir en suivant implicitement la règle de Bayes. La décision dépend non seulement de l'information disponible, mais aussi du modèle³. La carte à l'échelle 1 de Suárez Miranda dans le conte *Del rigor en la ciencia* de Borges (1960) est une contradiction : toute carte d'échelle inférieure réduit le monde et est fatalement fausse. Il ne s'agit pas seulement d'une compression du signal ou d'une perte d'information, mais surtout d'une déformation. La politique économique et la politique tout court se réduisent alors à l'art de naviguer avec des fausses cartes.

Aujourd'hui, la référence pour les banques centrales, les gouvernements, les institutions internationales est le modèle d'équilibre général stochastique dynamique de la Nouvelle économie keynésienne. Les rigidités nominales procèdent du comportement rationnel des agents et impliquent une allocation inefficace des ressources. Cette école insiste sur la fixation optimale des prix par les entreprises confrontées aux coûts d'étiquetage. Il n'est pas question de représenter les crises et les soubresauts du capitalisme à travers la dynamique du déséquilibre.

Si, d'une part, ces modèles ne sont pas faits pour anticiper les crises (financières et réelles), d'autre part, ils sous-performent également la prévision économique.

³ Les modèles sont-ils vraiment indispensables ? Les données ne suffisent-elles pas à représenter le monde (*data mining*) ?

Cycles de pensée

La théorie de l'équilibre général explique comment les échanges se réalisent à travers la détermination des rapports d'échanges, que l'on appelle communément les prix relatifs. Elle considère, comme son nom l'indique, l'interaction des marchés en s'appuyant sur la théorie de la décision. Sa puissance explicative est limitée par les hypothèses que l'on émet sur la manière de décider des acteurs économiques. La décision intervient en amont à travers les choix individuels de consommation et d'investissement, et en aval à travers les arbitrages sociaux des décideurs publics. À tout moment, il est donc question d'arbitrage. Dans ce sens, l'économie n'est pas seulement la science de la détermination des prix (théorie de la valeur) et des échanges, mais aussi, et surtout, la science des arbitrages, qui se réalisent au niveau individuel et au niveau social⁴. L'arbitrage renvoie à l'idée de rationalité (instrumentale ou procédurale). Il faut donc comprendre comment les décisions, les arbitrages, se font et se composent à travers l'interaction et l'agrégation des décisions dans un système général de marchés. La décision publique est un aspect important de ce jeu. Les décideurs publics peuvent avoir des objectifs proches des administrés, qui s'expriment à travers l'agrégation des préférences, le vote démocratique ou une planification bienveillante ; ou des objectifs éloignés dans le cas des rentes dictatoriales. Ce jeu collectif se fonde sur des hypothèses qui portent à la fois sur les modes de décision, l'agrégation des préférences économiques et politiques, le partage de l'information et la temporalité des décisions. Comprendre les règles du jeu permet de saisir aussi l'articulation complexe entre l'économie et la politique.

La théorie de l'équilibre général puise ses racines dans les travaux fondateurs de générations d'économistes sur l'interdépendance des marchés. On citera, parmi d'autres, la main invisible de Smith (1776) et ses traductions mathématiques dans les modèles statiques de Walras (1874), Hicks (1946) et Arrow & Debreu (1954) ; dynamiques de Ramsey (1928), Solow (1956), Cass (1965) et Koopmans (1965) ; stochastiques de Arrow (1953) et Radner (1968). Kydland & Prescott (1982) produisent

⁴ Les conditions de non-arbitrage sont étroitement liées à celles d'existence de l'équilibre comme montré par Ha-Huy et Le Van (2018).

une synthèse ambitieuse qui inaugure la génération des modèles d'équilibre général dynamique stochastique, largement adoptés par les décideurs publics depuis, mais largement critiqués après la crise de 2008. Tout en posant différemment la question de l'interdépendance des marchés, les approches iconoclastes de la théorie générale de Keynes (1936) et œcuméniques de la théorie de la valeur de Hicks (1946) suscitent le renouveau de la théorie de l'équilibre général d'après-guerre après la longue pause marshallienne : la formation des prix à travers les effets de substitution entre les biens et de revenu est au cœur des nouvelles théories en opposition à la théorie de l'équilibre partiel qui ne considère pas l'ensemble des marchés⁵.

Cette opposition entre approches partielles et générales traverse l'histoire de la théorie économique et s'exprime à travers des cycles de pensée. Les percées périodiques des théories, qui portent l'ambition d'une représentation globale des marchés, sont liées à l'émergence de nouvelles catégories et de méthodes face aux crises récurrentes du capitalisme. La crise de 1929 et la politique volontariste de Roosevelt des années 1930 incitent Keynes (1936) et Hicks (1937) à penser la relation entre les marchés des biens, de la monnaie, du capital et du travail ; la topologie du point fixe permet à Arrow, Debreu (1954) et McKenzie (1954) de prouver l'existence d'un système de prix d'équilibre général ; la Guerre froide et la conquête de l'espace catalysent aux années 1960 les recherches en théorie des jeux et en théorie des systèmes dynamiques ainsi que leurs applications à l'économie.

Toute théorie est confrontée à la complexité du réel et le réductionnisme va assurément de pair avec un certain irréalisme de la représentation. L'articulation entre les marchés financiers et réels aide par exemple à comprendre la transmission des crises financières aux marchés des biens et du travail, mais restituer la complexité des effets croisés entre les marchés à travers l'agrégation des comportements individuels relève sans doute d'une forme d'héroïsme intellectuel.

⁵ L'interdépendance des secteurs économiques a été considérée, parmi d'autres, par Quesnay (1758) avec le tableau économique, par Leontief (1936) avec le tableau *input-output* et par Sraffa (1960) avec la production de marchandises par des marchandises.

Si tout le monde reconnaît la nécessité d'une théorie générale, personne ne peut se satisfaire de son état actuel. Les difficultés que rencontre la macroéconomie à expliquer les soubresauts du système doivent nous inciter à refonder le cadre théorique de l'évolution du système dans le temps et, en l'espèce, de l'équilibre général dynamique. La connaissance des fragilités fondamentales de la théorie ouvre les portes à des nouvelles recherches.

Les manuels d'économie présentent toujours la théorie de l'équilibre en deux temps : on calcule d'abord les comportements et ensuite les prix. On ne fera pas exception en traitant la question de la rationalité qui sous-tend la théorie des préférences, avant d'attaquer la théorie de la valeur.

Rationalité

Tout agent rationnel est identifié par l'objectif qu'il optimise (sous contrainte). Cette définition pose d'emblée deux questions fondamentales : 1) les agents réels connaissent-ils vraiment leur fonction-objectif ? ; 2) sont-ils vraiment capables de l'optimiser ?

L'existence d'une fonction d'utilité se fonde sur une axiomatique des préférences. Debreu a montré en 1954 qu'un pré-ordre complet se représente par une telle fonction. Cependant, la représentation n'est pas unique : des fonctions qui induisent la même relation de préférence sont équivalentes. Debreu traduit ainsi l'approche ordinaliste de Pareto (1896).

La démarche parétienne, si élégamment parcimonieuse, ne suffit plus quand on traite le bien-être social, dont la fonction dépend des niveaux d'utilité des agents, qu'un gouvernement maximise (Samuelson, 1947).

Complétude et transitivité des préférences, axiomes incontournables de la représentation utilitariste, sont critiquées à la fois sur les plans expérimental et théorique. Les préférences sont complètes si l'agent peut toujours comparer deux paniers de consommation. En réalité, il arrive qu'un consommateur ne sache pas ordonner deux paniers. En ce qui concerne la transitivité, des expériences ont montré sa violation au niveau individuel (Tversky, 1969). La théorie a montré par ailleurs que la transitivité du choix social ne résulte pas de l'agrégation de préférences individuelles transitives : le célèbre paradoxe de Condorcet (1785) et sa version moderne, le théorème d'impossibilité d'Arrow (1950), s'appliquent

également aux choix économiques et politiques, à la consommation comme au vote. La cyclicité des préférences sociales, toujours possible dans le cas d'agents hétérogènes, doit inciter les conseillers du prince à consommer avec modération l'hypothèse d'une représentation agrégée telle que l'agent représentatif.

Debreu intègre le temps et l'incertitude au modèle à la fin de sa *Theory of Value* (1959). La disponibilité dans le temps et dans un état de nature devient une caractéristique du bien. Ainsi, un même bien disponible à deux instants différents aura deux prix différents. Il différera aussi selon l'état de nature. Ces extensions de la théorie nécessitent une redéfinition des préférences qui conduit naturellement aux utilités inter-temporelles et espérées. Les nouvelles définitions ouvrent aussi la porte aux recherches sur les espaces de consommation de dimension infinie.

Le choix inter-temporel est naturellement vicié par l'incohérence temporelle mise en exergue par Kydland & Prescott (1977). Il s'agit d'une simple question mathématique aux lourdes conséquences politiques. On maximise une fonction d'utilité $U(c^t)$ qui dépend d'une suite de vecteurs (paniers) de consommation $c^t \equiv (c_s)_{s=t, \dots, \infty}$ sous une suite de contraintes budgétaires $(B)_{s=t, \dots, \infty}$. Sous certaines conditions, on trouve une solution (unique) c^{t*} . Il y a incohérence temporelle quand la solution à la date $t+1$ ne correspond pas à la continuation de la solution à la date t : $c^{t*} \neq (c_t^*, c^{t+1*})$. Imposer la cohérence de la solution signifie réduire la classe de programmes éligibles. Ainsi, si les préférences des décideurs (publiques notamment) sont inéligibles, ces derniers sont incités à trahir leurs promesses.

L'extension stochastique de la théorie prête aussi le flanc aux critiques. La pondération de l'utilité par des probabilités objectives (Von Neumann & Morgenstern, 1953) ou bayésiennes (Savage, 1954) ne résiste pas aux paradoxes d'Allais et d'Ellsberg. Allais (1953) montre que l'axiome d'indépendance forte dans la théorie de l'utilité espérée est violé en pratique. Ellsberg (1961) reprend à son compte la distinction de Knight (1921) entre risque et incertitude. Dans le cas du risque, les probabilités sont connues. Les personnes sont averses au risque mais encore plus à l'incertitude.

La théorie de l'ambiguïté a été inventée pour répondre au paradoxe d'Ellsberg. Il s'agit de considérer un sous-ensemble du simplexe des

probabilités à la place d'un point dans la prise de décision. Gilboa & Schmeidler (1989) ont proposé les premiers une axiomatique qui rationalise l'ambiguïté. Des travaux plus récents intègrent la notion d'ambiguïté dans la théorie de l'équilibre général (Ha-Huy & Le Van, 2018).

Toutes ces approches postulent un individu capable d'optimiser. Il existe cependant un courant alternatif de pensée qui remonte aux années 1940 et qui voit aujourd'hui un regain d'intérêt. Simon (1947) oppose à la rationalité instrumentale au sens de Weber, c'est-à-dire à l'optimisation, une rationalité limitée ou procédurale fondée sur les processus cognitifs et l'heuristique du jugement. Kahneman & Tversky développent en 1974 les idées de Simon en définissant les heuristiques de jugement comme des raccourcis cognitifs, c'est-à-dire des opérations mentales automatiques et rapides. Les individus prennent ces raccourcis et simplifient ainsi leurs décisions sans tenir compte de toute l'information disponible. Les heuristiques font gagner du temps tout en introduisant des biais et des erreurs dans la prise de décision. Ainsi, les individus n'atteignent plus l'optimum, mais ils s'en écartent de peu en compensant cette perte par le gain de temps d'une procédure accélérée.

La rationalité limitée se situe à cheval entre l'intelligence artificielle et les sciences cognitives. Les procédures automatiques peuvent être exécutées par ordinateur et fondées sur des règles d'apprentissage.

La théorie des solutions éparses (*sparsity theory*) contribue autrement au renouveau de la rationalité limitée. Depuis longtemps plusieurs disciplines s'intéressent aux techniques d'acquisition comprimée, mais ce n'est qu'à l'aube du XXI^e siècle, grâce aux travaux de Candès & Tao (2006) et Donoho (2006), entre autres, que l'on arrive à améliorer le traitement du signal en réduisant les données nécessaires à la reconstruction d'une image en dessous du minimum déterminé par le théorème de Nyquist-Shannon⁶. La connaissance des caractéristiques du signal permet sa représentation par un nombre inférieur d'échantillons (compression du signal) à travers la résolution d'un problème d'optimisation linéaire

⁶ Ce théorème de représentation discrète du signal exige un espacement régulier des échantillons à une fréquence d'échantillonnage supérieure au double de la fréquence maximale du signal (Nyquist, 1928 ; Shannon, 1949).

mobilisant la norme L1.⁷ La réflexion des ondes sur les couches géologiques est traitée par les sismologues avec cette norme lorsque les conditions du théorème d'échantillonnage de Nyquist-Shannon ne sont pas remplies.

Agent représentatif

L'agent représentatif est une hypothèse qui a permis de microfonder la macroéconomie (dériver les relations entre agrégats macroéconomiques de comportements individuels) et qui soulève plein de questions. On peut penser cet agent comme un individu moyen. Oublier le second ordre, la variance des individus, et les termes d'ordre supérieur implique une perte d'information et de sens dans une théorie général des échanges⁸. On échange quand on est différents.

L'hypothèse héroïque d'une économie d'agents identiques signifie que les ménages ont les mêmes dotations et préférences, et les producteurs partagent la même technologie. L'agent représentatif empêche de penser les inégalités comme résultat d'une hétérogénéité et de concevoir au passage des politiques de redistribution. Elle nous prive de la possibilité d'exploiter le potentiel de la théorie de l'équilibre général. Pourquoi des agents identiques devraient-ils échanger sur le marché ? Le seul échange possible dans le modèle de croissance à agent représentatif est celui entre ménages et producteurs. Il s'agit d'une hétérogénéité *a minima* qui contribue à expliquer l'accumulation du capital à travers la détermination du taux d'intérêt.

Le modèle de Ramsey (1928) à agent représentatif est la référence des modèles de croissance. Il ne permet pas de représenter la dynamique des inégalités et de répondre à la question fondamentale de l'arbitrage entre inégalités et croissance toujours au cœur du débat politique⁹. En caricaturant, on dira que la gauche souhaite plus d'égalité et la droite plus

⁷ L'espace L1 est l'espace des fonctions à valeurs dans \mathbb{R} (dans \mathbb{C}) dont la valeur absolue (le module) est intégrable au sens de Lebesgue.

⁸ La connaissance des moments de tout ordre équivaut à celle de la distribution.

⁹ Si les riches épargnent plus, une redistribution de la richesse réduira l'épargne et l'investissement, et ralentira la croissance côté offre ; si les pauvres consomment plus (en termes de propension), une redistribution tirera la croissance côté demande.

de liberté. Cette dialectique s'incarne aussi dans l'arbitrage social entre égalité et croissance (les inégalités dopent la croissance, car le taux d'épargne des riches est plus grand). Les modèles à générations imbriquées (Allais, 1947 ; Samuelson, 1958 ; Diamond, 1965) offrent une représentation alternative à Ramsey (1928), qui prend du moins en compte l'hétérogénéité intergénérationnelle (entre jeunes et vieux). La diversité générationnelle ne couvre pas la complexité des inégalités. De surcroît, le modèle de Ramsey se réinterprète comme un modèle à la Diamond avec altruisme (Barro, 1974) : le ciment entre parents et enfants réduit la diversité générationnelle des centres de décisions à l'unité d'un ménage dynastique.

Parler de moyenne revient à parler de somme : la consommation d'un ménage représentatif renvoie naturellement à la consommation agrégée. Hildebrandt (1983), Grandmont (1992) et Jerison (1999) ont posé la question fondamentale de la transmission des propriétés micro au niveau macro à travers l'agrégation des demandes. Comment la forme de la distribution des dotations et des préférences détermine-t-elle les propriétés de la demande agrégée ?

La question de l'agrégation des préférences est confrontée aux difficultés pointées par Arrow en 1950, qu'il s'agisse de préférences politiques ou économiques. L'agrégation par un mécanisme de vote viole la transitivité des préférences individuelles. Son théorème d'impossibilité nous interroge politiquement sur le sens de la démocratie et économiquement sur celui de la décision publique.

Optimiser une fonction de bien-être social revient à maximiser l'utilité de l'agent représentatif quand les agents sont identiques. Si les agents sont hétérogènes, toute fonction de bien-être social devient arbitraire et résulte de rapports de forces politiques. La frontière des utilités est l'image concave de la courbe de contrats dans l'espace des utilités et une fonction de bien-être strictement quasi concave sélectionne un optimum de Pareto parmi d'autres sur cette frontière, qui peut très bien correspondre à une répartition très inégalitaire des richesses.

Interaction stratégique

Dans la théorie de l'équilibre général, les agents observent les prix et décident en fonction de leurs fondamentaux (dotations, préférences, technologie). Dans la réalité, ils scrutent aussi les comportements des autres et réagissent en retour.

Dans un sens, la théorie de l'équilibre général est bien un cas particulier de la théorie des jeux, quand l'interaction stratégique se réduit à l'observation des prix. Observation limitée et rationalité illimitée sont des hypothèses aussi héroïques que celle d'agent représentatif. La théorie de l'équilibre général doit prendre en compte l'interaction stratégique au-delà de l'observation des prix si elle souhaite décrire proprement le capitalisme, qui se caractérise par une concentration de pouvoir économique (et politique).

Becker (1980) a formalisé la conjecture de Ramsey (1928) concernant la concentration du capital dans les mains des agents les plus patients. Les manuels de microéconomie nous apprennent que la rente des capitalistes, fondée sur la manipulation des prix, écarte l'équilibre de l'optimum si les rendements sont décroissants. L'hybridation de la théorie des jeux, qui permet notamment de modéliser l'oligopole, avec la théorie de l'équilibre général, demeure un domaine de recherche à fort potentiel. On applique d'habitude la solution de Nash en équilibre partiel sans considérer l'impact du comportement stratégique sur un système de marchés. Certains auteurs se sont penchés sur la compétition en quantité et ont caractérisé les équilibres de Cournot-Walras (Codognato, Ghosal & Tonin, 2015). D'autres ont appliqué la théorie des jeux super-modulaires au modèle de Ramsey (Camacho, Saglam & Turan, 2015). Le jeu entre gouvernement et consommateurs se formalise aussi en équilibre général : en connaissant leurs préférences, le premier peut calculer préalablement la réaction des agents à une politique fiscale et fixer un taux d'imposition qui maximise le bien-être social.

Capital

La partition de la société en capitalistes et travailleurs dans les modèles à la Ramsey-Becker (1980) est endogène et dépend de l'hétérogénéité des taux d'escompte individuels. La segmentation sociale repose sur la représentation traditionnelle du capital comme facteur physique de

production cumulable. Le critère d'accumulation permet d'étendre la notion de capital bien au-delà de cette convention.

Des nouvelles catégories de capital ont été proposées à partir des années 1960 et adoptées en dehors de la sphère académique : le capital physique comprend les bâtiments, les machines et tout bien physique qui interviennent dans la production ; le capital humain résulte de l'accumulation des investissements en éducation et santé ; le capital naturel est la valeur des services écosystémiques rendus par la nature ; le capital financier enfin est la valeur des actifs financiers.

La mesure du capital demeure aussi problématique. Le capital est un vecteur de biens hétérogènes dont les unités de mesure diffèrent. La seule manière de mesurer le stock de capital consiste à agréger la valeur des biens en multipliant le vecteur des quantités par celui des prix correspondants. Ce produit scalaire réduit le capital à un nombre comparable dans le temps et dans l'espace, qui dépend toutefois des prix d'équilibre. L'offre de capital détermine les prix qui déterminent la valeur du capital en retour. On bâtit une cathédrale néoclassique sur des sables mouvants. La critique du capital de Robinson (1953), considérée pendant les années 1950, mais oubliée par la suite, demeure actuelle.

(Mal) réglé le problème du capital, on a vite avancé depuis. Les théories de la croissance ont vu le jour à la fin des années 1930 avec le modèle de Harrod (1939) et prospéré dans l'euphorie d'après-guerre (Solow, 1956). On a endogénéisé d'abord le taux d'épargne (Cass, 1965 ; Koopmans, 1965 ; Diamond, 1965), ensuite le progrès technique (Romer, 1986). L'introduction de nouvelles catégories de capital permet aujourd'hui de penser la croissance autrement.

La croissance est l'augmentation du capital dans le temps. Si on considère le capital total comme une somme de capital physique, humain et naturel, la planète pourrait très bien connaître une croissance positive associée à une décroissance du capital physique (Georgescu-Roegen, 1971). Au contraire, la pollution produite aujourd'hui par le capital physique diminue le capital humain et naturel (elle abîme la santé humaine et naturelle), et on assiste ainsi à une croissance physique associée à une décroissance du capital total.

Existence de l'équilibre

L'interaction des marchés s'exprime à travers un système de prix d'équilibre ou de déséquilibre. La question de l'existence d'un système de prix d'équilibre fut posée par Walras en 1874 et résolue par Arrow, Debreu et McKenzie quatre-vingts ans plus tard.

À chaque bien on associe un marché et un prix. Le prix (relatif) traduit un rapport de quantités échangées. Le marché est à l'équilibre si la demande et l'offre du bien sont à égalité, en déséquilibre si elles diffèrent. Aucun prix ne s'affiche si le marché fait défaut (*market failure*) ou, pire encore, il n'existe pas (*missing market*).

La question fondamentale demeure depuis les Classiques celle de la détermination des prix, c'est-à-dire de la valeur. Un système des prix (relatifs) détermine l'allocation des biens par les biais des échanges sur les marchés. Le prix d'un bien affecte la demande et l'offre du bien mais aussi celles des autres biens : deux biens sont substituables (complémentaires) si la demande de l'un est croissante (décroissante) dans le prix de l'autre.

La question préalable de la théorie de la valeur est celle de l'existence d'un prix d'équilibre. Elle précède les questions d'unicité, de stabilité, d'optimalité. Existe-t-il un système de prix qui équilibre tous les marchés ? Les effets croisés entre les biens (substituables ou complémentaires) compliquent la solution de ce problème existentiel. De plus, l'existence d'un système (vecteur) de prix d'équilibre n'assure pas l'unicité ni, d'ailleurs, l'optimalité.

Unicité

Les hypothèses qui assurent l'unicité de l'équilibre sont plus restrictives que celles qui en impliquent l'existence. D'une part, la rigidité des prix entraîne le déséquilibre : on observe des prix chaque jour, sans savoir s'il s'agit de prix d'équilibre¹⁰. D'autre part, les imperfections de marché peuvent entraîner l'absence ou la multiplicité des équilibres.

On comprend pourquoi le chômage résulte en partie des rigidités salariales ou l'asymétrie d'information conduit les assureurs à retirer du marché certains types de contrat, ou, encore, comment la création

¹⁰ Un prix trop bas (haut) implique un excès de demande (offre).

d'un marché des droits à polluer participe de la lutte au réchauffement climatique. La multiplicité des équilibres ne doit pas s'interpréter comme un échec de la théorie : la théorie de l'indétermination offre un cadre à la modélisation des prophéties auto-réalisatrices dont les applications, notamment en finance, ne manquent pas. Si, pourtant, le terme de prophétie est entré dans le langage commun, sa formalisation ne permet toujours pas d'anticiper les crises. Si tout le monde anticipe un effondrement du dollar, tout le monde vend ses dollars et le dollar s'effondre : la théorie explique comment sans dire ni quand ni combien.

La comparaison avec les sciences physiques nous aide à comprendre la singularité de la science économique. En physique, la connaissance des conditions initiales et des équations dynamiques permet le calcul des trajectoires. En économie, certaines variables, comme le capital, sont prédéterminées, mais d'autres, comme la consommation, ne le sont pas. Ainsi, la trajectoire de l'économie va dépendre non seulement du passé mais aussi du futur, au sens des anticipations. En présence d'équilibres multiples, les agents se coordonnent sur un équilibre ou l'autre : les prophéties auto-réalisatrices contribuent à expliquer la volatilité des prix et, notamment, l'exubérance des marchés financiers.

La littérature sur les équilibres à taches solaires a fleuri à partir des années 1980 suite aux travaux pionniers d'Azariadis (1981), Cass & Shell (1983) et Grandmont (1985). Aujourd'hui elle est dans une impasse méthodologique et participe de l'impuissance de la macroéconomie à anticiper les crises : *anything goes* dans les modèles à taches solaires parce que les distributions des chocs sur les croyances (les tâches) sont arbitraires.

Cette impuissance est paradoxale : les modèles à équilibre unique n'arrivent pas à représenter les esprits animaux qui agitent les marchés, tandis que les modèles à équilibres multiples sont incapables d'anticiper les crises à court et moyen terme. La macroéconomie des crises est confrontée ainsi à une crise profonde de la macroéconomie.

Ces difficultés méthodologiques sont doublées de difficultés épistémologiques : l'économie n'est décidément pas une science comme les autres. Les agents que les économistes étudient font des choix en appliquant les catégories et les (meilleures) théories économiques. Ainsi, leur comportement dépend de la représentation du comportement. On

modélise les agents et on tire des conclusions ; les agents adoptent le modèle et changent de comportement ; la théorie s'adapte à son tour. Et ainsi de suite. Tout cela nous rappelle vaguement le principe d'indétermination d'Heisenberg (1927), mais on n'ira pas plus loin avec la comparaison. La nature du principe d'indétermination de l'économie diffère.

Optimalité

Une imperfection de marché écarte l'équilibre de l'optimum. Sans une définition valable d'optimum, toutefois, la notion d'imperfection est vaine. La définition qui fonde la pensée néolibérale est le critère de Pareto. Aux prix d'équilibre les échanges s'arrêtent. Un équilibre est inefficace si l'on peut améliorer la situation de certains sans détériorer celle d'aucun. Sous certaines conditions, l'équilibre est optimal au sens de Pareto (premier théorème du bien-être).

Les penseurs d'obéissance hayékienne considèrent les conditions du premier théorème réunies : les prix s'ajustent et le marché décentralise l'optimum. L'État n'a surtout pas vocation à intervenir. Les penseurs de matrice keynésienne insistent au contraire sur les imperfections à l'origine de la multiplicité et l'instabilité de l'équilibre, et sur l'action publique destinée à les corriger.

La notion d'optimalité de Pareto n'a rien à voir avec celle de justice sociale. Un équilibre optimal peut correspondre à une distribution de richesses très inégalitaire. La maximisation du bien-être social (Samuelson, 1947) permet de réduire les inégalités à travers une redistribution des biens qui réduit la richesse de certains et, donc, ne respecte pas le critère de Pareto. Les solutions qui maximisent le bien-être sont un sous-ensemble des *optima* de Pareto.

Les exemples d'imperfection ne manquent pas : incomplétude, externalités et biens publics, asymétries d'informations, pouvoir de marché... La première catégorie est plus abstraite et générale. On pourrait reconduire les autres à cette catégorie mère ou fédérer les imperfections sous la notion universelle de rente.

On internalise ainsi un bien public ou une externalité en organisant un marché manquant (le marché des permis élimine la pollution ; on introduit de nouveaux actifs ou de nouveaux contrats dans les cas de la

finance et de l'assurance). L'asymétrie correspond à une incomplétude informationnelle, à l'absence d'un marché de l'information. Les rentes informationnelles et monopolistiques diminuent le bien-être social sous certaines conditions. Ainsi en est-il des rentes de passer clandestin dans le financement du bien public.

L'État peut jouer un rôle pour réduire l'écart de l'équilibre de l'optimum : restaurer un optimum de premier ou de deuxième rang.

Imperfections, existence, multiplicité et instabilité de l'équilibre sont étroitement liées. Une imperfection peut détruire l'équilibre : Akerlof (1970) cite l'exemple du marché des voitures d'occasion. Elle peut rendre l'équilibre multiple : en dynamique, cette indétermination est le fruit d'une bifurcation sous l'action de l'imperfection.

Variables extra-économiques

Les économistes considèrent les variables économiques les plus facilement mesurables. La tendance à intégrer des variables extra-économiques héritées d'autres sciences (sociales ou pas) dans les modèles économiques s'est renforcée depuis les années 1960 sous l'impulsion de l'école de Chicago (Becker, 1964). Certaines variables ainsi que les discontinuités de l'histoire (conflits armés, changements politiques et institutionnels, révolutions scientifiques) demeurent difficilement modélisables. L'impossibilité d'intégrer ces discontinuités dans les modèles fragilise leur pouvoir de prévision à long terme.

*

La théorie néoclassique domine le monde académique de par une certaine faiblesse des autres paradigmes et les critères de sélection qui informent les carrières. Le succès académique de la macroéconomie est confronté à son échec politique. Son impuissance à prévoir et prévenir les crises du capitalisme, qui traversent et secouent régulièrement les sociétés, est patente. Les difficultés de la représentation conjuguées au manque de volonté politique, ne permettent pas de réduire les rentes financières et les inégalités, éviter les crises et envisager une croissance durable.

Face aux questions du futur, aux multiples transitions qui nous concernent (écologique et numérique *in primis*), la science économique est appelée à dialoguer avec les autres sciences, à s'outiller de nouvelles catégories et représentations, plus interdisciplinaires, à dépasser les limites d'une rationalité illimitée.

Références bibliographiques

- AKERLOF G.A., 1970. « The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism », *Quarterly Journal of Economics*, 84, p. 488-500.
- ALLAIS M., 1947. *Économie et intérêt. Présentation nouvelle des problèmes fondamentaux relatifs au rôle économique du taux d'intérêt et de leurs solutions*, Paris, Imprimerie nationale.
- ALLAIS M., 1953. « Le comportement de l'homme rationnel devant le risque : critique des postulats et axiomes de l'école américaine », *Econometrica*, 21, p. 503-546.
- ARROW K.J., 1950. A Difficulty in the Concept of Social Welfare », *Journal of Political Economy*, 58, p. 328-346.
- ARROW K.J., 1953. « Le rôle des valeurs boursières pour la répartition la meilleure des risques », *Économétrie. Colloques internationaux du CNRS*, 40, p. 41-47.
- ARROW K.J., DEBREU G., 1954. « Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy », *Econometrica*, 22, p. 265-290.
- AZARIADIS C., 1981. « Self-fulfilling Prophecies », *Journal of Economic Theory*, 25, p. 380-396.
- BARRO R.J., 1974. « Are Government Bonds Net Wealth? », *Journal of Political Economy*, 82, p. 1095-1117.
- BECKER G.S., 1964. *Human Capital, a Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education*, New York, Columbia University Press.
- BECKER R.A., 1980. « On the Long-run Steady State in a Simple Dynamic Model of Equilibrium with Heterogeneous Households », *Quarterly Journal of Economics*, 95, p. 375-382.
- BORGES J.L., 1960. *El hacedor*, Buenos Aires, Emecé Editores.

- CAMACHO C., SAGLAM C., TURAN A., 2015. « Strategic Interaction and Dynamics under Endogenous Time Preference », *Journal of Mathematical Economics*, 49, p. 291-301.
- CANDÈS E., TAO T., 2006. « Near-optimal Signal Recovery from Random Projections: Universal Encoding Strategies? », *IEEE Transactions on Information Theory*, 52, p. 5406-5425.
- CASS D., 1965. « Optimum Growth in an Aggregative Model of Capital Accumulation », *Review of Economic Studies*, 32, p. 233-240.
- CASS D., SHELL K., 1983. « Do Sunspots Matter? », *Journal of Political Economy*, 91, p. 193-227.
- CODOGNATO G., GHOSAL S., TONIN S., 2015. « Atomic Cournotian Traders May Be Walrasian », *Journal of Economic Theory*, 159, p. 1-14.
- CONDORCET M.J.A.N. (DE), 1785. *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*, Paris, Imprimerie royale.
- DEBREU G., 1959. « Topological Methods in Cardinal Utility Theory », *Cowles Foundation Discussion Papers*, 76.
- DIAMOND P.A., 1965. « National Debt in a Neoclassical Growth Model », *American Economic Review*, 55, p. 1126-1150.
- DONOHO D., 2006. « Compressed Sensing », *IEEE Transactions on Information Theory*, 52, p. 1289-1306.
- ELLSBERG D., 1961. « Risk, Ambiguity, and the Savage Axioms », *Quarterly Journal of Economics*, 75, p. 643-669.
- GEORGESCU-ROEGEN N., 1971. *The Entropy Law and the Economic Process*, Cambridge, Harvard University Press.
- GILBOA I., SCHMEIDLER D., 1989. « Maxmin Expected Utility with Non-unique Prior », *Journal of Mathematical Economics*, 18, p. 141-153.
- GRANDMONT J.-M., 1985. « On Endogenous Competitive Business Cycles », *Econometrica*, 53, p. 995-1045.
- GRANDMONT J.-M., 1992. « Transformations of the Commodity Space, Behavioral Heterogeneity, and the Aggregation Problem », *Journal of Economic Theory*, 57, p. 1-35.
- HA-HUY T., LE VAN C., 2018. « Arbitrage and Equilibrium in Economies with Short-selling and Ambiguity », *Journal of Mathematical Economics*, 76. DOI : 10.1016/j.jmateco.2018.01.004.

- HARROD R.F., 1939. « An Essay in Dynamic Theory », *Economic Journal*, 49, p. 14-33.
- HEISENBERG W., 1927. « The Intuitive Content of Quantum-theoretical Kinematics and Mechanics », *Zeitschrift für Physik*, 43, p. 172-198.
- HICKS J.R., 1937. « Mr. Keynes and the “Classics”: A Suggested Interpretation », *Econometrica*, 5, p. 147-159.
- HICKS J.R., 1946. *Value and Capital: An Inquiry into Some Fundamental Principles of Economic Theory*, Oxford, Clarendon Press.
- HILDEBRANDT W., 1983. « On the Law of Demand », *Econometrica*, 51, p. 997-1019.
- JERISON M., 1999. « Dispersed Excess Demands, the Weak Axiom and Uniqueness of Equilibrium », *Journal of Mathematical Economics*, 31, p. 15-48.
- KAHNEMAN D., TVERSKY A., 1974. « Judgment under Uncertainty: Heuristics and Biases », *Science*, 185, p. 1124-1131.
- KEYNES J.M., 1936. *The General Theory of Employment, Interest, and Money*, London, Macmillan.
- KNIGHT F.H., 1921. *Risk, Uncertainty and Profit*, Boston, Houghton Mifflin.
- KOOPMANS T.C., 1965. « On the Concept of Optimal Economic Growth », in *Study Week on the Econometric Approach to Development Planning*, Amsterdam, North-Holland Pub. Co. (Pontificiae Academiae Scientiarum scripta varia 28), p. 225-287.
- KYDLAND F., PRESCOTT E.C., 1977. « Rules rather than Discretion: The Inconsistency of Optimal Plans », *Journal of Political Economy*, 85, p. 473-491.
- KYDLAND F., PRESCOTT E.C., 1982. « Time to Build and Aggregate Fluctuations », *Econometrica*, 50, p. 1345-1370.
- LEONTIEF W., 1936. « Quantitative Input and Output Relations in the Economic System of the United States », *Review of Economics and Statistics*, 18, p. 105-125.
- MCKENZIE L.W., 1954. « Specialization and Efficiency in World Production », *Review of Economic Studies*, 21, p. 165-180.
- NEUMANN J. (VON), MORGENSTERN O., 1953. *Theory of Games and Economic Behavior*, Princeton, Princeton University Press.
- NYQUIST H., 1928. « Certain Topics in Telegraph Transmission Theory », *Transactions of the American Institute of Electrical Engineers*, 47, p. 617-644.
- PARETO V., 1896. *Cours d'économie politique*, Lausanne, F. Rouge.

- QUESNAIS F., 1758. *Tableau économique*, Versailles, Imprimerie royale.
- RADNER R., 1968. « Competitive Equilibrium under Uncertainty », *Econometrica*, 36, p. 31-58.
- RAMSEY F., 1928. « A Mathematical Theory of Saving », *Economic Journal*, 38, p. 543-559.
- ROBINSON J., 1953. « The Production Function and the Theory of Capital », *Review of Economic Studies*, 21, p. 81-106.
- ROMER P., 1986. « Increasing Return and Long-run Growth », *Journal of Political Economy*, 94, p. 1002-1037.
- SAMUELSON P.A., 1947. *Foundations of Economic Analysis*, Cambridge, Harvard University Press.
- SAMUELSON P.A., 1958. « An Exact Consumption-loan Model of Interest with or without the Social Contrivance of Money », *Journal of Political Economy*, 66, p. 467-482.
- SAVAGE L.J., 1954. *The Foundations of Statistics*, New York, John Wiley.
- SHANNON C.E., 1949. « Communication in the Presence of Noise », *Proceedings of the Institute of Radio Engineers*, 37, p. 10-21.
- SIMON H.A., 1947. *Administrative Behavior*, New York, Macmillan.
- SMITH A., 1776. *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, London, W. Strahan.
- SOLOW R.M., 1956. « A Contribution to the Theory of Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, 70, p. 65-94.
- SRAFFA P., 1960. *Production of Commodities by Means of Commodities: Prelude to a Critique of Economic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TVERSKY A., 1969. « Intransitivity of Preferences », *Psychological Review*, 76, p. 31-48.
- WALRAS L., 1874. *Éléments d'économie politique pure*, Lausanne, Corbaz.

12. La pluridisciplinarité au service de la critique

Gaëtan Flocco

La défense de la pluridisciplinarité en sciences sociales est répandue ces dernières années, émanant de différents auteurs. L'économiste hétérodoxe Thomas Piketty considère que sa discipline n'aurait jamais dû se séparer des autres sciences sociales, et qu'elle ne peut se développer qu'en leur sein (Piketty, 2013). Le sociologue bourdieusien Bernard Lahire déplore « l'enfermement disciplinaire » (Lahire, 2012 : 323) et la « misère de l'hyperspécialisation » (*ibid.* : 330). Les individualistes méthodologiques Gérald Bronner et Étienne Géhin proposent, eux, de compléter la sociologie par les neurosciences et les sciences cognitives (Bronner & Géhin, 2017). Sur un plan institutionnel, la pluridisciplinarité – ou plutôt l'interdisciplinarité, puisqu'il s'agit du terme employé¹ – est aussi l'un des *credo* actuel de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris-Saclay². Cette dernière a pour mission d'encourager des collaborations entre les sciences sociales et les sciences expérimentales, de quelque

¹ La pluridisciplinarité signifie couramment l'emploi de différentes disciplines afin d'étudier un objet alors que l'interdisciplinarité ou la transdisciplinarité désignent des collaborations ou des échanges entre ces différentes disciplines. Dans le présent chapitre, nous utiliserons le terme de pluridisciplinarité qui implique *a minima* le recours à plusieurs disciplines dans les pratiques de recherche, ce qui n'exclut pas l'idée de collaborations plus approfondies. Dans tous les cas, nous considérons les significations de ces trois termes comme très proches.

² La MSH de Paris-Saclay a été créée en 2015 dans le contexte d'émergence du pôle universitaire de Paris-Saclay, lui-même issu de la fusion d'un ensemble d'universités et d'écoles du sud-ouest parisien.

nature que ce soit. Elle revendique l'héritage de l'historien de l'École des Annales, Fernand Braudel, père de la première MSH au début des années 1960 et déjà fervent promoteur de l'interdisciplinarité en sciences sociales³. Personne n'est donc vraiment contre l'interdisciplinarité ou la pluridisciplinarité aujourd'hui et on ne peut que s'en féliciter.

À partir de là, l'une des questions est de savoir à quelles fins la pluridisciplinarité en sciences sociales doit-elle servir. Ses objectifs se résument-ils au seul accroissement des connaissances, comme on l'entend souvent dire ou bien peuvent-ils aller au-delà ? En outre, à quelles conditions une telle pluridisciplinarité est-elle possible et quels sont les obstacles à franchir pour y parvenir ?

L'idée développée dans ce chapitre est que cette pluridisciplinarité ne s'impose pas d'elle-même, dans l'optique de la seule cumulativité ou exhaustivité des savoirs. Certes, elle permet une progression non négligeable des connaissances, éclairant les multiples facettes d'un même objet. Grâce à elle, les savoirs se voient alors indéniablement enrichis. Cet objectif couramment assigné à la pluridisciplinarité ne paraît cependant pas suffisant. Celle-ci possède également du sens lorsqu'elle est guidée par une orientation et dresse des passerelles cohérentes entre les différentes disciplines : cohérence d'objets, cohérence de méthodes bien sûr, mais surtout cohérence idéologique et politique, pour peu que l'on reconnaisse cette dernière. La pluridisciplinarité possède notamment un intérêt dès lors qu'elle sert la critique sociale, c'est-à-dire une approche qui remet en question l'ordre social existant, aussi bien d'un point de vue économique que philosophique, sociologique, psychologique, etc.

Il ne s'agit pas tant d'avancer que la pluridisciplinarité serait plus efficace ou plus critique que la seule pratique de la sociologie, que d'engager une réflexion sur ses finalités possibles en montrant qu'il réside davantage de cohérence entre différentes disciplines qu'au sein d'une seule et unique. Cela est particulièrement vrai lorsqu'elles sont traversées par une orientation théorique et politique commune, l'approche critique étant prise ici comme exemple de passerelles disciplinaires assurant

³ Ainsi que l'explique sa plaquette de présentation accessible en ligne (<http://msh-paris-saclay.fr/plaquette-de-presentation-de-msh-paris-saclay/>).

cette cohérence. En d'autres termes, il s'agit de contribuer à une critique de l'organisation de la production du savoir par discipline – la notion de discipline étant entendue ici au sens d'une séparation en branches distinctes, définissant leurs propres objets, règles, méthodologies, traditions, références fondatrices, etc.⁴.

Réfléchir à un tel objectif assigné à la pluridisciplinarité et à ses conditions de possibilité impliquent d'aborder trois problèmes. On les retrouve dans les sciences sociales, quelles que soient les disciplines et écoles de pensées, et ils sont également au cœur des réflexions du présent ouvrage. Cela suppose au préalable d'admettre l'impossible neutralité du chercheur en sciences sociales. Ensuite, cela demande de se départir de ce que l'on pourrait appeler un dogmatisme empirique à l'œuvre aujourd'hui et peu favorable à une démarche pluridisciplinaire. Enfin, cette dernière nécessite de reconnaître le pluralisme au sein de chacune des disciplines des sciences sociales, en particulier l'existence d'approches critiques auxquelles une telle pluridisciplinarité peut contribuer.

L'impossible neutralité des sciences sociales

Au début des années 2000, Philippe Corcuff rappelait les deux grands pôles qui s'opposent couramment en sciences sociales. D'une part, celui qui prône une distinction nette entre connaissance positive et jugement normatif. D'autre part, celui qui, au contraire, voit un indissociable entremêlement entre pratiques scientifiques et considérations politiques (Corcuff, 2002). Il est difficile de dire lequel de ces deux pôles domine dans les sciences sociales aujourd'hui. Tantôt le premier est régulièrement

⁴ Il faut souligner le caractère construit et relatif d'une telle catégorisation de la production de savoirs et de connaissances. Il en va ainsi de l'existence des sciences économiques et sociales comme discipline instituée au lycée, tandis qu'économie et sociologie se retrouvent séparées à l'université. D'ailleurs, le collectif d'étudiants « Pour un Enseignement Pluraliste dans le Supérieur en Économie » (PEPS-Économie) milite aujourd'hui en faveur d'un enseignement pluridisciplinaire intégrant la sociologie au sein des départements d'économie des universités. De son côté, l'Association française d'économie politique (AFEP) défend la création d'une nouvelle section au sein du Conseil national des universités (CNU) qui s'intitulerait « Économie et société », afin d'œuvrer à une pluridisciplinarité entre économie et sociologie.

invoqué, notamment au sein d'instances d'évaluation de la recherche comme les jurys de thèse, le Conseil national des universités (CNU), les comités de rédaction des revues, les commissions de recrutement, etc. Ce pôle permet ainsi d'ériger les frontières qui délimitent le champ scientifique, permettant dès lors de distinguer les travaux considérés comme académiques de ceux qui ne le seraient pas. Tantôt ce critère de neutralité scientifique est moqué par les chercheurs, affirmant comme une évidence combien les sciences sociales sont pétries de conceptions idéologiques et politiques par ceux-là mêmes qui les pratiquent, certains allant jusqu'à leur dénier le statut de sciences⁵.

Parmi les représentants de la première position, on trouve des auteurs contemporains comme Nathalie Heinich (2007) et Michel Wieviorka (2008). Dans certains de leurs ouvrages, ils exposent une tripartition qu'ils estiment éclairante et qu'ils empruntent à Tzvetan Todorov (1991) pour distinguer différentes figures du chercheur en sciences sociales. La première est celle de l'intellectuel qui prend politiquement position dans l'espace public. La deuxième figure correspond à celle de l'expert qui mène des études à partir de commandes institutionnelles. La troisième renvoie à celle du chercheur académique, qui conduit ses recherches de façon indépendante. Pour ces auteurs, on peut successivement porter l'une ou l'autre de ces « casquettes », mais ce qui compte surtout, à l'image d'un code de déontologie, serait de ne pas les confondre, en prenant soin de dissocier le « scientifique » du « politique ».

Face à ces postures défendant la neutralité des sciences sociales, on peut citer des analyses importantes qui incarnent la seconde position identifiée par P. Corcuff. Ainsi, dans *L'Imagination sociologique*, Charles Mills rappelle qu'en « travaillant, tous les sociologues prennent des options morales et politiques » et que « les valeurs se glissent dans le choix des problèmes » (cité par Corcuff, 2002 : 181). Bernard Guerrien, lui, affirme que l'économie ne peut être assimilée à une science car elle est traversée par de nombreuses croyances (Guerrien, 2007). Plus récemment, Shlomo Sand se demande si tout récit historique ne serait pas idéologiquement marqué (Sand, 2015).

⁵ Parfois, non sans ironie, les deux positions sont alternativement assumées par un seul et même chercheur, accentuant la difficulté de s'y retrouver au sein de ce vieux débat.

Toutefois, le caractère politique et idéologique des sciences sociales semble difficile à concevoir pour la plupart des chercheurs, y compris ceux qui reconnaissent l'existence de biais idéologiques⁶ dans les pratiques de recherches. Ainsi, même des penseurs conscients des biais éthiques et politiques, comme Georges Devereux (1980), Norbert Elias (1983) ou encore Pierre Bourdieu (2001), considèrent que la vérité scientifique, et donc une forme d'objectivité et de neutralité, restent malgré tout envisageables grâce à l'explicitation des biais normatifs du chercheur – la fameuse réflexivité chère à P. Bourdieu (2001). En objectivant sa position, en exposant sa trajectoire sociale et académique, ses positions politiques, ses orientations, et ses différents intérêts, le sociologue donne à voir ce qui l'anime. Il serait alors à même de maîtriser les différentes influences, susceptibles d'agir sur ses objets de recherche.

Cette sorte de troisième voie, qui ne se veut ni un objectivisme naïf, ni une critique relativiste comme le rappelle P. Bourdieu (2001), trahit à notre sens la difficulté à admettre l'impossible neutralité des sciences sociales. D'une certaine façon, même lorsque ces auteurs reconnaissent l'existence de ces biais, ils estiment qu'il est encore possible de les combattre pour accéder à une hypothétique neutralité. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle aboutit également Philippe Corcuff, bien qu'il reconnaisse l'irréductible engagement du chercheur en sciences, allant jusqu'à en défendre les vertus heuristiques. Il explique en effet que la neutralité demeure une sorte d'horizon que ne doit pas perdre de vue le sociologue, en tentant de s'en approcher le plus possible, même s'il reste largement inaccessible (Corcuff, 2002).

⁶ Il faut entendre ici par biais idéologique l'effet irréductible des idées et valeurs qui existent en tant que dispositions chez tout un chacun. Elles témoignent de conceptions du monde, de goûts, de préférences, d'intérêts, d'idéaux politiques, de positionnements religieux, moraux, éthiques, et jouent un rôle plus ou moins explicite dans la manière d'appréhender les objets d'étude. Nous les distinguons ici de la conception marxiste de l'idéologie, plus restrictive, qui désigne les représentations illusoire que les individus se font d'eux-mêmes et du monde, leur permettant de légitimer des rapports de domination et d'oppression (Mannheim, 2006 [1929] ; Godelier, 1984). Cela étant, ces deux conceptions de l'idéologie ne sont pas incompatibles.

Par ailleurs, cette réflexivité est loin d'être toujours pratiquée en sciences sociales. Certes, il existe bien des moments de la vie d'un chercheur lors desquels il donne à voir les arcanes de sa pensée, des intérêts qui l'animent, voire de sa vie intime. Le lecteur est alors en mesure de saisir son « moteur » politique et idéologique. C'est le cas lors d'exercices académiques, au demeurant relativement confidentiels, comme l'Habilitation à diriger des recherches, avec son passage obligé qu'est « l'égo-histoire », ou encore lorsque, parvenu au terme de sa carrière, un auteur jouissant d'une certaine notoriété retrace son parcours pour expliquer ce qui a guidé les travaux qui l'ont ponctué.

Le reste du temps, un chercheur en sciences sociales, qu'il soit un fervent partisan de la neutralité axiologique ou bien un « chercheur engagé » proche d'un parti politique ou d'une association militante, aura tendance à présenter les résultats de ses travaux comme essentiellement issus d'investigations empiriques. On le constate aussi bien lors de rencontres universitaires comme les colloques, séminaires et autres congrès que des espaces médiatiques ou publics nécessitant une plus grande vulgarisation. Cette attitude est adoptée comme pour donner davantage de force aux arguments avancés, mais aussi parce que l'on sait que les idées développées seront plus difficilement admises, voire immanquablement discréditées si on laisse entendre qu'elles proviennent de quelconques présupposés politiques et idéologiques.

Pourtant, ne faut-il pas admettre tout simplement la prépondérance, ou à tout le moins l'omniprésence, du politique et de l'idéologie dans les sciences sociales, afin d'éviter notamment de « faire comme si » ? Comme si les résultats que l'on obtenait, les thèses que l'on défendait, ne provenaient des seuls faits et matériaux qui auraient été récoltés indépendamment du regard et de la subjectivité de celui ou celle qui les analyse⁷. Et donc, de s'interdire de mobiliser d'autres sources de réflexion

⁷ Il n'y a qu'à voir le déni, pour ne pas dire l'hypocrisie qui règne à ce sujet lors de controverses particulièrement tendues ces dernières années à propos des liens établis entre terrorisme et « radicalisation religieuse ». Les chercheurs qui y participent, issus d'approches disciplinaires différentes comme les sciences politiques, la sociologie, la géopolitique, la psychanalyse, etc. s'affrontent régulièrement sans jamais évoquer les présupposés politiques qui surdéterminent leurs analyses. Si cela est particulièrement

et de connaissance, dans une perspective qui se voudrait justement pluridisciplinaire. Ce sont précisément à ces questions que permettent de répondre les deux autres contributions de la présente partie du livre, celles de Lise Demailly (2019) et Jean-Louis Genard (2019). La première interroge l'impact de la demande sociale sur la production des savoirs sociologiques, et plus précisément, les conditions institutionnelles dans lesquelles se déroule la recherche. Cela conduit Lise Demailly à mettre en évidence la diversité des approches qui en découlent, et leurs limites, que ce soit les travaux des sociologues instrumentalisés par les institutions ou à l'inverse ceux qui s'inscrivent dans une démarche plus émancipatrice, en mettant leurs recherches au service de collectifs en lutte. Jean-Louis Genard cherche lui aussi à saisir les effets de la demande sociale, mais celle, d'un autre genre, qui consiste à exiger des sociologues la neutralité et le non-engagement. L'auteur se demande plus précisément si les objectifs d'explication et d'objectivation peuvent aller de pair avec un refus d'engagement, affirmant au contraire ce qu'il appelle « l'entremêlement des grammaires explicative, compréhensive et critique » (Genard, 2019). Au final, nous rejoignons ces deux contributions, en particulier lorsqu'elles défendent l'idée selon laquelle il est ni souhaitable, ni possible de « dépolitiser » la sociologie et de proscrire l'engagement politique et éthique à celles et ceux qui la pratiquent, soulignant au passage son caractère performatif. Afin de parvenir à une telle conception des sciences sociales, un autre obstacle fort répandu aujourd'hui doit également être surmonté, celui du dogmatisme empirique.

Contre le dogmatisme empirique

Ce que l'on appelle ici le dogmatisme empirique est souvent associé à cette conception appréhendant les sciences sociales comme un champ disciplinaire neutre et objectif. Il considère que seules les recherches s'appuyant sur la récolte et l'analyse de faits comportent une validité scientifique et donc une certaine légitimité. Les idées qu'elles avancent doivent d'abord et avant tout reposer sur des investigations empiriques et

frappant à propos de ce sujet d'actualité, il en va autant pour bien d'autres objets des sciences sociales.

une méthode adaptée, leurs résultats ne pouvant subir une quelconque influence, qu'elle soit idéologique, politique, morale, etc. Ce sont les faits et seulement les faits qui « parleraient », possédant quasiment un intérêt en soi à être étudiés, indépendamment des enjeux politiques et sociaux qu'ils soulèvent. C'est aussi la pratique du « terrain pour le terrain » en quelque sorte ou les « plaisirs que procurent l'exploration du social, pour lui-même » dont on entend souvent parler dans les couloirs des laboratoires de sociologie.

Ce dogmatisme est présent quels que soient les disciplines et courants de pensée. Ainsi, en 2016, Pierre Cahuc et André Zylberberg ont lancé une vive polémique en jetant l'anathème sur les approches assumant une orientation politique, à l'*instar* du courant hétérodoxe en économie dont l'une des caractéristiques est de contester la suprématie de l'école dominante néo-classique, celle du marché autorégulé et de la théorie de la « main invisible ». *A contrario*, ces deux auteurs ont défendu l'idée selon laquelle l'économie est une science au même titre que les sciences dites « dures », puisqu'elle a désormais recours à l'expérimentation, grâce aux capacités de traitement de l'information et aux immenses bases de données (Cahuc & Zylberberg, 2016)⁸.

Un tel dogmatisme n'est cependant pas étranger aux approches qui se voudraient pourtant plus critiques, l'économie hétérodoxe ne faisant pas exception. Au sein de ce courant vaste et hétérogène, de nombreux travaux se sont focalisés sur l'exploitation de matériaux empiriques, comme pour mieux rivaliser avec les modèles théoriques de leurs « ennemis » orthodoxes. Sauf que pour Liem Hoang-Ngoc, cette course au réalisme et à l'accumulation de données a conduit une certaine hétérodoxie – il pointe en particulier l'économie du travail – à faire le jeu des approches orthodoxes. En effet, ces analyses hétérodoxes ont apporté les preuves sociologiques et historiques des « hypothèses irréalistes » (Hoang-Ngoc, 2008 : 196) néoclassiques. Elles se sont positionnées dès lors non plus comme un courant contestataire de l'orthodoxie économique, mais plutôt complémentaire à celle-ci.

⁸ Outre la polémique suscitée lors de la parution du livre, ses auteurs ont créé la surprise en défendant cette thèse, l'économie orthodoxe ayant plutôt l'habitude de produire des analyses purement théoriques et dénuées de base empirique.

Le dogmatisme empirique est également répandu en sociologie. Ces dernières années, on remarque que les thèses de doctorat mobilisent des volumes de données toujours plus monumentaux. Leurs enquêtes reposent souvent sur plus d'une centaine d'entretiens, des observations de longue durée, rassemblant force d'informations minutieuses, s'accompagnant d'une méthodologie sophistiquée, ayant parfois recours à des outils informatiques permettant de produire non seulement des statistiques complexes à partir de questionnaires, mais également des analyses de contenus d'entretiens, le Graal en la matière étant l'association des méthodes (quantitatives et qualitatives).

Il suffit également de soumettre des articles aux revues académiques, de fréquenter leurs comités de rédaction ou toutes autres instances d'évaluation de la recherche pour remarquer une tendance saillante : celle qui consiste à dire que la seule « bonne » sociologie qui vaille est celle qui repose sur une enquête de terrain. Point de sociologie s'il n'y a point d'investigation empirique, y compris si l'auteur avance des idées que l'on juge intéressantes, dignes d'être exposées et débattues. Inversement, on a parfois l'impression que la portée des idées, les enjeux qu'elles soulèvent, les problèmes politiques qu'elles posent passent au second plan, pourvu que l'enquête soit rigoureuse, de grande ampleur, et « robuste » comme on a pris l'habitude de dire.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de récuser toute forme de récolte et d'analyse de données. Nous y avons nous-même régulièrement recours dans nos propres travaux. Une analyse critique étayée par une enquête de terrain possède une force de conviction et de démonstration particulièrement efficace, notamment lorsqu'une recherche porte sur un objet bien circonscrit. Ainsi, nous ne partageons pas la position de Geoffroy de Lagasnerie sur cette question, estimant que la sociologie critique serait par essence incompatible avec l'enquête ethnographique, car cette dernière ne permettrait pas de prendre suffisamment de distance vis-à-vis des discours et catégories de pensée des acteurs que les approches critiques ont justement vocation à déconstruire plutôt qu'à restituer tels quels (Lagasnerie, 2016). De multiples travaux critiques ont démontré combien l'analyse empirique renforçait leur démonstration, à commencer par ceux de Pierre Bourdieu et de bien d'autres auteurs contemporains qui lui ont succédé⁹.

⁹ Les exemples ne manquent pas. Nous pensons notamment aux travaux à la fois

Nous déplorons la posture inverse, celle qui tend aujourd'hui à reconnaître l'investigation empirique comme seule légitime, excluant toute autre forme de réflexion, plus abstraite, voire théorique et politique, ou bien qui s'appuierait sur une méthodologie moins sophistiquée et plus modeste. Or, ne faut-il pas d'abord rompre avec ce passage obligé par les données pour s'autoriser à faire de la philosophie et, pourquoi pas, s'extraire des sciences sociales pour puiser dans les apports de la littérature, du journalisme d'investigation, du cinéma ou du théâtre, eux-aussi utiles à la compréhension du monde, ainsi que le rappelle Paul Feyerabend (2014 [1996]) ? C'est ce que préconise également Geoffroy de Lagasnerie qui manifeste un intérêt pour les vertus heuristiques et critiques de la littérature (Lagasnerie, 2011 et 2017). Un autre philosophe critique, Alain Badiou, quant à lui, refuse de disjoindre sa pensée philosophique critique de sa passion pour le cinéma. Pour lui, la référence au septième art contribue à une « polygraphie philosophique », cette philosophie conçoit « comme activité conditionnée par des goûts et des intérêts qui lui sont antérieurs » (Badiou & Baecque, 2010 : 19) au sein de laquelle les domaines mobilisés vont « du cinéma à la mathématique contemporaine, en passant par la musique, l'action politique radicale » (*idem*).

Nombre d'essais littéraires possèdent en outre des orientations sociologiques fortes. C'est le cas d'une autofiction réaliste retraçant les transformations politiques et culturelles de la société française du lendemain de la Seconde Guerre mondiale à nos jours, à partir de l'expérience personnelle de l'auteure (Ernaux, 2010). Un autre essai, plus romancé celui-là, témoigne de l'effet désastreux de l'invasion des images et de la réalité virtuelle dans nos sociétés (Banks, 2012). Le dernier roman de Virginie Despentes fournit, lui, une autre illustration de cette perspective sociologique en littérature, traitant de la condition des sans domiciles, des addictions, des rapports de genre ou encore de l'emprise des nouvelles

ethnographiques et critiques consacrés aux discriminations raciales dont sont victimes les travailleurs en intérim du bâtiment (Jounin, 2009), à l'extrême précarité des femmes de ménages des ferrys qui traversent la Manche (Aubenas, 2010), à l'exploitation des intérimaires d'un entrepôt de logistique d'Amazon (Malet, 2015) ou encore aux processus symboliques de soumission des consultants des cabinets d'audit et de conseil (Stenger, 2017).

technologies (Despentes, 2015-2017). Ces écrits littéraires en disent tout au autant, si ce n'est parfois davantage, sur l'évolution de nos sociétés que certaines enquêtes sociologiques dûment renseignées sur le plan empirique.

Il s'agit en fait de reconnaître simplement une pluralité des sources ou des modes de réflexion : empiriques bien sûr, mais pourquoi pas aussi théoriques, ou philosophiques, à l'image de la synthèse philosophique, sociologique et économique effectuée par Anselm Jappe à propos des transformations du sujet dans les sociétés contemporaines, faisant apparaître les liens entre développement du narcissisme individuel et marchandisation du monde (Jappe, 2017). Il en va de même d'ouvrages abordant le thème des utopies sociales. Ces derniers peuvent s'appuyer sur des expériences personnelles de modes de vie alternatifs en communautés (Frémeaux & Jordan, 2012 ; Baschet, 2013), de modèles plus abstraits et normatifs consacrés à une transformation radicale du système des pensions (Friot, 2010) ou encore, des essais plus imaginaires, comme celui d'Emmanuel Dockès dessinant les contours d'une société où les rapports de pouvoir auraient disparu (Dockès, 2017). Reste un dernier obstacle à lever afin d'envisager la faisabilité et les objectifs de la pluridisciplinarité : la reconnaissance du pluralisme théorique et politique des sciences sociales, et en leur sein, celle des approches critiques.

Du pluralisme à la critique en sciences sociales

Là encore, la plupart des chercheurs le savent intimement, mais ont du mal à l'admettre. Souvent, chacune des disciplines des sciences sociales est évoquée au singulier, témoignant un désir d'unification, d'homogénéisation et de cumulativité des connaissances. Les controverses, les explications opposées, pourtant omniprésentes, tendent alors à être gommées.

On observe par exemple cette tendance dans le livre *Pour la sociologie* de Bernard Lahire (2016). S'inscrivant dans le sillage de P. Bourdieu, le sociologue fait comme s'il existait une seule sociologie légitime, en l'assimilant tout au long du livre aux sciences expérimentales telles que la physique ou la biologie¹⁰. De cette manière, la définition proposée de

¹⁰ Une telle comparaison est discutable car plusieurs caractéristiques distinguent ces deux

la discipline reflète le courant qui entreprend de la définir, l'érigeant en définition générale. Ainsi, selon les écoles, la sociologie aura d'abord vocation à restituer fidèlement le point de vue des acteurs, ou bien à s'en tenir uniquement aux réalités objectives ou encore à considérer qu'il n'y a de sociologie que critique. C'est bien connu, la définition de la sociologie a ainsi tendance à se confondre avec la conception que l'on s'en fait.

Il paraît donc difficile de considérer la sociologie comme un bloc homogène, comme d'ailleurs n'importe quelles autres sciences sociales. Elle se compose d'une diversité de courants théoriques et donc de conceptions politiques différentes de la société. À ce titre, Paul Feyerabend rappelle combien les sciences sont multiples, en étant traversées par des idéologies différentes. Pour le philosophe, « les sciences sont bourrées de conflits » et « ce monstre unique, LA SCIENCE, qui parle d'une seule voix, est un montage construit par les propagandistes, des réductionnistes et des éducateurs » (Feyerabend, 2014 [1996] : 81).

Surtout, cette diversité fait apparaître une ligne de partage fondamentale : celle qui se dresse entre sciences sociales acritiques ou non critiques et sciences sociales critiques. Critique, non pas seulement au sens Durkheimien de déconstruction des prénotions – auquel cas, toute sociologie est évidemment critique – mais critique dans la perspective de contestation des sociétés contemporaines. Des sociétés qui elles-mêmes ne sont pas neutres, mais qui sont le produit de choix politiques, de rapports de forces, de logiques d'intérêts et de pouvoir. Des sociétés au sein desquelles dominent aujourd'hui des phénomènes d'individualisation, de compétition, et de marchandisation (Généreux, 2006 ; Jappe, 2017). Des sociétés que l'observateur peut analyser à l'aune de référents normatifs et d'idéaux de ce que pourraient être des sociétés

types de sciences. Les méthodes employées diffèrent, en particulier l'expérimentation qui est bien moins répandue dans les sciences sociales que dans les sciences dites « dures ». Il faut également prendre en compte la transformation matérielle du monde par les innovations technoscientifiques, même si les sciences sociales y contribuent, mais dans une moindre mesure. Que dire aussi de la dimension politique, même si celle-ci n'est pas non plus étrangère aux sciences dites « dures », mais celle des sciences sociales est sans commune mesure compte tenu du travail sur les idées et de leur degré d'abstraction.

différentes. Par conséquent, en tant qu'analyste toujours engagé, on se retrouve face à cette nécessité de choisir en quelque sorte son camp, pour le dire trivialement. Sinon, c'est prendre le risque « de faire le jeu d'intentions politiques qui ne sont pas les nôtres », comme l'écrit Aurélien Berlan (2012 : 56). Le philosophe prône d'ailleurs l'élaboration d'un « diagnostic historique » capable de « politiser la pensée » et « de saisir ce qui va mal dans le monde contemporain » (*ibid.* : 57).

Pour Noam Chomsky (2010), c'est aussi à travers cette « perspective subversive » – rôle que le linguiste états-unien attribue à l'université – que la pluridisciplinarité prend tout son sens. Dany-Robert Dufour (2007), Aurélien Berlan (2012) ou encore Claude Javeau (2014) estiment, eux, qu'une telle perspective critique et contestataire suppose de considérer la société comme un tout cohérent, une totalité, impossible à décomposer et à dissocier. Car un problème identifié ici est en réalité lié à d'autres problèmes soulevés là, de manière interdépendante. C'est précisément cette interdépendance qui justifie de faire appel à différentes disciplines et sources de connaissances.

Ce faisant, il est vain de tenter de choisir parmi des approches qui se battent indéfiniment pour avoir le monopole de ce que serait les « bons critères scientifiques » d'une science sociale, ce qui n'a que pour conséquence de favoriser la monodisciplinarité. Ceci vaut aussi bien pour les tenants de la neutralité axiologique qui réduisent la sociologie à l'étude des motivations des acteurs que pour les partisans d'une sociologie critique qui ramèneraient tout à l'analyse des dominations objectives. L'enjeu ne réside pas dans la définition des critères d'une chimérique « vérité scientifique » propre à une discipline, qui viseraient à neutraliser ou maîtriser autant qu'on le pourrait des motivations politiques ou idéologiques du chercheur jugées néfastes à la production d'un savoir objectif. Cela ne paraît pas possible ou tout du moins pas central. Au contraire, il faut reconnaître le pluralisme des disciplines, mais un pluralisme politique et idéologique. À la différence d'une posture relativiste, cela ne signifie nullement que tout se vaut, ou bien que la pratique des sciences sociales n'aurait plus aucun intérêt. Cela invite à les pratiquer plus que jamais, mais en admettant de prendre position aux noms de valeurs et d'idéaux.

Reconnaître ce pluralisme idéologique, c'est assumer adopter un point de vue qui est, dès lors, transversal à différentes disciplines, et non pas rester cantonné au sein d'une seule et même discipline. On peut aller jusqu'à dire, avec Geoffroy de Lagasnerie, qu'en assumant un tel regard, il peut y avoir davantage de cohérence et d'affinités entre des disciplines différentes qu'au sein d'une même discipline (Lagasnerie, 2007 et 2011). Un bon exemple d'une telle cohérence politique est la démarche de Frédéric Lordon. Étant parti de l'économie hétérodoxe, celle de l'École de la régulation, passant ensuite par la sociologie de Pierre Bourdieu puis par la philosophie spinoziste, il avoue être devenu incapable aujourd'hui de dire dans quel champ disciplinaire il évolue (Lordon, 2018). Finalement, ce n'est pas tant son appartenance disciplinaire qui définit sa pratique et sa pensée que son combat contre le capitalisme néo-libéral.

*

Ce chapitre a entrepris une réflexion sur les objectifs et les conditions de la pluridisciplinarité dans les sciences sociales. Il défend l'idée selon laquelle cette pluridisciplinarité doit non seulement servir à l'accroissement des connaissances, mais aussi à la construction d'un point de vue cohérent entre les disciplines, à l'image d'une critique sociale contestant pied à pied la société en présence. Pour ce faire, trois conditions ont été exposées : admettre l'impossible neutralité des sciences sociales ; s'opposer au dogmatisme empirique qui ne conçoit comme légitime que les seules investigations de terrain ; et enfin reconnaître le pluralisme théorique et politique dans les sciences sociales, au sein duquel prend place la critique sociale parmi d'autres types d'approche.

Reste alors posée l'épineuse question de l'institution universitaire dans laquelle une grande partie des chercheurs en sciences sociales évoluent. Comment continuer à y œuvrer tout en considérant comme secondaires, pour ne pas dire négligeables, les règles professionnelles qui fondent une discipline et contribuent à l'hyperspécialisation ? Quel regard pourrait être porté par les responsables des universités sur des recherches se réclamant d'une orientation politique clairement assumée ? Comment faire fonctionner l'institution à des moments conflictuels comme l'attribution

de financements, de postes ou encore le recrutement de personnels¹¹, lors desquels, souvent, les disciplines entrent en concurrence ? Par exemple, la publication régulière dans des revues académiques, pour importante qu'elle est au regard de la reconnaissance institutionnelle, contribue à normaliser et à lisser le contenu des productions en sciences sociales. Une telle contribution implique souvent, surtout pour les revues les plus « cotées », de dépolitiser le propos et de l'inscrire dans un cadre monodisciplinaire et spécialisé. Il en va de même avec la participation à nombre d'instances d'évaluation de la recherche – que ce soit au sein de comités de revues, de recrutement, d'attribution de budgets –, au sein desquelles des normes professionnelles sont construites, entretenues et diffusées¹². Il paraît donc difficile de trouver une conciliation possible entre le fonctionnement du monde académique et la manière dont nous concevons les conditions d'une pluridisciplinarité critique en sciences sociales. L'une des réponses consisterait peut-être à envisager un engagement relatif et mesuré dans l'institution universitaire, afin de ne pas y perdre son âme en conservant une marge d'action et en prenant ses distances avec certaines exigences académiques et disciplinaires.

Références bibliographiques

- AUBENAS F., 2010. *Le Quai de Ouistreham*, Paris, Éditions de l'Olivier.
- BADIOU A., BAECQUE A. (DE), 2010. *Cinéma*, Paris, Nova Éditions.
- BANKS R., 2012. *Lointain souvenir de la peau*, Arles, Actes Sud.
- BASCHET J., 2013. *Adieux au capitalisme. Autonomie, société du bien vivre et multiplicité des mondes*, Paris, La Découverte.
- BERLAN A., 2012. *La Fabrique des derniers hommes. Retour sur le présent avec Tönnies, Simmel et Weber*, Paris, La Découverte.

¹¹ Officieusement, les orientations théoriques et politiques jouent déjà, et depuis longtemps, un rôle au sein de ces instances.

¹² Dans son article du présent livre, Lise Demailly (2019) met justement en garde contre la tentation d'un renforcement des normes professionnelles d'un champ disciplinaire donné qui serait susceptible de nuire à la diversité et à la reconnaissance de spécificité locales et nationales des pratiques de recherche.

- BOURDIEU P., 2001. *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'Agir.
- BRONNER G., GÉHIN É., 2017. *Le Danger sociologique*, Paris, PUF.
- CAHUC P., ZYLBERBERG A., 2016. *Le Négationnisme économique. Et comment s'en débarrasser*, Paris, Flammarion.
- CHOMSKY N., 2010. *Réflexions sur l'université. Suivies d'un entretien inédit*, Paris, Raisons d'Agir.
- CORCUFF P., 2002. « Sociologie et engagement : nouvelles pistes épistémologiques dans l'après-1995 », in B. Lahire (dir.), *À quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, p. 175-194.
- DEMAILLY L., 2019. « Face à la demande sociale de sociologie : ruser, résister, émanciper... dans la mesure du possible », in M. Bresson, J. Cartier-Bresson & M. Hirschhorn (dir.), *Sociologues et économistes face à la demande de savoirs. Participation et contournements*, Cachan, MSH Paris-Saclay Éditions (Actes 4), p. 243-260.
- DESPENTES V., 2015-2017. *Vernon Subutex*, Tomes 1, 2 et 3, Paris, Grasset.
- DEVEREUX G., 1980. *De l'angoisse à la méthode. Dans les sciences du comportements*, Paris, Aubier.
- DOCKÈS E., 2017. *Voyage en Misarchie. Essai pour tout reconstruire*, Paris, Détour.
- DUFOUR D.-R., 2007. *Le Divin marché. La révolution culturelle libérale*, Paris, Denoël.
- ELIAS N., 1983. *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard.
- ERNAUX A., 2010. *Les Années*, Paris, Folio.
- FEYERABEND P., 2014. *La Tyrannie de la science*, Paris, Éd. du Seuil.
- FRÉMEAUX I., JORDAN J., 2012. *Les Sentiers de l'utopie*, Paris, La Découverte.
- FRIOT B., 2010. *L'Enjeu des retraites*, Paris, La Dispute.
- GENARD J.-L., 2019. « Lorsque l'exigence épistémologique de neutralisation axiologique devient une demande sociale », in M. Bresson, J. Cartier-Bresson & M. Hirschhorn (dir.), *Sociologues et économistes face à la demande de savoirs. Participation et contournements*, Cachan, MSH Paris-Saclay Éditions (Actes 4), p. 225-241.
- GÉNÉREUX J., 2006. *La Dissociété*, Paris, Éd. du Seuil.
- GODELIER M., 1984. *L'Idéal et le Matériel. Pensée, économies, sociétés*, Paris, Fayard.
- GUERRIEN B., 2007. *L'Illusion économique*, Sophia-Antipolis, Omniscience.

- HEINICH N., 2007. *Pourquoi Bourdieu*, Paris, Gallimard.
- HOANG-NGOC L., 2008. « Où va l'hétérodoxie ? », *L'Homme & la Société*, 170-171, p. 195-218.
- JAPPE A., 2017. *La Société autophage. Capitalisme, démesure et autodestruction*, Paris, La Découverte.
- JAVEAU C., 2014. *Des impostures sociologiques*, Lormont, Le Bord de l'eau.
- JOUNIN N., 2009. *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, La Découverte.
- LAGASNERIE G. (DE), 2007. *L'Empire de l'université. Sur Bourdieu, les intellectuels et le journalisme*, Paris, Éd. Amsterdam.
- LAGASNERIE G. (DE), 2011. *Logique de la création. Sur l'université, la vie intellectuelle et les conditions de l'innovation*, Paris, Fayard.
- LAGASNERIE G. (DE), 2016. *Juger. L'État pénal face à la sociologie*, Paris, Fayard.
- LAGASNERIE G. (DE), 2017. *Penser dans un monde mauvais*, Paris, PUF.
- LAHIRE B., 2012. *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*, Paris, Éd. du Seuil.
- LAHIRE B., 2016. *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte.
- LORDON Fr., 2018. « Frédéric Lordon : "Je serais l'homme politique le plus navrant de l'univers" 3/3 », *Ballast* [En ligne]. Mis en ligne le 23/11/2018 (consulté le 05/09/2019). URL : <https://www.revue-ballast.fr/frederic-lordon-je-serais-lhomme-politique-le-plus-navrant-de-lunivers-3-3/>.
- MALET J.-B., 2015. *Bienvenue en Amazonie. Infiltré dans « le meilleur des mondes »*, Paris, Pluriel.
- MANNHEIM K., 2006 [1928]. *Idéologie et utopie*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- PIKETTY T., 2013. *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Éd. du Seuil.
- SAND S., 2015. *Le Crépuscule de l'histoire*, Paris, Flammarion.
- STENGER S., 2017. *Au cœur des cabinets d'audit et de conseil. De la distinction à la soumission*, Paris, PUF.
- TODOROV T., 1991. *Les Morales de l'histoire*, Paris, Grasset.
- WIEVIORKA M., 2008. *Neuf leçons de sociologie*, Paris, Robert Laffont.

13. Lorsque l'exigence épistémologique de neutralisation axiologique devient une demande sociale

Jean-Louis Genard

Interroger la demande sociale adressée aux sciences sociales présuppose habituellement un regard à dominante politique lié au fait que les recherches dans nos disciplines sont majoritairement l'objet de commandes dont les bailleurs de fonds sont des institutions politiques, des ministères, des agences... qui orientent donc leurs appels d'offre en fonction d'intérêts politiques qui commandent les intérêts de recherche, voire qui orientent les attentes de résultats.

Je choisirai au contraire un angle d'approche à dominante épistémologique, peut-être inhabituel, qui portera sur ce qu'on pourrait considérer comme des demandes d'ajustement à des modèles de scientificité. Je le ferai en m'intéressant à des controverses récentes où se sont mêlées des accusations provenant du monde politique pour reprocher à la sociologie d'excuser des délinquants et des terroristes et, parallèlement, des critiques épistémologiques venant des spécialistes de la discipline. Pour les uns, ce n'était pas le rôle de la sociologie de produire des raisonnements dont un des effets était d'excuser des délinquants, pour les autres ce n'était pas une manière adéquate de pratiquer la discipline que d'entremêler prétention scientifique et engagement critique. Par rapport à la question de la demande adressée à la sociologie, ces critiques, bien que provenant de mondes et d'acteurs différents, avaient donc en commun de lui demander soit, s'il s'agissait de politiques, de ne pas faire ce qui paraissait politiquement inacceptable, soit, s'il s'agissait de scientifiques, de ne pas faire ce qui paraissait épistémologiquement inacceptable.

Mais reprenons les choses dans l'ordre.

Récemment, certaines productions des sciences sociales ont fait l'objet de virulentes critiques qui, d'une façon ou de l'autre, contestaient la manière dont elles entendaient répondre aux questions qu'elles se posaient. L'ouvrage de Bronner et Géhin (2017), mais peut-être plus encore le dossier publié dans le numéro de novembre de la revue *Le débat* (2017) constituent sans doute les principales manifestations et concrétisations de ces controverses accusatrices de certaines manières de pratiquer les sciences sociales. La demande adressée aux sociologues par d'autres sociologues est donc une demande de demeurer à l'intérieur des conditions circonscrivant la pratique de la discipline, en particulier l'impératif wébérien de neutralisation axiologique. Comme l'écrit Nathalie Heinich (2002), lorsque ces limites sont franchies, le/la sociologue cesserait d'être sociologue pour devenir autre chose, expert ou penseur, lui interdisant du coup de se prévaloir de la légitimité de la discipline. Il se trouve que ces premières demandes, à dominante épistémologique, entraînent en phase avec d'autres demandes et controverses, de nature politique celles-là.

Ces controverses méritent d'être replacées dans le contexte non pas vraiment de leur émergence, mais plutôt dans celui de leur dramatisation. En effet, en particulier en lien avec la question de la montée de l'islamisme radical et des attentats, des analyses sociologiques – et certains de leurs auteurs – ont été l'objet d'attaques virulentes de la part de journalistes, comme le journaliste de *Charlie Hebdo* Philippe Val (2015), mais aussi de représentants politiques parmi lesquels Manuel Valls, alors Premier ministre du gouvernement français. Des attaques reprochant à ces analyses de contribuer, en les expliquant sociologiquement, à excuser les dérives terroristes. Rappelons-en les termes :

Au Sénat, le 26 novembre, il avait déjà porté la charge : « J'en ai assez de ceux qui cherchent en permanence des excuses et des explications culturelles ou sociologiques à ce qu'il s'est passé. » Et la veille, le 25 novembre, devant les députés : « Aucune excuse ne doit être cherchée, aucune excuse sociale, sociologique et culturelle ». ¹

¹ http://www.liberation.fr/debats/2016/01/12/culture-de-l-excuse-les-sociologues-repondent-a-valls_1425855

Ou, lorsque les arguments portaient autant sur des enjeux politiques que sur des enjeux épistémologiques, des critiques reprochant à leurs auteurs de construire des sociologies « victimaires ». Tout en n'ignorant pas le contexte dans lequel elles naissent et qu'elles contribuent ensuite à formater, je ne reviendrai pas, du moins pas systématiquement, sur les polémiques que cela a suscité, et sur les défenses de la discipline que cela a généré, pour me situer sur un terrain qui n'est pas directement celui-là. Comment en effet saisir ces controverses tout en prenant les arguments des uns et des autres au sérieux ?

Mon argumentation s'appuie sur deux axes. Le premier interroge le potentiel dénégatif de l'intention et de la responsabilité que portent les grammaires propres aux analyses sociologiques. Le second examine la possibilité de démêler totalement les deux questions que posent les accusations dont furent l'objet, à cette occasion, les analyses sociologiques : était-ce un enjeu de validité ? étaient-elles fausses ? Ou l'enjeu était-il ailleurs, dans la légitimité de l'engagement des sociologues dans ces questions ? Et, somme toute, de quel engagement s'agit-il ?

Grammaire explicative, grammaire compréhensive... et grammaire responsabilisante

D'un point de vue linguistique, on pourrait dire que les reproches adressés aux analyses sociologiques visées et incriminées consistaient à voir dans les grammaires propres à la sociologie, les grammaires de l'explication et de la compréhension, une dénégation, une contestation... de la grammaire de l'intention, du libre-arbitre, de la volonté, de l'autonomie. En mettant en évidence des variables contextualisant le processus d'entrée en délinquance, les analyses sociologiques en viennent à minimiser, voire à contester l'interprétation responsabilisante de ces mêmes processus, et donc à déconsidérer, du moins à problématiser les politiques qui la présupposent, par exemple les politiques répressives.

Si on se reporte à l'histoire de ses épistémologies, la sociologie s'est constamment articulée autour de trois grammaires : explicative, compréhensive et critique. Dans un autre travail (Genard, 1999 et 2011), j'ai montré comment ces trois grammaires s'appuyaient sur trois formes de rapport au monde que l'on pouvait identifier en les

rapportant aux trois pronoms personnels. La grammaire explicative est celle qui privilégie le rapport objectivant de la troisième personne (IL), elle s'illustre dans la célèbre assertion durkheimienne selon laquelle il convient de traiter les faits sociaux comme des choses. La grammaire compréhensive privilégie un rapport au monde à la deuxième personne (TU), elle s'appuie sur la saisie des raisons, des motifs, des ressources de sens... qui ont conduit à tel ou tel comportement, attitude... Comme y insistaient les premiers théoriciens de la compréhension, elle présuppose un rapport à l'objet privilégiant empathie, décentrement... Dans cette partie de mon argumentation, je m'intéresserai peu à la grammaire critique, me contentant de préciser ici que, s'appuyant sur les deux autres grammaires (ce qui différencie la critique sociologique des autres critiques, politique, journalistique, ordinaire...), elle adopte un rapport au monde à la première personne (JE), un rapport d'engagement.

Qu'il s'agisse de la grammaire explicative ou compréhensive, la visée sociologique est une visée d'objectivation. Ceci est évident dans le cas de l'explication. Même si ce l'est moins dans le cas de la compréhension, la visée de la prise d'attitude compréhensive n'est *a priori* pas de partager les motifs et les raisons des acteurs, mais de les saisir pour les intégrer dans un propos sociologique à vocation objectivante. La compréhension des raisons d'un comportement n'implique « normalement » pas sa justification. Avoir ses raisons n'est pas la même chose qu'avoir raison, même si on peut supposer que le travail de compréhension de l'autre ne laisse pas intacte l'appréhension que l'on pouvait en avoir au départ. Quoi qu'on veuille, l'interlocution comporte des charges éthiques qui, on peut le supposer, risquent fort d'infléchir les formes et contenus pris par le travail d'objectivation. Comme Habermas le soulignait à propos des arènes délibératives (1997), il existe une dynamique éthique de la discussion qui ne laisse pas intacts ceux qui y prennent part, et cela même si on ne peut bien sûr pas identifier l'entretien sociologique à une discussion dans laquelle chacun apporterait et échangerait ses arguments. Comprendre, que le sociologue s'en défende ou non, porte toujours une dimension éthique, que révèlent sans doute le mieux les effets des interactions de sociologues avec des milieux auxquels ils étaient *a priori* hostiles (Bizeul, 2007 ; Genard & Roca i Escoda, 2010 et 2014). Les choses – la séparation entre

expliquer-comprendre d'un côté, excuser de l'autre – sont-elles toutefois aussi claires ? Est-il crédible de penser que le travail d'objectivation – que celui-ci s'appuie sur l'explication ou sur la compréhension – n'ait aucune portée sur la grammaire de la responsabilité ?

Pour sortir des controverses polémiques que nous avons évoquées précédemment, est-ce que, par exemple, on peut soutenir sérieusement que les analyses sociologiques sur les obstacles à la réussite scolaire des enfants issus de milieux défavorisés n'ont aucun effet sur l'interprétation du mérite de ceux qui, venant de ce type de milieu, réussissent leurs études ? Et de la même façon, est-ce qu'on pourrait soutenir jusqu'au bout que les analyses sociologiques sur la reproduction sociale n'ont aucun effet sur le mérite associé aux parcours scolaires, professionnels... des jeunes issus des élites socio-politico-économiques ? Est-il crédible de supposer que l'explication compréhensive (pour reprendre un concept wébérien) d'une « descente » dans la délinquance ne change en rien le jugement sur la personne délinquante ? Soyons clairs : la question que je pose ici n'est pas de savoir si ces analyses devraient ou non avoir des effets sur ces appréciations méritocratiques ou accusatrices, mais si on peut sérieusement penser qu'elles n'en ont pas ? Et s'agissant de la compréhension dont la prétention objectivante s'appuie sur des méthodologies intersubjectivantes, peut-on sérieusement penser qu'il soit possible jusqu'au bout de purifier le décentrement méthodologique de toute dimension éthique ? Ce décentrement méthodologique ne porte-t-il pas en soi une dimension éthique ? Et, pour reprendre cette terminologie qui fut liée aux premières conceptualisations de la compréhension, peut-on sérieusement concevoir une empathie qui ne porterait pas en elle une dimension morale, et donc des « effets moraux » ? Et, insistons-y, les interrogations soulevées ici ne sont évidemment pas des interrogations abstraites : le travail de compréhension dont il s'agit est bien un travail d'enquête empirique, plaçant l'enquêteur-trice en interaction de face à face avec ceux/celles qu'il/elle cherche à comprendre. Et, dans ce cas, même si comme l'écrit Bernard Lahire, l'empathie n'est pas la sympathie peut-on être certain que l'une soit absolument étanche à l'autre, même si le/la sociologue s'efforce de préserver un quant à soi qui l'immunise de la porosité de l'une à l'autre ?

Autrement dit, peut-on sérieusement soutenir que les grammaires de l'explication et de la compréhension peuvent prétendre à une autonomie totale par rapport à la grammaire de la responsabilité ? Si on peut certainement avancer des distinctions importantes entre les unes et les autres – par exemple la grammaire de la responsabilisation est à dominante individualisante (c'est tel ou tel individu qui est accusé de tel acte) – là où les grammaires sociologiques sont à dominante généralisante (ce sont les conditions de vie qui conduisent, et de manière probabiliste, à favoriser telle ou telle orientation...) – peut-on sérieusement affirmer que l'imputation de responsabilité en Je soit totalement imperméable aux effets de l'assertion généralisante en Ils ?

Pour éclairer cette question difficile, il est sans doute nécessaire de revenir sur le contexte dans lequel, historiquement, ces différentes grammaires se sont mises en tension. Ce contexte est celui de la montée de l'anthropologie des modernes, de la « naissance » de l'homme comme « doublet empirico-transcendantal », pour reprendre la formule de Michel Foucault, mais peut-être plus encore de l'intuition kantienne selon laquelle cette anthropologie des modernes se construisait autour d'une antinomie, celle de la liberté et du déterminisme. Une antinomie selon laquelle les modernes seraient voués à penser l'homme au cœur de cette antinomie, de manière indécidable donc (Genard, 1999 ; Cantelli & Genard, 2008).

Ces analyses kantienne ont suscité de multiples interprétations. J'en retiendrai avant tout l'idée selon laquelle tout comportement humain pourra toujours être interprété selon une grammaire à accentuation déresponsabilisante, causaliste, déterministe, systémique, fonctionnelle, régulatrice... ou une grammaire à accentuation responsabilisante. Et j'ajouterai que, chez Kant, cette cooccurrence est plutôt (j'écris « plutôt » parce que les propos de Kant sont quelquefois ambigus) méthodologique et non pas ontologique. Il s'agit de deux points de vue sur une même réalité, deux points de vue concurrents qui se contredisent, mais qui toujours épistémologiquement cohabitent sans que l'un ne puisse jamais exclure l'autre, sans que jamais l'un ne puisse ignorer l'autre. N'oublions d'ailleurs pas que ces grammaires possèdent dans la catégorie de causalité un socle commun : les causes sont-elles internes à l'individu, à sa volonté,

à ses intentions, à son libre-arbitre... (mais on parlera alors plutôt de motif, de raison) ou lui sont-elles externes, se trouvent-elles dans ses appartenances, dans son contexte de vie... ?

Autrement dit, ces grammaires à la fois éloignées, contradictoires... mais aussi proches, ne se situent pas dans des rapports d'exclusivité ou d'autonomie, mais dans des tensions dialectiques, indécidables théoriquement, puisque antinomie il y a.

Et l'histoire nous a suffisamment montré combien les règles ou les frontières de ces jeux dialectiques ont bougé. Pensons aux déplacements des frontières de la folie, de la délinquance, au statut de la femme pensée fort longtemps dans la modernité comme « incapable », à la question de l'âge du passage des enfants à la majorité qui ne cesse de bouger... Des déplacements qui parfois étendent les espaces de la responsabilité individuelle et parfois les rétrécissent, souvent d'ailleurs en s'appuyant sur les apports des sciences humaines, en mettant par exemple au jour les effets causaux de variables méconnues ou sous-estimées jusque-là. Et on sait à quel point – Giddens insistait souvent sur cette influence (1994) – ce sont les évolutions des sciences humaines qui ont fait bouger ces frontières... Prétendre aujourd'hui que ces frontières seraient devenues ou devraient être tout à coup étanches contredirait l'histoire des relations entre les grammaires responsabilisantes et les grammaires propres aux analyses sociologiques. Autrement dit, cette dialectique, indécidable théoriquement, donne lieu à des aménagements sociaux, politiques... susceptibles, bien sûr, de bouger, d'être contestés, d'être remis en cause... Bref, les grammaires objectivantes et les grammaires responsabilisantes sont bien différentes, opposées, incommensurables... mais rien ne permet de déclarer leur autonomie, de prétendre que l'usage de l'une n'aura aucun effet sur l'autre.

Rappelons aussi que ces jeux dialectiques ont donné naissance à des conceptualisations assumant l'indécidabilité, la coexistence possible du caractère contradictoire des lectures possibles d'un même comportement. Les objectivations sociologiques, même celles aux accentuations les plus fortement déterministes, demeurent toujours probabilistes. Et, à l'inverse, les dispositifs sociaux centrés sur la responsabilité ont toujours ménagé aux accentuations responsabilisantes des possibilités de « sortie »,

comme l'illustrerait par exemple la genèse du concept de « circonstances atténuantes » au sein du système pénal. En fait, la question des interrelations et des frontières entre grammaires est une question sociale, une question politique... et ce sont des controverses où se mêlent les arguments entre grammaires qui font bouger les lignes.

Un contexte d'accentuation de la grammaire responsabilisante

À partir du moment où l'on admet, comme je viens de le suggérer, la dimension d'arrière-plan politique de cette question épistémologique, il est possible d'aller plus avant dans sa contextualisation.

J'ai développé ailleurs l'hypothèse selon laquelle nous serions progressivement passés d'une anthropologie que j'ai appelée disjonctive – séparant fortement les êtres entre incapables et capables, entre irresponsables et responsables, entre hétéronomes et autonomes... – à une anthropologie conjonctive où chaque être se situe toujours quelque part sur un continuum entre capacité et incapacité, autonomie et hétéronomie... ou pour utiliser la terminologie qui s'est imposée en même temps que ce glissement anthropologique entre fragilité, vulnérabilité d'un côté, résilience de l'autre (Genard, 1999 et 2009). Certes les acteurs sont-ils « fragiles », et « vulnérables »... mais tout aussi sûrement possèdent-ils en réalité toujours des « ressources », des « capacités » – si pas réelles au moins potentielles – pour se reprendre en mains, se ressaisir... Et s'ils se trouvent sur la corde raide, alors il convient de les « responsabiliser », de les « activer », de les « capaciter », de faire avec eux de l'« empowerment »... comme le leur propose par exemple désormais un État social devenu « actif ». Jamais, sans doute depuis fort longtemps, la pression à la responsabilité n'a été aussi forte sur les acteurs faibles, et – en toute bonne dialectique – jamais depuis fort longtemps le poids et la pertinence des grammaires problématisant la responsabilité au nom de causalités externes ne s'est-elle à ce point affaiblie. Le fait que le vocabulaire responsabilisant de la victime ou de l'excuse en vienne à qualifier le discours des sciences humaines est évidemment significatif de la pression exercée par la grammaire responsabilisante sur des espaces en expansion. C'est d'ailleurs là que se situe l'essentiel de la thèse de l'ouvrage de Bronner et Géhin.

En même temps que les coordonnées anthropologiques glissaient vers un format conjonctif, les grammaires victimaires et de l'excuse voyaient donc leur légitimité refoulée de certains espaces où elles auraient auparavant pu donner matière à argumenter. Autrement dit, pour bien les saisir, au-delà d'argumentations qui cherchent à demeurer dans les limites strictement circonscrites de l'épistémologie, on comprend que les controverses chevauchent les frontières toujours imprécises, toujours fluctuantes, de l'épistémologie et du politique.

Et l'enjeu est d'autant plus politique que c'est en fonction des interprétations qui s'imposeront des questions sociales sous-jacentes à ces querelles que seront mis en place les dispositifs sociaux chargés d'y répondre. Comment en effet comprendre les modifications des structures de l'enseignement à partir des années 1960 en dehors des analyses sociologiques sur l'école, sa contribution à la reproduction sociale... Dans le contexte actuel : intensification de la responsabilisation, des mesures répressives, des obligations de formation... transformations des dispositifs de l'aide sociale... en même temps que s'intensifie la grammaire responsabilisante. Encore que l'analyse fine des dispositifs de l'aide sociale montrerait comment s'y déploie ce jeu dialectique fait d'accentuation de l'une ou l'autre grammaire, comment par exemple les assistants sociaux alternent les exigences responsabilisantes (se reprendre en mains...) avec des attitudes compréhensives qui ne s'expliquent que par un arrière-plan euphémisant la responsabilité de la personne aidée dans la situation qui est la sienne. Et, à coup sûr, au-delà des dramatisations médiatiques, il sera fait appel aux sociologues pour ajuster les dispositifs de socialisation, les dispositifs de l'aide sociale, du socioculturel...

Ajoutons aussi que la sociologie ne possède pas un monopole sur les explications objectivantes. C'est en réalité le cas de l'ensemble des sciences humaines, psychologie, psychanalyse, criminologie, médecine, biologie... Chacune de ces sciences a d'ailleurs dû trouver des compromis avec la grammaire responsabilisante. L'inconscient déconsidère-t-il la responsabilité ? Et qu'en est-il du patrimoine génétique ?... Et, à vrai dire d'ailleurs, plutôt que de jouer la responsabilité contre les objectivations sociologiques, l'ouvrage de Bronner et Géhin joue – bizarrement, contradictoirement – plutôt les objectivations des neurosciences contre

celles proposées par la sociologie, mais, de manière évidemment attendue, tout en insistant sur leur dimension probabiliste.

Comme l'enjeu abordé ici est polémique, répétons-le : ce qui est affirmé ici n'est pas une prise de position en faveur de la déresponsabilisation, de la victimisation... mais une reconnaissance du potentiel que portent les grammaires sociologiques objectivantes, qu'elles soient explicatives ou compréhensives, que les sociologues s'en défendent ou non, de problématisation des grammaires responsabilisantes.

Grammaire explicative, grammaire compréhensive, grammaire critique

Il existe un deuxième angle sous lequel il est possible de prendre les critiques émises à l'encontre de la sociologie « victimaire », un angle qui porte plus directement sur le statut et surtout la légitimité de la sociologie critique. La mise en cause de la sociologie critique occupe d'ailleurs une place de choix dans les controverses évoquées au début de cette contribution.

L'enjeu n'est plus alors la contestation de la valeur de vérité des analyses, mais celle de la contestation de l'engagement, bien sûr d'un engagement qui outrepasserait les limites de l'engagement disciplinaire, de l'engagement à la neutralisation axiologique, de l'engagement à la neutralisation de ses engagements. La sociologie critique ne serait pas un format sociologique qu'un sociologue digne de cette appellation puisse endosser. Certes le sociologue demeure citoyen, et peut donc critiquer, mais alors il sort de son rôle de sociologue pour devenir penseur, intellectuel, citoyen, chroniqueur, expert....

Les choses sont-elles aussi simples ? Les arguments allégués à l'encontre de la sociologie critique sont-ils à ce point pertinents ?

Je ne reviendrai pas sur les usages singulièrement réducteurs qui sont faits quelquefois des travaux de Weber ou d'Elias (Corcuff, 2018) pour disqualifier la sociologie critique au nom de l'impératif de neutralisation axiologique. Rappelons tout d'abord à quel point les controverses historiques, entre explication et compréhension, se sont inscrites dans les coordonnées du dualisme kantien entre l'empirique et le transcendantal, évoqué précédemment. Dans le contexte de la fin du XIX^e siècle, expliquer, c'est en effet expliquer selon les catégories de l'empirique kantien, en

l'occurrence par des causes. En revanche, comprendre, revient à admettre la dimension transcendante – et donc la liberté – des humains, et comprendre, c'est donc saisir non pas les causes mais les motifs, les raisons, les significations... que prêtent les acteurs à ce qu'ils font.

Rappelons aussi que ces premières grandes querelles relatives à l'épistémologie des sciences sociales sont nées dans ce contexte à dominante disjonctive évoqué précédemment, la disjonction étant aussi celle de la nature et de la culture : l'explication par les causes pour les sciences de la nature, la compréhension du sens pour les sciences de la culture.

Après avoir connu un relatif apaisement, la querelle a repris de plus belle dans la seconde moitié du xx^e siècle, avec cette fois précisément un nouveau protagoniste, la sociologie critique. La publication de l'ouvrage de K.O. Apel sur la querelle expliquer-comprendre (Apel, 2000 ; Genard, 2003) constitue à mon sens une avancée majeure dans l'évolution de la controverse. Faisant suite à la querelle entre Popper, défenseur d'une position positiviste et du principe de falsifiabilité, et Adorno, principal protagoniste de l'école de Francfort et de la sociologie critique, l'ouvrage de Apel se propose d'une part de justifier la légitimité de la sociologie critique en l'étayant sur ses rapports avec les sociologies explicative et compréhensive, et d'autre part de troquer une interprétation non essentialiste de la querelle expliquer-comprendre contre une interprétation appuyée sur la philosophie du langage du second Wittgenstein, c'est-à-dire en y voyant deux « jeux de langage », par ailleurs applicables tous deux aux réalités humaines, leur fournissant des grilles d'intelligibilité à la fois divergentes et complémentaires, et permettant dans leurs rapports de tensions de fonder la pertinence de points de vue critiques (Apel, 2000). Là où Apel pensait pouvoir fonder la perspective critique sur les tensions dialectiques entre explication et compréhension, sans doute était-il préférable de voir dans le point de vue critique un troisième jeu de langage, une troisième grammaire, certes en tension avec les deux autres mais ne pouvant en être en quelque sorte « déduite » comme le pensait Apel. Par ailleurs, l'approche pragmatique suggérée par Apel invitait aussi, dans la foulée de Wittgenstein, à rapporter les différentes grammaires sociologiques aux structures du langage ordinaire et, en particulier, à ce que la grammaire des pronoms personnels révèle de nos manières de nous rapporter au monde et de nous impliquer dans des échanges langagiers.

Si, en effet, nous nous rapportons aux structures du langage ordinaire, nous savons qu'elles impliquent des dimensions référentielle (nous parlons de quelque chose, avec une prédominance d'un rapport au monde à la 3^e personne, Il), allocutoire (nous nous adressons à quelqu'un, avec une prédominance d'un rapport au monde à la 2^e personne, Tu) et performative (en nous engageant, avec une prédominance d'un rapport au monde à la 1^{re} personne, Je). Lorsque nous réfléchissons au déroulement de conversations ordinaires, nous nous convainquons rapidement qu'il nous arrive évidemment d'adopter des points de vue où prédominent l'un ou l'autre rapport au monde. Parfois, nous tentons d'expliquer ce qui se passe dans un rapport objectivant à la 3^e personne, parfois nous cherchons à comprendre ce que l'autre pense, veut dire, dans un rapport prédominant à la 2^e personne, parfois nous critiquons en nous engageant à la première personne. Mais nous savons aussi que ces distinctions ne sont jamais totalement étanches. Les énoncés constatifs, ceux qui se centrent sur la dimension référentielle de la 3^e personne sont aussi performatifs. Et les performatifs ont aussi une dimension référentielle : lorsque je promets, ma promesse est performative, mais elle promet bien sûr quelque chose et possède donc bien une dimension référentielle.

Sans que je ne puisse développer cela ici, on pourrait considérer que les trois sociologies correspondent à des mises en méthode de ces postures inscrites dans les structures du langage ordinaire (Genard, 2011). Une mise en méthode qui cherche à en accuser les différenciations et les séparations, mais souvent aussi, comme chez Max Weber pour l'explication et la compréhension, à en montrer les complémentarités. Comme l'opposition entre causalité et signification constitue le dispositif de séparation entre explication et compréhension, l'exigence de neutralisation axiologique pourrait apparaître alors comme un des dispositifs de séparation entre la sociologie critique et les deux autres.

Mais jusqu'où peut aller la séparation ? Séparation signifie-t-il étanchéité ? Pour éclairer cela, un petit détour par les travaux sur les performatifs et leur distinction d'avec les constatifs est nécessaire. Depuis les travaux d'Austin (1970), on sait que tout énoncé, même constatif, possède une dimension performative. Du coup, on se demanderait pourquoi les énoncés sociologiques y échapperaient, et comment ils pourraient le faire.

Brandir la neutralisation axiologique constituerait-il le coup de baguette magique qui permettrait de transgresser l'analyse d'Austin ? Pour reprendre un exemple déjà évoqué, lorsque le sociologue décrit les taux de réussite des étudiants à l'école selon leur origine sociale, ses énoncés sont des actes de parole et font donc quelque chose. En tant que constatifs, ils sont redevables de l'opposition vrai/faux, mais en tant que performatifs ils interviennent dans le monde et agissent sur lui. Et cette action peut être interprétée, ressentie..., notamment mais pas seulement, comme une excuse (Austin s'est d'ailleurs lui-même beaucoup intéressé à l'excuse [Austin, 1956-1957]). La constatation va alors agir sur des interprétations préalables, en les confortant, en les infirmant, et cela même s'il n'y a, de la part du sociologue, aucune intention de victimisation, de déresponsabilisation... Austin proposait d'ailleurs d'évaluer les performatifs non pas selon le critère vrai/faux mais en termes de félicité et d'infélicité, ce qu'on pourrait notamment interpréter, du point de vue de leur réception (Recanati, 1984), en termes de confirmation ou d'infirmité des interprétations préalables que les constatifs contribuent alors à problématiser. Dans les cas qui nous préoccupent, à déplacer les causalités, donc par exemple à atténuer les responsabilités, parce que les appréciations que nous avons de la situation s'avèrent incomplètes, inappropriées... Répétons-le, interpréter l'exigence de neutralisation axiologique comme une exigence de neutralisation de la dimension performative des énoncés n'a pas grand sens.

La question n'est donc pas de savoir si, oui ou non, les analyses sociologiques interfèrent avec les grammaires responsabilisantes, mais de savoir comment les sociologues assument cela, comment ils se positionnent par rapport à cela. Ce qui va générer des positionnements oscillant entre dénégation et assomption.

La dénégation consiste par exemple à exiger, à défendre l'étanchéité des grammaires. À l'exiger comme le font, au nom de la neutralisation axiologique, les pourfendeurs de la sociologie critique. À la défendre comme lorsque Bernard Lahire, pour défendre la sociologie contre les attaques dont elle est l'objet, écrit :

Non, comprendre ou expliquer n'est pas excuser. Nous ne sommes ni des procureurs, ni des avocats de la défense, ni des juges, mais des chercheurs, et notre métier consiste à rendre raison, de la façon la

plus rigoureuse et la plus empiriquement fondée, de ce qui se passe dans le monde social... Comprendre, c'est précisément restituer, pénétrer l'intentionnalité des acteurs. Empathie ne veut pas dire sympathie. Dire qu'expliquer, c'est en partie excuser équivaut à dire qu'il ne faut surtout pas chercher à comprendre. (2016)

Là, d'une certaine façon, la neutralisation axiologique apparaît moins comme une exigence méthodologique imposée au sociologue que comme un impératif auquel devrait se plier le lecteur des textes sociologiques... Une autre manière en quelque sorte de faire de la neutralisation axiologique un dispositif d'étanchéité.

Mais, il est, à l'inverse, tout aussi possible d'assumer pleinement l'entremêlement des grammaires, ou celui du constatif et du performatif. Ainsi que le fait remarquer Geoffroy de Lagasnerie (2016), la position « qui nie, comme Manuel Valls, la pertinence même de la sociologie : le déterminisme n'existerait pas, les individus seraient responsables de leurs actes. Cette position a au moins le mérite de la cohérence. Elle sent bien que le savoir sociologique met en crise les fondements du système de la responsabilité individuelle, du jugement et de la répression ; mais comme elle veut donc laisser intact ce système, elle doit nier la pertinence de la vision sociologique du monde »². Lagasnerie propose donc une pleine assumption de la fonction d'excuse des analyses sociologiques, en se positionnant frontalement sur le registre éthique, et en affirmant la valeur, la beauté de l'excuse et du pardon. Du même coup, il dénonce aussi la position des sociologues qui refusent cette assumption et la portée politique de leurs analyses :

La deuxième position, écrit-il, me paraît la plus étrange et incohérente. C'est celle de nombreux sociologues ou chercheurs en sciences sociales qui font un usage dépolitisant de leur pratique et leur savoir, et qui affirment ainsi que la tâche de connaître les phénomènes – qui relèverait de la « connaissance » – ne doit pas être confondue avec une prise de position critique sur les institutions – qui relève de l'engagement –, ou que comprendre un système relèverait de la science quand la responsabilité

² Sonya FAURE, Cécile DAUMAS & Anastasia VÉCRIN, « "Culture de l'excuse" : les sociologues répondent à Valls », *Libération* [En ligne]. Mis en ligne le 12/01/2016 (consulté le 11/09/2019). URL : https://www.liberation.fr/debats/2016/01/12/culture-de-l-excuse-les-sociologues-repondent-a-valls_1425855

relèverait du droit, en sorte que nous aurions affaire ici à deux mondes différents. Expliquer ne serait pas excuser. Comment peut-on à ce point désamorcer la portée critique de la sociologie ?

*

L'ensemble de nos raisonnements invite à admettre l'existence de tensions indépassables entre les grammaires propres à la sociologie et les grammaires propres au jugement moral ou à l'appréciation politique. Non pas que ces grammaires ne puissent être distinguées, même si les sociologies se référant à la neutralisation axiologique tentent de le faire, non pas au sens où il faudrait simplement considérer l'impératif wébérien comme un idéal régulateur jamais pleinement réalisé... mais plutôt au sens où constitutivement ces grammaires se trouvent en tensions dialectiques, jamais apaisées. L'enjeu de ces tensions est donc à la fois épistémologique, méthodologique... mais aussi éthique, politique.

On pourrait analyser comment les sociologues se positionnent avec la liberté, comment la place de la liberté et de la responsabilité suscite des enjeux épistémologiques qu'illustreraient les querelles entre sociologie bourdieusienne et sociologie pragmatique dans les années 1980-1990, et comment des compromis se réalisent.

Il est alors intéressant de placer les querelles évoquées dans cet article dans une contextualisation politique, celle qui, depuis les années 1980, avec la montée de la pensée libérale ou plutôt néolibérale, tend à restaurer la grammaire responsabilisante dans des espaces où sa place semblait avoir été réduite ; avec bien sûr des effets sociaux et politiques déterminants, sur les transformations de l'État social au nom de la nécessaire responsabilisation des « assistés » notamment. Encore une fois, ne faisons pas de mauvais procès, ne caricaturons pas : les défenseurs des grammaires responsabilisantes ne sont pas forcément de droite, leurs critiques au nom des sciences humaines, de gauche. Selon les espaces, les périodes de confrontation les lignes bougent, se déplacent. Les choses sont complexes. Ce sont les mouvements socialistes qui ont fait reconnaître la capacité, donc la responsabilité des ouvriers qui auparavant étaient privés de droits, mais en même temps qui ont fait admettre la

nécessité des droits sociaux au nom précisément des déterminismes que leurs conditions leur imposaient. Je pourrais multiplier les exemples.

Simplement, il n'est pas anodin, sans faire le moindre procès d'intention aux personnes, d'observer la convergence actuelle entre la montée du référentiel de la responsabilité dans les politiques publiques que ce soit pour réduire ou transformer les politiques sociales ou exiger davantage de répression, et les critiques adressées à la sociologie au nom d'une part de sa propension à la victimisation et de ses écarts par rapport à l'impératif de neutralisation axiologique.

Références bibliographiques

- APEL K.O., 2000. *La Controverse expliquer-comprendre. Une approche pragmatique-transcendantale*, Paris, Éditions du Cerf.
- AUSTIN J.L., 1956-1957. « A Plea for Excuses » [En ligne], in *Proceedings of the Aristotelian Society*. Mis en ligne le 23/08/2004 (consulté le 11/09/2019). URL : <http://www.ditext.com/austin/plea.html>
- AUSTIN J.L. 1970. *Quand dire c'est faire*, Paris, Éd. du Seuil.
- BIZEUL D., 2007. « Des loyautés incompatibles. Aspects moraux d'une immersion au Front national », *SociologieS* [En ligne], « Dilemmes éthiques et enjeux scientifiques dans l'enquête de terrain ». Mis en ligne le 21/06/2007 (consulté le 11/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/226>
- BRONNER G., GÉHIN E., 2017. *Le Danger sociologique*, Paris, PUF.
- CORCUFF Ph., 2018. « Le bêtisier sociologique et philosophique de Nathalie Heinich », *Lectures* [En ligne]. Mis en ligne le 09/07/2018 (consulté le 11/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/lectures/25494>
- Le Débat*, 197, novembre 2017.
- GENARD J.-L., 1999. *La Grammaire de la responsabilité*, Paris, Cerf.
- GENARD J.-L., 2003. « Quelques réflexions sur la solution proposée par K.O. Apel à la controverse expliquer-comprendre », in N. Zaccà-Reyners (éd.), *Explication-Compréhension ; regards sur les sources et l'actualité d'une controverse épistémologique*, Bruxelles, Philosophie et société, Éd. de l'Université libre de Bruxelles, p. 87-113.

- GENARD J.-L., 2009. « Une réflexion sur l'anthropologie de la fragilité, de la vulnérabilité et de la souffrance », in Th. Périlleux & J. Cultiaux (dir.), *Destins politiques de la souffrance. Intervention sociale, justice, travail*, Toulouse, Éres, p. 27-46.
- GENARD J.-L., 2011. « Expliquer, comprendre, critiquer. Une tentative d'éclaircissement du statut de la sociologie critique à partir des acquis de la pragmatique », *SociologieS* [En ligne]. Mis en ligne le 06/07/2011 (consulté le 11/09/2019). URL : <http://sociologies.revues.org/3555>
- GENARD J.-L., 2015. « L'humain sous l'horizon de l'incapacité », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 46 (1), p. 129-146.
DOI : 10.4000/rsa.1424
- GENARD J.-L., CANTELLI F. , 2008. « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS* [En ligne], « Théories et recherches ». Mis en ligne le 27/04/2008 (consulté le 11/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/1943>
- GENARD J.-L., ROCA I ESCODA M., 2010. « La “rupture épistémologique” du chercheur au prix de la trahison des acteurs ? Les tensions entre postures “objectivante” et “participante” dans l'enquête sociologique », *Éthique publique*, 12 (1), p. 139-163.
- GENARD J.-L., ROCA I ESCODA M., 2014. « Les dispositions éthiques dans la conduite de l'enquête et la livraison publique de ses résultats », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, « La restitution des savoirs », [<http://sociologies.revues.org/4720>].
- GIDDENS A., 1994. *Les Conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- HABERMAS J., 1997. *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard.
- HEINICH N., 2002. « Pour une neutralité engagée », *Questions de communication* [En ligne], 2 (2), p. 117-127. Mis en ligne le 01/12/2002 (consulté le 12/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7084> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7084
- LAGASNERIE G. (DE), 2016. *Juger: l'État pénal face à la sociologie*, Paris, Fayard.
- LAHIRE B., 2016. *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte.
- RECANATI F., 1984. *Les Énoncés performatifs. Contribution à la pragmatique*, Paris, Éd. De Minuit
- VAL Ph., 2015. *Malaise dans l'inculture*, Paris, Grasset.

14. Face à la demande sociale de sociologie : ruser, résister, émanciper... dans la mesure du possible

Lise Demailly

La demande sociale de savoirs sociologiques a un impact sur les conditions de travail des chercheurs, sur le contenu et les formes de discours et de savoirs qu'ils produisent et sur les usages politiques et sociaux de ces savoirs. Il s'agira dans cet article de voir comment les sociologues peuvent réagir aux effets que tend à induire sur leur travail la demande sociale contemporaine de savoirs.

Il nous faut, pour traiter de la question de l'attitude des sociologues face à la demande sociale, résumer dans une courte première partie du texte les difficultés actuelles que rencontrent les chercheurs dans la construction des connaissances sociologiques, malgré des facilités et des opportunités apparemment accrues.

Comment les sociologues peuvent-ils résister aux injonctions et aux contrôles, à une instrumentalisation de la recherche et à un rapport dominé par les institutions commanditaires ? On montrera quelques ruses individuelles ou collectives que les chercheurs mettent en place pour protéger leur autonomie au travail.

Mais, au-delà, la question centrale est de savoir si la sociologie peut apporter, et comment, une contribution, non au pouvoir des institutions, aux idéologies dominantes et à leurs différentes variantes, mais aux processus d'émancipations individuelles et collectives. Il existe plusieurs voies et styles d'espérance pour une sociologie qui ne servirait aucun maître et contribuerait au développement de la démocratie.

On verra que cette aide à l'émancipation est souvent plus illusoire que réelle. Cela n'empêche que le sociologue a des responsabilités dans la cité puisque sa pratique et son discours ne sont jamais sans effets. De ces prémices découle un principe : l'épistémologie sociologique comporte une dimension éthique essentielle, particulièrement sensible aujourd'hui. On pourrait pour l'évoquer reprendre notamment le beau terme de Michel Foucault (2008) : « le courage de la vérité ». Enfin précisons que ce texte développe un point de vue personnel et une invitation au débat.

La situation délicate du chercheur contemporain par rapport à la demande sociale de savoirs sociologiques

La demande sociale de connaissances sociologiques pourrait être interprétée comme un besoin de réflexivité (Demailly, 2002) chez des collectifs ou des institutions. On entendra par réflexivité le processus social par lequel des collectifs développent une connaissance des conditions de leur action, de son sens, de ses effets et de ses enjeux dans son environnement, le but pour les acteurs étant d'éviter les effets pervers, d'améliorer leur efficacité ou tout simplement de clarifier leurs objectifs. De manière plus opérationnelle, et plus institutionnelle, on pourrait dire un « besoin d'évaluation » (en donnant au mot d'évaluation son sens le plus large). Cette demande est apparemment croissante et se traduit par un nombre élevé de commandes.

Même si chaque opération de recherche est une aventure singulière, on peut repérer des facteurs qui, de manière relativement intemporelle à moyen terme, influencent les conditions de travail du sociologue : les caractéristiques des institutions et leur rapport à la recherche, le statut du problème étudié (consensuel ou médiatiquement brûlant), la nature du contrat, et enfin, les propriétés sociales du chercheur. Ces dernières influencent la manière dont les institutions lui permettent de travailler et peuvent agir sur lui. Son statut (de jeune doctorant à professeur d'université senior, femme ou homme, en passant par chercheur précaire), son origine sociale et ses réseaux, sa vie personnelle, son ethos, influencent ses possibilités d'investigation dans les milieux *a priori* réticents à celle-ci. Ils influencent également ses propensions à résister aux injonctions ou à s'y soumettre, et à développer ou non des collaborations avec

des acteurs dominés. Ce que les institutions lui font est donc, comme nous allons le voir, dépendant de ses propres valeurs, de son degré de docilité ou, à l'inverse, de sa résistance aux injonctions, que ce soit aux modes institutionnelles, au sens commun, à la langue administrative, aux rites d'institution (réunions de « end users », réunions de recherche participative, de « restitution ») et à ce qu'ils charrient de représentations et de catégories préformées, de ses engagements politiques, bref, de son éthique. Ses valeurs guident ses improvisations dans différentes situations d'interactions avec les collectifs demandeurs.

Au-delà de cette variabilité, les situations de recherche sont soumises à une évolution commune. Les « besoins » de réflexivité sont les conséquences de démarches stratégiques au sein des organisations et des collectifs, qui évoluent en fonction des configurations historiques. La demande d'évaluation mobilise l'*épistémè* de l'époque, qu'il s'agisse des concepts dans laquelle va s'exprimer la demande ou encore des techniques de savoir valorisées (les chiffres par exemple, aujourd'hui). Le désir de savoir est un produit historique, autant dans ses objets que dans ses formes, la demande de savoir et les propositions de format de travail intellectuel adressées aux sociologues tout particulièrement.

Cette évolution commune est facilitée par des mutations affectant les quatre variables présentées ci-dessus : institutions en obligation de performance, objets plus brûlants, recherches plus contractuelles, statuts plus précaires.

Le premier axe de transformation globale de la façon avec laquelle s'exprime la demande sociale et s'exercent ses effets est l'apparition d'un management du temps de travail des chercheurs, régulant la partition de leur temps de travail entre différentes tâches, le contenu de ces tâches, la nature des questions traitées. La condition de cette transformation est le développement du caractère entrepreneurial et managérial des institutions de recherche, université et grands organismes (cf. Prost, 1988 ; Vilkas, 2009 ; Barrier, 2011 ; Boitier *et al.*, 2015 ; Lorenz, 2007). Celles-ci régulent en effet de manière plus serrée et plus outillée qu'auparavant le processus de légitimation des chercheurs, leurs carrières, le contrôle de leur activité, l'économie de la recherche. Elles assurent le pilotage intellectuel et budgétaire d'un certain nombre d'« opérations » de recherche. Par

exemple, la définition des objets des thèses est aujourd'hui influencée par le souci d'obtenir des contrats doctoraux pour leur financement, et le contenu de ceux-ci est en partie défini par les besoins des administrations ou des collectivités régionales en recherche de puissance ou de réactivité par rapport à un problème présent dans l'espace public.

Le second facteur est donc, conjointement, le très fort développement de la recherche contractuelle. Si elle peut aboutir à des travaux scientifiques et novateurs (Castel, 2004), elle présente trois limites qui tendent à se développer ces dernières années :

- celle du choix des objets : les flux de financement se dirigent vers les objets et des problématiques dans lesquels les institutions et les administrations voient une source potentielle assez immédiate d'augmentation de leur puissance ou de réduction de leur impuissance ;
- celle de la liberté des méthodes : conformément à ce qui se passe du côté de la santé, et qui constitue de plus en plus un modèle pour l'ensemble de la sociologie, elles sont de plus en plus normées, se devant d'être des méthodes « éprouvées », et de préférence quantitatives ;
- les contraintes sur le temps du travail : la proportion du temps passé à élaborer des projets et à répondre aux appels d'offres, à l'administration des projets et à leur comptabilité s'accroît fortement.

Une deuxième évolution globale de la demande sociale et de ses effets sur les chercheurs concerne l'instrumentalisation de la recherche. Le scénario selon lequel une institution commanditait une recherche pour se légitimer, dépenser des crédits « recherche » ou avoir une petite idée de son image externe, puis laissait « dormir les rapports dans un placard » est révolu. Les chercheurs peuvent s'en réjouir, car ils aiment bien être lus. Mais, si les rapports ne sont plus mis au placard, c'est souvent qu'ils sont épiluchés par les secteurs institutionnels pour y trouver des solutions pragmatiques à leurs problèmes et dans la logique de leurs intérêts. Ou bien encore pour vérifier que rien dans le travail de recherche, qui risque de devenir public, ne vient contredire la doxa des institutions.

La conjoncture historique est marquée par le caractère retors du dernier capitalisme. Ce mode de « gouvernementalité » (Foucault, 2001) et de domination gestionnaire se caractérise par la captation des savoirs spécialisés, y compris sociologiques, par les administrations publiques ou privées, ce qui fait que l'on peut soupçonner d'ailleurs certaines disputes en sciences sociales de s'alimenter des querelles idéologiques des différentes fractions des classes dominantes et de les nourrir en retour. L'État et le marché sont passés de l'indifférence respectueuse (laissons les scientifiques jouer entre eux) à une instrumentalisation cynique. Leur programme : ne pas censurer l'expression de la critique, mais la discréditer (en la rabaissant à une théorie du complot, une théorie mécaniste ou une dénonciation pathologique de la réalité) ; disqualifier, au nom de l'expertise, les propositions alternatives, dans le cadre d'une police symbolique parfois impressionnante ; capturer les connaissances qui peuvent être recyclées et prendre ce qui paraît utile à la performance.

Je propose de nommer certains aspects de ces processus « vampirisme idéologique », quand les commanditaires sont essentiellement à l'affût d'une nouvelle mode potentielle qui leur fournira un profit de distinction dans leur univers organisationnel, de mots inédits, de légitimation scientifique, de tout ce qu'on pourrait nommer le « symbolique rentable »¹.

Le vampirisme idéologique a pour corollaire un pousse-à-l'expertise. Pour obtenir des contrats et les moyens de continuer à travailler, le sociologue qui y consent est amené à fournir, en réponse à la demande, des outils pragmatiques, emballés dans du « symbolique rentable » (donc s'inscrivant dans les objectifs du commanditaire).

Dans la position d'expertise, le renoncement à l'autonomie théorique et éthique et l'acquiescement au vampirisme idéologique ne sont pas qu'une faute contre la scientificité, mais aussi le plus souvent une illusion pratique. Car les conseils pratiques du sociologue ont le même degré de pertinence que celui d'autres acteurs bien informés, sans plus. Il ne maîtrise pas plus qu'eux l'écheveau des causalités. L'ingénierie sociologique, le rêve de gouverner sociologiquement les pratiques sociopolitiques est à la fois une arnaque politique et une erreur épistémologique.

¹ Pour un point de vue proche, cf. Passeron, 2003.

Un dernier problème auquel sont confrontés les chercheurs risque d'être la mise en place du *Règlement général européen concernant la protection des données de la vie privée*². Une mise en œuvre rigide et bureaucratique de ce règlement, et une application tatillonne des consignes sur l'anonymisation des données priveraient les chercheurs qualitatifs de pouvoir publier de larges extraits d'interviews, des histoires de vie, des comptes rendus d'observations *in situ*.

Ruses et résistances des chercheurs

Dans cette situation, le déploiement de résistances et de ruses diverses est nécessaire au chercheur pour maintenir d'une part la scientificité de la sociologie, d'autre part sa curiosité tous azimuts pour des objets qui risqueraient de développer la puissance des dominés, et y compris pour des objets apparemment « inutiles ». Voici quelques exemples de ruses couramment pratiquées.

Les chercheurs infléchissent leurs intérêts en essayant de préserver par la bande certains liens avec leurs questionnements favoris. Les recherches artisanales, heuristiques exploratoires, intersectorielles doivent passer en contrebande si elles veulent s'inscrire dans la recherche contractuelle (petites enquêtes en surplus ou en marge de la méthodologie officielle).

Les chercheurs alternent recherche automissionnée et recherche contractuelle. Ou ils bricolent des dispositifs de recherche peu coûteux, puisque c'est leur budget personnel qui se trouvera alors mis à contribution. Ils donnent la préférence aux budgets « non justifiés »³, permettant de mettre de l'argent de côté pour une autre recherche.

Ils pratiquent la double ou triple écriture (une écriture pour le commanditaire, une pour la valorisation-dissémination pour un public large, une pour les revues scientifiques) dont le contenu n'est pas identique. Ils pratiquent aussi l'écriture fragmentée : au sein d'un même rapport, certains chapitres sont écrits selon les normes scientifiques, d'autres satisfont, dans le style ou le contenu, à la demande du commanditaire.

² Cf. les sites <https://ethiquedroit.hypotheses.org> et <http://www.cil.cnrs.fr/>.

³ Un budget « non justifié » est un budget où l'on n'est pas tenu de prouver que chaque dépense a un rapport direct avec le contrat.

Ils pratiquent diverses formes de résistance à l'intérieur même de l'opération de recherche (inertie, vigilance, conflits, *clash* selon les cas)⁴.

Tout en fournissant les préconisations qui souvent constituent obligatoirement la conclusion d'un rapport (c'est le cas des contrats européens par exemple), le sociologue peut éviter le piège de l'expertise, en présentant certaines chaînes causales par rapport à des objectifs qui sont présentés explicitement comme étant ceux du commanditaire – si vous voulez cela, alors faites cela –, objectifs que le chercheur objective dans son analyse⁵, ce qui introduit forcément une mise en relativité de ces objectifs, et une interrogation sur la commande. Ce discours implique qu'il ait pu en amont établir rigoureusement les relations causales qu'il expose, que leur mise en évidence s'appuie sur une analyse argumentée des faits et relations entre faits sociaux, de telle sorte qu'il puisse dire clairement : « Si vous voulez politiquement tel effet, il est probable que tel type d'action y concourra et que tel autre type d'action n'y concourra pas ou concourra à l'effet inverse, ou aura probablement des effets pervers de tel type ».

Les ruses des sociologues peuvent-elles donner lieu à une résistance collective ? Une option est que, en forme de résistance, il faudrait renforcer les standards de la recherche sociologique (Dubar, 2006), expliciter les critères de scientificité et publiciser un consensus sur les exigences professionnelles du métier de sociologue.

J'aurais, au sujet de ce renforcement de normativité, une opinion réservée. Une meilleure organisation et structuration de la profession seraient sans doute souhaitables. Mais les normes de scientificité existent déjà, elles sont présentes dans les textes des fondateurs de notre discipline, elles sont précieuses. Mais elles sont aussi plurielles et ce pluralisme, théorique, méthodologique, stylistique, est également précieux.

Par ailleurs, standardiser et formaliser davantage les normes de la scientificité sociologique ne peut se faire aujourd'hui, comme on peut déjà l'observer, que sous le primat des représentations dominantes de ce qu'est la bonne recherche : « méthodes éprouvées », « bonnes pratiques » venues

⁴ Pour des exemples empiriques de *clash* dans des contrats européens, cf. Demailly (2018).

⁵ Même s'il peut y adhérer par ailleurs.

des sciences dures, plans d'écriture standardisés, écritures impersonnelles, cloisonnement extrême des territoires d'études, interdiction de la flânerie empirique ou théorique, qu'ont petit à petit incorporés les micro-institutions de la recherche sociologique et les politiques de recherche, en un dogmatisme pervers. Une normativité instituée accrue, forcément sous normes internationales, risquerait en outre d'opérer un déni sur le caractère nationalement situé des recherches et des conceptualisations, au lieu de le travailler.

Bref, la répétition et la mise en commun des ruses et résistances individuelles me paraissent plus efficaces et moins dommageables qu'une normativité professionnelle et institutionnelle accrue.

En revanche, certaines résistances collectives qui pourraient être menées par les associations professionnelles (AFS, AISLF, ASES, syndicats) paraissent pertinentes concernant les dérives auxquelles peut donner lieu le financement de la recherche aujourd'hui et ses effets pervers sur le travail du chercheur, listés en première partie de cette contribution. Les associations professionnelles pourraient notamment intervenir sur les pratiques des Comités de protection des personnes et leur normativité méthodologique en faveur de la recherche quantitative et protocolisée. Quant à l'interprétation de la RGPD en sociologie qualitative, il serait pertinent que les juristes des universités et des organismes de recherche se penchent sur les articles de ce long document, non pour se précipiter à les appliquer docilement, mais plutôt pour protéger le travail des chercheurs qualitatifs et, par exemple, si nécessaire, mettre en évidence l'inconstitutionnalité de certaines éventuelles mises en œuvre.

Peut-on rêver aujourd'hui d'une sociologie qui ne servirait aucun maître ?

Mais, au-delà des ruses et des résistances, et contre l'instrumentalisation de la recherche par les institutions, le projet du sociologue peut être l'émancipation, selon la tradition durkheimienne de la discipline. Comment concevoir une sociologie qui ne servirait aucun maître et, de plus, contribuerait à l'émancipation des acteurs dominés ou aliénés ? Plusieurs styles d'espérance d'une sociologie émancipatrice peuvent être repérés.

La sociologie critique et ses limites

Le rêve d'une sociologie qui servirait l'émancipation collective paraissait accessible lors du déploiement de la sociologie critique. Ce rêve s'est effrité sous différents mécanismes, dont les uns tiennent à la conjoncture historique que l'on vient de décrire, mais d'autres, en même temps, à la nature même du projet de sociologique critique.

Je ne reprendrais pas ici les critiques, non pertinentes, selon lesquelles la sociologie critique surestimerait l'inertie des institutions, ne laisserait pas de place aux acteurs et au changement ou oublierait les subjectivités. Mais la sociologie critique, quelle que soit sa qualité scientifique, est cependant impuissante à changer le cours des choses sociales. Sa faiblesse est de croire que le dévoilement des rapports de domination produirait de l'émancipation par lui-même, que la dénonciation suffirait. Le cas de l'école est ici exemplaire. La dénonciation des inégalités sociales n'a rien produit en termes de progrès de la justice sociale, se heurtant à la réalité des rapports de forces sociaux.

De plus, le désir critique, malgré la rigueur des descriptions produites, peut entraîner dans la réalité sociale autre chose que ce qu'escomptait le sociologue critique.

Les sociologues contribuent en effet involontairement à l'installation et à la légitimation de paradigmes émergents concernant l'action publique ou les régimes de vérité. Je l'avais remarqué pour les termes, « l'obligation de résultats ». Je remarque aujourd'hui pareillement la montée des neurosciences comme nouveau régime de vérité et la contribution qu'y apportent les sociologues, y compris critiques, qui analysent sociologiquement la légitimation de ce paradigme. Le sociologue contribue à ce que les institutions perçoivent les paradigmes émergents comme objets intéressants, à ce qu'elles entrent davantage dans une croyance à leur égard, voire dans une adhésion, à cause des profits de distinction que permettent des énoncés modernistes, à ce qu'elles finissent par ne percevoir qu'eux, tandis que les pratiques relevant d'autres paradigmes se ringardisent ou s'invisibilisent. Le nouveau lexique balise un nouveau sens commun.

Ce n'est pas là une conséquence de l'éventuelle connivence que pourraient avoir les sociologues avec ces paradigmes émergents (même si ça peut l'être). C'est un pur effet de langage. Le fait de donner à un

phénomène un nom et d'engager celui-ci dans l'espace public contribue à son existence sociale et à sa consistance symbolique. Le fait de déployer un récit fictionnel, un système de croyances, à des fins d'études, comme dans le cas de l'« obligation de résultats », contribue à un effet de vérité.

Autre exemple d'effet pervers du travail critique. Les dominants s'en emparent, avec un certain contentement quand ils se sentent reconnus dans la description de leur compétence à manier les différentes espèces de capital (cf. la bonne réception, dans la bourgeoisie des premiers travaux de M. Pinçon et M. Pinçon Charlot)⁶. De façon plus nette encore, il semble que les travaux démontrant le rôle reproducteur de l'école ont eu pour conséquence un affinement des stratégies scolaires des parents des classes supérieures et moyennes supérieures (Van Zanten, 2002 ; Dubet, 2002). La ségrégation urbaine et la ségrégation sociale à l'école sont plus fortes que jamais. L'objectivation des stratégies des dominants peut avoir pour conséquence de leur permettre de renforcer ces stratégies, en un effet pervers qui est certainement plus fréquent qu'on ne peut l'imaginer. Quand le sociologue intervient dans un champ où existent des rapports de domination, il ne peut qu'être incertain quant à la catégorie d'acteurs qui va s'emparer des connaissances qu'il a produites et ce qu'ils vont en faire.

En somme, la performativité de la sociologie n'est pas celle que dont rêvait Bourdieu. Sa sociologie, comme la sociologie durkheimienne, s'est construite sur la fiction d'un discours politiquement efficace par sa vérité rationnelle. On peut y repérer une double illusion :

1. qu'une stratégie politique pourrait se déduire de la description scientifique des rapports de domination⁷. En fait, de la science à la stratégie politique, il y a un gap, en raison du tressage infini des causalités⁸ et des irrptions qu'y jouent les événements dans leur singularité historique.

⁶ Cf. pour cette réception M. Pinçon et M. Pinçon Charlot (2012). Certains interviewés sont contents au point de désirer lever l'anonymat.

⁷ Et des pistes normatives que peut induire la description des malheurs humains. Pour ce lien Cf. R. Ogien (2004). Mais du projet normatif à la stratégie politique, il reste bien un fossé.

⁸ La sociologie en effet n'est pas une science expérimentale et ne peut procéder à la fermeture du système de causalités (Passeron, 1991).

2. que la mobilisation politique serait induite par le seul déploiement du discours vrai. Or, la mobilisation politique implique des émotions : dégoût, indignation, enthousiasme. Le style scientifique et les efforts de neutralité axiologique en sont loin. Il n'y a pas de performativité intrinsèque de la science, mais seulement médiée : par l'intermédiaire d'acteurs sociaux qui se l'approprient, autrement dit l'idéologisent, la simplifient, lui connectent des images, des émotions et des affects, construisent des mythes mobilisateurs⁹.

La demande sociale d'aide à l'émancipation, les collaborations acteurs-chercheurs

Une autre voie pour l'épistémologie sociologique serait la collaboration avec les acteurs collectifs en situation de projet d'*empowerment*, d'émancipation, de dé-victimisation, de lutte contre l'exploitation, l'injustice, la misère, l'irrespect ou les violences symboliques. De fait la capacité réflexive des acteurs sociaux s'accroît, leur exigence d'égalité également (Payet & Purenne, 2016) et se manifeste de manière revendicative dans la quotidienneté de la vie sociale.

Des sociologies « émancipatrices », de différents styles¹⁰, se donnent pour projet d'étudier les poches d'innovation ou de résistance, ou de repérer la naissance, dans la réalité sociale, d'acteurs collectifs qui portent des idées nouvelles et des exigences démocratiques, ou encore de les aider.

Cela peut se faire dans un cadre contractuel. Dès la formulation du contrat moral passé avec un commanditaire ou des acteurs locaux demandeurs, une solidarité politique peut exister explicitement entre le chercheur et les acteurs qu'il accompagne ou avec lesquels il collabore comme co-chercheurs, autour d'un projet d'émancipation ou de justice sociale. Cela n'empêchera pas bien sûr que reste de mise l'interrogation réflexive sur les objectifs, sur leur complexité et ambiguïté éventuelle, ainsi que la visée de la rigueur des descriptions qui serviront d'appui

⁹ Sur la notion de mythe mobilisateur, cf. Demailly (1991).

¹⁰ Sociologie pragmatique, épistémologies du sud, sociologie publique... Le tournant de la théorie critique (Frère, 2015) en donne un bon panorama. On peut aussi consulter, pour un autre style, les travaux de Tarragoni (2015) ; et Genard & Escoda (2016) sur les *studies*.

à la construction de savoirs praxéologiques, tactiques ou stratégiques, directement mise au service des collectifs en lutte.

Je voudrais évoquer quelques limites du localisme, entendu comme une croyance en ce que la sociologie serait réellement émancipatrice par le soutien intellectuel à des innovations sociales locales ou à des groupes militants locaux.

1. Quand le sociologue parvient à identifier une solution, qui se déduit logiquement du système pratique étudié ou qui a été déjà inventée, souvent dans un autre environnement, les acteurs ne peuvent pas ou ne veulent la mettre en œuvre. Hors de l'expérience locale, l'ingénierie émancipatrice est autant une illusion que l'ingénierie conservatrice, car les configurations d'action sont singulières et les mobilisations nécessaires et adéquates, jamais garanties.

2. Si, dans les tactiques d'aide à un collectif innovant ou subversif, la sociologie peut produire effectivement des savoirs spécifiques utiles, il joue souvent à l'oiseau de Minerve (toujours en retard sur les acteurs), et son impact transformateur est finalement bien moindre que celui de l'action politique elle-même, aidée par les réseaux sociaux. L'affaire Weinstein en est un bon exemple. D'où ce fait, d'ailleurs, que plusieurs sociologues sautent le pas d'un passage personnel à l'action politique¹¹.

3. Le localisme s'argumente souvent à partir de terrains qui appartiennent aux zones les plus flexibles du social. Tout se passe comme si, en effet, le social (en tant que système de relation entre faits sociaux) présentait différentes textures, plus ou moins rigides, plus ou moins souples et déformables, ou parfois faussement flexibles. Quand le discours sociologique touche une texture rigide et solide, même s'il met au jour des ressorts méconnus du réel, il ne peut pas contribuer au changement. Car il faudrait toute une réflexion collective proprement politique et des rapports de force différents dans la société pour que ces connaissances puissent être utilisées à faire mûrir des objectifs politiques opérationnels nouveaux.

¹¹ Philippe Corcuff, par exemple, qui rejoint plusieurs associations militantes et tient un blog sur *Mediapart*, Caillé et le « manifeste convivialiste » qui est un manifeste politique (2011), le dernier ouvrage de M. et M. Pinçon Charlot sur le président Sarkozy (2010).

Concernant certains déterminismes sociaux lourds, du coup, même en travaillant avec les acteurs sociaux, les sociologues répètent toujours la même chose, sans aucun effet sur la réalité. C'est le cas, par exemple, du caractère socialement reproducteur de l'école, l'injustice sociale qui y sévit, et sur les mécanismes concrets de cette reproduction. Sur la ségrégation scolaire et ses effets sur les résultats scolaires des élèves de milieu populaire, tout a été écrit et répété (Dubet, 2002). Je peux faire l'hypothèse que le phénomène sera le même pour les inégalités de santé.

4. Une dernière limite politique du localisme est que des transformations majeures, celles qui concernent aussi les zones dures du social, exigent non pas seulement une juxtaposition de luttes locales, mais une convergence de celles-ci. Un établissement scolaire révolutionnaire ne change pas le système scolaire, un secteur psychiatrique innovant ne change pas la psychiatrie et les deux groupes militants concernés n'ont en général pas de projet commun ni une vision commune d'un futur souhaitable. Là non plus ce n'est pas le sociologue, connaisseur et/ou praticien d'un social souvent spécialisé, qui peut produire cette convergence. Travaillant de plus selon les canons d'une discipline particulière, il ne peut même pas prétendre en produire seul la conceptualisation. Car l'articulation des sciences sociales avec la demande sociale d'émancipation dans une perspective transversale exige de toute façon un travail inter ou pluridisciplinaire avec la philosophie, l'économie, la biologie, etc.¹²

Les nouvelles sociologies de l'émancipation, même si le regard porté sur les acteurs ordinaires et leurs capacités d'initiative historique est différent de la sociologie bourdieusienne, ont donc en elles-mêmes un impact politique émancipatoire qu'elles ne doivent pas surestimer, leur prise sur la réalité étant faible.

Et pourtant le discours sociologique n'est pas sans effets sociaux

De ce qui précède, il ne faut pas conclure que la sociologie serait dédouanée d'effets sur le social. Elle crée des connaissances, du symbolique. Et, de plus, les effets sociaux de la recherche sociologique

¹² Point de vue sur la nécessaire interdisciplinarité que développent Genard & Escoda (2016).

ne se limitent pas à la diffusion des résultats de recherche. Les pratiques d'enquête ethnographiques ont des impacts par elles-mêmes, en tant que pratiques sociales et relationnelles comme les autres, quel que soit le type de recherche (académique classique, participative ou collaborative, descriptive ou orientée vers le changement). Elles modifient des relations entre acteurs, elles provoquent des prises de conscience, des questionnements, etc. Que le sociologue le veuille ou non, il ne peut observer des terrains sans en même temps y intervenir. L'opposition entre observation objectivante et intervention, recherche pure et recherche participative est épistémologiquement fictive.

Finalement, une partie de la sociologie aide les dominants à dominer, c'est une « science de gouvernement »¹³. Une autre augmente localement les capacités réflexives de militants, d'acteurs innovants, d'acteurs dominés. Une autre fournit les analyses des processus de domination et d'inégalité, sans maîtriser les effets de la diffusion de ses savoirs.

La question est donc : que faire ?

1. Si le sociologue ne fait pas rien dans le monde social ; mais qu'il ne maîtrise pas vraiment les effets politiques de ce qu'il y fait ;
2. s'il contribue peu à l'émancipation des dominés en tant que sociologue parce que les conditions d'une liaison directe significative sont rarement remplies (sauf à se transformer en agent politique) ;
3. s'il est de plus en plus assujéti de la part de ceux qui possèdent les budgets pour financer la recherche à une demande sociale instrumentalisante et à un rapport de pouvoir de plus en inégal avec des institutions très contrôleuses ?

*

¹³ Pour reprendre en le détournant le titre d'un numéro d'*Éducatons et Sociétés*.

Conséquences épistémologiques. L'épistémologie sociologique est une éthique

Un impact politique émancipateur limité

Sauf à se constituer en agent politique, ponctuellement ou de façon permanente, – certains sautent le pas et, ce qui est de bonne guerre, utilisent leur renom et leurs connaissances pour légitimer leur parole politique – ce qui est se positionner autrement que comme sociologue (autrement dit comme scientifique), ou sauf à se constituer en intellectuel ou philosophe médiatique, le sociologue doit accepter que les savoirs sociologiques ne contribuent que peu aux transformations politiques d'importance dans le sens de la justice sociale et de l'émancipation. Car, bien que ces savoirs dévoilent des rapports sociaux, ils ne contribuent à changer le monde que s'ils sont repris, disséminés, digérés, idéologisés, animés affectivement et émotionnellement par les acteurs sociaux.

Ses propositions praxéologiques peuvent avoir des effets pratiques locaux d'aide à l'*empowerment*. Enfin, il peut espérer, globalement, soutenir la réflexivité de certains acteurs sociaux, dont il peut espérer les choisir.

Mais sa naïveté ne doit pas lui faire oublier que les pouvoirs dominants sont aussi à l'affût de la connaissance objective du monde social, pour en tirer de quoi affiner leurs outils de domination, diversifier leur outillage symbolique ou tout simplement, renforcer l'efficacité de leur pratique.

L'épistémologie sociologique est une éthique. Propositions

Le sociologue donc doit, selon moi, assumer ses responsabilités, dans les cadres d'une épistémologie qui est en même temps une éthique, éthique qui est à la fois une éthique de la conviction et une éthique conséquentialiste.

Du côté de la conviction, c'est le soutien de la sociologie comme science empirique, le soutien de la vérité scientifique plutôt que de l'idéologie, ce qui signifie penser contre les modes (idéologiques, politiques, sociologiques) ; refuser l'expertise, persévérer à répéter des analyses critiques même si elles ne sont pas opérationnalisables, défendre le pluralisme théorique, méthodologique et stylistique, pluralisme qui est le garant du caractère scientifique de la discipline. On pourrait nommer

cela le « courage de la vérité » en détournant le mot de Foucault¹⁴.

Deuxièmement, vu que le savoir sociologique, dans son rapport à la demande sociale, est lui-même un élément du social, les sociologues devraient pratiquer continûment la sociologie de la sociologie et celle des usages sociaux de la sociologie.

Enfin, concernant son rapport au politique et à la demande sociale, qu'il travaille sur des groupes dominants ou dominés, de manière distanciée ou impliquée, sur des faits structurels ou des innovations locales, le principe épistémologique et éthique central devrait être de ne jamais contribuer à dépolitiser les objets. Dépolitiser un phénomène social, c'est renvoyer les catégories dans lesquelles il est pensé, soit à un ordre naturel (des inégalités naturelles, des identités sexuées naturelles par exemple), soit à un ordre objectif (les nécessités techniques des organisations, les nécessités techniques de la marche du monde, des catégories technologiques ou même scientifiques, forcément en partie contingentes ou ethnocentriques), soit à un ordre transcendant (des impératifs religieux ou moraux transcendants et indiscutables). En somme, il s'agit pour lui de montrer que, dans les sociétés, l'espace de choix (sauf exception grave) est toujours ouvert, que des alternatives de pensée, d'action, de structures, de règles, sont toujours possibles.

Références bibliographiques

- BARRIER J., 2011. « La science en projets : financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques », *Sociologie du Travail*, 53 (4), p. 515-536.
- BOITIER M., CHATELAIN-PONROY S., RIVIERE A., MIGNOT-GÉRARD S., MUSSELIN C., SPONEM S., 2015. *Le Nouveau Management Public dans les universités françaises, un puzzle doctrinal encore mal articulé en pratique ?* [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01188862>]
- CAILLÉ A., 2011. *Pour un manifeste du convivialisme*, Le Bord de l'Eau.

¹⁴ Foucault, 2008. Le courage de la vérité dans ce texte porte aussi sur la vie. Je le réduis ici au travail intellectuel.

- CASTEL R., 2004. « La sociologie et la réponse à la demande sociale », in B. Lahire (dir.), *À quoi sert la sociologie*, Paris, La Découverte, p. 67-77.
- DEMAILLY L., 2002. *Le Collège. Crise, mythes et métiers*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- DEMAILLY L., 2004. « Le sociologue, la commande et la bonne distance », in G. Pelletier (dir.), *Accompagner les réformes et les innovations en éducation. Consultance, recherche et formation*, Paris, L'Harmattan, p. 45-68.
- DEMAILLY L., 2009. « L'obligation de réflexivité » (chap. 2), in G. Pelletier (dir.), *La Gouvernance en éducation*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, p. 33-52.
- DEMAILLY L., 2013. « Le sociologue, l'évaluation et les pièges peut-être évitables », *Socio-logos* [En ligne], 8. Mis en ligne le 16/06/2013 (consulté le 17/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/socio-logos/2773>.
- DEMAILLY L., 2018. « La recherche sociologique contractuelle comme expérience du rapport des institutions à la réflexivité », *Sociologies pratiques*, 36, p. 77-85.
- DUBAR Cl., 2006. « Le pluralisme en sociologie : fondements, limites, enjeux », *Socio-logos* [En ligne], 1. Mis en ligne le 29/03/2008 (consulté le 17/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/socio-logos/20>.
- DUBET F., 2002. « Pourquoi ne croit-on pas les sociologues ? », *Éducation et Sociétés*, 9 (1), p. 13-25.
- Éducation et Sociétés*, 2012. « La sociologie de l'éducation : une science de gouvernement ? », 30.
- FRÈRE B. (dir.), 2015. *Le Tournant de la théorie critique*, Paris – Perpignan, Desclée De Brouwer.
- FOUCAULT M., 2001. « La gouvernementalité », *Dits et écrits, 1954-1988*, vol. 3, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., 2008. « Le courage de la vérité : l'ascète, le révolutionnaire, et l'artiste », *Esprit*, p. 51-60.
- GENARD J.-L., ROCA I ESCODA M., 2016. « Un regard à décentrer, des frontières disciplinaires à décloisonner », introduction aux Dossiers du Congrès « Sociétés en mouvement, sociologie en changement », *SociologieS* [En ligne]. Mis en ligne le 07/03/2016 (consulté le 17/09/2019). URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/5321>.

- LORENZ C., 2007. « L'économie de la connaissance, le nouveau management public et les politiques de l'enseignement supérieur dans l'Union européenne », in Ch. Charle & Ch. Soulié (dir.), *Les Ravages de la « modernisation » universitaire en Europe*, Paris, Éd. Syllepse, p. 33-52.
- OGIEN R., 2004. « La philosophie morale a-t-elle besoin des sciences sociales ? », *L'Année sociologique*, 54 (2), p. 589-606.
- PASSERON J.-Cl., 1991. *Le Raisonnement sociologique. L'espace non-popperien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan.
- PASSERON J.-Cl., 2003. « Mort d'un ami, disparition d'un penseur », *Revue européenne des sciences sociales*, p. 77-124. DOI : 10.4000/ress.560.
- PAYET J.-P, PURENNE A. (dir.), 2016. *Tous égaux ! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, L'Harmattan.
- PINÇON M., PINÇON CHARLOT M., 2010. *Le Président des riches. Enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy*, Paris, Zones.
- PINÇON M., PINÇON CHARLOT M., 2012, « Des sociologues chez les riches », in E. Tuffa (dir.), *Itinéraires de chercheurs*, Paris, L'Harmattan (Histoires de vie et choix théoriques en sciences sociales 5), p. 103-142.
- PROST A., 1988. « Les origines des politiques de la recherche en France », *Cahiers pour l'histoire du CNRS, 1939-1989*, 1 [<http://www.histcnrs.fr/pdf/cahiers-cnrs/prost-1.pdf>]
- ROLLET L., 2009. « Peut-on faire l'histoire des pôles scientifiques ? », *Histoire de l'éducation*, 122, p. 93-113.
- TARRAGONI F., 2015. *L'Énigme révolutionnaire*, Paris, Les Prairies Ordinaires.
- VAN ZANTEN A., 2002. « La mobilisation stratégique et politique des savoirs sur le social : le cas des parents d'élèves des classes moyennes », *Éducation et Sociétés*, 9 (1), p. 39-52.
- VILKAS C., 2009, « Des pairs aux experts : l'émergence d'un «nouveau management» de la recherche scientifique ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1, p. 61-79.

Postface
Demandes sociales et sciences sociales :
une question toujours ouverte

Marc-Henry Soulet

Les rapports entre la demande sociale et les sciences sociales constituent un véritable marronnier des chercheurs en sciences sociales : si nous voyons régulièrement revenir cette thématique sur le devant de la scène, ce n'est pas pour combler les pages blanches de nos revues dans une période creuse en informations, pas non plus parce que ce sont des questions qui font vendre du papier ; bien davantage, leur évocation récurrente révèle une préoccupation essentielle des sciences sociales, prises dans les tenailles de l'anathème inaugural de l'utilité de la sociologie lancé par Émile Durkheim (son fameux « la sociologie ne vaudrait pas une heure de peine si elle n'avait qu'un intérêt spéculatif ») et de l'injonction à l'inutilité fondatrice des sciences sociales pour accomplir leur fonction critique de l'être en société (emblématiquement incarnée par le Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales). La question des rapports entre demande sociale et sciences sociales est d'autant plus cruciale qu'elle met en jeu à la fois des registres politiques, les rapports de pouvoir entre des instances sociales et des acteurs scientifiques, épistémologiques, le statut des différents types de savoir sur le monde social, et éthique, la nature des liens entre connaissance et action.

Loin, donc, d'être une thématique ressassée que l'on ressort de temps à autre quand on est en mal d'idées, la question de la demande en sciences sociales est toujours ouverte, et ce car elle est, *in fine*, au cœur même de la définition des sciences sociales. Plus même, la vitalité de cette

interrogation est un fort indice du degré de l'importance des sciences sociales dans la dynamique des sociétés.

Avant de faire part de quelques réflexions forgées au fil de mon expérience de sociologue, sur les effets que cette demande peut avoir sur la pratique même des sciences sociales, il me paraît important d'apporter une précision de taille : « demande sociale » est un terme qui doit être conjugué au pluriel.

D'une part, en effet, cette demande émane d'acteurs institutionnels si différents que les formes qu'elle peut prendre en deviennent incommensurables. Qu'y a-t-il en effet de commun entre une commande publique émanant d'instances scientifiques ad hoc chargées de traduire dans le champ de la recherche des préoccupations sociopolitiques comme les programmes nationaux de recherche en Suisse ou les appels d'offres de l'Agence nationale de la recherche en France, une demande émanant d'organisations publiques, privées ou associatives visant bien souvent à éclairer leur action par des études évaluatives de celle-ci (quelle que soit la forme que cette évaluation peut prendre) et des attentes sociales, émanant de simples citoyens ou de la caisse de résonance de leurs préoccupations que sont les *media*, d'explicitation des épreuves qui caractérisent le monde social dans lequel ils sont engagés ? Probablement pas grand-chose, si ce n'est une reconnaissance de la dimension contributive des sciences sociales à la compréhension des phénomènes sociaux, ce qui n'est en soi pas rien. Sûrement aussi, en tout cas, des effets fort différents sur l'exercice de la sociologie qu'auront ces diverses modalités de sollicitation des sciences sociales.

D'autre part, il faut considérer, selon les contextes nationaux, une différence d'intensité de cette demande sociale plurielle. Qu'y a-t-il de comparable, par exemple, entre la situation québécoise avec l'omniprésence de la recherche partenariale et son institutionnalisation par la procédure de l'Alliance de recherche universités-communautés, la situation bulgare avec les programmes européens qui formatent, voire plaquent, des questions de recherche sur les réalités localo-nationales coupant, à tout le moins formatant, ce faisant toute expression d'une demande endogène, et la situation tunisienne dans laquelle les chercheurs en sciences sociales essaient de susciter à bout de bras de la demande de sciences sociales dans une indifférence sociopolitique à peine contenue ?

Cet aparté étant fait, je voudrais centrer mon propos sur un phénomène trop peu pris en considération dans l'examen des rapports entre demande sociale et sciences sociales, celui de l'appropriation de leur savoir par les différentes instances demandresses. Il est coutume de pointer la faible efficacité des sciences sociales et, ce faisant, de marquer leur faillite à l'égard de leur projet initial de compréhension des sociétés et du travail que ces dernières exécutent sur elles-mêmes. Les arguments sont nombreux pour étayer une telle thèse : elles ne savent pas bien communiquer le fruit de leur activité ; elles ont, tout compte fait, une assise scientifique mal assurée ; elles sont trop spéculatives et trop éloignées des réalités expérimentées par les hommes et les femmes dans leur vie quotidienne... condamnant en ce sens les sciences sociales à devoir régulièrement se pencher sur leur utilité et à chercher continûment à montrer à quoi elles servent.

Mais, par-delà cette épreuve à la Sisyphe dans lesquelles sont condamnées/se condamnent les sciences sociales, ne faudrait-il pas soumettre à interrogation l'évidence de cette prémisse ? Ne serait-il pas pertinent de partir du constat inverse et de considérer que les modes de vie et les modes de représentation des individus comme les modes de fonctionnement et les modes de symbolisation des institutions doivent beaucoup aux théories et aux savoirs des sciences sociales. Inverser le regard reviendrait alors à admettre une certaine dissémination des sciences sociales dans le fonctionnement des organisations et dans l'existence ordinaire des individus.

En effet, si l'institutionnalisation des sciences sociales comme corps de connaissances sur la société est récente, leur développement a été rapide et d'ampleur considérable. Aujourd'hui, les sciences sociales sont présentes partout dans le monde, ou presque, avec comme conséquence logique, un nombre très important de personnes socialisées de près ou de loin, à la logique des sciences sociales.

Ce développement et cette dissémination des sciences sociales sont repérables tout d'abord au plan de la formation, et ce par trois indicateurs : a) des générations et des générations d'étudiant·es y ont été acculturées en s'inscrivant dans des filières de Bachelor et/ou de Master de sciences sociales à l'université et, pour partie, en sont sortis diplômé·es ; b) un nombre

important et croissant de formations supérieures, *i.e.* en médecine, en sciences infirmières et paramédicales, architecture, urbanisme, travail social... ont inclus des modules en sciences sociales, familiarisant ainsi une kyrielle de professionnel·les avec quelques-uns de leurs concepts centraux et leur mode de raisonnement ; et c) un développement exponentiel de formations continues, de journées d'études, de séminaires de travail faisant appel au regard extérieur des sciences sociales et sensibilisant ainsi la réflexion de leurs participant·es à la logique des sciences sociales.

Ensuite, cette prégnance sociale des sciences sociales est observable dans l'importance croissante de la sollicitation de l'expertise théorique et méthodologique des sciences sociales, là aussi repérable à trois niveaux : a) dans le développement de la conduite d'expertises et de recherches appliquées, notamment en sociologie des organisations et en évaluation des politiques publiques, qui a permis la familiarisation de nombreux acteurs sociaux à des pratiques concrètes de l'activité des sciences sociales ; b) un engouement considérable pour la recherche-action, la recherche partenariale et la recherche collaborative, peu importe comment on dénomme ce type de recherche, valorisant une association étroite des acteurs concernés à l'exercice de la recherche en sciences sociales ; c) une forte présence médiatique des sciences sociales, à tout le moins « des variables sociologiques », pour tenter de rendre compte des faits de société de nature diverse, faisant donc entendre les connaissances des sciences sociales parmi les auditeurs et les lecteurs.

Dès lors, si l'on accepte un tel renversement de perspective, la question se déplace et devient celle de ce que cette dissémination des sciences sociales au sein des sociétés contemporaines fait en retour à la nature et à la pratique de celles-ci. Cette appropriation sociale des savoirs des sciences sociales a ainsi contribué à produire un « savoir sociologique ordinaire », une forme de « sociologie publique », à comprendre en un sens toutefois différent de celui proposé par Michael Burawoy, et à alimenter la réflexivité sociale. Il faut alors tirer de ce constat une conséquence d'ensemble, la transformation de l'expertise des sciences sociales devant cette extension de la compétence sociologique à des publics qui ne sont ni des collègues ni des ignares. Nous sommes en effet aujourd'hui bien loin de l'idéal d'une expertise entendue comme conduite assistée de la société

puisque l'expertise doit composer, si elle veut être en prise avec la Cité, avec ce savoir sociologique ordinaire. Mais ce déplacement du sens, et de la réalité pratique, de l'expertise en sciences sociales se paie d'un prix fort qu'il est possible de décliner en quatre points.

1. *L'émergence d'une épistémologie tolérante.* Par ce terme, je veux souligner le déplacement du champ de légitimation des connaissances produites qui ne peut plus se résumer à la seule communauté des pairs mais s'étend à celle des acteurs réflexifs portés par ce savoir sociologique ordinaire. Celle-ci est particulièrement exemplifiée par le partage négocié de l'activité de recherche dans une variété de recherches participatives et traverse la question de l'hybridation des connaissances produites reposant sur un continuum entre savoirs d'expériences et savoirs d'expertise, entre savoirs sociaux et savoirs scientifiques. Cette extension de la « compétence sociologique » à des non-sociologues suppose en effet que connaître repose sur l'élaboration de compromis entre interprétations à statut hétérogène et à consistance sociologique inégale.

2. *La formation d'une épreuve de professionnalité* liée au partage des savoirs avec les enquêtés et des récepteurs. D'une part, en effet, l'enquête perd de sa dimension méthodologique au profit d'un renforcement de sa dimension politique. Il ne s'agit plus seulement d'élaborer des dispositifs méthodologiques pour récolter des informations pertinentes et diffuser le savoir scientifique, mais aussi et surtout de mettre en œuvre des procédures pour intégrer des savoirs indigènes aux savoirs experts. Ce qui, ce faisant, participe d'une modification en profondeur du rapport savoir/pouvoir avec la mise à l'épreuve des connaissances théoriques et des compétences méthodologiques des chercheurs à l'aune des savoirs ordinaires et des connaissances pratiques des acteurs de terrain. Ce qui aussi soulève la nature de ce qui doit être partagé et des modalités de partage, comme l'illustre emblématiquement la valeur exponentielle de l'information détenue par les enquêtés qui en font parfois un objet de négociation acharnée. Ce qui enfin oblige à se pencher sur le statut épistémologique du produit de ces compromis ainsi obtenus : vérité discutable, justesse contextuelle ou épreuve située de réflexivité.

3. *Le déplacement de la question du transfert.* Si l'on admet l'hypothèse du renversement des perspectives ici proposée, un des problèmes centraux qui se posent aux sciences sociales n'est plus l'absence de transfert de leur savoir dans la société, à quelque niveau que ce soit, mais bien davantage celui du contrôle des modalités et des contenus transférés. L'enjeu principal devient en effet celui de l'identification des passerelles entre sociologie instituée et vie sociale, réhabilitant paradoxalement la figure du pédagogue, non pas celui qui transmet un héritage disciplinaire, mais celui qui produit des « sociologues amateurs » par une familiarisation plus ou moins importante avec le raisonnement sociologique. Une des tâches pédagogiques nodales des sciences sociales consiste en ce sens, loin des auditoriums et des salles de séminaire, à prendre en considération ces flux qui marquent la dissémination de leur savoir et à se pencher sur la formation des publics ainsi informés, au double sens de mis en forme et de renseignés par. Il devient dès lors essentiel de saisir ce que ces agents sociologisés, initiateurs de transposition plus que traducteurs, partiellement acculturés aux mécanismes de production des connaissances sociologiques, au maniement des concepts et à la maîtrise des procédures formelles du travail scientifique, participent à produire dans la Cité, dans les dynamiques organisationnelles, dans la vie quotidienne des citoyennes et dans les représentations individuelles et collectives

4. *L'apparition d'un agir sociologique médiat.* L'action des chercheurs en sciences sociales ne peut plus se résumer à la question de leur engagement direct dans la Cité. Il faut parallèlement considérer que leurs activités propres d'enseignement, d'expertise et de vulgarisation participent à produire ce qu'on pourrait appeler un « agir sociologique médiat » né de cette appropriation sociale et de la constitution de ces formes de savoirs sociologiques partiels. Ces passerelles, précédemment nommées, entre sciences sociales instituées et vie sociale sont à prendre au sérieux parce qu'elles participent à donner corps à une forme d'agir social transformateur dont les modalités d'action ne sont ni claires, ni thématiques. Parler d'agir sociologique pour qualifier ce phénomène, c'est, d'une certaine façon, souligner la perspective, agissante bien sûr, des savoirs sociologiques ordinaires et diffus qui serait activée par un

processus de formation non explicite et non contrôlé. Cette sociologie dans la cité n'est pas pour autant à tenir pour une "sociologie de sens commun", mais davantage à voir comme une information sociologique (dans les contenus comme dans les modes de raisonnement) auprès de la Cité participant à produire des cadres de pensée et de compréhension du monde social. Parler d'agir sociologique, c'est devoir penser alors la liaison entre contenus disciplinaires (qu'ils soient théoriques, conceptuels ou méthodologiques), appropriation partielle de ceux-ci et contextes locaux d'inscription, et s'interroger sur les compétences particulières qu'il présuppose pour exister et être à l'œuvre.

*

Au terme de cette brève contribution, il convient de se demander vers quoi nous emmène cette inversion du constat initial et les défis qu'elle soulève pour les sciences sociales. Il me semble que l'on peut rassembler ces perspectives par l'identification de l'émergence de trois figures de l'exercice des sciences sociales à côté de celle plus classique de sciences sociales académiques, avec lesquelles il va progressivement falloir compter.

1. *La figure de sciences sociales embarquées*, pour décliner la belle expression de Mathilde Bourrier, supposant un encadrement de l'activité des chercheurs en sciences sociales par les organisations dans lesquelles et avec lesquelles elles travaillent et donc une négociation continue des cadres de l'exercice professionnel. Le défi que soulève une telle figure est celle de l'élaboration de compromis entre des formes de savoirs pour produire des connaissances ajustées au double intérêt de la pertinence scientifique des résultats et de la dynamique d'action des organisations concernées.

2. *La figure de sciences sociales citoyennes* qui vient éclairer la compréhension des enjeux de société (et non des questions de recherche) et soutenir une certaine politisation des savoirs des sciences sociales. Le défi à relever se centre ici sur l'équilibre à trouver dans cette relative symétrisation des rapports entre chercheurs et population, entre experts professionnels et citoyens réflexifs, pour produire des savoirs crédibles et stabilisés.

3. *La figure de sciences sociales diffuses* qui, en tant qu'instance souple de formation, vise à développer la réflexivité sociale des agents sociaux en leur permettant de se forger une lecture « désaxée » de la réalité qu'ils expérimentent soumettant à interrogation tant la hiérarchie de crédibilité qui la structure que la proximité de l'action avec son propre déroulement et ses propres principes qui l'anime ; le pari, cette fois-ci, résidant dans le contrôle à opérer sur les contenus informels et partiels qui transitent dans cette information sociologique.

Auteurs

BOSI, Stefano

Université d'Évry-Val d'Essonne, 23 boulevard François Mitterrand, 91000 Évry ; Chancellerie des universités de Paris, 47 rue des Écoles, 75005 Paris
Professeur d'économie à l'Université d'Évry-Val d'Essonne, Vice-chancelier des universités de Paris, ancien Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme Paris-Saclay, ancien Président du Conseil académique de l'Université d'Évry-Val d'Essonne, ancien Directeur adjoint scientifique des sections 34 (sciences du langage) et 37 (économie et sciences de gestion) du CNRS, ancien Directeur du centre de recherche EPEE de l'Université d'Évry-Val d'Essonne

Thèmes de recherche : théorie de l'équilibre général appliquée essentiellement à la finance et à l'environnement

stefano.bosi@ac-paris.fr

BRESSON, Maryse

PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités, UMR 8085), UVSQ, CNRS ; Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, UFR des sciences sociales, 47 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt

Professeure des universités en sociologie, Directrice adjointe de l'UFR des Sciences sociales à l'UVSQ, Membre du bureau de l'Association internationale des sociologues de langue française, Coordinatrice du CR 34 Intervention et politiques sociales de l'AISLF

Thèmes de recherche : précarité, politiques sociales, intervention sociale ; santé, handicap, vieillesse

Dernière publication : M. Bailleul & M. Bresson, « Lille-Sud, un quartier au masculin. De la masculinité hégémonique à la marginalisation par le territoire », *Agora débats/jeunesses*, 80 (2018/3), p. 7-23. DOI : 10.3917/agora.080.0007

maryse.bresson@uvsq.fr

BURNAY, Nathalie

Institut de recherche Transitions, Université de Namur ; Rempart de la Vierge 8, 5000 Namur (Belgique)

Professeure de sociologie, Sociologue, Directrice du département de Sciences politiques, sociales et de la communication

Thèmes de recherche : politiques sociales, vieillissement, évolutions des conditions de travail

Dernière publication : « Belgian Temporary Workers at End of Career: An Intersectional Analysis of Life Course », *Ageing & Society* [En ligne]. Mis en ligne le 30/10/2018. DOI : 10.1017/S0144686X18001368

nathalie.burnay@unamur.be

CAMACHO-PEREZ, Maria del Carmen

Paris School of Economics, Université PSL, CNRS ; 48 boulevard Jourdan, 75014 Paris.

Directrice de Recherche

Thèmes de recherche : économie de la croissance et de l'environnement avec un intérêt particulier pour la diffusion géographique de l'activité économique

Dernière publication : C. Camacho & A. Pérez-Barahona, « A model in Continuous Time and Space to Study Economic Migration », *Mathematical Modelling of Natural Phenomena*, 14 (1), 2019. DOI : 10.1051/mmnp/2018077

carmen.camacho@psemail.eu

CARTIER-BRESSON, Jean

CEMOTEV (Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités, EA 4457), UVSQ; Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, UFR des sciences sociales, 47 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt.

Professeur agrégé des universités en Sciences économiques, Directeur du Cemotev.

Thèmes de recherche : économie politique de la gouvernance et de la corruption, Histoire de la pensée du développement, États fragiles.

Dernière publication : « Corruption et gouvernance, un enjeu mondial majeur », in B. Badie & D. Vidal (dir.), *En quête d'alternatives. L'état du monde 2018*, Paris, La Découverte, 2017, p. 76-84.

jean.cartier-bresson@uvsq.fr

CAUCHIE, Jean-François

Sociologie historique du suicide au Québec (SHSQ), Université d'Ottawa ; Faculty of Social Sciences, 120 University Private, Social Sciences Building, Room 14038, Ottawa, Ontario, Canada, K1N6N5

Sociologue et criminologue, Professeur agrégé

Thèmes de recherche : fondements et réformes du droit criminel, rationalité pénale moderne, droits de la personne et justice pénale, étude des rationalités politiques (libéralisme classique, providentialisme, néolibéralisme, néoconservatisme), dispositifs et technologies de surveillance, construction socio-historique du suicide et de sa tentative comme crimes

Dernière publication : I. Perreault, J.-Fr. Cauchie & P. Corriveau, « Entre crime, problème de santé mentale et droit de mourir : débats autour de la prise en charge du suicide », *Criminologie*, 50 (2018 /2), p. 5-12.

jcauchie@uottawa.ca

CORNELIS, Éric

naXys (Institut namurois des systèmes complexes) et Institut de recherche Transitions, Université de Namur ; Rue de Bruxelles, 61 , B-5000 Namur (Belgique)

Mathématicien, *Senior Research Associate*, Chargé de cours à titre honorifique, Membre coopté du Conseil central de l'économie, Membre du Conseil supérieur de la statistique, Vice-président du Groupement interuniversitaire Benelux des économistes du transport, Vice-président du Centre interuniversitaire d'étude de la mobilité

Thèmes de recherche : mobilité, vieillissement, modélisation mathématique de phénomènes sociaux

Dernière publication : Philippe Gerber, Geoffrey Caruso, Éric Cornelis & Cyrille Médard de Chardon, « A Multi-Scale Fine-Grained LUTI Model to Simulate Land Use Scenarios in Luxembourg », *Journal of Transport and Land Use*, 11 (2018/1), p. 255-272. DOI : 10.5198/jtlu.2018.1187

eric.cornelis@unamur.be

CORRIVEAU, Patrice

Sociologie historique du suicide au Québec (SHSQ), Université d'Ottawa ; Faculty of Social Sciences, 120 University Private, Social Sciences Building, Room 14038, Ottawa, Ontario, Canada, K1N6N5

Sociologue et criminologue, Professeur titulaire au département de criminologie et coresponsable du groupe de recherche SHSQ (Université d'Ottawa), Membre du bureau de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISFL)

Thèmes de recherche : suicide, sociologie de la déviance, sociologie de la sexualité, construction socio-historique du crime

Dernière publication : Fr. Fortin & P. Corriveau, *Who Is Bob_34? Investigating Child Cyberpornography*, Vancouver, UBC Press, 2015.

patrice.corriveau@uottawa.ca

DEBACQ-CHAINIAUX, Florence

URBC (Laboratory of Cellular and Molecular Biology), Narilis (Namur Research Institute for Life Sciences), Université de Namur ; Rue de Bruxelles, 61, B-5000 Namur (Belgique)

Chercheur qualifié FNRS, Biologiste, Membre du groupe de recherche interdisciplinaire sur les vieillissements SAGE (Stress and AGEing)

Thème de recherche : biogérontologie, vieillissement (sénescence) cellulaire, impact des stress, marqueurs biologiques

Dernière publication : M. Toutfaire, É. Dumortier, A. Fattaccioli, M. Van Steenbrugge, Ch. M. Proby & Fl. Debacq-Chainiaux, « Unraveling the Interplay between Senescent Dermal Fibroblasts and Cutaneous Squamous Cell Carcinoma Cell Lines at Different Stages of Tumorigenesis », *International Journal of Biochemistry and Cell Biology*, 98 (2018), p. 113-126. DOI : 10.1016/j.biocel.2018.03.005

florence.chainiaux@unamur.be

DEMAILLY, Lise

Clersé (Centre lillois de recherches et d'études en sociologie et économie ; UMR 8019), Université de Lille, CNRS ; Cité scientifique, SH1, 59650 Villeneuve-d'Asq

Professeur émérite de sociologie. Membre du bureau de l'AISLF

Thèmes de recherche : sociologie des métiers relationnels et des politiques publiques, sociologie des institutions et du changement institutionnel, politiques et pratiques de psychiatrie et de santé mentale

Dernière publication : L. Demailly & J. Soulé, *Le Repérage et l'accompagnement des personnes autistes adultes*, Toulouse, Éditions Érés, 2019.

lise.demailly@univ-lille.fr

DESSEILLES, Martin

Institut de recherche Transitions, Université de Namur ; Rempart de la Vierge 8, 5000 Namur (Belgique)

Professeur de psychologie générale, neurosciences et psychologie médicale, directeur du département de psychologie en faculté de médecine à l'Université de Namur

Thèmes de recherche : psychologie de la santé (stress et santé), communication en santé et communication thérapeutique, santé électronique (e-Health), neurosciences systémiques

Dernière publication : H. Givron & M. Desseilles, « L'utilisation de jeux de rôle filmés pour l'apprentissage de la communication médecin-patient : une expérience pilote sur 262 étudiants », *Acta Psychiatrica Belgica*, 118 (2019/3), p. 8-15 (<http://mentalhealthsciences.com/publications/pdf/actapsych118-3-2019.pdf>).

martin.desseilles@unamur.be

DROY, Isabelle

Unité mixte internationale Résiliences (UMI 236), IRD, CIRES (Abidjan) ; IRD Délégation régionale en Île-de-France, 32 avenue Henri Varagnat 93143 Bondy Cedex

Socioéconomiste, chargée de recherche, chercheuse associée au LAM (laboratoire Les Afriques dans le monde, UMR 5115, CNRS, Sciences Po Bordeaux).

Thèmes de recherche : vulnérabilités et résilience, inégalités socioéconomique et inégalités de genre, co-construction des savoirs sur la pauvreté, observatoires ruraux en Afrique de l'Ouest et à Madagascar

Dernière publication : I. Droy & P. Rasolofo, « “Crise du lait” et trajectoires de résilience des petits producteurs à Madagascar », *Revue internationale des études du développement*, 235 (2018/3), p. 91-115. DOI : 10.3917/ried.235.0091

isabelle.droy@ird.fr

FLOCCO, Gaëtan

CPN (Centre Pierre Naville, EA 2543), UEVE ; Université d'Évry-Val d'Essonne, UFR des Sciences de l'Homme et de la Société, 2 rue du facteur Cheval, 91000 Évry

Sociologue, Maître de conférences au département de sociologie de l'UEVE
Thèmes de recherche : résistances et consentement au travail des cadres, travail et représentations des acteurs en biologie de synthèse

Dernière publication : Gaëtan Flocco & Mélanie Guyonvarch, « À quoi rêve la biologie de synthèse ? Légitimations et critiques de l'«amélioration du vivant» », *Socio*, 12 (2019), p. 49-72. DOI : 10.4000/socio.4477

gaetan.flocco@univ-evry.fr

GENARD, Jean-Louis

CLARA (Centre des laboratoires associés pour la Recherche en Architecture), Faculté d'architecture, Université libre de Bruxelles ; « La Cambre-Horta », 19 place E. Flagey, 1050 Bruxelles (Belgique)

Professeur de sociologie à l'Université libre de Bruxelles, Rédacteur en chef de la revue *SociologieS*

Thèmes de recherche : éthique, éthique de la recherche, action publique, politiques sociales, politiques culturelles, politiques de la ville, politiques de santé mentale, épistémologie des sciences sociales, sociologie critique, sociologie de l'architecture

Dernière publication : « Le concept de rythme au coeur d'un tournant esthétique de la pensée et des politiques de la ville », *EspacesTemps.net* [En ligne], mis en ligne le 30/05/2019. URL : <https://www.espacestemp.net/articles/le-concept-de-rythme-au-coeur-dun-tournant-esthetique-de-la-pensee-et-des-politiques-de-la-ville> ; DOI : 10.26151/espacestemp.net-w0gg-3m33

jgenard@ulb.ac.be

GRECO, Christopher

School of Criminology and Criminal Justice, Faculty of Education and Professional Studies, Nipissing University ; 100 College Drive, Box 5002, North Bay, ON, Canada, P1B 8L7

Assistant Professor at the School of Criminology and Criminal Justice, Nipissing University

Thèmes de recherche : gouvernance et contrôle social, déviance sexuelle, panique (morale)

Dernière publication : « On the Quebec Judiciary and Phenomenon of Online Child Luring », *Canadian Review of Sociology*, 56 (2019/1), p. 78-92. DOI : 10.1111/cars.12231

christog@nipissingu.ca

HIRSCHHORN, Monique

CERLIS (Centre de recherche sur les liens sociaux, UMR 8070), Université Paris Descartes, Université Sorbonne Nouvelle, CNRS ; 45 rue des Saints-Pères, 75270 Paris Cedex 06

Professeure émérite des universités à l'Université Paris Descartes, Présidente d'honneur de l'Association internationale des sociologues de langue française, Co-responsable du CR 11 « Histoire de la sociologie » de l'AISLF

Thèmes de recherche : histoire de la sociologie, théories sociologiques, sociologie de l'action organisée

Dernière publication : M. Hirschhorn & M. Tamba (dir.), *La Sociologie francophone en Afrique. États des lieux et enjeux*, Paris, Karthala, 2010 ; « L'école en sociologie : catégorie, objet, étiquette », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 32 (2018), p. 153-170. DOI : 10.4000/rhsh.340

monique.hirschhorn@parisdescartes.fr

KOLEVA, Svetla

Département « Société du savoir : science, éducation, innovations »,
Institut d'étude des sociétés et du savoir (ancien Institut de sociologie),
Académie bulgare des sciences ; 13A rue Moskovska, 1000 Sofia

Professeure de sociologie, Doctorat ès sciences/DSc

Thèmes de recherche : construction et inscription sociale des sciences sociales (le cas de la sociologie) ; histoire et mobilité des concepts ; production, transmission, circulation, réception des savoirs scientifiques ; nouvelles approches et problématiques de la dynamique local-global dans des contextes contemporains aux temporalités différentes (les singularités sociales comme point focal de l'évolution de la pensée sociologique)

Dernière publication : *Totalitarian Experience and Knowledge Production: Sociology in Central and Eastern Europe 1945-1989*, Leiden, Brill (Post-Western Social Sciences and Global Knowledge 2), 2018

svetlakoleva2002@yahoo.com

LE TALEC, Jean-Yves

CERTOP/INTRA-Sagesse (Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir ; UMR 5044), Université Toulouse Jean Jaurès, CNRS ; Université Toulouse Jean Jaurès, Maison de la Recherche, bâtiment B26, 5 allée Antonio Machado, F-31058 Toulouse Cedex 9

Docteur en sociologie, chercheur et enseignant hors statut

Thèmes de recherche : genre sexualité, santé, masculinités, mobilisations collectives sur la santé, cultures de sexualité

Dernière publication : P. Zembri & É. Libourel, « Towards Oversized High-Speed Rail Systems? Some Lessons from France and Spain, *Transport Research Procedia*, 25, 2017, p. 368-385. DOI : 10.1016/j.trpro.2017.05.414

letalec@univ-tlse2.fr

MESPOULET, Martine

CENS (Centre nantais de sociologie ; UMR 6025), Université de Nantes, CNRS ; Université de Nantes, UFR de sociologie, Chemin de la Censive du Terre, Bâtiment A, BP 81227, 44312 Nantes Cedex 3

Professeur des universités de sociologie à l'UFR de sociologie de Nantes
Thèmes de recherche : sociologie de la statistique et de la quantification ; quantification et action publique ; sociologie du communisme ; sociologie des pays d'Europe centrale et orientale

Dernière publication : *Quantifier les territoires. Des chiffres pour l'action publique territoriale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

martine.mespoulet@univ-nantes.fr

RAVEZ, Laurent

Faculté des Sciences, Département de Sciences-Philosophies-Sociétés, Université de Namur ; Rue de Bruxelles, 61, B-5000 Namur (Belgique)

Professeur d'éthique des soins de santé, Directeur du Centre de Bioéthique de l'Université de Namur, Directeur du Département de Sciences-Philosophies-Sociétés

Thèmes de recherche : bioéthique, éthique de la recherche, éthique de la santé publique

Dernière publication : L. Ravez, S. Rennie, R. Yemesi, J.-L. Chalachala, D. Makindu, F. Behets, A. Fox, M. Kashamuka & P. Kayembé, « Les grèves de médecins en République Démocratique du Congo : quels repères éthiques généralisables ? », *Revue canadienne de bioéthique* [En ligne], 2 (2019/2), p. 63-72. Mis en ligne le 19/06/2019. URL : <https://cjb-rcb.ca/index.php/cjb-rcb/article/view/138/77>

laurent.ravez@unamur.be

SOULET, Marc-Henry

Chaire de travail social et politiques sociales, Université de Fribourg, Rte Bonnesfontaines 11, 1700 Fribourg (Suisse)

Professeur ordinaire de sociologie, titulaire de la Chaire de travail social et politiques, Président de l'Association internationale des sociologues de langue française, ancien *Fellow* de l'Institut d'études avancées de Nantes

Thèmes de recherche : l'analyse des formes concrètes d'intervention sociale et celle des transformations contemporaines de l'État social, la compréhension des mécanismes de gestion des identités discréditées et celle des modalités d'action en situation de vulnérabilité, l'étude des formes de traitement social de la non-intégration

Dernière publication : M.-H. Soulet (dir.), *Sociétés en mouvement, sociologie en changement*, actes du 20^e Congrès de l'AISLF, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018

marc-henry.soulet@unifr.ch

TORRE, André

SAD-APT (Sciences pour l'action et le développement – Activités, Produits, Territoires ; UMR 1048), INRA, AgroParisTech ; AgroParisTech, 16 rue Claude Bernard, F-75231 Paris Cedex 05. <https://www.andre-torre.com>

Socioéconomiste, Directeur de recherche à l'Inra, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme Paris-Saclay, Président de l'ERSA (*European Regional Science Association*), Directeur des programmes PSDR (Pour et Sur le Développement Régional), Rédacteur en chef de la *Revue d'économie régionale et urbaine* (RERU)

Thèmes de recherche : développement territorial, innovations, proximités, conflits

Dernière publication : Livia Madureira & André Torre, « Introduction. Innovation Processes in Rural Areas », *Regional Science Policy and Practice*, 11 (2019/2), 213-218.

torre@agroparistech.fr

VRANCKEN, Didier

CRIS (Centre de recherche et d'interventions sociologiques), Université de Liège ; Bât. B31 – boîte 49, Quartier Agora, Place des Orateurs 3, Sart-Tilman, 4000 Liège (Belgique)

Professeur de sociologie, Président du CRIS et Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme de l'Université de Liège. Président d'honneur de l' AISLF

Thèmes de recherche : analyse des organisations, des politiques publiques et des politiques sociales

Dernière publication : Didier Vrancken & Sylvie Mezzena, « Expérimenter l'usager ou l'usager comme expérience à travers un travail d'enquête en situation de formation », *Revue Sciences et Actions Sociales* [En ligne], à paraître en 2019. URL : <https://www.sas-revue.org/>, à paraître en 2019.

didier.vrancken@uliege.be

Secrétariat de rédaction : Cécile Thiébault
Mise en pages : Anne-Sophie Décriaud
Graphisme : Hugo Marchais

SOCIOLOGUES ET ÉCONOMISTES FACE À LA DEMANDE DE SAVOIRS PARTICIPATION ET CONTOURNEMENTS

En dépit des critiques qui leur sont adressées, les sociologues et les économistes sont sollicités par les pouvoirs publics, le secteur privé, les médias, les citoyens pour produire aussi bien des savoirs sur le monde dans lequel nous vivons que des évaluations et des expertises.

On peut s'en féliciter et y voir une manifestation de la reconnaissance de l'importance qu'ont prise les sciences sociales dans nos sociétés, mais on peut aussi s'en inquiéter et craindre que cela nuise à la qualité scientifique et à l'indépendance de la recherche.

C'est donc l'objectif de ce livre que de donner la parole à des sociologues et des économistes "académiques" qui se trouvent confrontés à cette situation (association peu fréquente, même en France où la tradition des sciences économiques et sociales a droit de cité). Les contributions sont aussi bien celles de praticiens de la recherche que d'épistémologues ou d'historiens de leur discipline, en incluant, de surcroît, une dimension internationale qui permet de souligner l'importance du contexte sociétal et institutionnel. Mettant en évidence les nouvelles formes d'encadrement et de contraintes, politiques et socioéconomiques, qui menacent leur autonomie, elles montrent aussi ce que sont leurs marges de liberté, leur capacité de résistance et comment s'invente une nouvelle relation entre le savoir académique et les savoirs des acteurs sociaux. Cela conduit – et c'est l'un des intérêts de cet ouvrage – à admettre que la recherche n'est presque jamais le fait d'un chercheur isolé, qu'elle s'élabore dans une tension entre la participation à l'action publique ou collective et le contournement des exigences qu'elle implique.